



CAMEROUN

August 2018

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2018 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, ET SECONDE REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDES DE DÉROGATIONS POUR NON-OBSERVATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION

Dans le cadre du rapport des services du FMI pour la consultation de 2018 au titre de l'article IV et de la deuxième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, ainsi que des demandes de dérogation pour non-observation de critères de réalisation et modification de critères de réalisation, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du Président du Conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du Conseil d'administration le 6 juillet 2018. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 14 mai 2018 avec les autorités camerounaises sur l'évolution et les politiques économiques du pays sous-tendant l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 25 juin 2018.
- Une **annexe d'information** préparée par les services du FMI.
- Une **analyse de viabilité de la dette** préparé par les services du FMI et l'Association Internationale de Développement (AID).
- Une **déclaration de l'Administrateur** pour le Cameroun.

Le document énuméré ci-après sera publié séparément :

Questions Générales

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante

International Monetary Fund • Publication Services

PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090

Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201

Courriel : publications@imf.org Web: <http://www.imf.org>

Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international
Washington DC**



Communiqué de presse n° 18/282
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
6 juillet 2018

Fonds monétaire international
700 19th Street, NW
Washington, D. C. 20431 USA

Le conseil d'administration du FMI conclut les consultations de 2018 au titre de l'article IV avec le Cameroun, achève la deuxième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit et approuve un décaissement de 77,8 millions de dollars

- Selon les estimations, la croissance est tombée à 3,2 % en 2017, principalement en raison d'une forte baisse de la production de pétrole en dépit du rebond progressif des prix internationaux.
- Les perspectives macroéconomiques pour 2018 restent positives ; la croissance devrait rebondir à 4 %, portée par le lancement de la production de gaz et les activités de construction en vue de la Coupe d'Afrique des nations de 2019.
- Les autorités camerounaises ont adopté un vaste programme de réformes économiques en vue de rétablir la viabilité budgétaire et extérieure, et de favoriser une croissance inclusive et tirée par le secteur privé, soutenue par l'accord FEC conclu avec le FMI.

Le 6 juillet 2018, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu les consultations au titre de l'article IV ¹ et a achevé la deuxième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) en faveur de la République du Cameroun. L'achèvement de cette revue permet le décaissement de 55,2 millions de DTS (environ 77,8 millions de dollars).

L'accord triennal FEC, avec un accès total de 483 millions de DTS (environ 680,7 millions de dollars, ou 175 % de la quote-part du Cameroun) a été approuvé par le conseil d'administration du FMI le 26 juin 2017.

À l'issue de l'examen de la revue de l'accord FEC par le conseil d'administration, M. Mitsuhiro Furusawa, directeur général adjoint et président par intérim, a prononcé la déclaration ci-après :

¹ Conformément aux dispositions de l'article IV de ses statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des informations économiques et financières et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission préparent un rapport qui sert de cadre aux délibérations du Conseil d'administration.

« La performance du Cameroun dans le cadre de son programme appuyé par l'accord FEC a été mitigée sur fond de ralentissement de l'activité économique et de problèmes de sécurité. Les dépassements de dépenses en fin d'année ont compensé la bonne tenue des recettes non pétrolières, si bien que le déficit budgétaire a été plus élevé que prévu. Néanmoins, la mise en œuvre des réformes structurelles a été globalement satisfaisante et les avoirs extérieurs nets se sont accumulés plus rapidement que prévu en raison d'un resserrement du déficit du compte courant.

« Les autorités ont réitéré leur engagement par rapport au programme et ont mis en œuvre des mesures correctrices pour remettre l'ajustement budgétaire sur la bonne voie en 2018, notamment au travers de la préparation d'une loi de finances 2018 révisée et du resserrement du contrôle sur les dépenses. Il sera essentiel de s'en tenir strictement aux objectifs budgétaires révisés de 2018 pour soutenir la constitution de marges de manœuvres budgétaires et extérieures pour le Cameroun et la région. Étant donné les pressions considérables sur les dépenses liées aux élections de 2018, à la détérioration des conditions sécuritaires et à la Coupe d'Afrique des nations de football de 2019, il conviendra d'économiser toutes recettes pétrolières supplémentaires.

« La dette publique a augmenté en 2017 en raison d'une exécution plus rapide que prévu des projets d'investissement. Pour préserver la viabilité de la dette, il sera essentiel de strictement limiter les nouveaux emprunts et de recourir davantage à des emprunts concessionnels. L'encours de la dette contractée mais non décaissée doit également être réduit. Des réformes structurelles et du secteur financier devraient réduire les vulnérabilités et s'attaquer aux goulets d'étranglement qui subsistent en matière de compétitivité.

« Le programme du Cameroun est appuyé par la mise en œuvre de mesures d'accompagnement et de réformes de la part des institutions régionales — dans les domaines de la réglementation des changes et du cadre de la politique monétaire, et ce pour favoriser une augmentation des avoirs extérieurs nets régionaux — qui sont essentielles pour le succès du programme. »

Contexte

Selon les estimations, la croissance est tombée à 3,2 % en 2017, principalement à cause d'une forte baisse de la production de pétrole en dépit du rebond progressif des prix internationaux. L'inflation est restée faible, en deçà de 1 % par an. L'ajustement budgétaire et extérieur contribue à la reconstitution des réserves de la BEAC. La consolidation budgétaire s'est poursuivie, quoique plus lentement que prévu dans le programme, en raison d'une accélération considérable des dépenses à la fin de l'année. Cependant, la mobilisation des recettes non pétrolières a dépassé les objectifs du programme, et les réformes structurelles dans le domaine de la gestion des finances publiques progressent. Le déficit des transactions courantes s'est réduit à 2,7 % du PIB, tandis que les flux de capitaux se redressent. Le secteur bancaire est stable, mais la croissance du crédit au secteur privé est restée atone, à 2,3 % (en glissement annuel).

Les perspectives macroéconomiques pour 2018 restent positives. La croissance devrait rebondir à 4 %, portée par le lancement de la production de gaz, les activités du BTP en vue de la Coupe d'Afrique des nations 2019 et une amélioration de l'approvisionnement en énergie, tandis que

l'inflation devrait rester faible. À moyen terme, la croissance devrait atteindre progressivement son niveau potentiel de 5–5 ½ %, portée par la mise en exploitation d'infrastructures importantes dans les secteurs de l'énergie et du transport, ainsi que par l'augmentation de l'investissement privé.

Les aléas entourant les prévisions sont plus ou moins équilibrés. Parmi les risques figurent une évolution défavorable des prix des produits de base, une détérioration de la situation sécuritaire, une lassitude face aux réformes à la veille de l'élection présidentielle de l'automne prochain et la matérialisation de passifs contingents qui pourraient peser sur la dynamique de la dette. Du côté positif, une hausse des prix du pétrole faciliterait une constitution plus rapide de marges de manœuvres budgétaires et extérieures, tandis qu'un rebond plus vigoureux que prévu de l'activité hors pétrole dans le contexte des préparatifs de la Coupe d'Afrique des nations 2019 pourrait davantage stimuler la croissance.

Les autorités camerounaises ont adopté un vaste programme de réformes économiques afin de rétablir la viabilité budgétaire et extérieure, et de favoriser une croissance inclusive tirée par le secteur privé, soutenue par l'accord FEC conclu avec le FMI. Afin de maintenir la consolidation budgétaire sur la bonne voie, les autorités ont révisé la loi de finances 2018 afin de tenir compte de dépenses imprévues dues à la hausse des subventions énergétiques et à l'augmentation des dépenses de sécurité, avec un objectif de déficit de 2,6 % du PIB. En outre, les autorités ont pris des mesures pour renforcer les contrôles sur les dépenses et assurer une exécution transparente et efficiente du budget, ainsi que pour mieux suivre le décaissement des projets financés sur ressources extérieures. Les autorités mettent également en œuvre des réformes visant à maintenir la stabilité du secteur financier tout en élargissant l'accès aux services financiers, et à améliorer le climat des affaires.

Évaluation par le conseil d'administration ²

Les administrateurs notent que l'activité au Cameroun a ralenti sur fond de problèmes de sécurité, et que la consolidation budgétaire a été plus faible que prévu en 2017. Ils soulignent que le rôle de chef de file joué par le Cameroun pour ramener son ajustement budgétaire en conformité avec les objectifs du programme a été essentiel pour la constitution des marges de manœuvres budgétaires et extérieures de la région. Dans ce contexte, ils saluent les mesures que les autorités ont prises pour reprofiler l'ajustement budgétaire et renforcer les contrôles des dépenses, tout en maintenant leurs objectifs en matière de mobilisation des recettes non pétrolières. Étant donné les risques considérables qui entourent le programme, les administrateurs encouragent les autorités à s'en tenir strictement aux objectifs budgétaires révisés pour 2018 et à économiser toutes recettes exceptionnelles issues de la hausse des prix du pétrole. Ils saluent la détermination des autorités à cet égard.

Les administrateurs soulignent le besoin d'améliorer la gestion des finances publiques. Ils insistent sur le fait que le renforcement des contrôles et la production des informations budgétaires conformément à la circulaire révisée relative à l'exécution du budget seront

² À l'issue des délibérations, la Directrice générale, en qualité de Présidente du Conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays.

essentiels pour atteindre les objectifs fixés dans le programme. Ils saluent l'audit des arriérés intérieurs, mais ils notent qu'il sera important de continuer d'améliorer la gestion de la liquidité afin de réduire l'occurrence de nouveaux arriérés. La mise en œuvre en 2019 des lois transposant deux directives importantes de la CEMAC en matière de gestion des finances publiques permettrait de continuer à améliorer la gouvernance et la transparence des finances publiques.

Les administrateurs soulignent qu'il importe d'accroître les recettes non pétrolières, tout en augmentant l'efficacité des dépenses. L'expansion prévue de la couverture de l'impôt foncier et la réduction des exonérations fiscales, à compter de la loi de finances 2019, sont essentielles pour élargir l'assiette fiscale et créer un espace budgétaire supplémentaire pour les dépenses prioritaires. Les administrateurs soulignent aussi la nécessité d'améliorer l'efficacité des dépenses sociales et des dépenses d'investissement, notamment à travers des transferts ciblés et une meilleure sélection des projets d'investissement public, pour continuer de réduire la pauvreté, les inégalités et les disparités liées au genre.

Les administrateurs s'inquiètent de la hausse rapide de la dette publique. Ils soulignent qu'il importe de respecter le plafond fixé pour les emprunts non concessionnels et de recourir davantage à des prêts concessionnels. Ils encouragent aussi les autorités à redoubler d'efforts pour réduire l'encours des prêts contractés mais non décaissés. Les administrateurs saluent l'amélioration de l'information sur la dette des entreprises publiques, mais ils soulignent qu'il importe de poursuivre les réformes afin d'assurer la viabilité financière de ces entreprises. En particulier, ils recommandent de procéder à une revue des prix administrés afin d'assurer le recouvrement des coûts pour les principaux services publics, tout en protégeant les populations pauvres.

Les administrateurs saluent les efforts déployés par les autorités pour consolider la stabilité financière et accroître la compétitivité. Ils soulignent qu'il importe d'accomplir des progrès concrets sur le plan de la résolution des banques en difficulté, tout minimisant les coûts budgétaires, ainsi que de la réduction des prêts non performants élevés. Il sera important aussi de continuer de renforcer le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Les administrateurs notent que l'achèvement des projets d'infrastructures prioritaires en cours, l'amélioration du climat des affaires, l'achèvement de la stratégie d'inclusion financière et la réduction des barrières non tarifaires, y compris la mauvaise gouvernance, pourraient stimuler la compétitivité et la croissance durable.

Les administrateurs notent que le programme du Cameroun est soutenu par la mise en œuvre de mesures et de réformes de la part des institutions régionales, qui sont essentielles au succès du programme. Il s'agit de la mise en œuvre des trois mesures figurant dans la lettre d'appui aux programmes de juin 2018 et dans le document de référence sur l'ensemble de l'union monétaire. L'achèvement de la troisième revue continuera de dépendre de la mise en œuvre de ces mesures.

Tableau 1. Cameroun : principaux indicateurs économiques et financiers, 2017-23

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	Est.				Proj.		
	(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)						
Comptes nationaux et prix							
PIB à prix constants	3,2	4,0	4,5	4,8	5,0	5,2	5,4
Déflateur du PIB	0,4	0,5	1,3	1,5	1,5	1,6	1,6
Prix à la consommation (moyenne)	0,6	1,1	1,3	2,0	2,0	2,0	2,0
Commerce extérieur							
Volume des exportations	-0,3	4,1	3,8	4,0	4,6	5,4	5,6
Volume des importations	-4,8	2,2	4,4	4,3	4,0	3,8	3,4
Taux de change effectif nominal (dépréciation -)
Taux de change effectif réel (dépréciation-)
Termes de l'échange	-2,6	-10,2	-4,2	-4,1	-4,0	-3,3	-2,8
Monnaie et crédit							
Monnaie au sens large (M2)	5,9	5,5	5,8	6,6	7,1	7,5	8,1
Avoirs extérieurs nets 1/	6,1	0,9	0,4	-1,0	0,3	1,7	1,8
Avoirs intérieurs nets 1/	-0,2	4,6	5,4	7,6	6,8	5,8	6,2
Crédit intérieur au secteur privé	2,3	4,6	5,8	6,7	8,6	9,9	11,0
	(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)						
Épargne nationale brute	23,4	23,8	24,3	24,8	25,3	25,9	26,3
Investissement intérieur brut	26,2	26,8	27,2	27,7	28,2	28,7	29,2
Investissement public	8,8	6,2	6,1	5,9	6,1	6,1	6,3
Investissement privé	17,3	20,6	21,2	21,7	22,1	22,6	22,9
Opérations de l'administration centrale							
Total des recettes (y compris dons)	15,4	15,8	15,8	15,8	15,9	16,1	16,1
Total des dépenses	20,4	18,4	17,8	17,3	17,5	17,5	17,5
Solde budgétaire global (y compris dons, base ordres de paiement)	-5,0	-2,6	-2,0	-1,5	-1,5	-1,5	-1,4
Solde budgétaire global (y compris dons, base caisse)	-4,6	-4,0	-2,9	-2,5	-1,5	-1,5	-1,4
Solde primaire hors pétrole (base paiements, en pourcentage du PIB non pétrolier)	-6,3	-4,0	-3,1	-2,3	-2,2	-2,1	-2,1
Secteur extérieur							
Solde des transactions courantes							
Hors dons officiels	-3,1	-3,4	-3,3	-3,2	-3,2	-3,2	-3,2
Y compris dons officiels	-2,7	-3,0	-2,9	-2,8	-2,8	-2,9	-2,9
Dette publique							
Encours de la dette publique 2/ 3/	38,2	38,7	38,6	37,9	36,6	35,1	33,6
Dont : dette extérieure	25,6	26,3	27,3	27,0	26,4	26,5	25,2

Sources : autorités camerounaises ; estimations et projections des services du FMI, sur la base du PIB nominal mis à jour.

1/En pourcentage de la monnaie au sens large en début de période.

2/Y compris le déficit de financement cumulé.

3/Les projections sont tirées d'une mise à jour de l'analyse de viabilité de l'année 2015, qui exclut l'encours de la dette pour laquelle la France a accordé un allègement au titre du contrat de désendettement et de développement (C2D).



CAMEROUN

22 juin 2018

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2018 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, ET SECONDE REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDES DE DÉROGATIONS POUR NON-OBSERVATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION

PRINCIPAUX THÈMES

Contexte. Les performances macroéconomiques du Cameroun ont été contrastées sur fond de ralentissement de l'activité économique et de problèmes de sécurité, avec une consolidation budgétaire plus faible que prévu en 2017. Alors que les marges de manœuvre extérieures sont en train d'être reconstituées, la reprise dans la CEMAC reste fragile. Il sera essentiel de poursuivre les efforts visant à mettre en œuvre les ajustements budgétaires et le programme de réformes pour étayer la viabilité extérieure et budgétaire, et redynamiser la croissance.

Perspectives et risques. Les perspectives pour 2018 restent positives, avec une reprise de la croissance portée par l'activité hors secteur pétrolier et l'amorce de la production de gaz. Les risques à la baisse, comprennent les variations défavorables des prix des matières premières, la détérioration du contexte sécuritaire et la lassitude à l'égard des réformes à l'approche des élections présidentielles de l'automne.

État d'avancement du programme. Trois critères de réalisation quantitatifs pour fin décembre 2017 n'ont pas été observés, tandis qu'un critère de réalisation continu n'a pas été respecté depuis la première revue. Les autres critères de réalisation quantitatifs et continus ainsi que tous les objectifs indicatifs à l'exception d'un ont été respectés. La plupart des repères structurels jusqu'à fin mai ont été respectés. Les autorités ont réitéré leur engagement à poursuivre les objectifs du programme et ont mis en œuvre des mesures correctives fortes notamment en soumettant au Parlement un budget révisé pour 2018 afin de remettre l'ajustement budgétaire sur la bonne voie. Le programme est soutenu par les efforts déployés à l'échelle de l'union pour maintenir une politique monétaire adéquate, étoffer les réserves de la région et promouvoir la stabilité financière.

Principales recommandations de politique générale. La poursuite de l'ajustement budgétaire et le maintien de la viabilité de la dette exigent de renforcer la discipline budgétaire en opérant des contrôles plus stricts sur les dépenses, en réduisant l'encours de la dette contractée mais non décaissée, en maîtrisant les risques budgétaires liés aux entreprises publiques et en élargissant la

base des recettes non pétrolières. Il convient d'accélérer les réformes du secteur financier afin de réduire les vulnérabilités, et les réformes structurelles devraient s'attaquer aux goulets d'étranglement qui subsistent en matière de compétitivité afin de stimuler la croissance tirée par le secteur privé.

Évaluation par les services du FMI. Les services du FMI appuient l'achèvement de la deuxième revue ainsi que la demande des autorités de dérogations pour le non-respect de trois critères de réalisation et de modification de trois critères de réalisation. À l'achèvement de la revue, un décaissement de 55,2 millions de DTS (20 % de la quote-part du pays) sera disponible, portant à 262,2 millions de DTS, soit 95 % de la quote-part, le montant total alloué.

Approuvé par
David Owen et
Martin Sommer

Les entretiens se sont tenus à Yaoundé du 27 avril au 14 mai 2018. L'équipe de la mission était composée de Mme Deléchat (chef d'équipe), Mme Chen, MM. Barry et Kalonji (AFR), Mme Schauer (SPR), MM. Dupont (MCM), Gamba (SPR) et Sow (FAD). L'équipe a bénéficié du concours de M. Tchakoté (économiste local). M. N'Sonde (bureau de l'administrateur) a pris part aux entretiens. Des membres des services de la Banque africaine de développement et de la Banque mondiale ont assisté à certaines des réunions de politique générale. Le soutien du siège du FMI était assuré par Mmes. Koulefianou et Ibrahim, et M. Francisco.

TABLE DES MATIÈRES

Sigles et acronymes _____	5
CONTEXTE _____	6
ÉVOLUTION RÉCENTE _____	8
MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME _____	10
PERSPECTIVES ET RISQUES _____	11
DISCUSSIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE _____	12
A. Thème n°1 : réaliser une consolidation budgétaire favorable à la croissance tout en protégeant les plus pauvres _____	13
B. Thème n°2 : maintenir la viabilité de la dette, et gérer les risques budgétaires et financiers _____	20
C. Thème n°3 : stimuler la compétitivité _____	25
MODALITÉS DU PROGRAMME _____	27
QUESTIONS STATISTIQUES _____	29
EVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI _____	30
ENCADRÉS	
1. Risques sécuritaires et crise dans les régions anglophones _____	7
2. L'audit 2018 des arriérés intérieurs _____	14
3. Potentiel fiscal _____	18
4. S'attaquer aux écarts entre hommes et femmes pour stimuler une croissance inclusive _____	20
5. L'inclusion financière au Cameroun _____	27

GRAPHIQUES

1. Évolution du secteur réel, 2015–18	33
2. Évolution du secteur budgétaire, 2013–17	34
3. Évolutions du secteur extérieur, 2012–18	35
4. Évolution monétaire, 2014–18	36
5. Évolution du secteur financier, 2012–18	37
6. Inégalités de genre	38
7. Accumulation des passifs conditionnels des entreprises publiques, 2009–17	39
8. Inclusion financière	40

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2016–23	41
2a. Opérations de l'administration centrale, 2016–23	42
2b. Opérations de l'administration centrale, 2016–23	43
3. Balance des paiements, 2016–23	44
4. Situations monétaire, 2016–23	45
5. Indicateurs du secteur financier, 2014–18	46
6. Matrice d'évaluation des risques	47
7. Besoins de financement extérieurs, 2015–23	48
8. Besoins de financement bruts du budget, 2016–23	49
9. Proposition d'échéancier de décaissements dans le cadre de l'accord au titre de la FEC, 2017–20	50
10. Capacité à rembourser le FMI, 2016–32	51

ANNEXES

I. Mise en œuvre des avis précédents du FMI	52
II. Impact de la politique de finances publiques sur la croissance	53
III. Impact distributionnel de la politique de finances publiques	55
IV. Évaluation de la stabilité extérieure	58
V. Stratégie de développement des capacités, 2018–20	63

APPENDICE

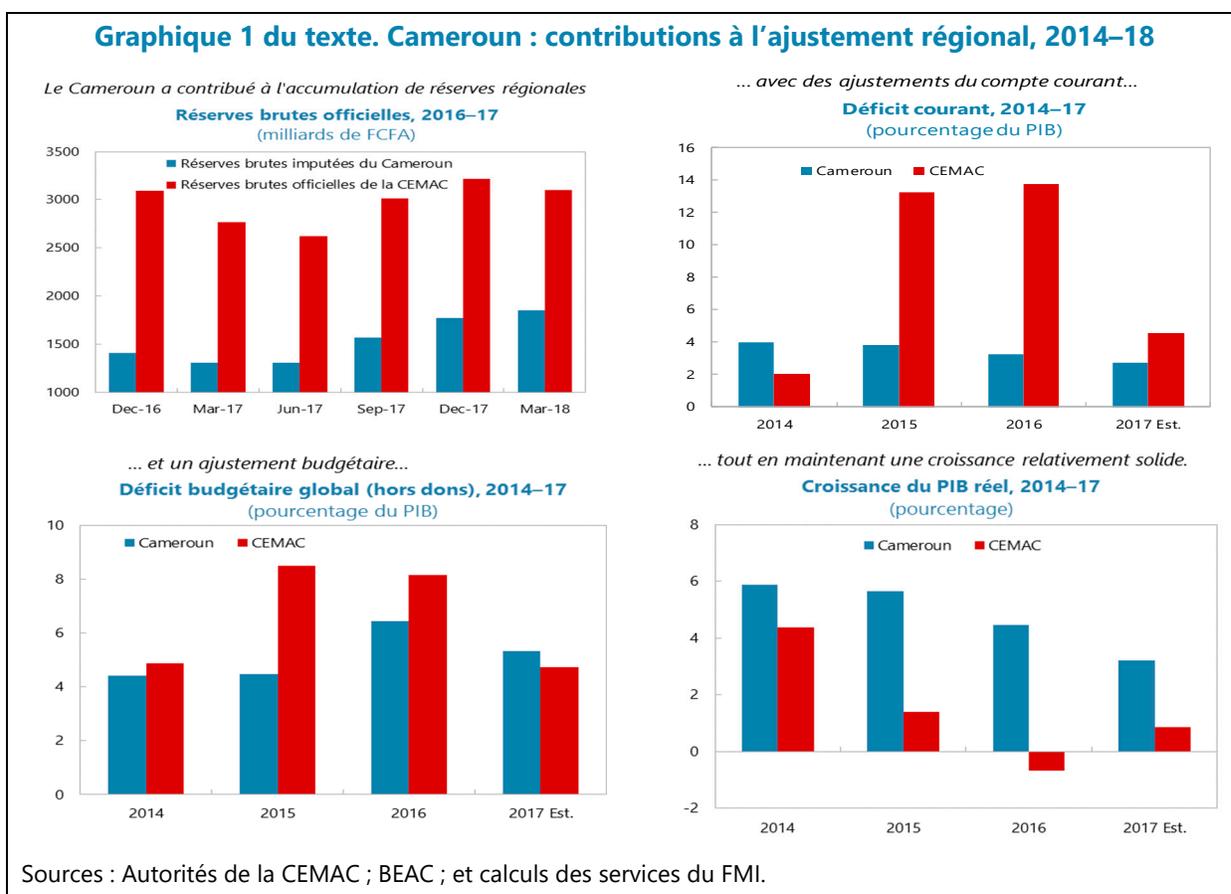
I. Lettre d'Intention	65
Pièce jointe I. Supplément au mémorandum de politiques économiques et Financières, 2017–19	67
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique	88

Sigles et acronymes

AfSS	Afrique subsaharienne
APE	Accord de partenariat européen
AVD	Analyse de la viabilité de la dette
BEAC	Banque des États de l’Afrique Centrale
CBMT	Cadre budgétaire à moyen terme
CDPT	Cadre de dépenses à moyen terme
CEMAC	Communauté Économique et Monétaire de l’Afrique Centrale
CFA	Coopération Financière en Afrique Centrale
CNDP	Comité National de la Dette Publique
COBAC	Commission Bancaire de l’Afrique Centrale
CSPH	Caisse de Stabilisation des Prix des Hydrocarbures
DGD	Direction Générale des Douanes
DGI	Direction Générale des Impôts
DPHP	Déficit primaire hors pétrole
DSCE	Document de stratégie pour la croissance et l’emploi
EGIP	Évaluation de la gestion des investissements publics
EPIN	Évaluation de la politique et des institutions nationales
GCTC	Groupe consultatif sur les taux de change
GFP	Gestion des finances publiques
IADM	Initiative d’allègement de la dette multilatérale
IMF	Institution de microfinancement
ITIE	Initiative pour la transparence des industries extractives
MSFP 2001	Manuel des statistiques de finances publiques 2001
NPL	Prêt improductif
OMD	Objectif du Millénaire pour le développement
PEM	Perspectives de l’économie mondiale
PESF	Programme d’évaluation du secteur financier
PME	Petites et moyennes entreprises
PPTE	Pays pauvres très endettés
SNH	Société Nationale des Hydrocarbures
SOE	Entreprise publique
SONARA	Société Nationale de Raffinage
TCER	Taux de change effectif réel
TEC	Tarif extérieur commun
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée

CONTEXTE

1. La stratégie régionale de la CEMAC progresse, et le Cameroun continue de jouer un rôle majeur dans sa mise en œuvre. Plus d'un an après le sommet de Yaoundé, de décembre 2016, tous les pays de la CEMAC mettent aujourd'hui en œuvre des programmes de réformes soutenus par le FMI et les principaux partenaires au développement. Les ajustements budgétaires et extérieurs s'opèrent à des rythmes différents, mais les déficits budgétaires et du compte courant ont diminué en 2017, et les réserves de la BEAC se stabilisent progressivement (graphique 1 du texte).¹ Pour leur part, les autorités camerounaises poursuivent la mise en œuvre de leur programme appuyé par la FEC, contribuant ainsi au redressement de la position extérieure nette de la BEAC. Les réformes structurelles de longue date, alignées sur le programme de réforme économique régional (PREF-CEMAC) et les précédentes consultations au titre de l'article IV progressent également (annexe I).



2. Malgré tout, la reprise régionale reste fragile et le Cameroun doit absolument maintenir le cap dans son programme de consolidation budgétaire et de réformes. Le déficit budgétaire de 2017 a été plus élevé que prévu, mais les autorités mettent en place des mesures fortes pour ramener la consolidation sur sa trajectoire initiale. Le budget 2018 révisé soumis au Parlement en juin est plus réaliste et intègre des recettes non pétrolières plus élevées et des provisions de dépenses liées

¹ Voir CEMAC — Rapport des services sur l'appui des programmes de réformes des pays membres, juin 2018.

essentiellement aux subventions à l'énergie et aux élections. Toutefois, la mise en œuvre du programme au deuxième semestre 2018 fait face à d'importants défis, notamment de nouvelles pressions sur les dépenses et l'endettement résultant des problèmes de sécurité persistants dans le bassin du lac Tchad et l'aggravation de la crise dans les régions anglophones (encadré 1), de l'organisation des élections présidentielles à l'automne, suivie des élections législatives et municipales, et des préparatifs liés à l'organisation par le Cameroun de Coupe d'Afrique des Nations (CAN) de football de 2019.

Encadré 1. Risques sécuritaires et crise dans les régions anglophones

Le Cameroun fait face à plusieurs risques liés à la sécurité, mais le plus aigu concerne la crise dans les régions anglophones.

Dans l'Extrême-Nord, le groupe terroriste Boko Haram continue de perpétrer des attaques contre les militaires et les civils, mais l'ampleur des incidents reste limitée. À l'Est, le grand nombre de réfugiés est à l'origine d'une situation d'instabilité. La crise anglophone au Nord-Ouest et au Sud-Ouest a pris de l'importance au cours des derniers mois, et soulève des préoccupations sur la stabilité du pays, avec des coûts humanitaires et économiques croissants.



La crise anglophone qui sévit en ce moment trouve son origine dans l'unification du Cameroun, en 1961. La constitution de 1972 a remplacé le fédéralisme par un État unitaire. Au fil des années, la population anglophone, qui réside essentiellement dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, et représente 20 % des 25 millions d'habitants que compte le Cameroun, a réclamé davantage d'autonomie et l'égalité des droits, alors que l'État devenait de plus en plus centralisé. Dans les années 90, elle a fondé le plus grand parti d'opposition, le Front social démocrate.

La crise s'est aggravée pour prendre la forme d'un mouvement séparatiste armé dont les coûts humanitaires augmentent.

La crise a débuté en octobre 2016 avec des mouvements de grèves d'avocats et d'enseignants, qui ont été suivis de boycotts des écoles, de protestations et d'opérations « villes mortes ». Elle s'est ensuite transformée en un mouvement armé pour l'indépendance marqué par des actes de violence dans les deux camps qui s'est intensifié ces derniers mois en meurtres et détentions, en incendies et pillages de villages, et en enlèvements de représentants de l'État et de civils. Malgré une forte présence militaire, l'insécurité s'est propagée, entraînant une augmentation des coûts humanitaires. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies a évalué à plus de 20 000 le nombre de personnes qui ont fui en direction du Nigeria et à 160 000 le nombre de personnes déplacées internes. Cela vient s'ajouter au fardeau des 340 000 réfugiés en provenance du Nigeria et de la République centrafricaine. Le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés estime que le coût lié à l'assistance aux réfugiés et aux personnes déplacées dans leur propre pays a atteint 87 millions de dollars, dont seulement 15 millions de dollars sont financés.

Des évidences anecdotiques tendent à montrer que la crise anglophone a un impact négatif sur l'économie.

Une quantification rigoureuse est difficile en raison du manque de données appropriées. Toutefois, les exportations réelles de café et de cacao, qui sont principalement cultivés dans les zones anglophones, ont baissé d'environ 10 % en 2017. Le volume des exportations de café a encore chuté de 72 % au premier trimestre 2018 (en glissement annuel). Les recettes fiscales ont diminué de 8–9 % dans les deux régions en 2017 par rapport à 2016, en raison de la baisse de l'activité économique et des difficultés de recouvrement des impôts. Les dépenses supplémentaires engagées dans le domaine de la sécurité représentaient 0,4 % du PIB en 2017 et elles représenteront au moins 0,2 % du PIB en 2018.

ÉVOLUTION RÉCENTE

3. La croissance devrait être inférieure aux prévisions en 2017, sous l'effet principalement d'une forte contraction de la production pétrolière (tableau 1, graphique 1). La croissance a ralenti pour s'établir à un niveau estimé à 3,2 % en 2017 (3,7 % lors la première revue), contre 4,5 % en 2016, principalement à cause d'une baisse de 17 % de la production pétrolière. L'activité du secteur non-pétrolier est restée dynamique, avec un taux de croissance de 4,7 %, tirée par la construction, l'industrie alimentaire et les services. L'inflation a baissé, passant de 0,9 % en 2016 à 0,6 % en 2017, et elle est restée faible à 0,8 % (en glissement annuel) en mars, en raison essentiellement du bas niveau de l'inflation sous-jacente (¶ 2 du mémorandum de politiques économiques et financières—MPEF).

4. La consolidation budgétaire s'est poursuivie, mais à un rythme plus lent que prévu (tableaux 2a et 2b, graphique 2). Le déficit global (dons compris) est passé de 6,2 % du PIB en 2016 à 5,0 % du PIB en 2017, n'atteignant pas l'objectif du programme, fixé à 3,1 % du PIB :

- *Les recettes non-pétrolières ont été plus fortes* de 0,7 % du PIB, stimulées par la forte mobilisation à des recettes de TVA et du commerce extérieure, et des gains ponctuels attribuables au recouvrement des arriérés fiscaux des entreprises publiques (0,4 % du PIB).
- *Les dépenses se sont accélérées en fin d'année*, une grande partie étant exécutée durant la période complémentaire se terminant en février 2018.² Les dépassements des dépenses s'expliquent essentiellement par l'augmentation des dépenses liées à la sécurité et à des paiements exceptionnels destinés à régler les arriérés de la compagnie d'électricité — ces derniers relevant d'une action préalable pour une opération d'appui budgétaire — (¶ 7 du MPEF). Les investissements financés sur ressources extérieures ont dépassé l'objectif du programme de 0,7 % du PIB.
- *Le creusement du déficit a été financé par une accumulation plus faible que prévu des dépôts de l'État, et par une augmentation des arriérés et des restes à payer sur les dépenses*, qui ont atteint 3,6 % du PIB en 2017, bien que les autorités aient apuré des arriérés pour 2016 et années antérieures à hauteur de 1,7 % du PIB (¶ 3,7 du MPEF). Par conséquent, l'ajustement du déficit base caisse a été faible à 0,5 % du PIB.

5. La performance budgétaire a été globalement satisfaisante au 1^{er} trimestre 2018. Le faible niveau d'exécution des dépenses intérieures a généré un surplus budgétaire global de 0,8 % du PIB. Les recettes non-pétrolières ont été inférieures de 0,3 % du PIB à l'objectif initial, en raison principalement d'un recouvrement plus faible de la TVA et des droits de douane, reflétant un tassement de la croissance et du commerce. Les dépenses courantes et l'exécution des investissements financés sur ressources intérieures sont restées inférieures aux projections. Toutefois,

² Au Cameroun, il existe une période légale de deux mois après la fin de l'exercice budgétaire clos en décembre, durant laquelle les dépenses ayant fait l'objet d'un engagement peuvent encore être exécutées. Cette période sera réduite à un mois avec la mise en œuvre de la nouvelle loi sur le régime financier de l'État et des autres entités publiques (transposition de la directive de la CEMAC).

l'exécution des projets financés sur ressources extérieures s'est poursuivie à un rythme élevé, les nouveaux décaissements s'élevant à 137 milliards de FCFA à fin avril, dont 111 milliards de FCFA sur des ressources non-concessionnelles. Le stock des arriérés et des restes à payer des dépenses a été réduit à 2,8 % du PIB à fin mars.

6. Le compte courant s'est amélioré et les avoirs extérieurs nets se redressent (tableau 3, graphique 3). Le déficit du compte courant est passé de 3,2 % du PIB en 2016 à 2,7 % du PIB en 2017. Les importations réelles ont baissé de 4,8 % grâce à l'ajustement budgétaire alors que les exportations non-pétrolières réelles ont augmenté de 5,3 %, soutenues par l'industrie du bois, l'industrie manufacturière et l'aluminium. Les données commerciales préliminaires du premier trimestre 2018 laissent apparaître un creusement du déficit au titre des échanges de biens de l'ordre de 10,3 %, sous l'effet de la chute des exportations de cacao et de pétrole brut, et d'une augmentation des importations de 17,2 % (en glissement annuel). La diminution des sorties de capitaux privés, une application plus rigoureuse de la réglementation de change et les décaissements des investissements financés sur ressources extérieures supérieurs aux prévisions ont contribué à une accumulation d'avoirs extérieurs nets plus rapide que prévu (¶4 du MPEF).

7. La croissance de la masse monétaire a reflété le redressement des avoirs extérieurs nets (tableau 4, graphique 4). La monnaie en circulation a augmenté de 8,1 % et les dépôts de 5,3 % (en glissement annuel) à fin 2017, et de 11 et 7,5 % respectivement en mars 2018. La faiblesse des émissions d'obligations d'État dans un contexte de mise en œuvre de pondérations de risque positives par l'organe de supervision régional (COBAC), ainsi que des appuis budgétaires plus faibles, ont entraîné une accumulation des dépôts de l'État inférieure aux prévisions à fin 2017 et à fin 2018 (¶5 du MPEF).^{3,4}

8. La croissance du crédit au secteur privé est restée atone. La croissance du crédit au secteur privé a ralenti depuis 2016, atteignant 2 % en mars 2018 (en glissement annuel), alors que le crédit au secteur public et aux entreprises publiques continue d'augmenter. La composition des nouveaux prêts est de plus en plus orientée vers les emprunts à court terme, ce qui reflète les difficultés de trésorerie des entreprises privées. Parallèlement, le volume des créances en souffrance a augmenté de 13 à 15 % entre décembre 2017 et mars 2018. Sous l'effet de l'augmentation des dépôts, le ratio moyen de liquidité a atteint 182 % en mars 2018, contre 134 % en 2016, et la demande de refinancement auprès de la BEAC a fortement baissé (tableau 5, graphique 5).

³ La BAfD avait décaissé 116 milliards de FCFA dans les soutiens budgétaires programmés pour 2017 à la fin janvier 2018. Des pondérations de risques positives ont été appliquées en 2017 aux obligations souveraines camerounaises avec une échéance supérieure à 6 mois pour non-respect des critères de convergence de la CEMAC.

⁴ En décembre, les autorités ont remboursé les avances statutaires de la BEAC tirées au deuxième semestre de l'année et, conformément à la réforme de la BEAC portant sur l'élimination de ces avances, elles ont signé une convention consolidant leur encours (577 milliards de FCFA) en un emprunt sur 14 ans et déposé les avances tirées au-delà du plafond de 300 milliards de FCFA du programme sur un compte spécial à la BEAC.

9. La dette publique est plus élevée que prévu, ce qui s'explique seulement en partie par l'extension de la couverture (tableau 1 du texte). La définition de la dette publique a été élargie pour inclure toutes les dettes de tiers de la raffinerie de pétrole publique, la SONARA. Cela porte le stock de la dette à fin 2016 à 33,3 % du PIB (31,5 % du PIB dans la première revue de la FEC). Sur cette base élargie, la dette publique a augmenté pour atteindre 38,2 % du PIB en 2017, sous l'effet d'un déficit budgétaire plus important, de l'accroissement continu des restes à payer des dépenses et d'une augmentation de la dette fournisseurs de la SONARA (¶16 du MPEF). Le stock total de la dette contractée mais non décaissée est resté élevé, à 21,9 % du PIB.

Tableau 1 du texte. Cameroun : dette publique et dette garantie par l'État, 2016–17

	2016		2017	
	milliard de FCFA	% du PIB	milliard de FCFA	% du PIB
A. Dette contractée ou garantie par l'État (estimation des autorités : 1+2+3)	5228	27.4	6255	31.6
1. Dette extérieure	3961	20.7	4625	23.4
2. Dette intérieure	1201	6.3	1578	8.0
3. Dette (extérieure) garantie par l'État	66	0.3	52	0.3
4. Restes à payer	596	3.1	710	3.6
5. Créances extérieures sur les entreprises publiques (hors SONARA)	9	0.0	9	0.0
6. Dette de la SONARA	538	2.8	593	3.0
7. dont extérieurement	293	1.5	383	1.9
B. Dette contractée ou garantie par l'État (estimation des autorités : A + 4+5+6)	6371	33.3	7566	38.2
Intérieure	2042	10.7	2498	12.6
Extérieure	4329	22.7	5069	25.6
dont garantie par l'État	75	0.4	61	0.3

Sources : Autorités camerounaises ; et calculs des services du FMI.

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

10. La mise en œuvre du programme a été contrastée.

- *Trois des quatre critères de réalisation pour fin décembre n'ont pas été respectés* : le plancher pour le solde primaire non-pétrolier, les plafonds pour les décaissements des prêts non concessionnels et le financement net auprès de la BEAC. Le critère de réalisation continu correspondant aux arriérés extérieurs a été respecté. Le critère de réalisation continu sur les nouveaux prêts non-concessionnels contractés n'a pas été respecté en septembre et novembre 2017 mais aucun nouveau prêt n'a été signé en décembre 2017. Le critère de réalisation pour fin décembre concernant le financement intérieur net ainsi que tous les objectifs indicatifs à l'exception de celui sur les interventions directes de la SNH (qui a été manqué de peu, pour 1 milliard de FCFA), ont été respectés, notamment le plancher des recettes non-pétrolières, qui a été dépassé de 0,7 % du PIB (¶17–8 du MPEF et tableau 1).
- *La mise en œuvre des réformes structurelles est restée globalement satisfaisante*. Sur les quatorze repères structurels établis jusqu'à mai 2018, dix ont été respectés et quatre ont été reportés. Le rapport d'exécution du budget trimestriel, reporté en raison de la période complémentaire, a été publié le 5 avril. La période complémentaire pour l'exécution du budget a pris fin en février 2018, mais le tableau budgétaire final n'a pas été préparé à temps (repère structurel pour avril). La circulaire sur la maturation des projets (repère structurel pour janvier) a été préparée en temps utile mais elle est en cours de révision. L'informatisation du registre des sûretés mobilières (repère structurel pour mars), soutenue par la Banque mondiale, n'est pas encore effectif car la base de données va être élargie pour couvrir les titres, les brevets, les véhicules à moteur et les baux (¶18 du MPEF et tableau 2).

PERSPECTIVES ET RISQUES

11. Les perspectives économiques restent positives.⁵ La croissance devrait rebondir à 4 % en 2018, soutenue par le lancement de la production de gaz naturel, la construction des infrastructures pour la CAN 2019 et l'amélioration de l'approvisionnement en énergie. La finalisation du barrage de régulation de Lom-Pangar a ajouté une capacité indispensable en 2017 et l'exploitation du port en eaux profondes de Kribi a débuté en mars 2018. La croissance continuera d'augmenter progressivement vers son potentiel de 5–5,5 %, soutenue par la mise en exploitation d'infrastructures énergétiques et de transport clés, et par un accroissement de l'investissement privé. La trajectoire de la croissance à moyen terme est compatible avec la consolidation budgétaire programmée, car les analyses empiriques des services du FMI indiquent de faibles multiplicateurs (annexe II).⁶ Le déficit budgétaire convergerait vers le critère de la CEMAC à partir de 2020 et le déficit du compte courant se creuserait légèrement en 2018 avant de se stabiliser en-dessous de 3 % du PIB à moyen terme. Le ratio dette publique/PIB atteindrait son niveau le plus élevé en 2018 (tableau 2 du texte). Le creusement du déficit du compte courant et le ralentissement des décaissements d'investissements financés sur ressources extérieures devraient ralentir l'accumulation des avoirs extérieurs nets pour le reste de l'année 2018.

12. La hausse des prix du pétrole permettrait de constituer plus rapidement des marges de manœuvre budgétaires et extérieures. Les projections des Perspectives de l'économie mondiale pour les prix du pétrole ont été revues à la hausse en juin 2018. Pour le Cameroun, cela se traduirait par une augmentation des recettes pétrolières de l'ordre de 0,1 % du PIB en 2018 et d'environ 0,3 % du PIB par an sur la période 2020–23, qui serait en partie compensée par la hausse des subventions accordées à la raffinerie de pétrole publique (SONARA), en l'absence de changement des prix à la pompe. L'accroissement des exportations de pétrole entraînerait une réduction du déficit du compte courant dans les mêmes proportions et soutiendrait une accumulation plus rapide des avoirs extérieurs nets. Étant donné que le redressement actuel des prix du pétrole pourrait n'être que temporaire et avec les risques élevés au programme, les services du FMI et les autorités ont convenu que toutes recettes pétrolières exceptionnelles devraient être épargnées.

Tableau 2 du texte. Cameroun : perspectives à moyen terme, 2016–23

	2016	2017		2018		2019	2020	2021	2022	2023
	Réal.	RP 18/9	Est.	RP 18/9	Proj.			Proj.		
PIB réel	4.5	3.7	3.2	4.2	4.0	4.5	4.8	5.0	5.2	5.4
Inflation (moyenne de la période)	0.9	0.5	0.6	1.0	1.1	1.3	2.0	2.0	2.0	2.0
Solde du compte courant (% du PIB)	-3.2	-2.6	-2.7	-2.5	-3.0	-2.9	-2.8	-2.8	-2.9	-2.9
Solde budgétaire global base ordonnancement, dons compris	-6.2	-3.1	-5.0	-2.3	-2.6	-2.0	-1.5	-1.5	-1.5	-1.4
Solde de référence de la CEMAC (base ordonnancement, dons compris)	-5.4	-2.5	-4.5	-2.3	-2.8	-2.3	-1.6	-1.6	-1.6	-1.6
Solde primaire non pétrolier (base ordonnancement, % du PIB non-pétrolier)	-7.9	-4.1	-6.3	-3.5	-4.0	-3.1	-2.3	-2.2	-2.1	-2.1
Dette publique	33.3	31.9	38.2	32.0	38.7	38.6	37.9	36.6	35.1	33.6
Prix du pétrole PEM (US\$/baril)	42.8		52.8		62.3	58.2	55.6	54.1	53.6	53.6

Sources : Autorités camerounaises ; BEAC ; et estimations et projections des services du FMI.

⁵ Le cadre macroéconomique est basé sur les projections des PEM d'avril 2017, notamment pour les prix du pétrole, qui étaient pertinentes durant la mission et étayaient le budget révisé 2018.

⁶ Le chapitre 1 du document de la série des Questions générales fournit une estimation des multiplicateurs budgétaires pour le Cameroun.

13. Les perspectives peuvent être affectées par des risques externes et internes (tableau 6).

Les risques externes concernent la volatilité des prix des matières premières et un ajustement régional de la CEMAC incomplet. Conjugués au resserrement des conditions financières, ils pourraient mettre une pression sur les banques exposées aux obligations souveraines de la région. S'agissant des facteurs positifs, la stabilisation économique et l'amélioration de la confiance dans la région, ainsi que la hausse des prix du pétrole, stimuleraient la croissance et les recettes intérieures. Les risques intérieurs concernent les menaces liées à la sécurité dans les régions anglophones et du Nord, de nouveaux dérapages budgétaires liés aux élections de 2018 et à la CAN 2019, de nouveaux retards dans la mise en exploitation des grands projets d'infrastructures et la matérialisation des passifs contingents des entreprises publiques.

14. Les autorités ont indiqué que la croissance pourrait être légèrement plus favorable.

Elles ont précisé que les préparatifs pour la CAN pourraient stimuler la croissance en 2018, tandis que le tourisme et la consommation liés à l'événement ainsi que la finalisation de grands projets d'infrastructure et d'énergie pourraient porter la croissance de 2019 au-delà des prévisions actuelles. Toutefois, elles ont reconnu qu'une consolidation budgétaire plus importante que prévu en 2018 et 2019 pourrait freiner la croissance du secteur non-pétrolier.

DISCUSSIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

15. Les discussions de politique à court-terme ont porté sur la manière de remettre la consolidation budgétaire sur la bonne voie et de renforcer la discipline budgétaire tout en s'attaquant aux risques budgétaires et financiers. Les dépassements de dépenses se sont produits dans un contexte où les contrôles budgétaires et la gestion des finances publiques, des priorités majeures du programme, restent faibles. Le suivi des passifs contingents des entreprises publiques s'est amélioré, mais des efforts restent à entreprendre pour améliorer leurs résultats financiers et éviter l'accumulation de dettes croisées. Les réformes du secteur financier avancent, quoiqu'avec des retards.

16. Les consultations au titre de l'article IV ont porté sur trois domaines clés pour pleinement débloquer l'immense potentiel de croissance du Cameroun et renforcer la résistance aux chocs :

(i) rendre la croissance plus inclusive en améliorant le potentiel de redistribution de la politique budgétaire et en supprimant les barrières qui continuent d'entraver la participation des femmes à l'économie ; (ii) s'attaquer aux risques budgétaires et financiers, y compris en mettant en œuvre de mesures durable pour résoudre les banques en difficulté et réduire l'important volume de prêts improductifs, et (iii) accélérer les réformes pour soutenir la diversification et promouvoir l'intégration régionale, notamment en améliorant l'environnement des affaires et en stimulant l'accès aux services financiers. Les présentations par les services des travaux analytiques venant étayer ces thèmes à un large éventail d'acteurs comprenant des représentants des autorités, de la société civile, du monde universitaire, de la presse, des bailleurs de fonds et du secteur privé ont suscité un grand intérêt.

A. Thème n°1 : réaliser une consolidation budgétaire favorable à la croissance tout en protégeant les plus pauvres

Remettre la consolidation budgétaire sur la bonne voie

17. Les autorités ont soumis au Parlement un budget 2018 révisé afin de remettre le processus de consolidation budgétaire sur la bonne voie, conformément aux objectifs du programme (mesure préalable, tableau 2 du texte). Le budget 2018 révisé, avec un déficit global légèrement supérieur à celui envisagé au moment de la 1^{ère} revue de la FEC (2,6 % du PIB

contre 2,3 % du PIB), reflète mieux les résultats budgétaires de 2017, notamment les niveaux de recettes et de dépenses plus élevés. Il envisage une consolidation un peu moins importante de 2,4 % du PIB en 2018,

avec une enveloppe de dépenses plus réaliste et une amélioration des recettes de l'ordre de 0,4 % du PIB par rapport à 2017, sous l'effet des nouvelles mesures fiscales et de

l'amélioration de l'administration des recettes (tableau 3 du texte, ¶18–19 du MPEF). Le budget 2018 révisé tient compte des dépenses courantes plus élevées non budgétisées de

0,7 % du PIB, principalement liées aux élections et aux subventions à l'énergie. Le niveau plus élevé du déficit base caisse (4 % du PIB)

comprend une réduction nette des arriérés intérieurs de 94 milliards de FCFA en 2018 (tableau 4 du texte, encadré 2). Le stock des arriérés intérieurs a été réduit de 530 milliards de FCFA à fin mars à 268 milliards de FCFA à fin mai, qui en

passé d'atteindre l'objectif indicatif de juin (action préalable, ¶21 du MPEF).

comprend une réduction nette des arriérés intérieurs de 94 milliards de FCFA en 2018 (tableau 4 du texte, encadré 2). Le stock des arriérés intérieurs a été réduit de 530 milliards de FCFA à fin mars à 268 milliards de FCFA à fin mai, qui en

passé d'atteindre l'objectif indicatif de juin (action préalable, ¶21 du MPEF).

comprend une réduction nette des arriérés intérieurs de 94 milliards de FCFA en 2018 (tableau 4 du texte, encadré 2). Le stock des arriérés intérieurs a été réduit de 530 milliards de FCFA à fin mars à 268 milliards de FCFA à fin mai, qui en

passé d'atteindre l'objectif indicatif de juin (action préalable, ¶21 du MPEF).

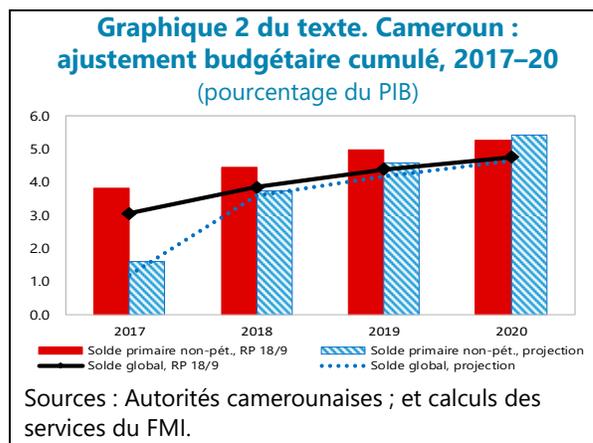


Tableau 3 du texte. Cameroun : mesures en faveur des recettes dans le budget révisé 2018¹

Nouvelles mesures	Rendement projeté	
	mrd. FCFA	% du PIB
Nouvelles accises et taxes aéroportuaires	11	0.06
Collecte de la TVA sur le budget de l'État	20	0.10
Amélioration de la perception grâce au recoupement des informations sur les impôts et les douanes	8	0.04
Ouverture de 7 nouveaux centres des impôts pour les moyennes entreprises.	3	0.02
Amélioration de la collecte de l'impôt	2	0.01
Opérations sur les dettes croisées	12	0.06
Recouvrement des arriérés fiscaux de la SONARA	15	0.08
Autres	27	0.14
Recettes totales	98	0.50

Sources : Autorités camerounaises ; et calculs des services du FMI.

¹ Mesures supplémentaires nécessaires pour porter les recettes non pétrolières à 13,4 % du PIB compte tenu de la collecte d'arriérés de TVA exceptionnels de 2017.

Tableau 4 du texte. Cameroun : changements dans le budget 2018 révisé
(en pourcentage du PIB, sauf mention contraire)

	2016		2017		2018			Ajustement				Note
								2017		2018		
	Est.	RP 18/9	Est.	RP 18/9	Budget	RP 18/9	Proj.	RP 18/9	Est.	RP 18/9	Proj.	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(2)-(1)	(3)-(1)	(5)-(2)	(6)-(3)		
Recettes totales et dons	15.0	14.6	15.4	15.1	15.1	15.8	-0.4	0.4	0.5	0.4	Les projections révisées pour les recettes non-pétrolières de 2018 reposent sur une amélioration de la base de 2017 et de nouvelles mesures en faveur des recettes à hauteur de 0,4 % du PIB.	
Recettes pétrolières	2.2	1.9	1.9	2.1	1.8	2.1	-0.4	-0.3	0.0	0.2		
Recettes non-pétrolières	12.5	12.4	13.1	13.0	13.0	13.4	-0.1	0.6	0.6	0.3		
Total des dons	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.1	0.0	0.0	0.0		
Dépenses totales	21.2	17.7	20.4	17.7	17.5	18.4	-3.4	-0.8	-0.3	-2.0	Les projections révisées pour les dépenses courantes ont été relevées de 0,7 % du PIB afin de tenir compte des subventions pour la SONARA (0,4 % du PIB), ENEO (0,1 % du PIB) et les élections (0,1 % du PIB).	
Dépenses courantes	12.6	11.2	11.5	11.4	11.2	12.2	-1.4	-1.1	0.0	0.6		
Traitements et salaires	5.0	4.9	5.1	4.9	4.9	4.9	0.0	0.1	0.0	-0.1		
Biens et services	4.3	3.4	3.8	3.8	3.7	4.1	-0.9	-0.6	0.2	0.3		
Subventions et transferts	2.5	1.9	1.8	1.8	1.8	2.3	-0.7	-0.7	0.0	0.5		
Intérêts	0.8	1.0	0.9	0.8	0.8	0.8	0.3	0.1	-0.2	0.0		
Dépenses en capital	8.4	6.5	8.8	6.2	6.2	6.2	-1.9	0.4	-0.3	-2.6	Les dépenses en capital sont restées inchangées par rapport au budget initial.	
dont : investissements financés sur ressources intérieures	5.9	3.3	4.9	3.4	3.4	3.4	-2.5	-1.0	0.0	-1.5		
dont : investissements financés sur ressources extérieures	2.6	3.2	3.9	2.9	2.9	2.9	0.6	1.3	-0.3	-1.0		
Solde global (base ordonnancement, dons compris)	-6.2	-3.1	-5.0	-2.6	-2.3	-2.6	3.1	1.2	0.8	2.4		
Ajustement base caisse	1.1	-0.8	0.4	-1.2	-1.4							
Ordres de paiement non exécutés (= réduction)	1.1	-0.5	-0.5									
Obligations gouvernementales impayées		-0.3	0.9									
Restes à payer		0.0	-0.7									
Arriérés		-0.3	1.7									
Solde global (base caisse, dons compris)	-5.1	-3.9	-4.6	-3.5	-4.0		1.2	0.5	0.4	0.6		
<i>Poste pour mémoire</i>												
Obligations gouvernementales impayées (milliards de FCFA)	596	539	711		393	512	-57	115	-146	-198		
Restes à payer	101	101	429		101	325	0	328	0	-104		
Arriérés 1/	495	438	282		292	188	-57	-213	-146	-94		

Sources : Autorités camerounaises ; et calculs des services du FMI.

^{1/} Les arriérés ont augmenté de 282 milliards de FCFA à fin décembre 2017 à 530 milliards de FCFA à fin mars 2018. L'objectif du programme est de 282 milliards de FCFA à fin juin 2018 et à 188 milliards de FCFA à fin décembre 2018.

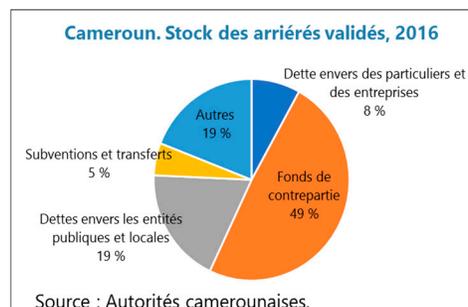
Encadré 2. L'audit 2018 des arriérés intérieurs

Les autorités ont mené, en début 2018, un audit pour évaluer le stock des arriérés intérieurs et élaborer une stratégie visant à apurer les arriérés existants. L'audit a chiffré un stock éligible restant de 182,7 milliards de FCFA sur les arriérés de la période 2000–16 à fin 2017, dont 176,4 milliards ont été validés.

La composition des arriérés audités reflète la situation de liquidité structurellement difficile de l'État. La plus grande partie des arriérés concerne des fonds de contrepartie (0,4 % du PIB ou la moitié du total des arriérés validés). Les arriérés envers des entreprises et des particuliers camerounais ne représentent qu'une petite partie (8 %) du total des arriérés validés, l'essentiel du volume restant correspondant à des subventions et transferts non versés.

L'audit a également identifié des faiblesses dans le système comptable du Trésor. L'audit a notamment identifié des arriérés intérieurs sur la base de documents physiques qui ne sont pas enregistrés par le système comptable (1,6 milliard de FCFA) et, plus important encore, des arriérés de paiement dans le système de comptable sans document correspondant pour un montant dépassant mille milliards de FCFA (6,4 % du PIB). Le rapport d'audit a recommandé de procéder à une analyse plus approfondie de l'intégrité du système comptable du Trésor.

Sur la base de l'audit, les autorités ont proposé un plan d'apurement des arriérés validés. La dette envers les entreprises et les particuliers, ainsi que les contributions non-payées, seraient intégralement payées, suivi de paiements progressifs des fonds de contrepartie en fonction des besoins de chaque projet. Une première tranche de 32 milliards de FCFA (0,2 % du PIB) a déjà été mise à disposition par le ministère des Finances.



18. Les autorités et les services du FMI ont convenu que les dépassements de dépenses de fin 2017 étaient principalement imputable à la faiblesse de la gestion des finances publiques.

L'exécution du budget était conforme au programme pendant les trois premiers trimestres de 2017, mais les dépenses se sont accélérées en décembre, se poursuivant en durant la période complémentaire se terminant en février. La faiblesse des contrôles budgétaires, avec notamment des retards dans le reporting et l'absence d'un rapprochement systématique des données entre les différentes entités dépensières, ainsi que le maintien du recours aux procédures de dépenses exceptionnelles (ex. : les caisses d'avances, les avances de trésorerie, engagements provisionnels) expliquent l'ampleur des dépassements de dépenses. L'absence de données exhaustives a entravé le suivi en temps opportun des décaissements correspondant aux projets financés sur ressources extérieures. Les dépenses à régulariser ont atteint 3,5 % du PIB ou 20 % du budget à fin février (¶17, 23 du MPEF).

19. Avec le budget révisé, les autorités ont publié une circulaire de mise en œuvre destinée à améliorer la discipline budgétaire (action préalable). La circulaire limite drastiquement les

procédures de dépenses exceptionnelles et renforce les mécanismes de reporting. En particulier, toutes les dépenses doivent être régularisées sur une base mensuelle afin d'éviter l'accumulation en fin d'année des dépenses à régulariser, et le montant des dépenses à régulariser doit être communiqué, avec une limite quantitative (nouvel objectif indicatif) sur la part des dépenses hors intérêts exécutées par des procédures exceptionnelles. À l'avenir, le recours aux procédures de dépenses exceptionnelles sera progressivement éliminé (¶23 du MPEF). L'accumulation des arriérés intérieurs sera limitée en réduisant les retards de paiement aux fournisseurs (repère structurel pour juin) et en étendant la couverture du compte unique du Trésor (CUT), tout en veillant à ce que les budgets annuels reflètent mieux les besoins de dépenses réels.

20. Les autorités ont également accepté d'accélérer les réformes de soutien à la gestion des finances publiques afin de renforcer la qualité des données budgétaires et de mieux contrôler l'exécution du budget (¶23,26 du MPEF).

- S'agissant du reporting, les rapprochements mensuels entre toutes les entités en charge de l'exécution du budget assureront la cohérence entre les données comptables et les statistiques budgétaires. En juin, une mission d'experts du FAD a identifié des mesures pour traiter les sources de divergences et d'irrégularités dans l'enregistrement des données dans les systèmes du budget et du Trésor (voir la section des questions statistiques). Des rapports mensuels sur les décaissements et les appels de fonds auprès des créanciers extérieurs (nouveau repère structurel pour juillet) amélioreront le suivi des projets financés sur ressources extérieures.
- La gestion de la trésorerie sera facilitée par de nouvelles réductions de soldes dans les comptes correspondants (nouveau repère structurel pour août) et l'extension de la couverture du CUT va se poursuivre (nouveau repère structurel pour juillet).
- Les projets de loi mettant en œuvre les directives de la CEMAC sur les lois de finances, et la loi sur la transparence et la gouvernance de la gestion des finances publiques (GFP) ont été soumis au Parlement en juin en vue d'une application à compter de 2019 (action préalable). Ces lois permettront d'ancrer les meilleures pratiques de gestion des finances publiques et assureront la viabilité des réformes en cours, notamment par le renforcement des contrôles sur l'exécution du

budget, en réduisant la période complémentaire à un mois et en améliorant le reporting budgétaire.

21. Les autorités ont révisé le plan de financement de 2018 pour tenir compte du déficit plus important. Le gouvernement procédera à l'émission de 150 milliards de FCFA d'obligations à moyen terme pour financer des infrastructures, initialement prévue dans le budget. Compte tenu de la baisse de l'appétit des banques pour les titres de longue maturité, l'État va émettre davantage de bons du Trésor à court terme, tout en cherchant à attirer des investisseurs non bancaires, à développer le marché secondaire et à éliminer le recours au financement bancaire direct. Avec une maturité moyenne de la dette intérieure d'environ trois ans, une émission à grande échelle d'obligations à court terme pourrait accroître les risques de refinancement et augmenter les coûts d'emprunt. À cet égard, les services du FMI et les autorités ont convenu que le compte-séquestre spécial des avances statutaires devrait être principalement utilisé pour la gestion de trésorerie, avec des tirages limités au cours des trimestres et un tirage net très progressif (¶22, 34 du MPEF).

22. Les autorités ont réaffirmé leur ferme engagement à respecter les objectifs du programme. Elles ont convenu avec les services du FMI que le budget 2018 révisé serait difficile à mettre en œuvre, avec des risques conséquents de voir apparaître de nouvelles pressions sur les dépenses. Toutefois, elles ont indiqué qu'elles mettaient en place des mesures supplémentaires pour le budget révisé, qui devraient contribuer à réduire les dépenses courantes d'environ 0,6 % du PIB, notamment le comptage physique en cours du nombre de fonctionnaires et des économies sur les biens et les services, comme cela est exigé dans une circulaire du Premier ministre (¶20 du MPEF). Les services du FMI se sont félicités de ces mesures, en soulignant que les coûts administratifs élevés au niveau des dépenses courantes (voir ci-dessous) pourraient être réduits sans affecter la performance. Les services du FMI ont également mis l'accent sur l'importance d'économiser toute recette pétrolière exceptionnelle afin de constituer des marges de manœuvre, si certains de ces risques venaient à se matérialiser.

Vers des budgets favorables à la croissance et aux pauvres :

a. Exploiter l'immense potentiel fiscal du Cameroun

23. Les efforts de mobilisation des recettes non-pétrolières ont déjà engendré des résultats concrets et les autorités continueront de faire avancer les réformes visant à élargir l'assiette fiscale. Les autorités se sont engagées à mettre en œuvre des mesures substantielles d'élargissement de l'assiette fiscale en 2019, notamment des réformes sur l'impôt foncier et les dépenses fiscales pour exploiter l'immense potentiel fiscal du Cameroun (encadré 3, ¶24, 27 du MPEF). Les autorités ont également convenu du fait qu'il existe une marge significative pour optimiser la collecte de l'impôt en (i) améliorant l'efficacité de la TVA (relèvement du seuil de la TVA, simplification du régime fiscal pour les petites entreprises, création de nouveaux centres des impôts pour les moyennes entreprises) ; (ii) poursuivant la coopération entre les administrations fiscales et douanières ; et (iii) continuant à simplifier et à dématérialiser les procédures.

b. Améliorer l'efficacité des dépenses tout en protégeant les pauvres et en promouvant l'égalité de genre

24. Il est essentiel d'améliorer l'efficacité des dépenses publiques afin de créer de l'espace budgétaire pour les dépenses prioritaires, tout en continuant à réduire les déficits budgétaires.

Les évaluations récentes des services du FMI et la Banque mondiale ont confirmé que les dépenses publiques du Cameroun, bien que relativement faibles sont moins efficaces par rapport à ses pairs, avec des coûts administratifs plus élevés pour les dépenses courantes et les dépenses capital, ce qui est cohérent avec les résultats empiriques des services s'agissant des faibles multiplicateurs budgétaires. Les dépenses sociales sont faibles et mal distribuées, et l'efficacité des investissements publics est estimée à environ 50 % (annexes II et III).

25. L'impact distributionnel de la politique budgétaire pourrait être amélioré afin de réduire la pauvreté et l'inégalité, et de s'attaquer aux inégalités subsistantes entre hommes et femmes.

L'Enquête camerounaise auprès des ménages menée en 2014 a montré que le taux de pauvreté n'a que légèrement reculé de 40,2 à 37,5 % entre 2001 et 2014, tandis que l'indice des inégalités a augmenté de 42,2 à 46,6. Les disparités régionales des revenus restent élevées, avec concentration de la pauvreté dans les zones rurales. De plus, le faible niveau des dépenses sociales et la non prise en compte des femmes dans les budgets, ainsi que des normes sociales profondément ancrées et des lois inégalitaires contribuent à la persistance des écarts entre hommes et femmes, que ce soit en termes d'opportunités ou de résultats (encadré 4, graphique 6). L'analyse menée conjointement par les services du FMI et le *Commitment to Equity Institute* montre que les transferts monétaires et en nature ciblés sont efficaces pour réduire la pauvreté et l'inégalité, et soutenir les femmes. Toutefois, les transferts indirects tels que les subventions à l'électricité et au carburant, ainsi que les dépenses fiscales sont inefficaces et régressifs car les groupes à revenu élevé, étant les plus gros consommateurs, en bénéficient d'avantage (annexe III).⁷

⁷ Le chapitre II du document de la série des Questions générales analyse l'impact de la politique de finances publiques sur la pauvreté et l'inégalité, et le chapitre III est consacré à la façon de s'attaquer aux inégalités de genre au Cameroun.

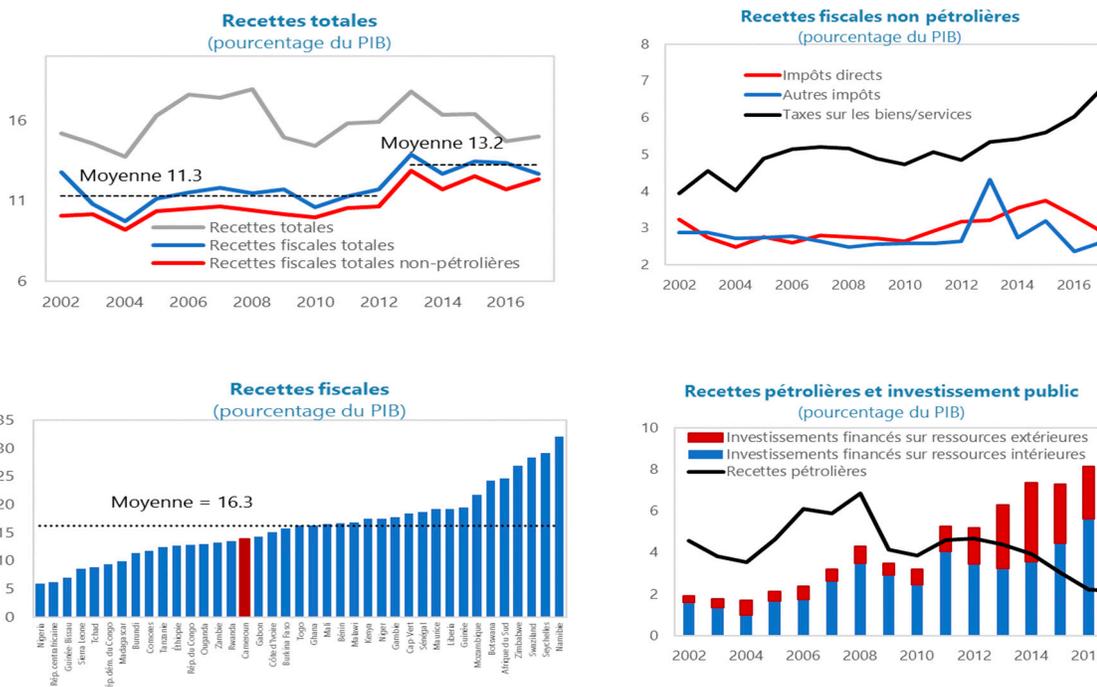
Encadré 3. Potentiel fiscal

Les recettes ont considérablement augmenté depuis 2012. Le ratio impôt/PIB est passé d'une moyenne de 11,3 % sur la période 2002–12 à une moyenne de 13,2 % sur la période 2013–17, le ratio impôt non-pétrolier/PIB a suivi la même tendance. Cette progression tient à l'amélioration de la collecte des impôts indirects (TVA, accises et autres) et directs, reflétant des réformes accélérées de l'administration fiscale et des changements de la politique fiscale.

Malgré cette tendance encourageante, les recettes fiscales du Cameroun restent inférieures à leur potentiel. Les recettes fiscales restent 2–3 % du PIB en-dessous de la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne. Une analyse empirique comparative entre pays basée sur des modèles des frontières stochastiques indique que dans les pays ayant des conditions macroéconomiques et des institutions similaires, le ratio impôt/PIB maximal peut atteindre 19–21 %, soit un potentiel d'au moins 5–7 % du PIB.

Le fléchissement des recettes pétrolières et l'augmentation des besoins de dépenses exigent des efforts supplémentaires pour exploiter le potentiel fiscal. Les recettes pétrolières représentaient 13 % des recettes totales en 2018 et elles devraient encore diminuer en raison de l'épuisement des champs existants et de l'absence de nouvelles découvertes. D'autre part, les besoins pressants de dépenses sociales et d'investissements prioritaires nécessitent un espace budgétaire supplémentaire.

L'amélioration de l'efficacité de la collecte de l'impôt et la réduction des exonérations fiscales peuvent fortement stimuler les recettes non-pétrolières. Une récente mission d'assistance technique du FAD a indiqué que les gains liés à l'administration fiscale peuvent atteindre jusqu'à 2,5 % du PIB. En outre, les autorités ont évalué le coût des dépenses fiscales à 2,4 % du PIB en 2016 et prévoient de les réduire progressivement à compter de 2019. La pleine mise en œuvre des efforts consacrés à l'administration fiscale pour améliorer l'efficacité de la collecte de l'impôt et des changements destinés à élargir la base d'imposition sont essentiels pour poursuivre la mobilisation des recettes non-pétrolières.



Sources : Autorités camerounaises ; Perspectives de l'économie mondiale ; et calculs des services du FMI.

26. Les réformes visant à s'attaquer à l'inefficacité des dépenses, à accroître les dépenses sociales et à améliorer les transferts indirects doivent figurer au rang de priorités.

- *Les mesures destinées à réduire les coûts administratifs élevés au niveau des dépenses courantes et des dépenses en capital* en rationalisant les procédures et en évitant les chevauchements de missions devraient être priorisées. La mise en œuvre des recommandations clés de l'EGIP sur l'amélioration de la sélection, de la budgétisation et du renforcement du suivi des projets d'investissement devrait se poursuivre.
- *Les prix administrés de l'énergie devraient être réformés* afin de minimiser les distorsions du marché, et les coûts directs et indirects (par le biais des services publics) pour l'État tout en augmentant les subventions ou les transferts directs en faveur des ménages pauvres. Il conviendrait d'éliminer progressivement les dépenses fiscales. En plus d'être progressifs, ces deux ensembles de mesures permettraient d'accroître les recettes.
- *Il convient d'étendre la couverture des programmes de transferts monétaires.* Les dépenses consacrées à la santé et à l'éducation devraient être augmentées tout en réorientant les ressources vers les structures de santé et d'enseignement primaires dans les régions les plus pauvres pour soutenir les femmes et améliorer l'efficacité des dépenses. Il convient d'envisager des budgets sensibles aux questions liées au genre.

27. Les autorités rejoignent le constat des services sur la nécessité d'améliorer l'efficacité des dépenses totales et de réformer les dépenses sociales. Elles ont apprécié la récente assistance technique fournie par le FMI et d'autres partenaires au développement en matière de politique des dépenses publiques. Elles ont indiqué qu'elles avancent dans la mise en œuvre de recommandations clés, notamment en matière de dépenses fiscales, de masse salariale (rationalisation des avantages non-salariaux) et d'investissement public (nouveau code des marchés publics). Elles ont souligné que la stratégie intérimaire pour la croissance et l'emploi visait à renforcer les politiques sociales, notamment en matière de santé (généralisation du financement basé sur la performance pour les établissements de santé, amélioration de la disponibilité et réduction du prix des médicaments), d'éducation (développement de l'enseignement et la formation professionnels, réforme de la politique de livres scolaires), d'égalité liées au genre (introduction de cette thématique dans les politiques sectorielles) et de protection sociale (extension du programme de transferts monétaires, révision de la stratégie nationale de protection sociale), en étroite collaboration avec la Banque mondiale et d'autres partenaires au développement (¶25 du MPEF). S'agissant du genre, elles ont également indiqué que l'État est en train de transposer dans le droit camerounais les traités internationaux signés en matière d'égalité des genres.

Encadré 4. S'attaquer aux inégalités liées au genre pour stimuler une croissance inclusive

Le gouvernement a été proactif dans la promotion de l'égalité des genres mais des écarts subsistent.

Une loi électorale favorable au genre adoptée en 2012 a permis d'améliorer la représentation des femmes au parlement. Conjugée à un code pénal plus équilibré entre les hommes et les femmes, elle a permis d'améliorer l'indice d'inégalité de genre (IIG) du pays pour le situer juste au-dessus de la moyenne de l'Afrique subsaharienne. Toutefois, les traités internationaux de promotion de l'égalité des genres signés n'ont pas encore été transposés dans le droit camerounais. Par exemple, l'âge légal du mariage est de 15 ans pour les femmes (18 pour les hommes), avec environ 40 % des femmes mariées avant l'âge de 18 ans. D'autres barrières juridiques entravent l'accès des femmes à l'emploi et à la gestion des actifs physiques. De surcroît, les dépenses consacrées à la santé publique et à l'éducation sont faibles, inefficaces et inégalement réparties entre les régions, ce qui aggrave les inégalités liées au genre. Le budget du Cameroun n'est pas sensible au genre et l'État pourrait affecter davantage de ressources à l'amélioration des conditions des femmes.

Les retombées économiques que pourrait apporter une réduction des inégalités persistantes des genres sont significatives.

L'amélioration des performances en matière de santé et d'éducation des femmes serait particulièrement importante. Au Cameroun, les femmes ayant un meilleur niveau d'éducation tendent à être mieux intégrées financièrement que les hommes, et elles sont davantage susceptibles d'être employées dans le secteur formel. Les estimations des services du FMI indiquent que la croissance du PIB par habitant du Cameroun augmenterait de 0,25 % s'il portait son score de l'IIG au niveau de la moyenne de l'Afrique subsaharienne et de 1 % s'il le relevait jusqu'au niveau des cinq grands pays émergents asiatiques (Indonésie, Malaisie, Thaïlande, Philippines et Vietnam) ou des cinq principales économies d'Amérique latine (Brésil, Chili, Colombie, Mexique et Pérou).

B. Thème n°2 : maintenir la viabilité de la dette, et gérer les risques budgétaires et financiers

Maintenir la viabilité de la dette

28. Le Cameroun présente toujours un risque de surendettement élevé. Les services du FMI ont noté que le stock de la dette publique a augmenté de 5 % du PIB depuis 2016. La mise à jour de l'analyse de la viabilité de la dette (AVD) révèle que la base des exportations reste étroite par rapport à l'exposition extérieure et au service de la dette projeté. Dans le scénario du programme, la dette publique culminerait à 38,7 du PIB cette année, avant de diminuer progressivement jusqu'à environ 33,6 % du PIB d'ici à 2023 (voir AVD). Les scénarios de résistance soulignent la fragilité persistante de la trajectoire de la dette camerounaise. Les services du FMI ont noté que la nouvelle dette non-concessionnelle contractée par l'État s'élève à 63 % de la limite annuelle sur la période janvier-mai 2018. Les autorités ont réitéré leur engagement à respecter la limite d'endettements non-concessionnels, en faisant remarquer qu'elles avaient déjà sélectionné dans leur plan d'endettement de 2018 des projets prioritaires matures dans des secteurs clés (128–29 du MPEF ; graphique 3 du texte). Les services du FMI et les autorités ont également convenu de relever la limite d'endettements concessionnels de 90 milliards de FCFA en 2018, tout en maintenant le volume

cumulé des emprunts concessionnels globalement inchangé, ce qui permettrait aux autorités de bénéficier d'un meilleur accès aux ressources concessionnelles de l'AID.⁸

Graphique 3 du texte. Cameroun : composition des nouveaux emprunts et des décaissements de la dette, 2017–18



Sources : Autorités camerounaises ; et calculs des services du FMI.

29. Les autorités mettent en œuvre des mesures destinées à améliorer la gestion et le suivi de la dette. Les services du FMI se sont félicités des progrès effectués sur les délais de communication et l'exhaustivité des données sur la dette. Ils ont également salué les efforts d'amélioration du suivi de la dette publique grâce à une surveillance plus systématique des entreprises publiques et à la publication régulière de l'annexe budgétaire consacrée aux entreprises publiques. Cela contribuerait à renforcer le suivi et la communication des passifs contingents, qui proviennent essentiellement des entreprises publiques et des partenariats public-privé, sans pour autant compromettre la viabilité de la dette même s'ils se matérialisent intégralement (voir l'AVD). Les services du FMI ont également encouragé les autorités à inclure dans la définition de la dette publique toutes les entreprises publiques qui dépendent d'un soutien quelconque de l'État (voir encadré 1 de l'AVD).

30. Les services du FMI ont réitéré l'urgence d'accélérer l'apurement des emprunts contractés mais non-décaissés. L'encours des emprunts signés mais non décaissés s'élevait à 21,5 % du PIB à la fin mars 2018. Les services du FMI ont exhorté les autorités d'ajuster les plans de décaissements prévus pour chaque projet aux limites du budget révisé. Une étude du ministère de l'Économie et du comité de la dette publique (CNDP) a révélé que 3 200 milliards de FCFA, soit deux tiers des soldes engagés mais non-décaissés (SEND), étaient liés à des projets non-performants. Les services du FMI ont vivement conseillé aux autorités d'accélérer la mise en œuvre des recommandations de l'étude en préparant un plan (nouveau repère structurel pour juillet) pour réduire d'un tiers les SEND d'ici à fin 2018 et, en collaboration avec les partenaires au développement, à faire des progrès significatifs d'ici au mois de septembre (¶130 du MPEF).

⁸ Le total d'emprunts concessionnels de 19 milliards de FCFA en 2017 était nettement en-dessous de la limite de 100 milliards de FCFA établie dans le programme, alors que de nombreux projets financés avec des ressources concessionnelles n'étaient pas inclus dans le plan d'emprunts 2018.

31. Les autorités ont reconnu la nécessité de maîtriser la dette publique, tout en se montrant plus positives sur les perspectives de viabilité de la dette. Elles ont mis l'accent sur le fait que la progression régulière des exportations non-pétrolières soutenues par l'amélioration des infrastructures et les investissements dans l'industrie agro-alimentaire, garantirait la viabilité extérieure sur la période de projection. Elles ont également souligné qu'une part significative de l'accroissement de la dette publique dont il est fait état tient à l'élargissement du périmètre de la dette recommandé par les services du FMI. Tout en acceptant de poursuivre leurs efforts pour améliorer la communication de données sur la SONARA et les autres entreprises publiques, les autorités ont indiqué qu'à leur avis la dette commerciale des entreprises publiques ne devrait pas faire partie de la dette publique (voir AVD).

Maîtriser les risques budgétaires découlant des passifs conditionnels

32. La détérioration de la situation financière des entreprises publiques constitue une source croissante de risques budgétaires (graphique 7). Les entreprises publiques jouent un rôle important dans l'économie camerounaise avec une part importante des emplois formels et des monopoles dans la production de biens et services fondamentaux, notamment les services publics. Toutefois, la baisse du chiffre d'affaire et l'augmentation des coûts (notamment les salaires), en partie imputable aux prix administrés dans des secteurs clés (notamment eau, électricité et carburant), ont entraîné une augmentation des pertes des entreprises publiques, et la dette des entreprises publiques a augmenté ces dernières années, pour atteindre 12,5 % du PIB en 2016 (voir AVD).

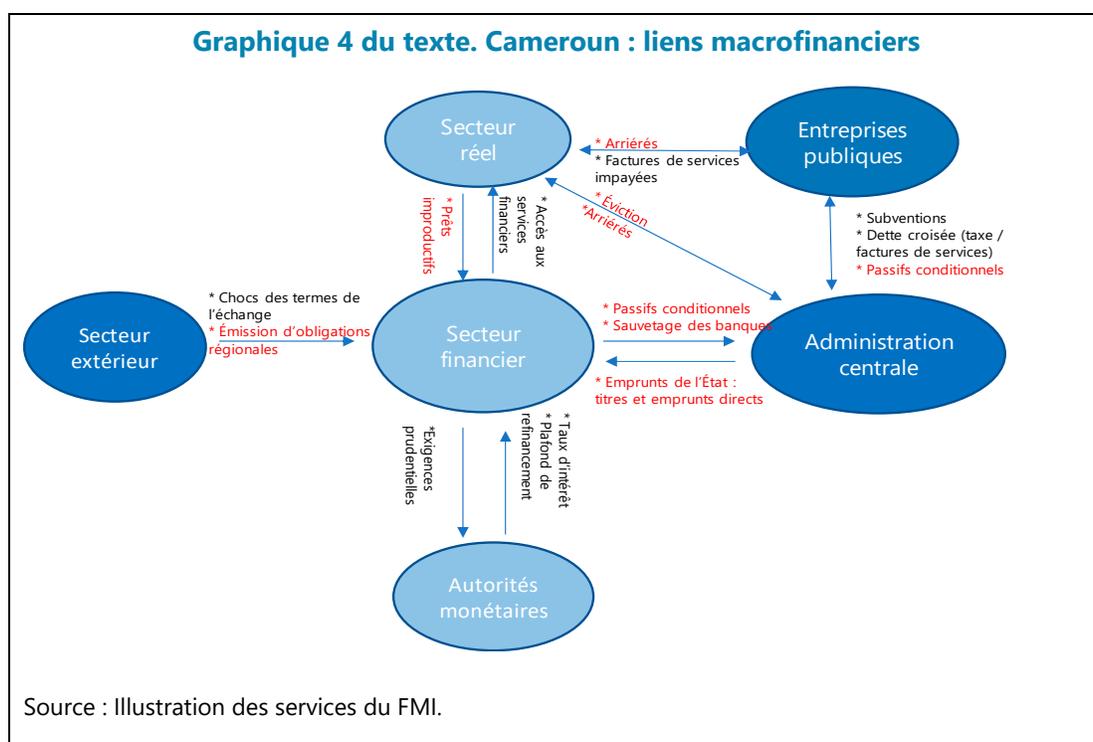
33. La SONARA compte pour une grande partie de la dette des entreprises publiques. Bien qu'elle ait diminué depuis 2014, la dette de la SONARA s'élevait malgré tout à 3,5 % du PIB en 2016, soit un quart de la dette totale des entreprises publiques. La SONARA a été déclarée entreprise publique stratégique mais sa capacité de raffinage est trop limitée pour garantir sa viabilité financière, qui est également entravée par des prix de détail nationaux fixes et, depuis 2017, inférieurs aux coûts domestiques de vente de carburant. La stratégie élaborée pour restaurer la viabilité financière de la SONARA (repère structurel pour décembre 2017) repose sur une subvention de l'État plus élevée pour maintenir l'équilibre financier de court terme, sans amélioration de l'efficacité ni ajustement des prix à la pompe. Plutôt, les autorités ont proposé de mettre en place des mesures à court terme pour améliorer les flux de trésorerie de la SONARA et limiter le coût des subventions pour l'État, mais elles n'ont pas envisagé un passage éventuel à une structure de prix plus flexible (T32 du MPEF). Les services du FMI ont regretté l'absence de mesures plus concrètes pour préparer le secteur à une plus grande libéralisation.

34. Il convient de travailler à l'amélioration de la situation financière des entreprises publiques et d'éviter l'accumulation de dettes croisées avec l'État. Les autorités ont indiqué qu'elles préparaient des réglementations et une stratégie pour mettre en œuvre les deux lois sur les entreprises publiques et les autres entités publiques approuvées en 2017. Les services du FMI ont toutefois indiqué que des efforts supplémentaires doivent être consentis à court terme pour améliorer la gestion et les résultats des entreprises publiques, avec notamment des audits financiers et la mise en œuvre de contrats de performance, tout en assurant le paiement régulier des factures de services et des subventions budgétisées pour éviter de peser sur la situation de trésorerie des

entreprises publiques (1131 du MPEF). Il serait également fondamental de veiller à ce que les prix des principaux services publics permettent au moins de couvrir les coûts, tout en protégeant les plus pauvres.

Surveillance des liens macrofinanciers et maintien de la stabilité financière

35. Les difficultés de trésorerie de l'État et des entreprises publiques constituent une source de vulnérabilité grandissante pour le secteur bancaire (graphique 4 du texte). Les banques présentent un bon niveau de liquidité et le ratio de fonds propres moyen est passé de 9 % à fin 2016 à 10,7 % en mars 2018, oscillant entre 10 à 16 % hors banques en difficulté par rapport au minimum réglementaire de 8 %. Toutefois, les banques sont vulnérables au risque souverain (l'exposition au risque souverain de la CEMAC est passée de 11 à 17 % du total des actifs entre 2014 et 2017), et à l'impact direct et indirect de la dette intérieure et des arriérés de l'État et des entreprises publiques. Un test de résistance appliqué aux banques à fin 2017 a montré que le ratio de fonds propres de l'ensemble du système bancaire pourrait diminuer de 4,4 % suite à une décote de 25 % de la dette de l'État, de 3,5 % sous l'effet d'une décote de 25 % de la dette des autres pays de la CEMAC et de 2,7 % sous l'effet d'un défaut total de la SONARA (graphique 5 du texte).⁹

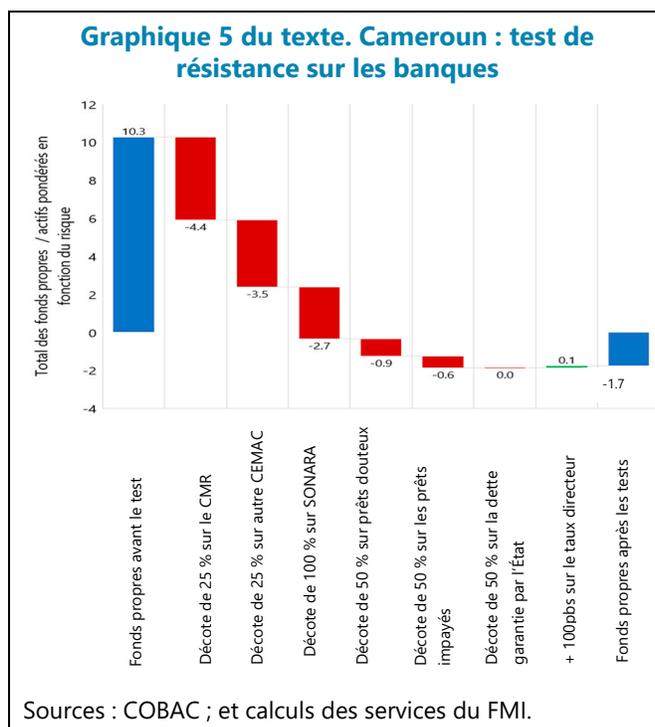


⁹ Le chapitre IV du document de la série des Questions générales analyse les liens macrofinanciers pour le Cameroun.

36. Les réformes mises en œuvre par la BEAC et la COBAC ont un impact direct sur le

secteur financier et l'État. Le resserrement de la politique monétaire opéré par la BEAC vient soutenir les efforts d'ajustement individuels des pays. La BEAC et la COBAC mettent en œuvre des réformes importantes des opérations de politique monétaire, de la réglementation des changes et des normes prudentielles.¹⁰

- *Le relèvement du taux directeur de la BEAC en mars 2017 et le renforcement de l'application de la réglementation des changes existante ont contribué à la diminution des sorties de capitaux à court terme et soutenu la reconstitution des avoirs extérieurs nets du Cameroun. Toutefois, les représentants des banques et du secteur privé ont noté que des efforts supplémentaires visant à accélérer le traitement des demandes de devises étrangères faciliteraient les transactions commerciales et le rapatriement des recettes d'exportation.*



- *Les autorités ont noté que des efforts conjoints de la BEAC et des banques pour soutenir le développement d'un marché interbancaire actif contribueraient à équilibrer les conditions de liquidité entre les banques et à améliorer l'efficacité de la politique monétaire. La liquidité excédentaire croissante du Cameroun est concentrée sur les banques hors-CEMAC (114 % de liquidités excédentaires avant refinancement par la BEAC en moyenne pour 69 % des actifs du système), alors les banques de la CEMAC sont en déficit de liquidité (-14 %).*
- *L'application des pondérations de risque positives sur la dette de l'État contribuerait à réduire les risques souverains des banques et inciterait les autorités à respecter les critères de convergence, indispensable pour la viabilité de la monnaie commune. Toutefois, cette réforme a eu pour effet immédiat de réduire l'appétit des banques pour les titres publics, car les banques tendent à conserver les bons et les utiliser pour le refinancement auprès de la BEAC. Les services du FMI ont encouragé les banques à jouer un rôle plus actif dans le développement d'un marché secondaire de titres souverains.*

37. Les services du FMI ont encouragé les autorités à renforcer les efforts en cours afin d'améliorer la résilience du secteur financier. Avec l'assistance technique du FMI, la méthodologie d'évaluation du prix d'achat des actifs compromis a été révisée. Sa mise en œuvre devrait permettre quelques réductions de coûts pour l'État. Les autorités ont indiqué qu'elles allaient finaliser

¹⁰ Voir le mémorandum des services du FMI sur la CEMAC, juin 2018.

l'évaluation des options de résolution des banques en difficulté (repère structurel reprogrammé) d'ici août 2018, avec le soutien de la Banque mondiale, et que le contrat de performance de la direction générale de la banque publique serait signé d'ici juillet 2018 (nouveau repère structurel). Les autorités ont également indiqué qu'elles sont en train de finaliser des plans d'action pour réduire les créances en souffrance, notamment en améliorant le traitement judiciaire des litiges dans le secteur financier (¶136 du MPEF).

38. Le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme doit être renforcé. Au Cameroun, 94 % des déclarations de transactions suspectes sont soumises par des banques, alors que les entreprises ou professions désignés en dehors du secteur financier (notaires, avocats, agents immobiliers, etc.) envoient très rarement de telles déclarations à l'Agence Nationale d'Investigation Financière. Par ailleurs, le blanchiment des capitaux ne fait pas l'objet d'assez de poursuites par les autorités, qui se concentrent sur le traitement des délits primaires. Les services du FMI ont encouragé les autorités à préparer un diagnostic et à identifier les actions destinées à remédier aux faiblesses du régime de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Les autorités ont indiqué que dans le cadre de la Déclaration de Yaoundé, accord international visant à lutter contre les flux financiers illicites et l'évasion fiscale internationale, leur priorité immédiate était de mettre l'accent sur la coopération internationale afin de mieux lutter contre l'évasion fiscale.

C. Thème n°3 : stimuler la compétitivité

39. La position extérieure est globalement conforme aux fondamentaux et aux cadres politiques souhaités. Les représentants du secteur privé et de la société civile ont souligné que les aspects suivants comme principaux goulets d'étranglement :

- *Le déficit d'infrastructures.* De nombreux grands projets d'infrastructures ne sont pas encore achevés, ce qui se traduit par des lacunes au niveau des réseaux routiers et électriques. Les services du FMI ont confirmé qu'en plus d'adopter des mesures destinées à améliorer l'efficacité des investissements, il convient de finaliser les projets prioritaires en cours avant d'engager de nouveaux investissements, ceci afin de préserver la viabilité de la dette. Il serait également important d'établir un meilleur ordre de priorités des projets. Les services du FMI ont pris note des importantes ressources affectées à l'amélioration de la production d'électricité, mais elles ont indiqué qu'il est essentiel d'investir davantage dans les réseaux de transmission et de distribution pour tirer parti de cette plus grande capacité de production.
- *L'environnement des affaires difficiles.* L'investissement privé et la compétitivité sont entravés par une réglementation lourde et souvent pas clair, des procédures fiscales complexes et une gouvernance faible. Les services du FMI ont accueilli favorablement le dialogue qu'entretiennent l'État et le milieu des affaires dans le cadre du *Cameroon Business Forum*, mais ils ont noté qu'il serait important de consulter davantage la société civile et le secteur privé dans le cadre de la prise des grandes décisions politiques, notamment l'établissement des budgets annuels.
- *Les coûts des échanges élevés* (annexe IV). Les coûts de mise en conformité liés aux activités transfrontalières sont plus élevés que dans les pays pairs, que ce soit en termes de temps ou

d'argent. Étant donné que 95 % du total des échanges commerciaux passent par le port de Douala (qui est également un pôle régional), il conviendrait de s'attaquer en priorité aux inefficacités persistantes sur cette plateforme (notamment des retards prolongés d'enlèvement des marchandises en raison des frais de stockages faibles et du nombre de procédures manuelles). Il faudra également s'attaquer à la perception de mauvaise gouvernance à la douane.

- *L'accès faible aux services financiers* (graphique 8 ; encadré 5). Le Cameroun est le plus grand centre financier de la CEMAC, mais seulement 12 % des Camerounais ont un compte en banque, soit moins de la moitié de la moyenne de l'Afrique subsaharienne (29 %). L'accès aux services financiers est limité à la fois du côté de la demande —coût, manque de revenus, religion, manque de confiance et important recours à des services financiers informels onéreux — et du côté de l'offre —asymétrie de l'information, manque de garanties et difficultés à exécuter les contrats. Les services bancaires mobiles et la microfinance viennent combler certaines lacunes, mais une réglementation adéquate et efficace s'impose.¹¹

40. Les autorités se sont accordées avec les services du FMI sur l'importance de stimuler la compétitivité et ont indiqué que d'importantes réformes sont déjà en cours de mise en œuvre.

Elles ont noté que le récent découplage opéré dans le secteur de l'énergie va faciliter les investissements dans la transmission et la distribution. Elles ont indiqué que 98 % des déclarations d'impôts étaient déjà traitées en ligne et que les procédures douanières ne représentent que 47 % du temps que les opérateurs commerciaux passent à la frontière, soulignant les efforts actuellement déployés au niveau des douanes pour améliorer la gouvernance, et réduire le temps et le coût des procédures. En particulier, le rapprochement régulier des valeurs d'importations déclarées et les recettes douanières (nouveau repère structurel pour septembre) devrait limiter les pratiques discrétionnaires, et le contrôle des exonérations devrait être renforcé (¶127 du MPEF). Une plateforme électronique sera opérationnelle au port plus tard dans l'année.

41. Les autorités ont convenu que l'amélioration de l'inclusion financière constitue une priorité essentielle. Elles ont souligné les réformes en cours visant à promouvoir un accès plus large aux bases de données des créanciers, à informatiser le registre des sûretés mobilières (repère pour décembre reprogrammé) et le cadastre, et la formation des juges à la résolution des litiges bancaires. Elles ont indiqué qu'elles sont en train de réviser leur stratégie nationale d'inclusion financière, sur la base d'une récente enquête FinScope. Les services du FMI ont encouragé la coopération avec la BEAC afin de veiller à la cohérence des initiatives nationales et régionales visant à stimuler l'inclusion financière et de développer des plateformes d'information. Il conviendrait de mettre pleinement en œuvre la réglementation 2017 de la COBAC sur les établissements de microfinance. Les autorités ont également souligné qu'avec le soutien des bailleurs de fonds, elles allaient revoir le modèle économique des banques des PME avant août 2018 (nouveau repère structurel) afin d'améliorer l'accès des PME aux services financiers.

¹¹ Le chapitre V du document de la série des Questions générales traite de l'inclusion financière au Cameroun.

Encadré 5. L'inclusion financière au Cameroun

L'accès aux services financiers au Cameroun est globalement faible, avec un recours important aux services informels. L'accès aux services financiers formels du Cameroun fait partie des plus faibles d'Afrique subsaharienne, bien que 38 % du total des actifs bancaires et plus de la moitié des institutions de microfinancement agréées de la région CEMAC sont implantés dans le pays (graphique 2). L'enquête Findex 2014 montre que seulement 12,2 % des Camerounais ont un compte dans une institution financière. L'accès faible aux services financiers formels est compensé par un important recours au secteur financier informel (plus de la moitié de la population adulte). L'accès aux services financiers est meilleur pour les hommes, les personnes ayant un niveau élevé d'éducation et de revenu et ceux ayant un emploi dans le secteur formel. Toutefois, l'écart hommes-femmes s'inverse pour au niveau des personnes ayant un diplôme supérieur ou un emploi formel, et au niveau de l'utilisation des services bancaires mobiles.

Lancés en 2012, les services de mobile money ont le potentiel de transformer et de stimuler considérablement l'inclusion financière. Le nombre de comptes de mobile money est passé de 9 % de la population adulte en 2012 à environ 28 % en 2016, sachant que seulement un quart des utilisateurs de téléphones portables utilisent les services bancaires mobiles, et il continue d'augmenter en 2017. Par ailleurs, on estime que les transactions de mobile money ont atteint 3,5 mille milliards de FCFA (17,5 % du PIB) contre 0,3 mille milliards en 2016. Seulement 5 banques sur 12 proposent des services bancaires mobiles pour le moment et les établissements de microfinance ne sont pas encore autorisés à le faire.

MODALITÉS DU PROGRAMME

42. Compte tenu de la force des mesures correctives, les autorités sollicitent des dérogations pour le non-respect de trois critères de réalisation pour fin 2017. Les autorités ont proposé des mesures correctives fortes pour s'attaquer de manière effective aux dépassements de dépenses de 2017 et améliorer la discipline budgétaire. En particulier, avant la réunion du Conseil d'administration, elles ont mis en œuvre les actions préalables suivantes :

- une loi de finances rectificative conforme au programme a été soumise au Parlement le 11 juin.
- une circulaire supplémentaire destinée à renforcer les contrôles budgétaires a été publiée le 21 juin.
- l'encours total des arriérés a été réduit de 262 milliards de FCFA à fin mai par rapport à fin mars et à un objectif de 212 milliards de FCFA.
- les projets de lois destinés à transposer les deux directives de la CEMAC sur (i) la transparence et la bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques et (ii) le régime financier du gouvernement et des autres entités publiques ont été soumis au Parlement le 20 juin.

43. Des modifications sur trois critères de réalisation pour fin juin 2018 sont sollicitées et de nouveaux repères structurels jusqu'à fin 2018 sont proposés. Les critères de réalisation pour fin décembre 2018 et les objectifs indicatifs pour fin septembre 2018 et fin mars 2019 (y compris un nouvel objectif indicatif sur les procédures de dépenses exceptionnelles) sont proposés. Une

modification des critères de réalisation pour fin juin 2018 portant sur le plafond des emprunts nets de l'administration centrale à la banque centrale hors financement du FMI et sur le plafond du financement intérieur net de l'administration centrale hors financement du FMI est sollicitée. Les autorités ont également sollicité la modification du critère de réalisation sur les décaissements des financements de projets non concessionnels, notamment la définition du critère de réalisation afin d'inclure tous les décaissements des financements de projets non-concessionnels. De nouveaux repères structurels ont également été proposés pour (i) renforcer la mobilisation des recettes, l'exécution du budget et la gestion de la trésorerie ; (ii) maîtriser les risques pesant sur la viabilité de la dette et les risques contingents ; (iii) accélérer le processus de résolution des banques et promouvoir l'accès aux services financiers ; et (iv) améliorer la gouvernance et le climat des affaires.

44. La BEAC et la COBAC ont poursuivi la mise en œuvre de leurs engagements politiques et fourni de nouvelles assurances de politiques en soutien aux programmes des pays de la CEMAC. La mise en œuvre des engagements précédents concernait un resserrement de la politique monétaire, l'élimination des avances statutaires et le maintien d'un contrôle rigoureux sur l'octroi de crédits aux banques. De plus, l'accumulation des avoirs extérieurs nets régionaux à décembre 2017 était conforme aux projections et les autorités mettent en place des mesures correctives pour résoudre les récents dérapages budgétaires dans certains pays de la CEMAC afin de remettre l'accumulation des avoirs nets extérieurs sur la trajectoire ascendante souhaitée, suite aux sous-performances enregistrées début 2018. La BEAC a également fourni de nouvelles assurances de politiques visant à améliorer la transmission de la politique monétaire et à renforcer la centralisation des réserves de changes à la BEAC, ce qui sera essentiel à la réussite des programmes des pays de la CEMAC. Ces assurances de politiques concernent la finalisation, d'ici à la fin 2018, de la modernisation du cadre des opérations de politique monétaire et la soumission (pour adoption) au comité ministériel de l'UMAC d'ici à fin 2018 d'une réglementation des changes révisée. Par ailleurs, l'assurance de politique portant sur l'atteinte du niveau d'accumulation d'avoirs extérieurs nets régionaux projeté repose sur l'engagement de la BEAC à mettre en œuvre une politique monétaire suffisamment rigoureuse ainsi que sur l'engagement des pays membres à mettre en œuvre des politiques d'ajustement dans le cadre des programmes soutenus par le FMI. Ces assurances de politiques sont essentielles à la réussite du programme du Cameroun car elles vont soutenir une reconstitution de réserves extérieures suffisantes pour la viabilité extérieure de la région et donc du Cameroun.¹²

¹² Rapport des services du FMI sur la CEMAC, juin 2018.

45. Les garanties de financement ont été obtenues pour les 12 prochains mois (tableau 6 du texte). Les engagements d'appui budgétaire de la Banque mondiale, de la France et de l'Union européenne à hauteur de 135 milliards de FCFA sont confirmés, la plupart des décaissements étant programmés pour le deuxième semestre 2018. La Banque africaine de développement a décaissé 118 milliards de FCFA en janvier 2018 au titre de son engagement de 2017.

46. La capacité du Cameroun à rembourser le FMI reste solide. Les remboursements au titre du programme soutenu par la FEC resteront en-dessous de 0,2 % du PIB au cours de la période du programme, et culmineront à 1,5 % des exportations et 1,2 % des recettes sur la période 2025–26 (tableau 10).

47. Une évaluation complète des sauvegardes dans le cadre du cycle quadriennal applicable aux banques centrales régionales a été finalisée en août 2017. L'évaluation a noté les mesures positives prises par la BEAC pour renforcer sa gouvernance à travers l'amendement des clauses de sa charte et des plans visant à renforcer la transparence de l'information financière grâce à une transition complète vers les normes internationales d'information financière. La BEAC continue de mettre en œuvre les recommandations non encore mises en œuvre de l'évaluation de 2017.¹³

QUESTIONS STATISTIQUES

48. La communication des données est globalement satisfaisante et les autorités travaillent avec les partenaires au développement à l'amélioration de la qualité, de la couverture et de la ponctualité des principales données macroéconomiques.¹⁴ Il convient de noter le changement de base des comptes nationaux mis en œuvre en 2017 et les améliorations en cours de la qualité des données de la balance des paiements. L'assistance technique fournie au niveau des statistiques du secteur extérieur devrait soutenir le renforcement des capacités en vue de la production des positions extérieures globales. S'agissant des données budgétaires, les autorités n'en sont qu'au début du processus visant à étendre la couverture au-delà de l'administration centrale, mais les services du FMI et les autorités ont convenu que l'amélioration de la qualité et de la ponctualité des données budgétaires sur les opérations de l'administration centrale constituait une priorité à court terme. Des incohérences entre les différentes sources de données et les retards dans le

¹³ Voir le mémorandum des services du FMI sur la CEMAC, juin 2018.

¹⁴ Voir également l'annexe V et l'annexe d'information.

Milliards de FCFA	2017	2018	2019	2020	Total
1. Écart de financement	364	334	333	40	1072
2. Financement du FMI	167	81	80	40	368
<i>Pourcentage de la quote-part</i>	<i>75</i>	<i>40</i>	<i>40</i>	<i>20</i>	<i>175</i>
3. Appui budgétaire d'autres donateurs	197	253	253	0	704
Banque mondiale	113	53	52	0	218
Union européenne	19	16	23	0	59
Banque africaine de développement	0	118	112	0	230
France	66	66	66	0	197
4. Écart de financement résiduel (1-2-3)	0	0	0	0	0
Part du financement du FMI	46	24	24	100	34.4

Source : Calculs des services du FMI.
^{1/} Appui budgétaire décaissé pour 2017.

rapprochement des données, ainsi que le recours à des procédures exceptionnelles, qui ont représenté environ 20 % des dépenses totales en 2017, ont retardé la préparation du rapport budgétaire 2017 à la fin du mois de mai. Une mission d'experts du FMI de juin 2018 a appuyé les efforts des autorités pour améliorer la comptabilisation des opérations budgétaires.

EVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

49. Les efforts coordonnés réalisés depuis décembre 2016 pour remédier aux déséquilibres budgétaires et extérieurs de la CEMAC ont stabilisé la région, mais la reprise reste fragile. Bien que les réserves de la BEAC se stabilisent, soutenues par l'ajustement au Cameroun et dans les autres pays de la CEMAC ainsi que par le financement extérieur des partenaires au développement, l'ajustement a été inégal à travers la région. En particulier, les objectifs de consolidation budgétaire des programmes n'ont pas été atteints dans certains pays, et l'accumulation des réserves régionales a été plus faible que prévu au début de l'année.

50. Le rôle de chef de file joué par le Cameroun pour ramener sa trajectoire de déficit budgétaire en conformité avec les objectifs du programme est essentiel. Le programme de réformes soutenu par la facilité élargie de crédit a contribué à raffermir la confiance des investisseurs et à entamer la reconstitution des marges de manœuvres budgétaires et extérieures depuis 2017. Toutefois, bien que la mobilisation des recettes a été meilleure que prévu, la consolidation budgétaire n'a pas atteint les objectifs du programme. Les services du FMI reconnaissent le contexte socio-politique difficile et se félicitent des mesures fortes mises en place par les autorités pour reprofiler l'effort d'ajustement et renforcer les contrôles des dépenses, tout en maintenant les objectifs en termes de mobilisation des recettes non-pétrolières. Compte tenu des défis qui s'annoncent et du risque de voir naître de nouvelles pressions sur les dépenses, les services du FMI recommandent vivement aux autorités d'économiser toutes recettes exceptionnelles issues de la hausse des prix du pétrole.

51. L'amélioration des contrôles sur l'exécution du budget sera essentielle pour respecter l'objectif de déficit budgétaire fixé par la loi de finances rectificative. Les services du FMI se félicitent de la circulaire de mise en œuvre de la loi de finances rectificative, qui prévoit d'importantes améliorations en termes de discipline et d'information budgétaires. Toutefois, les services du FMI notent que les nouvelles dispositions limitant les procédures de dépenses exceptionnelles devront être strictement appliquées afin de garantir le respect des objectifs budgétaires de 2018. D'avantage de progrès vers le compte unique du Trésor soutiendrait la gestion de la trésorerie et la réduction des arriérés intérieurs. Les services du FMI enjoignent les autorités à mettre en œuvre les lois transposant deux directives clés de la CEMAC portant sur la gestion des finances publiques à compter de 2019 afin d'améliorer la gouvernance et la transparence budgétaires.

52. Les autorités sont encouragées à continuer d'élargir l'assiette des recettes non-pétrolières tout en améliorant l'efficacité des dépenses. Compte tenu de la diminution progressive des recettes pétrolières et de la consolidation budgétaire en cours, il est essentiel de générer des espaces budgétaires supplémentaires pour les dépenses prioritaires sociales et

d'investissement. À compter du budget 2019, les autorités devraient poursuivre les plans visant à étendre la couverture de la taxe foncière et à réduire les exonérations fiscales. Les services du FMI ont également encouragé les autorités à améliorer l'efficacité des programmes de dépenses sociales existants et à augmenter progressivement les dépenses sociales totales afin de réduire la pauvreté et les inégalités liées au genre.

53. La dette publique a augmenté plus rapidement que prévu et la trajectoire de la dette est plus vulnérable aux chocs. Les services du FMI recommandent vivement aux autorités de tout mettre en œuvre pour recourir davantage à des emprunts concessionnels et accélérer leurs efforts visant à apurer le stock important de la dette contractée mais non décaissée. Il serait également fondamental de mieux établir les priorités dans les projets d'investissement et de s'attaquer aux grandes inefficacités qui persistent dans le processus d'investissement afin d'optimiser l'impact sur la croissance.

54. Les services du FMI encouragent les autorités à continuer de renforcer le suivi de la dette des entreprises publiques et des passifs contingents. Les mesures de court terme proposées par les autorités ne permettent pas de restaurer la viabilité financière de la SONARA, et la hausse des prix du pétrole ne ferait qu'aggraver ses difficultés de trésorerie et accroître les risques budgétaires. De façon plus générale, les services du FMI recommandent de réformer les prix actuellement administrés pour assurer le recouvrement des coûts des principaux services publics, tout en protégeant les pauvres. Les services du FMI encouragent également les autorités à responsabiliser les entreprises publiques dans l'amélioration de leurs performances, tout en garantissant le paiement effectif des subventions et des factures de services dues aux entreprises publiques afin d'éviter l'accumulation continue de dettes croisées.

55. Il conviendrait de mettre en œuvre dans les meilleurs délais les mesures visant à soutenir la stabilité financière. La plupart des repères structurels dans le secteur financier ont été retardés, très souvent afin de permettre aux autorités de bénéficier d'un soutien extérieur. Les services du FMI conviennent que cela pourrait améliorer les résultats finaux mais ils recommandent vivement aux autorités d'éviter de nouveaux retards. S'agissant des banques en difficulté, les services du FMI encouragent les autorités à choisir des options qui minimiseraient les coûts budgétaires. Il conviendrait également que les autorités avancent avec les plans initiaux consistant à former un nombre limité de juges aux conflits bancaires afin de créer des pôles d'expertise plutôt que de diluer cette compétence à travers toutes les professions juridiques. Les autorités sont également encouragées à mobiliser le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, notamment en veillant à ce que les banques mettent en œuvre des mesures de prévention du blanchiment des produits de la corruption.

56. Les réformes destinées à améliorer la compétitivité et à stimuler l'inclusion financière sont essentielles pour parvenir une croissance durable et inclusive. Les services du FMI enjoignent les autorités à finaliser les projets d'infrastructure prioritaires en cours, à améliorer la prévisibilité de l'environnement des affaires et à s'attaquer aux barrières non tarifaires, y compris les perceptions de la faiblesse de la gouvernance. Les autorités devraient poursuivre la révision de leur stratégie d'inclusion financière, et la conception et la mise en œuvre de réglementations pour la

microfinance et les services bancaires mobiles compatible avec leur expansion continue tout en préservant la stabilité financière.

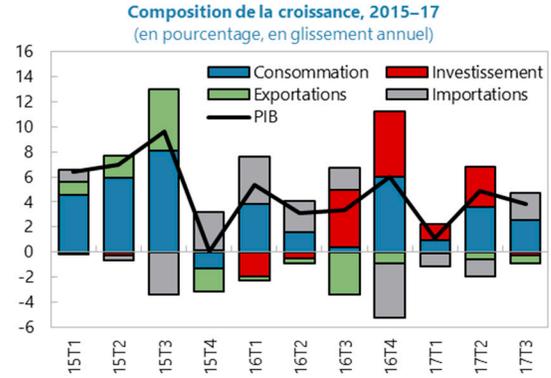
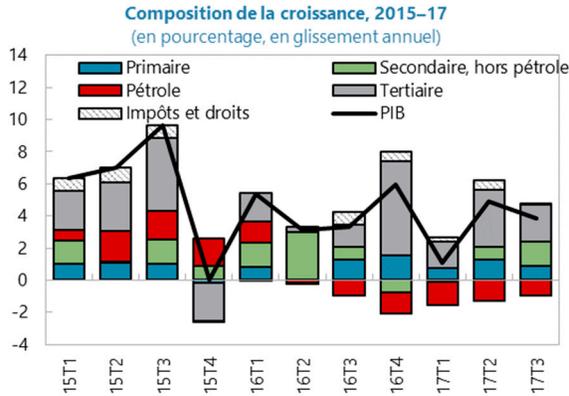
57. Sur la base de la performance du Cameroun dans le cadre du programme, et de la bonne mise en œuvre des assurances de politiques régionales, les services du FMI appuient la demande des autorités d'achever la deuxième revue au titre de la facilité élargie de crédit. Les services appuient également la demande des autorités concernant (i) des dérogations pour non-respect des critères de réalisation quantitatifs de fin décembre relatifs au niveau plancher du solde budgétaire primaire non-pétrolier, le plafond sur les emprunts nets du gouvernement central auprès de la banque centrale hors financement du FMI et au plafond du financement intérieur net du gouvernement central hors financement du FMI ; ainsi que la modification des critères de réalisation sur les décaissements des financements de projets non-concessionnels. Les services du FMI proposent que l'achèvement de la troisième revue au titre de la FEC soit soumis à la mise en œuvre des mesures politiques économiques essentielles au niveau de l'union, conformément à ce qui a été établi dans le document de référence régional de juin 2018.

58. Il est proposé que la prochaine consultation au titre de l'article IV se déroule dans les 24 prochains mois conformément à la décision sur les cycles de consultations au titre de l'article IV, décision No. 14747-10/96.

Graphique 1. Cameroun : évolution du secteur réel, 2015-18

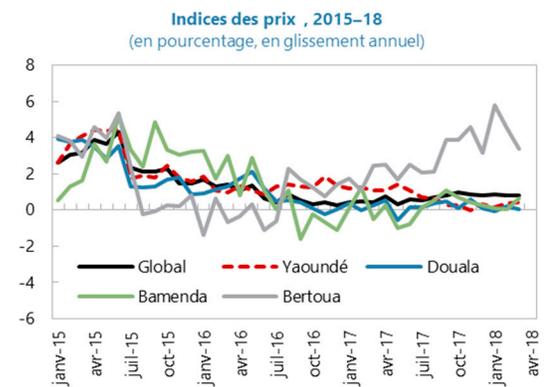
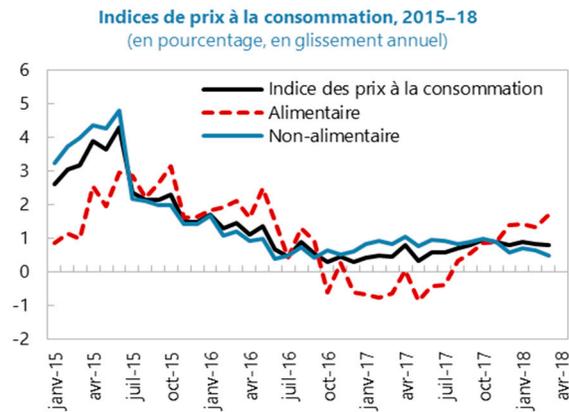
La croissance s'est tassée sur fond de fléchissement de la production de pétrole...

...et de baisse de la demande intérieure.



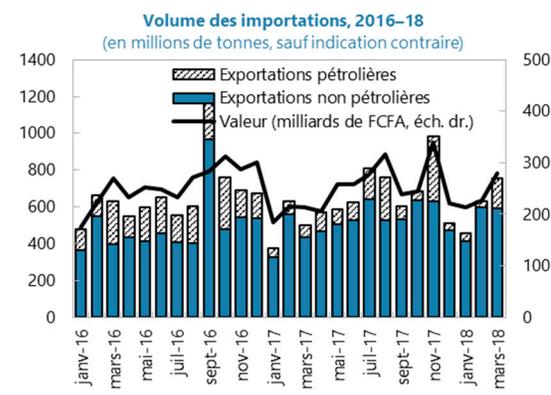
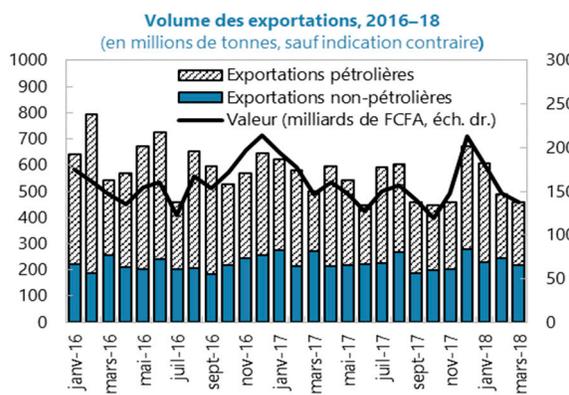
L'inflation est restée faible...

... mais avec d'importantes disparités régionales.



Les exportations ont baissé début 2018...

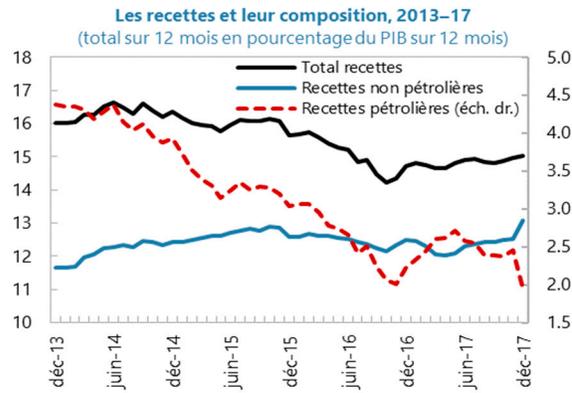
... alors que les importations se redressent.



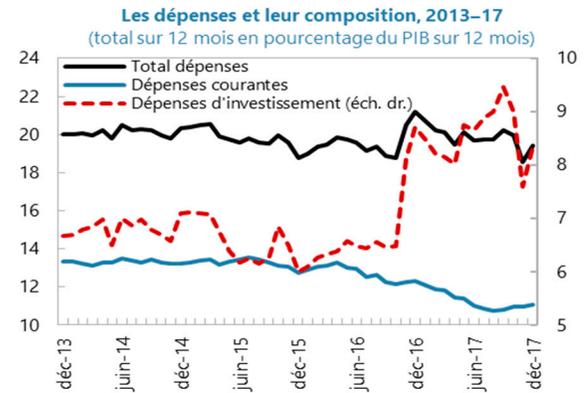
Sources : Autorités camerounaises ; BEAC ; et calculs des services du FMI.

Graphique 2. Cameroun : évolution du secteur budgétaire, 2013–17

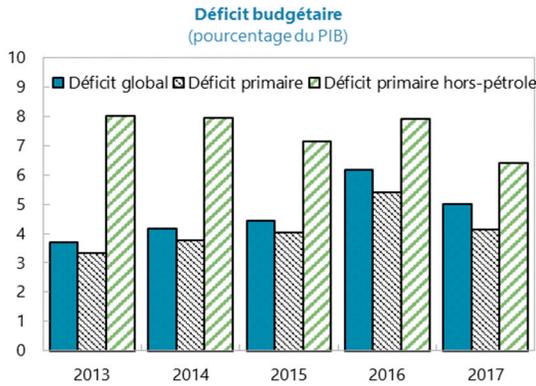
Les recettes augmentent dans le sillage des recettes non-pétrolières...



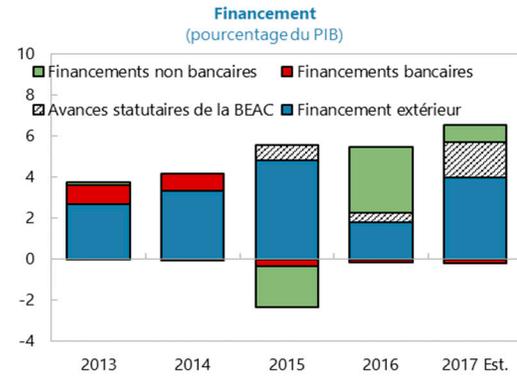
... mais les dépenses sont restées élevées en raison d'importantes dépenses d'équipement.



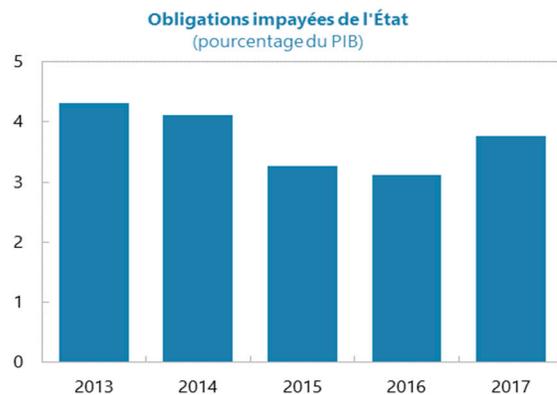
Le déficit budgétaire s'est légèrement rétréci...



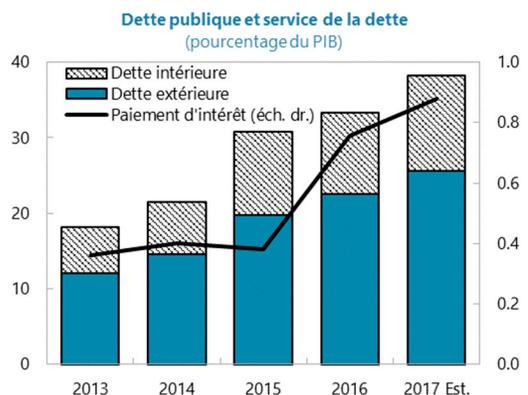
... de même que les besoins de financement.



Les restes à payer restent élevés...



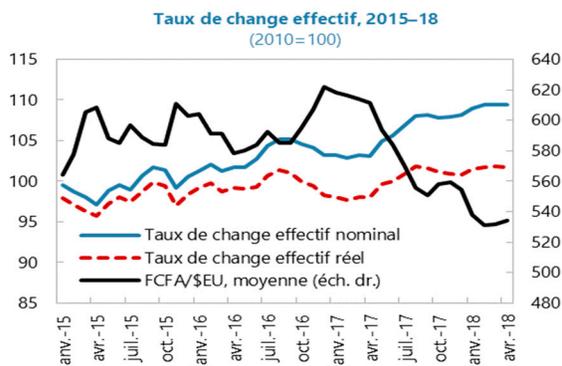
... tandis que la dette publique et le service de la dette augmentent.



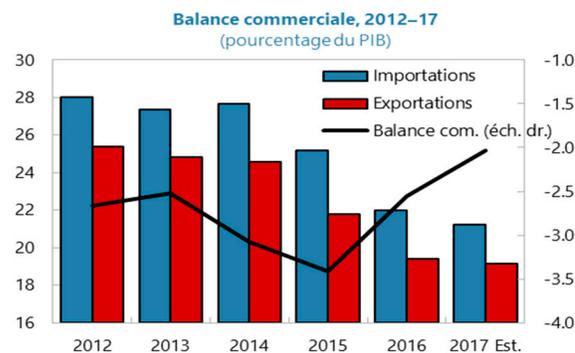
Sources : Autorités camerounaises ; et calculs des services du FMI.

Graphique 3. Cameroun : évolution du secteur extérieur, 2012–18

Les taux de change effectifs s'apprécient, parallèlement à une dépréciation du dollar.

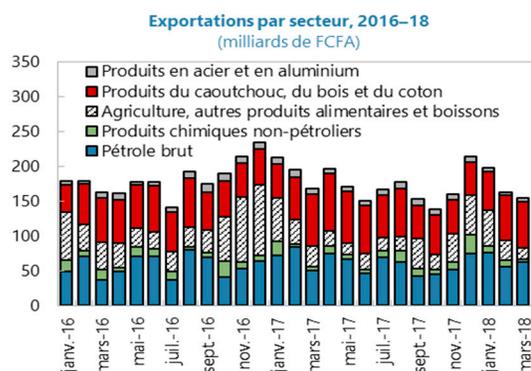
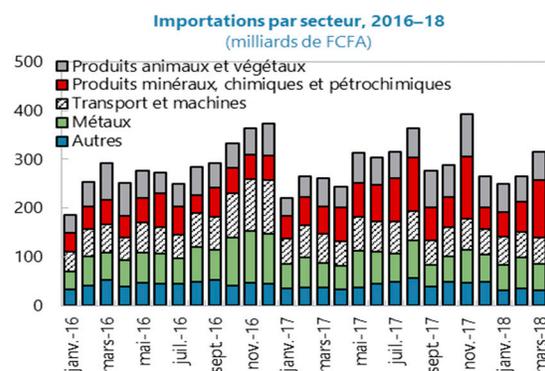


La balance commerciale s'améliore.



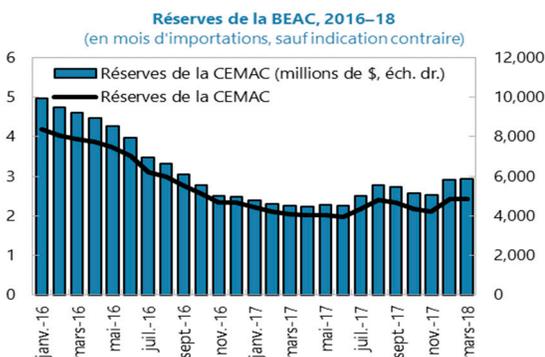
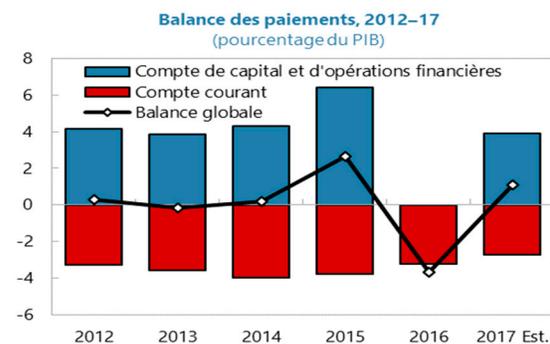
La baisse des importations en 2017 est due à une baisse des importations dans les métaux, les transports et machines...

... tandis que la chute des exportations s'explique par une baisse dans l'agriculture et l'agroalimentaire.



Le solde global de la balance des paiements s'améliore...

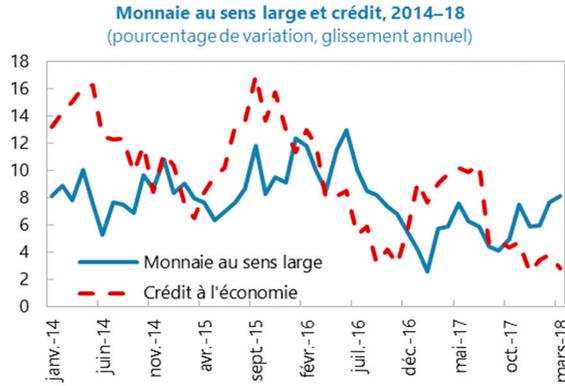
... et les réserves se stabilisent.



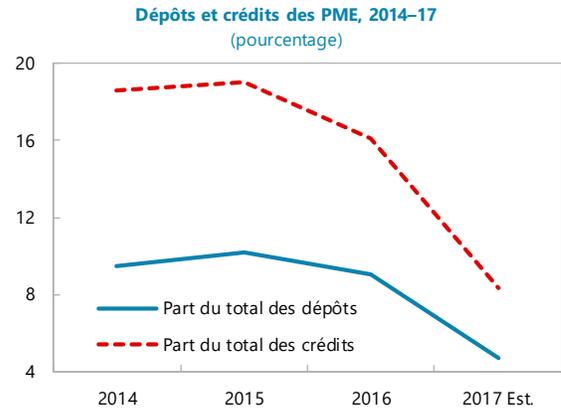
Sources : Autorités camerounaises ; BEAC ; et calculs des services du FMI.

Graphique 4. Cameroun : évolution monétaire, 2014–18

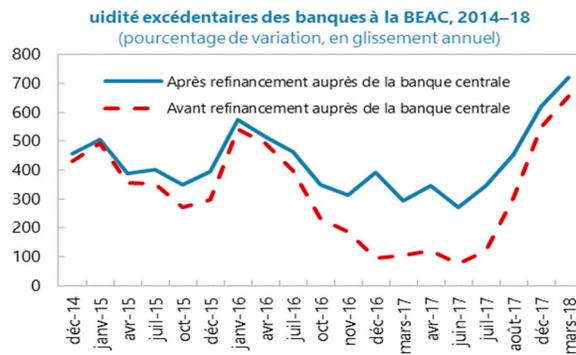
La croissance du crédit se tasse, tandis que la croissance de la masse monétaire reflète le redressement des avoirs extérieurs nets...



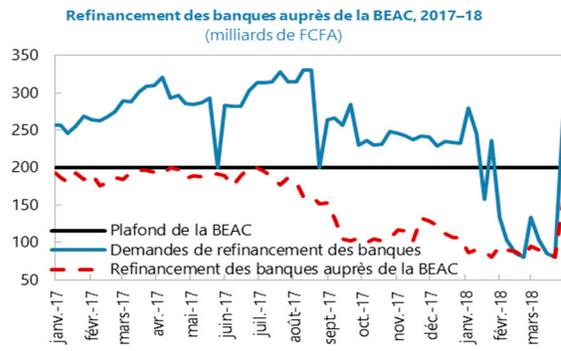
... et le crédit aux PME s'est contracté.



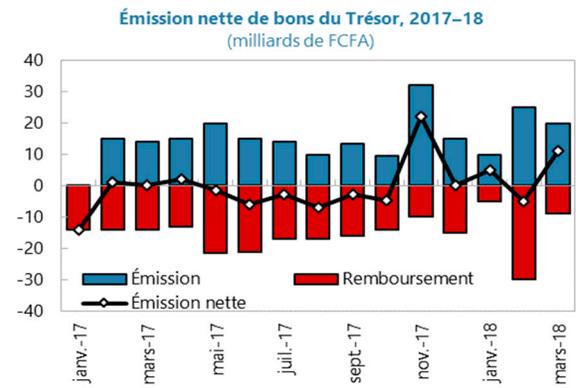
La liquidité des banques s'est améliorée à compter du 2^e semestre 2017...



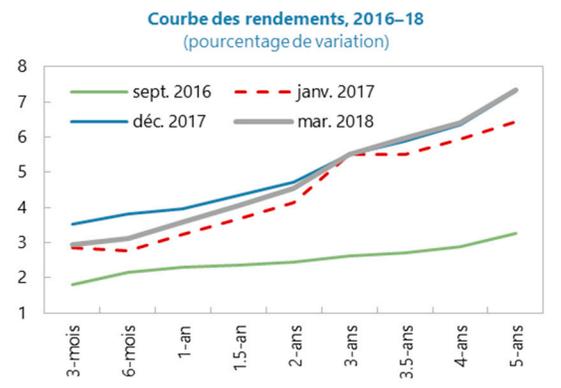
... et le refinancement des banques auprès de la BEAC a baissé avec un rebond au 1^{er} trimestre de 2018.



Cela a contribué à améliorer le refinancement des bons du Trésor...



...et à abaisser les coûts de l'emprunt.

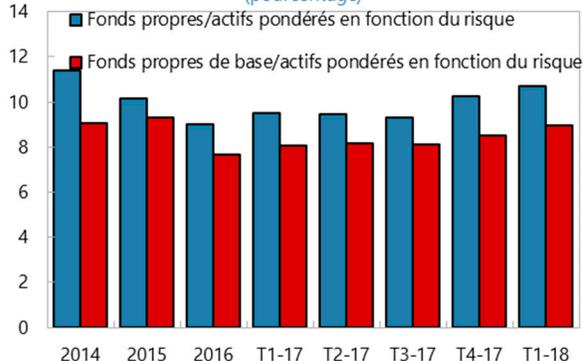


Sources : Autorités camerounaises ; BEAC ; et calculs des services du FMI.

Graphique 5. Cameroun : évolution du secteur financier, 2012–18

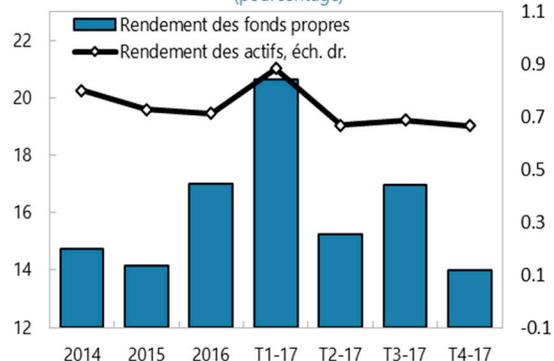
Les banques restent suffisamment capitalisées...

Adéquation des fonds propres, 2014–18
(pourcentage)



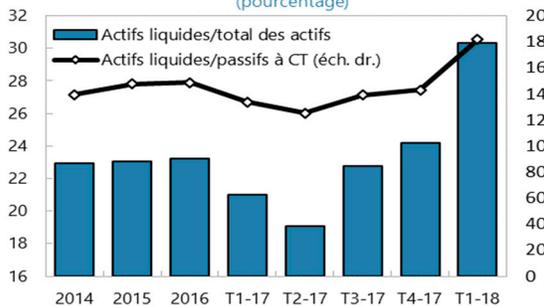
... et rentables.

Rentabilité, 2014–18
(pourcentage)



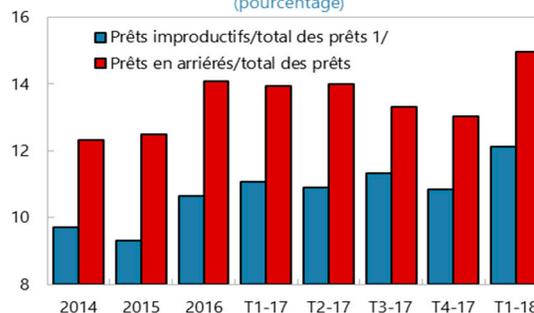
La liquidité a récemment connu une amélioration...

Liquidité, 2014–18
(pourcentage)



... mais la qualité des actifs reste faible et elle s'est détériorée au 1er trimestre 2018.

Qualité des actifs, 2014–18
(pourcentage)



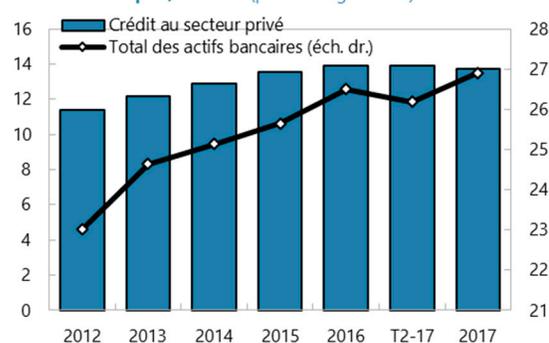
Le ratio crédit-dépôts se dégrade...

Ratio crédit au secteur privé/dépôts, 2014-18
(pourcentage)



... et l'expansion des circuits financiers ralentit.

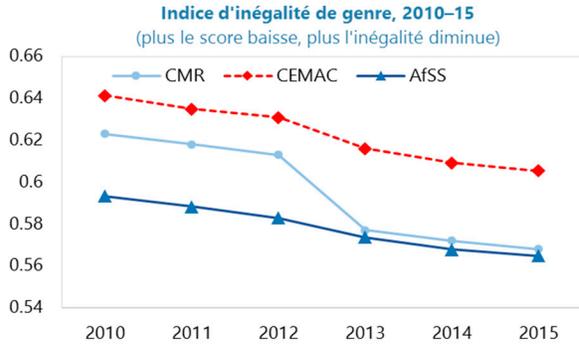
Crédit au secteur privé et total des actifs des banques, 2012-17 (pourcentage du PIB)



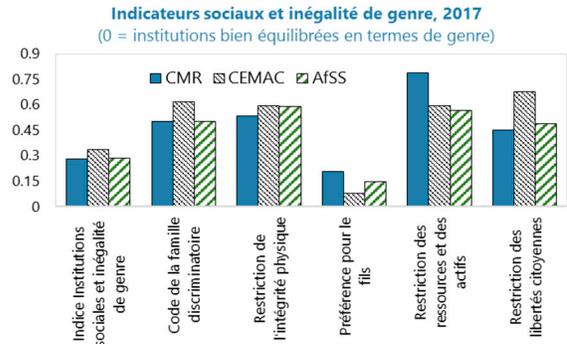
Sources : Autorités camerounaises ; BEAC ; et calculs des services du FMI.

Graphique 6. Cameroun : inégalités de genre

Le score du Cameroun à l'indice d'inégalité de genre s'améliore

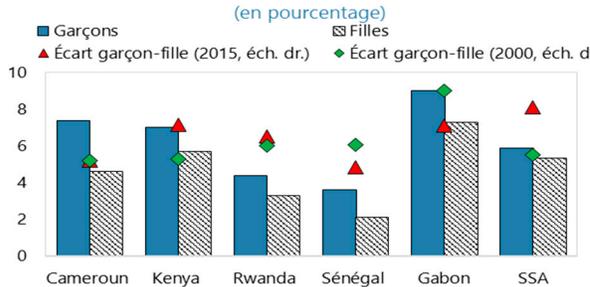


Mais les réformes visant à (i) renforcer l'égalité d'accès aux ressources et aux actifs, et (ii) protéger les femmes contre la violence

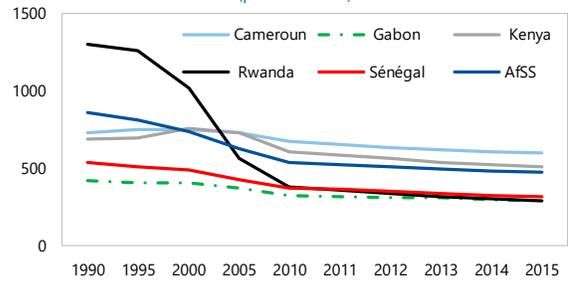


...tout en s'attaquant aux inégalités de genre sous-jacentes dans l'éducation et la santé...

Inégalité de genre sur la moyenne d'années de scolarisation, 2015 (en pourcentage)

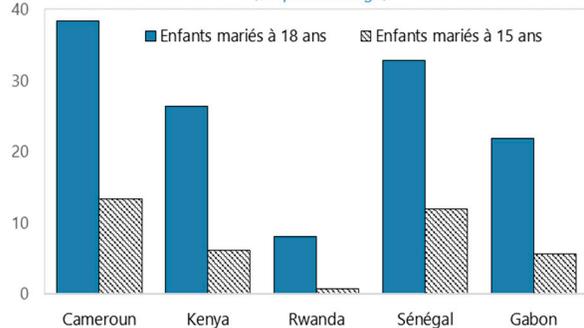


Taux de mortalité maternelle, 1990-2015 (pour 100 000)



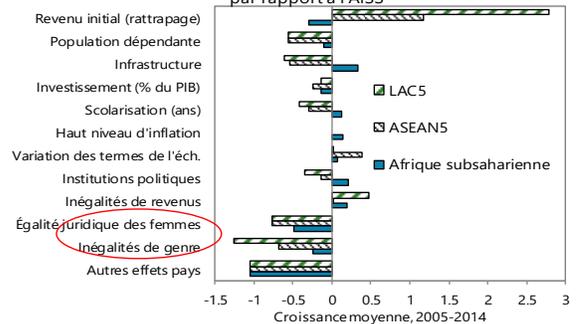
... y compris en réhaussant l'âge minimum du mariage pour les filles devraient aboutir à un PIB par habitant plus élevé et aider à la réduction des inégalités

Prévalence du mariage précoce, 2016 ou plus tôt (en pourcentage)



Impact des inégalité de genre sur la croissance du

Différentiel de croissance annuelle moyenne : 2,7 % par rapport à l'ASEAN5, 1,8 % par rapport à LAC5 et 1,2 % par rapport à l'AfSS



Sources : PNUD, OCED ; Banque Mondiale ; et calculs des services du FMI.

Notes : LAC5 représente : Brésil, Chili, Colombie, Mexique, et Pérou. ASEAN5 représente : Indonésie, Malaisie, Philippines, Thaïlande, et Vietnam.

Graphique 7. Cameroun : accumulation des passifs contingents des entreprises publiques, 2009–17

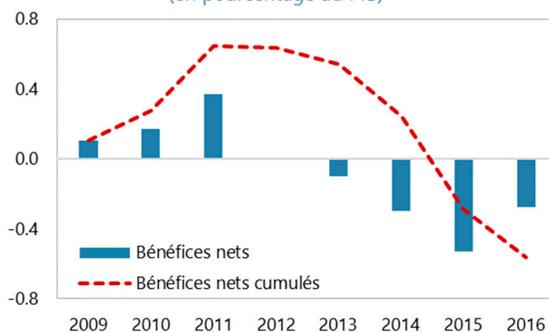
La valeur ajoutée a baissé alors que les salaires ont augmenté...

Valeur ajoutée au PIB et salaires par rapport au total des recettes, 2009–16 (en pourcentage)



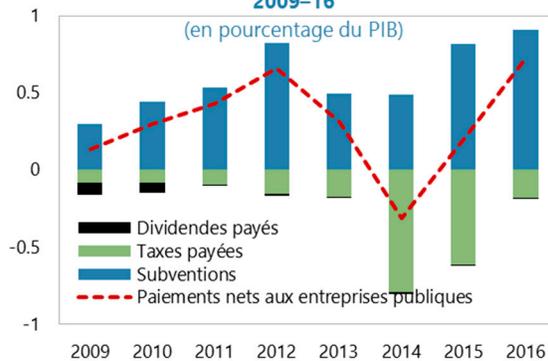
Les bénéfices nets cumulés sont devenus négatifs...

Bénéfices nets, 2009–16 (en pourcentage du PIB)



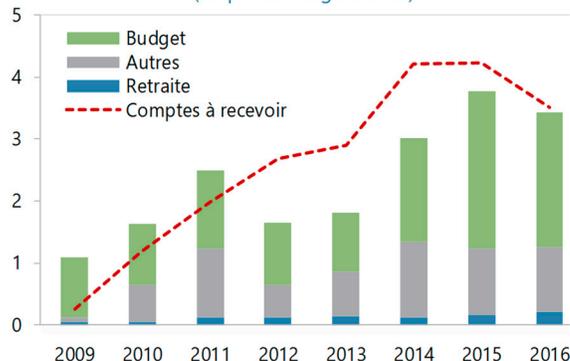
...ce qui a fait augmenter les paiements de l'État...

Paievements nets de l'État aux entreprises publiques, 2009–16 (en pourcentage du PIB)



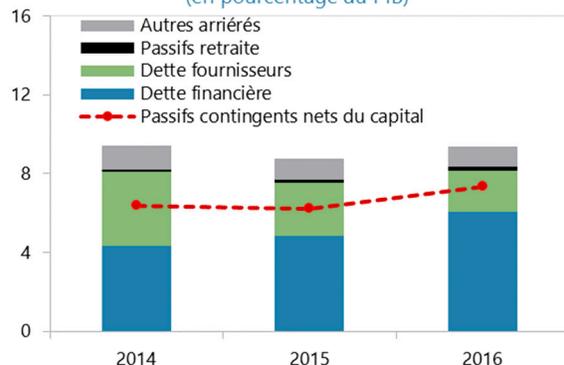
... et gonfler les arriérés et les comptes à recevoir...

Arriérés et comptes à recevoir, 2009–16 (en pourcentage du PIB)



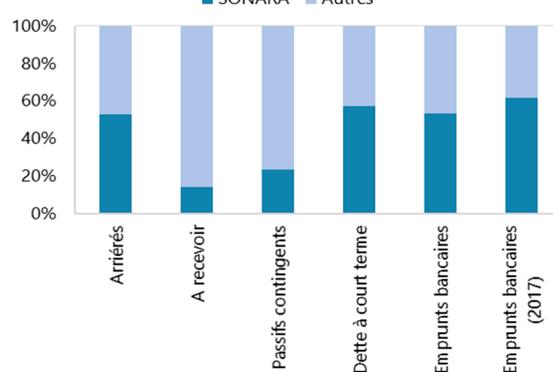
...les passifs contingents restent élevés.

Passifs conditionnels, 2014–16 (en pourcentage du PIB)



La SONARA est la principale responsable des risques émanant des entreprises publiques.

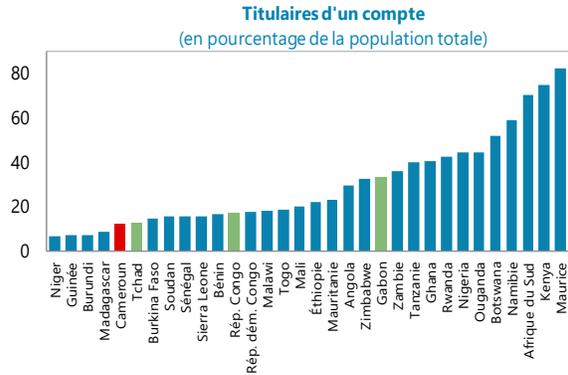
Part de la SONARA, 2016



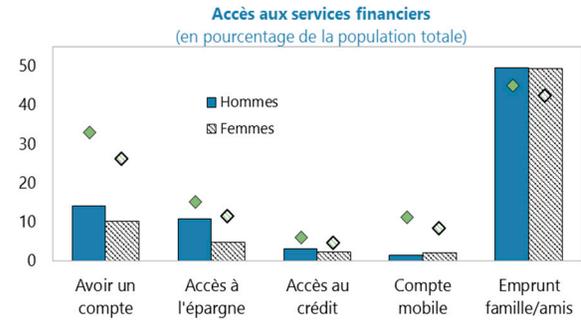
Sources : Autorités camerounaises ; et calculs des services du FMI.

Graphique 8. Cameroun : inclusion financière

L'accès aux services financiers au Cameroun fait partie des plus faibles d'AfSS...

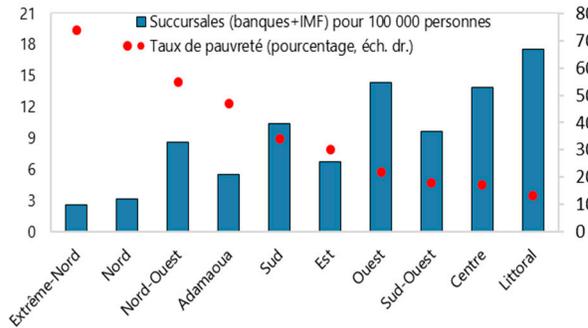


... que ce soit chez les hommes ou les femmes, lacune compensée par le recours à d'onéreux services informels...



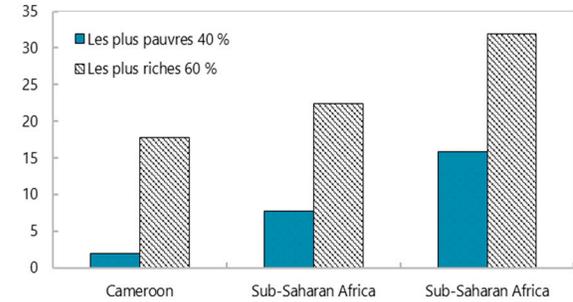
... l'accès étant plus faible dans les régions pauvres...

Taux de pauvreté (2014), et succursales des banques et des IMF par région, 2016



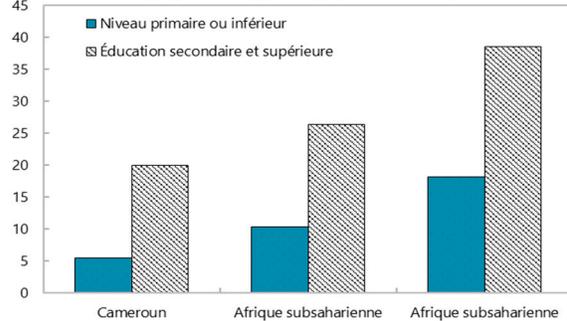
... pour les populations les plus pauvres, et ...

Possession d'un compte et niveau de revenu (en pourcentage de la population totale)



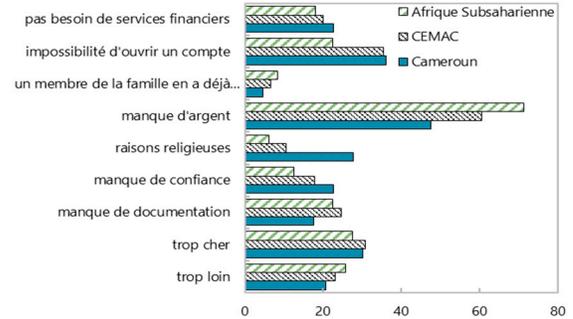
... les personnes les moins éduquées.

Possession d'un compte et niveau d'éducation (en pourcentage de la population totale)



Les obstacles à l'accès à un compte sont le manque d'argent et de confiance, le coût, l'incapacité à ouvrir un compte et des facteurs religieux.

Barrières à la possession d'un compte (en pourcentage de la population totale)



Sources : 2014 Global FINDEX ; et calculs des services du FMI.

Tableau 1. Cameroun : principaux indicateurs économiques et financiers, 2016–23

	2016	2017		2018		2019	2020	2021	2022	2023
	Est.	CR 18/9	Proj.	RP 18/9	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	(variations annuelles en pourcentage, sauf indication contraire)									
Revenu national et prix										
PIB à prix constants	4.5	3.7	3.2	4.2	4.0	4.5	4.8	5.0	5.2	5.4
PIB pétrolier à prix constants	-3.7	-4.7	-17.2	0.2	1.0	-2.1	-2.2	-2.2	-2.6	-2.7
PIB non pétrolier à prix constants	5.1	4.3	4.68	4.4	4.2	4.9	5.1	5.4	5.6	5.7
Déflateur du PIB	0.0	0.0	0.4	0.6	0.5	1.3	1.5	1.5	1.6	1.6
PIB nominal (aux prix du marché, en millions de FCFA)	19,105	19,810	19,793	20,758	20,694	21,903	23,295	24,836	26,552	28,437
Pétrolier	657	694	663	678	723	661	607	575	551	535
Non-pétrolier	18,448	19,116	19,130	20,080	19,971	21,242	22,687	24,261	26,001	27,901
Production pétrolière (milliers de barils par jour)	92.8	86.8	76.5	86.3	76.9	76.9	74.7	73.1	71.3	69.3
Prix à la consommation (moyenne)	0.9	0.5	0.6	1.0	1.1	1.3	2.0	2.0	2.0	2.0
Prix à la consommation (fin de période)	0.3	1.0	0.8	1.0	1.1	1.3	2.0	2.0	2.0	2.0
Commerce extérieur										
Volume des exportations	-6.0	0.8	-0.3	3.2	4.1	3.8	4.0	4.6	5.4	5.6
Secteur pétrolier 1/	-3.1	-4.7	-19.8	0.2	1.0	-2.1	-2.2	-2.2	-2.6	-2.7
Secteur non pétrolier	-6.9	2.3	5.3	3.9	4.8	5.1	5.2	5.9	6.7	6.9
Volume des importations	-5.9	-1.4	-4.8	3.2	2.2	4.4	4.3	4.0	3.8	3.4
Taux de change effectif nominal (dépréciation : -)	3.6
Taux de change effectif réel (depréciation : -)	2.0
Termes de l'échange	2.4	-5.0	-2.6	-3.2	-10.2	-4.2	-4.1	-4.0	-3.3	-2.8
Indice des prix à l'exportation	-6.0	-0.5	-1.5	-3.7	-6.3	-4.7	-4.2	-3.5	-3.3	-2.7
Indice des prix des exportations	10.1	-5.5	-9.5	-3.4	-11.4	-2.4	-2.8	-2.3	-2.5	-2.1
Indice des prix des importations	-8.2	4.7	1.1	-0.5	4.4	-0.5	-0.2	0.6	0.0	0.1
Monnaie et crédit										
Monnaie au sens large (M2)	5.5	5.0	5.9	5.3	5.5	5.8	6.6	7.1	7.5	8.1
Avoirs nets extérieurs 2/	-14.0	1.9	6.1	-0.4	0.9	0.4	-1.0	0.3	1.7	1.8
Avoirs intérieurs nets 2/	19.5	3.1	-0.2	5.7	4.6	5.4	7.6	6.8	5.8	6.2
Crédit intérieur au secteur privé	7.2	5.6	2.3	8.1	4.6	5.8	6.7	8.6	9.9	11.0
	(Percent of GDP, unless otherwise indicated)									
Épargne nationale brute	24.3	16.3	23.4	16.6	23.8	24.3	24.8	25.3	25.9	26.3
Investissement intérieur brut	27.5	18.9	26.2	19.1	26.8	27.2	27.7	28.2	28.7	29.2
Investissement public	8.4	6.5	8.8	6.2	6.2	6.1	5.9	6.1	6.1	6.3
Investissement privé	19.1	12.4	17.3	12.9	20.6	21.2	21.7	22.1	22.6	22.9
Opérations de l'administration centrale										
Recettes totales (donc compris)	15.0	14.6	15.4	15.1	15.8	15.8	15.8	15.9	16.1	16.1
Recettes pétrolières	2.2	1.9	1.9	1.8	2.1	1.9	1.6	1.6	1.5	1.4
Recettes non pétrolières	12.5	12.4	13.1	13.0	13.4	13.7	13.9	14.2	14.4	14.5
Recettes non pétrolières (en pourcentage du PIB non pétrolier)	12.9	12.9	13.5	13.4	13.8	14.1	14.3	14.5	14.7	14.8
Dépenses totales	21.2	17.7	20.4	17.5	18.4	17.8	17.3	17.5	17.5	17.5
Solde budgétaire global (base ordres de paiement)										
Dons non compris	-6.5	-3.5	-5.3	-2.6	-2.9	-2.2	-1.8	-1.7	-1.7	-1.6
Dons compris	-6.2	-3.1	-5.0	-2.3	-2.6	-2.0	-1.5	-1.5	-1.5	-1.4
Solde budgétaire global (base caisse)										
Dons non compris	-5.4	-4.3	-4.9	-3.8	-4.3	-3.1	-2.7	-1.7	-1.7	-1.6
Dons compris	-5.1	-3.9	-4.6	-3.5	-4.0	-2.9	-2.5	-1.5	-1.5	-1.4
non pétrolier)	-7.9	-4.1	-6.3	-3.5	-4.0	-3.1	-2.3	-2.2	-2.1	-2.1
Secteur extérieur										
Solde des transactions courantes										
Dons officiels non compris	-3.6	-3.0	-3.1	-2.9	-3.4	-3.3	-3.2	-3.2	-3.2	-3.2
Dons officiels compris	-3.2	-2.6	-2.7	-2.5	-3.0	-2.9	-2.8	-2.8	-2.9	-2.9
Dettes publiques										
Encours de la dette publique 3/ 4/	33.3	31.9	38.2	32.0	38.7	38.6	37.9	36.6	35.1	33.6
Dont : dette extérieure	22.6	22.2	25.6	24.4	26.3	27.3	27.0	26.4	25.9	25.2

Sources : Autorités camerounaises ; et estimations et projections des services du FMI utilisant le PIB nominal actualisé.

1/ Les volumes de pétrole brut sont augmentés, à compter de 2018, d'exportations de gaz naturel de 60 millions pieds cubes standard par an.

2/ Pourcentage de monnaie au sens large au début de la période.

3/ Comprend les écarts de financement cumulés.

4/ Les projections sont tirées de l'analyse de viabilité de la dette de 2015, qui exclut l'encours de la dette pour laquelle la France a accordé un allègement au titre du "Contrat de désendettement et de développement" (C2D).

Tableau 2a. Cameroun : opérations de l'administration centrale, 2016–23

(milliards de FCFA, sauf mention contraire)

	2016	2017		2018		2019	2020	2021	2022	2023	
	Est.	RP 18/9	Proj.	Budg. rév.	RP 18/9	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	
	(variations annuelles en pourcentage, sauf indication contraire)										
Recettes totales et dons	2,866	2,897	3,040	3,272	3,141	3,272	3,470	3,677	3,959	4,266	4,574
Recettes totales	2,812	2,828	2,975	3,207	3,077	3,207	3,419	3,625	3,906	4,213	4,519
Recettes du secteur pétrolier	425	370	386	444	380	444	426	381	385	401	400
Recettes du secteur pétrolier 1/	2,387	2,458	2,589	2,763	2,697	2,763	2,993	3,244	3,521	3,811	4,119
Impôts directs	636	629	575		660	604	649	677	708	757	803
Taxe spéciale sur les produits pétroliers	106	128	122		128	144	150	159	172	190	206
Autres taxes sur les biens et services	1,152	1,177	1,346		1,330	1,405	1,569	1,764	1,991	2,211	2,448
Taxes sur le commerce international	348	369	399		411	442	443	445	435	419	407
Recettes non fiscales	135	155	148	168	168	168	183	198	215	234	255
Dons totaux	54	69	65	65	64	65	51	52	52	53	55
Projets	36	36	32		36	36	28	30	32	35	37
Autre (allègement de la dette)	18	32	13		28	29	23	22	20	19	18
Dépenses totales	4,045	3,514	4,031	3,809	3,625	3,808	3,909	4,034	4,339	4,658	4,984
Dépenses courantes	2,407	2,225	2,279	2,517	2,332	2,517	2,581	2,648	2,822	3,028	3,189
Traitements et salaires	948	975	1,006	1,024	1,024	1,024	1,069	1,123	1,205	1,293	1,360
Biens et services	829	680	743	842	761	841	811	823	880	943	1,012
Subventions et transferts	485	368	356	477	380	476	505	482	515	552	591
Intérêts	145	203	174	175	167	175	196	220	222	241	226
Extérieurs	131	174	136	126	126	126	149	163	178	195	191
Intérieurs	14	30	38	49	41	49	47	57	44	45	35
Dépenses d'équipement	1,608	1,289	1,751	1,292	1,292	1,292	1,328	1,386	1,517	1,630	1,795
Financées sur ressources intérieures	1,070	634	961	659	658	658	676	682	758	811	911
Financées sur ressources extérieures	489	630	773	596	596	596	613	661	714	771	832
Réhabilitation et participation	49	25	16	37	38	37	39	42	45	48	52
Prêts nets	30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ajustement aux dépenses de l'exercice 2/											
Solde global (base ordres de paiement) 2/											
Dons non compris	-1,233	-686	-1,055	-602	-546	-601	-491	-409	-433	-446	-465
Dons compris	-1,178	-617	-991	-537	-483	-537	-439	-357	-380	-393	-410
Solde budgétaire de référence de la CEMAC	-1,025	-459	-891	-468	-583	-496	-363	-386	-431	-454	
Ajustement à la base caisse 2/ 3/	201	-156	76	-209	-249	-294	-197	-214	0	0	0
Ordres de paiement non exécutés (- = réduction) 3/	203	-99	-106		-103	-96	0	0	0	0	0
Reste à payer et arriérés (- = réduction)	-2	-57	182	-209	-146	-198	-197	-214	0	0	0
dont arriérés (- = réduction)	-2	-57	-146		-146	-94	-94	-94	0	0	0
dont reste à payer (- = réduction)			328			-104	-104	-120	0	0	0
Solde global (base caisse)											
Dons non compris	-1,032	-842	-980	-810	-796	-896	-688	-743	-433	-446	-465
Dons compris	-977	-774	-915	-746	-732	-831	-636	-571	-380	-393	-410
Financement	978	287	915	412	396	497	303	531	380	393	410
Financement extérieur, net	340	464	785	324	347	343	289	325	365	429	400
Amortissement	-113	-170	-135	-247	-213	-217	-295	-306	-317	-307	-395
Tirages	453	634	920	571	560	560	585	631	682	736	795
Financement intérieur, net	578	-177	129	88	49	155	14	206	15	-37	10
Secteur bancaire	610	-262	166	136	-110	132	88	120	-2	-54	-8
dont avances statutaires de la BEAC	93	346	346		0	0	0	0	0	-58	-58
Amortissement de la dette intérieure	-237	-85	-36	-308	-100	-102	-62	-29	-27	-26	-26
Autres financements intérieurs	205	170	-1	260	259	125	-13	116	44	43	44
Erreurs et omissions	59	0	0		0	0	0	0	0	0	0
Écart de financement	0	487	0	334	336	334	333	40	0	0	0
Dont : FMI		167	0	86	86	81	80	40	0	0	0
Dont : appui budgétaire (hors FMI)		320	0	249	251	253	253	0	0	0	0
BAfD		118	0		113	118	112	0	0	0	0
Banque mondiale		116	0		56	53	52	0	0	0	0
France		66	0		66	66	66	0	0	0	0
UE		20	0		16	16	23	0	0	0	0
Autre			0		0	0	0	0	0	0	0
Pour mémoire :											
Plancher des dépenses sociales		624	636		668	668	711				
Solde primaire (base ordres de paiement, dons compris)	-1,034	-414	-817	-362	-315	-362	-243	-137	-158	-152	-184
Solde primaire (base caisse, dons compris)	-833	-571	-741	-571	-564	-656	-440	-351	-158	-152	-184
Solde primaire non pétrolier (base ordres de paiement, dons compris)	-1,459	-784	-1,203	-806	-695	-806	-668	-518	-543	-554	-584
Solde primaire non pétrolier (base caisse, dons compris)	-1,258	-941	-1,127	-1,015	-945	-1,100	-866	-732	-543	-554	-584
Obligations impayées de l'État	596	539	710		393	512	315	101	101	101	101
Reste à payer	101	101	429		101	324	221	101	101	101	101
Arriérés 4/	495	438	282		292	188	94	0	0	0	0

Sources : Autorités camerounaises ; et estimations et projections des services du FMI avec le PIB nominal actualisé.

1/ Les chiffres historiques et du budget ne tiennent pas compte des impôts directs, des droits de douane et de la TVA dus par la SONARA qui faisaient l'objet d'annulations croisées avec des subventions énergétiques dues à la SONARA (en d'autres termes, les recettes sont nettes). A compter de 2016, les projections de ces impôts sont faites sur une base brute.

2/ Le paiement du reste à payer et des obligations passées impayées était présenté dans des lignes de dépenses individuelles jusqu'en 2016. A compter de 2016, les données budgétaires montrent les ordres de paiements pour l'exercice en cours; les paiements de restes à payer et des obligations impayées sont présentés entre la ligne du déficit global sur base ordre de paiement et celle du solde global sur base caisse.

3/ Inclut l'ajustement pour ordres de paiements émis en 2016 en vue d'investissements à exécuter en 2017 et 2018.

4/ L'audit réalisé fin 2017 sur l'encours des arriérés intérieurs engagés avant 2016 s'est traduit par l'annulation de 68 milliards de FCFA d'arriérés.

Tableau 2b. Cameroun : opérations de l'administration centrale, 2016-23
(en pourcentage du PIB)

	2016		2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	Est.	RP 18/9	Proj.	Budg. rév.	RP 18/9	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	(variations annuelles en pourcentage, sauf indication contraire)															
Recettes totales et dons	15.0	14.6	15.4	15.8	15.1	15.8	15.8	15.9	16.1	16.1						
Recettes totales	14.7	14.3	15.0	15.5	14.8	15.5	15.6	15.6	15.7	15.9	15.9					
Recettes du secteur pétrolier	2.2	1.9	1.9	2.1	1.8	2.1	1.9	1.6	1.6	1.5	1.4					
Recettes du secteur pétrolier 1/	12.5	12.4	13.1	13.4	13.0	13.4	13.7	13.9	14.2	14.4	14.5					
Impôts directs	3.3	3.2	2.9		3.2	2.9	3.0	2.9	2.9	2.9	2.8					
Taxe spéciale sur les produits pétroliers	0.6	0.6	0.6		0.6	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7					
Autres taxes sur les biens et services	6.0	5.9	6.8		6.4	6.8	7.2	7.6	8.0	8.3	8.6					
Taxes sur le commerce international	1.8	1.9	2.0		2.0	2.1	2.0	1.9	1.8	1.6	1.4					
Recettes non fiscales	0.7	0.8	0.7	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.9	0.9	0.9					
Dons totaux	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2					
Projets	0.2	0.2	0.2		0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1					
Autre (allègement de la dette)	0.1	0.2	0.1		0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1					
Dépenses totales	21.2	17.7	20.4	18.4	17.5	18.4	17.8	17.3	17.5	17.5	17.5					
Dépenses courantes	12.6	11.2	11.5	12.2	11.2	12.2	11.8	11.4	11.4	11.4	11.2					
Traitements et salaires	5.0	4.9	5.1	4.9	4.9	4.9	4.9	4.8	4.9	4.9	4.8					
Biens et services	4.3	3.4	3.8	4.1	3.7	4.1	3.7	3.5	3.5	3.6	3.6					
Subventions et transferts	2.5	1.9	1.8	2.3	1.8	2.3	2.3	2.1	2.1	2.1	2.1					
Intérêts	0.8	1.0	0.9	0.8	0.8	0.8	0.9	0.9	0.9	0.9	0.8					
Extérieurs	0.7	0.9	0.7	0.6	0.6	0.6	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7					
Intérieurs	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1					
Dépenses d'équipement	8.4	6.5	8.8	6.2	6.2	6.2	6.1	5.9	6.1	6.1	6.3					
Financées sur ressources intérieures	5.6	3.2	4.9	3.2	3.2	3.2	3.1	2.9	3.1	3.1	3.2					
Financées sur ressources extérieures	2.6	3.2	3.9	2.9	2.9	2.9	2.8	2.8	2.9	2.9	2.9					
Réhabilitation et participation	0.3	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2					
Prêts nets	0.2	0.0	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0					
Ajustement aux dépenses de l'exercice 2/																
Solde global (base ordres de paiement) 2/																
Dons non compris	-6.5	-3.5	-5.3	-2.9	-2.6	-2.9	-2.2	-1.8	-1.7	-1.7	-1.6					
Dons compris	-6.2	-3.1	-5.0	-2.6	-2.3	-2.6	-2.0	-1.5	-1.5	-1.5	-1.4					
Solde budgétaire de référence de la CEMAC	-5.4	-2.5	-4.5		-2.3	-2.8	-2.3	-1.6	-1.6	-1.6	-1.6					
Ajustement à la base caisse 2/ 3/	1.1	-0.8	0.4	-1.0	-1.2	-1.4	-0.9	-0.9	0.0	0.0	0.0					
Ordres de paiement non exécutés (- = réduction) 3/	1.1	-0.5	-0.5		-0.5	-0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0					
Reste à payer et arriérés (- = réduction)		-0.3	0.9	-1.0	-0.7	-1.0	-0.9	-0.9	0.0	0.0	0.0					
dont arriérés (- = réduction)			-0.7		-0.7	-0.5	-0.4	-0.4	0.0	0.0	0.0					
dont reste à payer (- = réduction)			1.7			-0.5	-0.5	-0.5	0.0	0.0	0.0					
Solde global (base caisse)																
Dons non compris	-5.4	-4.3	-5.0	-3.9	-3.8	-4.3	-3.1	-3.2	-1.7	-1.7	-1.6					
Dons compris	-5.1	-3.9	-4.6	-3.6	-3.5	-4.0	-2.9	-2.5	-1.5	-1.5	-1.4					
Financement	5.1	1.5	4.6	2.0	1.9	2.4	1.4	2.3	1.5	1.5	1.4					
Financement extérieur, net	1.8	2.3	4.0	1.6	1.7	1.7	1.3	1.4	1.5	1.6	1.4					
Amortissement	-0.6	-0.9	-0.7	-1.2	-1.0	-1.1	-1.3	-1.3	-1.3	-1.2	-1.4					
Tirages	2.4	3.2	4.6	2.8	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7	2.8	2.8					
Financement intérieur, net	3.0	-0.9	0.7	0.4	0.2	0.7	0.1	0.9	0.1	-0.1	0.0					
Secteur bancaire	3.2	-1.3	0.8	0.7	-0.5	0.6	0.4	0.5	0.0	-0.2	0.0					
dont avances statutaires de la BEAC	0.5		1.7		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.2	-0.2					
Amortissement de la dette intérieure	-1.2	-0.4	-0.2	-1.5	-0.5	-0.5	-0.3	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1					
Autres financements intérieurs	1.1	0.9	0.0	1.3	1.2	0.6	-0.1	0.5	0.2	0.2	0.2					
Erreurs et omissions																
Écart de financement	0.0	2.5	0.0	1.6	1.6	1.6	1.5	0.2	0.0	0.0	0.0					
Dont : FMI	0.0	0.8	0.0	0.4	0.4	0.4	0.4	0.2	0.0	0.0	0.0					
Dont : appui budgétaire (hors FMI)	0.0	1.6	0.0	1.2	1.2	1.2	1.2	0.0	0.0	0.0	0.0					
BAfD	0.0	0.6	0.0	0.0	0.5	0.6	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0					
Banque mondiale	0.0	0.6	0.0	0.0	0.3	0.3	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0					
France	0.0	0.3	0.0	0.0	0.3	0.3	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0					
UE	0.0	0.1	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0					
Autre		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0					
Pour mémoire :																
Plancher des dépenses sociales	...	3.1	3.2		3.2	3.2	3.2									
Solde primaire (base ordres de paiement, dons compris)	-5.4	-2.1	-4.1	-1.7	-1.5	-1.7	-1.1	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6					
Solde primaire (base caisse, dons compris)	-4.4	-2.9	-3.7	-2.8	-2.7	-3.2	-2.0	-1.5	-0.6	-0.6	-0.6					
Solde primaire non pétrolier (base ordres de paiement, dons compris)	-7.6	-4.0	-6.1	-3.9	-3.4	-3.9	-3.1	-2.2	-2.2	-2.1	-2.1					
Solde primaire non pétrolier (base caisse, dons compris)	-6.6	-4.8	-5.7	-4.9	-4.6	-5.3	-4.0	-3.1	-2.2	-2.1	-2.1					
Obligations impayées de l'État	3.1	2.7	3.6		1.9	2.5	1.4	0.4	0.4	0.4	0.4					
Reste à payer	0.5	0.5	2.2		0.5	1.6	1.0	0.4	0.4	0.4	0.4					
Arriérés 4/	2.6	2.2	1.4		1.4	0.9	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0					

Sources : Autorités camerounaises ; et estimations et projections des services du FMI avec le PIB nominal actualisé.

1/ Les chiffres historiques et du budget ne tiennent pas compte des impôts directs, des droits de douane et de la TVA dus par la SONARA qui faisaient l'objet d'annulations croisées avec des subventions énergétiques dues à la SONARA (en d'autres termes, les recettes sont nettes). A compter de 2016, les projections de ces impôts sont faites sur une base brute.

2/ Le paiement du reste à payer et des obligations passées impayées était présenté dans des lignes de dépenses individuelles jusqu'en 2016. A compter de 2016, les données budgétaires montrent les ordres de paiements pour l'exercice en cours; les paiements de restes à payer et des obligations impayées sont présentés dans la ligne du déficit global sur base ordre de paiement et celle du solde global sur base caisse.

3/ Inclut l'ajustement pour ordres de paiements émis en 2016 pour des d'investissements à exécuter en 2017 et 2018.

4/ L'audit réalisé fin 2017 sur l'encours des arriérés intérieurs engagés avant 2016 s'est traduit par l'annulation de 68 milliards de FCFA d'arriérés.

Tableau 3. Cameroun : balance des paiements, 2016–23

	2016	2017		2018		2019	2020	2021	2022	2023
	Est.	RP 18/9	Proj.	RP 18/9	Proj.					
	(en milliards de FCFA)									
Solde des transactions courantes	-613	-518	-541	-520	-615	-637	-660	-704	-761	-817
Balance commerciale	-137	-143	-117	-162	-219	-300	-409	-522	-589	-630
Exportations, biens	2,725	2,733	2,675	2,715	2,610	2,583	2,572	2,597	2,647	2,720
Pétrole et produits pétroliers	767	841	809	815	877	806	755	718	691	672
Secteur non pétrolier	1,958	1,893	1,866	1,900	1,733	1,777	1,818	1,879	1,957	2,048
Importations, biens	-2,862	-2,877	-2,792	-2,877	-2,829	-2,883	-2,982	-3,120	-3,237	-3,350
Services (net)	-351	-302	-286	-304	-350	-324	-300	-275	-289	-272
Exportations, services	986	1,044	1,120	1,052	1,117	1,135	1,175	1,235	1,284	1,347
Importations, services	-1,336	-1,346	-1,405	-1,356	-1,467	-1,459	-1,475	-1,510	-1,573	-1,619
Revenu (net)	-331	-304	-385	-293	-316	-289	-244	-216	-210	-257
<i>dont</i> : intérêts exigibles sur la dette publique	-105	-98	-136	-120	-114	-131	-122	-119	-127	-179
Transferts (net)	205	232	246	239	269	278	293	309	327	342
Entrées	377	418	408	433	456	469	486	502	524	548
Sorties	-171	-186	-161	-194	-187	-191	-192	-193	-197	-206
Solde du compte de capital et du compte financier	-181	265	775	237	364	403	609	721	858	903
Compte de capital	36	36	66	36	36	28	30	32	35	37
Transferts de capital	36	36	66	36	36	28	30	32	35	37
<i>dont</i> : transferts privés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Compte financier	-218	228	709	201	328	375	579	688	824	866
Capital officiel	345	464	785	370	343	289	325	365	429	400
Emprunt à long terme	458	639	920	566	560	585	631	682	736	795
<i>Dont</i> : allocations de DTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Principal non exigible rééchelonné	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Amortissement	-113	-175	-135	-195	-217	-295	-306	-317	-307	-395
Principal non encore exigible (allègement)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Capital non officiel (net)	232	-236	473	-169	475	485	504	524	544	566
<i>dont</i> : investissement direct étranger	565	310	1,244	331	803	760	813	873	957	949
Secteur pétrolier (net)	82	91	91	87	87	86	85	84	84	83
Secteur non pétrolier	150	-327	382	-256	388	400	419	440	461	483
Capital privé à court terme, net 1/	-795	-549	-549	-490	-490	-400	-250	-200	-150	-100
Erreurs et omissions	97	0	-20	0						
Solde global	-697	-253	214	-283	-252	-234	-51	16	97	86
Financement	697	253	-214	283	252	234	51	-16	-97	-86
Banque des États d'Afrique centrale 2/	697	-233	-363	-53	-68	-86	12	-16	-97	-86
Utilisation du crédit FMI (net)	-18	-17	150	70	-15	-14	0	0	0	-29
Déficit de financement	0	487	1	336	334	320	40	0	0	0
<i>Dont</i> :										
Financement FMI éventuel		167	0	86	81	80	40	0	0	0
Déficit de financement restant		319	1	251	253	239	0	0	0	0
BAFD		118	0	113	118	112	0	0	0	0
Banque mondiale		116	0	56	53	52	0	0	0	0
France		66	0	66	66	66	0	0	0	0
UE		20	0	16	16	23	0	0	0	0
	(en pourcentage du PIB)									
Balance commerciale	-0.7	-0.7	-0.6	-0.8	-1.1	-1.4	-1.8	-2.1	-2.2	-2.2
Exportations de pétrole	4.0	4.2	4.1	3.9	4.2	3.7	3.2	2.9	2.6	2.4
Exportations hors pétrole	10.2	9.6	9.4	9.2	8.4	8.1	7.8	7.6	7.4	7.2
Importations	15.0	14.5	14.1	13.9	13.7	13.2	12.8	12.6	12.2	11.8
Solde du compte courant										
Dons compris	-3.2	-2.6	-2.7	-2.5	-3.0	-2.9	-2.8	-2.8	-2.9	-2.9
Dons non compris	-3.6	-3.0	-3.1	-2.9	-3.4	-3.3	-3.2	-3.2	-3.2	-3.2
Solde global	-3.7	-1.3	1.1	-1.4	-1.2	-1.1	-0.2	0.1	0.4	0.3
Investissement direct étranger	3.0	1.6	6.3	1.6	3.9	3.5	3.5	3.5	3.6	3.3
	(en pourcentage de variation, sauf indication contraire)									
Volume des exportations	-6.0	0.8	-0.3	3.2	4.1	3.8	4.0	4.6	5.4	5.6
Pétrole brut	-3.1	-4.7	-19.8	0.2	1.0	-2.1	-2.2	-2.2	-2.6	-2.7
Secteur non pétrolier	-6.9	2.3	5.3	3.9	4.8	5.1	5.2	5.9	6.7	6.9
Volume des importations	-5.9	-1.4	-4.8	3.2	2.2	4.4	4.3	4.0	3.8	3.4
Termes de l'échange	2.4	-5.0	-2.6	-3.2	-10.2	-4.2	-4.1	-4.0	-3.3	-2.8
Indice des prix à l'exportation non pétroliers	10.1	-5.5	-9.5	-3.4	-11.4	-2.4	-2.8	-2.3	-2.5	-2.1
Indice des prix à l'exportation	-6.0	-0.5	-1.5	-3.7	-6.3	-4.7	-4.2	-3.5	-3.3	-2.7
Indice des prix à l'importation	-8.2	4.7	1.1	-0.5	3.6	-0.6	-0.2	0.8	0.2	0.1
<i>Pour mémoire</i>										
Réserves imputées brutes 3/										
en milliards de \$	2.3	2.9	3.2	3.0	3.5	3.7	3.7	3.8	4.0	4.2
en milliards de FCFA	1,406	1,639	1,770	1,692	1,837	1,923	1,912	1,928	2,025	2,111

Sources : Autorités camerounaises ; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Cette ligne a été intégrée dans la ligne du secteur non pétrolier au-dessus dans le SR précédent ; pour 2017, cette ligne pourrait comporter des erreurs et des omissions, et les données du compte financier ne sont pas définitives.

2/ Hors financement attendu du FMI.

3/ Les réserves imputées à l'échelle nationale ne sont pas des réserves de change, car elles ne correspondent pas à la norme définie dans le manuel de la balance des paiements du FMI, qui exige que les réserves étrangères soient disponibles pour les autorités monétaires et contrôlées par elles afin de répondre aux besoins de financement de la balance des paiements. Toutefois, conformément aux statuts de la BEAC, si les réserves imputées d'un pays tombent en-deçà de zéro le Conseil des ministres de la CEMAC peut exiger des mesures d'ajustement. L'accès du secteur privé aux réserves de change n'est pas affecté par le niveau des réserves imputées à l'échelle nationale, seules sont l'accès au FCFA, et la mise à disposition des réserves extérieures au niveau de l'union.

Tableau 4. Cameroun : situation monétaire, 2016–23

(milliards de FCFA, sauf mention contraire)

	2016		2017		2018				2019		2020	2021	2022	2023		
	Réel	RP 18/9	Est. T4	Proj. T1	RP 18/9	Proj. T2	Proj. T3	RP 18/9	Proj.	Proj. T1	Proj. T2	Projections				
Avoirs extérieurs nets	1,706	1,789	1,970	2,035	1,800	1,988	1,883	1,772	2,011	2003	1912	2,031	1,979	1,996	2,092	2,208
Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC)	1,106	1,188	1,322	1,414	1,199	1,367	1,262	1,171	1,323	1315	1224	1,342	1,291	1,307	1,404	1,520
<i>dont</i> : avoires extérieurs de la BEAC	1,406	1,639	1,770	1,853	1,693	1,806	1,735	1,692	1,837	1823	1776	1,923	1,912	1,928	2,025	2,111
<i>dont</i> : crédit du FMI	-50	-200	-191	-182	-243	-182	-216	-270	-258	-251	-294	-325	-364	-364	-364	-335
Banques commerciales	601	601	648	621	601	621	621	601	688	688	688	688	688	688	688	688
Avoirs intérieurs nets	2,639	2,772	2,632	2,607	2,920	2,679	2,846	3,030	2,845	2896	3060	3,110	3,498	3,870	4,213	4,607
Crédit intérieur	2,993	3,126	3,100	3,107	3,274	3,180	3,347	3,384	3,346	3397	3561	3,610	3,999	4,371	4,714	5,107
Créances nettes sur le secteur public	301	286	319	345	320	369	486	316	436	455	587	534	723	820	818	790
Créances nettes sur l'administration centrale	419	315	585	580	322	646	806	291	798	841	997	967	1,126	1,124	1,070	1,062
Banque centrale	-11	-103	129	105	-114	136	170	-162	243	251	342	374	448	386	299	250
Créances	281	777	768	759	820	759	793	847	835	828	871	901	941	941	883	797
Crédit en-deçà du plafond statutaire	231	577	577	577	577	577	577	577	577	577	577	577	577	577	519	462
Contrepartie du crédit FMI	50	200	191	182	243	182	216	270	258	251	294	325	364	364	364	335
Dépôts	-292	-880	-640	-655	-934	-624	-623	-1,009	-592	-577	-529	-528	-493	-555	-584	-546
Banques commerciales	430	418	456	475	436	510	636	453	556	591	656	593	679	738	771	812
Créances sur le Trésor	460	428	491	506	445	542	668	463	589	623	688	624	708	765	798	839
Dépôts	-30	-10	-35	-31	-10	-32	-32	-10	-33	-33	-32	-31	-29	-27	-27	-27
Dépôts d'autres organismes publics	-302	-190	-448	-453	-179	-484	-515	-168	-546	-570	-595	-616	-591	-501	-451	-471
Crédit aux organismes autonomes	22	32	37	35	35	36	38	38	39	40	40	39	40	42	44	44
Crédit à l'économie 1/	2,853	2,969	2,925	2,945	3,096	2,982	3,018	3,223	3,054	3086	3119	3,220	3,423	3,705	4,050	4,471
Crédit aux entreprises publiques	161	129	144	183	142	170	157	155	144	144	144	144	147	154	154	154
Crédit aux établissements financiers	39	39	67	68	39	69	69	39	70	71	71	72	72	72	72	72
Crédit au secteur privé	2,653	2,802	2,714	2,694	2,916	2,743	2,791	3,029	2,840	2872	2903	3,004	3,204	3,479	3,824	4,245
Autres postes (net)	-354	-354	-468	-501	-354	-501	-501	-354	-501	-501	-501	-501	-501	-501	-501	-501
Monnaie au sens large	4,345	4,561	4,602	4,642	4,719	4,667	4,729	4,802	4,857	4900	4973	5,140	5,477	5,866	6,305	6,815
Circulation fiduciaire hors banques	905	850	978	937	942	950	967	898	1,029	1012	1005	1,086	1,153	1,231	1,319	1,421
Dépôts	3,440	3,711	3,624	3,704	3,777	3,718	3,762	3,903	3,827	3888	3968	4,055	4,324	4,635	4,987	5,394
Pour mémoire :																
Contribution à la croissance de la monnaie au sens large en points de pourcentage)																
Avoirs extérieurs nets	-14.0	1.9	6.1	...	-4.7	-0.4	0.9	0.4	-1.0	0.3	1.7	1.8
Avoirs intérieurs nets	19.5	3.1	-0.2	...	19.2	5.7	4.6	5.4	7.6	6.8	5.8	6.2
<i>dont</i> : crédit à l'administration centrale	16.1	-2.4	3.8	...	3.3	-0.5	4.6	3.5	3.1	0.0	-0.9	-0.1
Crédit à l'économie (variations annuelles en pourcentage)	5.8	4.1	2.5	2.8	16.8	2.3	4.7	8.5	4.4	4.8	4.6	5.4	6.3	8.3	9.3	10.4
Crédit au secteur privé																
Variations annuelles en pourcentage	7.2	5.6	2.3	2.0	19.0	1.7	4.6	8.1	4.6	6.6	5.9	5.8	6.7	8.6	9.9	11.0
En pourcentage du PIB	13.9	14.1	13.7	13.0	14.0	13.3	13.5	14.6	13.7	13.1	13.3	13.7	13.8	14.0	14.4	14.9
Monnaie au sens large (variations annuelles en pourcentage)	5.5	5.0	5.9	8.2	14.5	6.5	8.0	5.3	5.5	5.6	6.5	5.8	6.6	7.1	7.5	8.1
Circulaire fiduciaire hors banques	12.8	-6.1	8.1	11.0	32.4	14.6	12.9	5.7	5.2	7.9	5.8	5.5	6.2	6.7	7.1	7.7
Dépôts	3.7	7.9	5.3	7.5	10.7	4.6	6.9	5.2	5.6	5.0	6.7	5.9	6.6	7.2	7.6	8.2
Vitesse de circulation (PIB/moyenne M2)	4.4	4.3	4.3	4.5	4.4	4.4	4.4	4.3	4.3	4.5	4.4	4.3	4.3	4.2	4.2	4.2

Sources : BEAC ; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Le crédit à l'économie inclut le crédit aux entreprises publiques, aux établissements financiers et au secteur privé.

Tableau 5. Cameroun : indicateurs du secteur financier, 2014–18

	Cameroun								CEMAC		
	2014	2015	2016	T1-17	T2-17	T3-17	T4-17	T1-18	2014	2017	T1-18
Adéquation des fonds propres											
Fonds propres/actifs pondérés en fonction du risque	11.4	10.1	9.0	9.5	9.5	9.3	10.3	10.7	13.8	15.5	17.5
Fonds propres/ actifs pondérés en fonction du risque 1/	9.1	9.3	7.6	8.1	8.2	8.1	8.5	...	12.6	14.5	...
Créances improductives moins provisions / fonds propres 1/	10.3	8.9	12.1	14.2	12.0	14.4	9.8	...	15.8	33.6	...
Fonds propres/Actifs 1/	8.4	8.3	7.5	7.7	7.3	7.9	7.9	...	9.1	14.8	...
Qualité des actifs											
Prêts en situation d'arriérés/total des prêts	12.3	12.5	14.1	13.9	14.0	13.3	13.0	15.0	11.7	17.5	19.7
Créances improductives/total des prêts 1/	9.7	9.3	10.7	11.1	10.9	11.3	11.0	...	9.1	14.8	...
Grands risques (> 25 % des fonds propres)/fonds propres	125.3	162.1	157.1	151.1	177.5	206.6	157.8	168.7	116.4	160.5	155.0
Résultats et rentabilité											
Rentabilité des actifs (ROA)	0.8	0.7	0.7	0.9	0.7	0.7	0.7	...	1.0	0.6	...
Rentabilité des fonds propres (ROE)	14.8	14.1	17.0	20.7	15.3	17.0	14.0	...	14.9	8.5	...
Liquidité											
Reserves/total des dépôts	27.7	24.3	18.0	17.4	16.4	21.7	21.1	23.5	40.0	16.0	...
Actifs liquides/total des actifs 1/	23.0	23.1	23.2	21.0	19.1	22.8	22.9	...	29.5	23.4	...
Actifs liquides/liquidité à court terme	139.5	147.5	148.7	133.9	125.2	139.1	142.9	181.7	156.3	154.3	184.5
Total des dépôts /Total des prêts	141	128.9	128.2	130.4	130.9	132.9	134.8	136.2	149.8	124.6	125.0

Sources : BEAC ; COBAC ; et indicateurs de solidité financière du FMI.

1/ Données issues des indicateurs de solidité financière du FMI, et les données au T1 2018 ne sont pas encore disponibles.

Tableau 6. Cameroun : matrice d'évaluation des risques

Source de risques	Probabilité relative	Impact si le risque se concrétise	Avis des services du FMI sur les réponses à apporter
Risques globaux			
Retrait de l'intégration transfrontalière	Moyenne	Moyen L'effritement du consensus s'agissant des bienfaits de la mondialisation mène au protectionisme et à l'isolationisme économique, ce qui se traduit par un affaiblissement de la collaboration réglementaire régionale et internationale, avec des conséquences négatives pour le commerce, les flux de capitaux et de main d'oeuvre, le sentiment et la croissance.	Soutenir l'intégration régionale de la CEMAC sur la libre circulation des biens et des personnes ; encourager un renforcement de la coopération afin de lever les obstacles au commerce intra-régional ; promouvoir la diversification des exportations.
Incertitudes politiques et géopolitiques	Moyenne Forte	Moyen Les risques à deux facettes portant sur la croissance américaine, avec des incertitudes quant à l'impact positif à court terme du projet de loi fiscale sur la croissance et à la portée de l'ajustement potentiel à moyen terme destiné à compenser ses coûts budgétaires ; l'incertitude associée à la négociation des dispositions post-Brexit et de l'ALENA, et les risques associés s'agissant de la fragmentation du marché ; ainsi que l'évolution des processus politiques, notamment les élections dans plusieurs grands pays, pèsent sur la croissance mondiale. L'intensification des risques de fragmentation/bouleversements sécuritaires dans certaines parties du Moyen-Orient, de l'Afrique, de l'Asie et de l'Europe menant à des perturbations socio-économiques.	Intensifier l'intégration de la CEMAC et améliorer les relations économiques avec le Nigeria ; améliorer le climat des affaires ; mettre en œuvre des réformes structurelles afin d'améliorer la compétitivité ; soutenir la croissance inclusive afin d'améliorer la cohésion sociale.
Condition financière	Forte Moyenne	Moyen Dans un contexte de normalisation continue de la politique monétaire et de creusement des écarts de valorisation entre les classes d'actifs, un brusque revirement de l'appétit pour le risque à l'échelle mondiale (dû par exemple à une inflation dépassant les prévisions aux États-Unis) pourrait entraîner une hausse soudaine et prononcée des taux d'intérêts, accompagnée d'un resserrement des conditions financières. L'augmentation du service de la dette et des risques de refinancement pourrait mettre sous pression les entreprises et les ménages endettés, ainsi que les États vulnérables, notamment par le biais de pressions sur le compte de capital dans certains cas. Nouvelles pressions sur les modèles commerciaux traditionnels des banques : les problèmes hérités du passé et la concurrence potentielle des établissements non bancaires restreignent la rentabilité des banques dans le monde entier. La perte de confiance, si ces difficultés liées à la rentabilité ne sont pas traitées, pourrait augmenter le risque de surendettement dans un ou plusieurs grande(s) banque(s), avec d'éventuelles répercussions sur le secteur financier dans son ensemble et pour le rendement des obligations d'État dans les économies vulnérables. La migration des activités en dehors du secteur bancaire traditionnel, avec notamment la fourniture de services financiers par des intermédiaires du secteur de la fintech, accroît les pressions concurrentielles sur les banques traditionnelles, compliquant le suivi et l'atténuation des risques.	Poursuivre la consolidation budgétaire et les réformes structurelles qui s'imposent afin de réduire les déséquilibres extérieurs et de stimuler la confiance des investisseurs ; renforcer la supervision et la réglementation des banques afin de réduire l'exposition aux risques ; encourager le développement des plateformes de fintech afin d'étendre l'accès aux services financiers.
Croissance mondiale plus faible que prévue	Élevée	Élevé La faiblesse structurelle de la croissance chez les partenaires commerciaux stratégiques dans les pays avancés (Union européenne, États-Unis, le ralentissement économique et l'éventualité d'une importante correction dans les grandes économies émergentes (Chine) pourraient réduire la demande extérieure, accentuer les fluctuations de la circulation des capitaux et compliquer les efforts d'ajustement du Cameroun.	Améliorer l'intégration régionale et faciliter le commerce intra-régional ; mettre en œuvre des réformes structurelles destinées à améliorer le climat des affaires et la compétitivité.
Faiblesse des prix de l'énergie	Faible	Fort La faiblesse des prix de l'énergie, entraînée par la détérioration de la cohésion du cartel OPEP/Russie et/ou la reprise de la production du pétrole sur le continent africain, pourrait entraîner une nouvelle baisse des recettes pétrolières, et exercer une pression sur les héritiers liés au pétrole et à la balance des paiements.	Élargir la base d'imposition non-pétrolière, accroître l'efficacité de la raffinerie nationale (SONARA) et stimuler la compétition dans le secteur des importations de pétrole.
Cyber-attaques	Moyenne	Moyen Les cyber-attaques sur les systèmes financiers interconnectés, et les établissements privés et publics plus larges qui déclencheraient une instabilité financière systémique ou perturberaient radicalement les activités socio-économiques.	Accroître l'investissement dans les systèmes informatiques et améliorer la sensibilisation à la cyber-sécurité.
Risques régional et domestique			
Retombées en provenance d'autres pays de la CEMAC	Forte	Fort La dégradation de la situation économique d'autres pays de la CEMAC pourrait affecter le Cameroun par le biais d'un accroissement de la pression sur les systèmes de paiement et de services bancaires.	Se coordonner avec les autres pays de la CEMAC afin de constituer des marges de manœuvres supplémentaires par le biais d'un ajustement budgétaire et de réformes structurelles.
Retombées de la situation sécuritaire dans la région	Moyenne	Fort Une détérioration de la situation sécuritaire régionale entraînerait une augmentation des populations déplacées, un renchérissement de la riposte sécuritaire, et freinerait les investissements dans les régions concernées.	Fournir la marge budgétaire nécessaire pour assumer l'augmentation des dépenses sécuritaires en diminuant les investissements publics non productifs ; et préparer des plans d'urgence pour les réfugiés avec le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés.
Risques contingents liés aux entreprises publiques	Moyenne	Fort Les risques contingents des entreprises publiques pourraient imposer de nouvelles pressions sur la dette publique et la consolidation budgétaire en cours dans le cadre du programme.	Maîtriser les risques en améliorant le suivi et la communication des risques liés aux entreprises publiques, et en développant des stratégies visant à réduire l'aide apportée par l'État à ces entreprises.

1/ La matrice d'évaluation des risques montre les événements qui pourraient altérer la trajectoire de référence (le scénario le plus susceptible de se matérialiser selon les services du FMI). La probabilité relative est une évaluation subjective par les services des risques pesant sur la référence ("faible" correspond à une probabilité inférieure à 10 %, "moyenne" correspond à une probabilité comprise entre 10 et 30 %, et "forte" correspond à une probabilité comprise entre 30 et 50 %). La matrice d'évaluation des risques reflète l'avis des services du FMI sur la source des risques et le niveau global des inquiétudes au moment des discussions avec les autorités. Des risques s'excluant mutuellement pourraient interagir et se matérialiser conjointement. Les termes "court terme" et "moyen terme" indiquent que le risque peut se matérialiser dans un an et trois ans respectivement.

Tableau 7. Cameroun : besoins de financement extérieurs, 2015–23

(milliards de FCFA, sauf mention contraire)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
			Projection						
1. Total des besoins de financement	1280.9	28.4	1055.7	915.3	1031.4	954.8	1037.5	1165.2	1298.0
Déficit du compte courant	694.1	613.0	541.3	615.3	636.5	660.2	704.3	761.3	816.7
Amortissement de la dette	169.5	112.9	134.5	217.4	295.3	306.4	316.9	306.9	395.1
Banques commerciales									
Secteur des entreprises									
Remboursement du FMI	18.4	17.7	16.7	14.6	13.7	0.0	0.0	0.0	29.2
Variation des réserves brutes (augmentation = +)	398.9	-715.2	363.2	67.9	85.9	-11.8	16.2	96.9	57.0
2. Total des sources de financement	1280.9	36.6	690.4	581.2	698.0	915.1	1037.5	1165.2	1298.0
Transferts de capital	11.1	36.3	67.9	36.0	28.2	30.1	32.2	34.5	37.0
Investissements directs étrangers (nets)	352.3	324.7	459.1	460.7	470.3	488.4	507.8	528.2	549.2
Investissements de portefeuille (nets)	12.0	12.3	14.0	14.4	14.9	15.3	15.8	16.2	16.7
Financement de la dette	905.6	-336.8	169.2	70.0	184.6	381.3	481.8	586.3	695.1
Secteur public	990.3	458.0	718.2	560.0	584.6	631.3	681.8	736.3	795.1
Dette à court terme	-84.7	-794.8	-549.0	-490.0	-400.0	-250.0	-200.0	-150.0	-100.0
Erreurs et omissions	0.0	0.0	-19.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
3. Total des besoins de financement	0.0	-8.1	365.3	334.1	333.4	39.7	0.0	0.0	0.0
Financement prévu			201.5	252.9	253.1				
Banque africaine de développement				118.0	112.2				
Banque mondiale			116.3	52.9	52.3				
France			65.5	16.4	23.0				
UE			19.7	65.6	65.6				
Déficit résiduel de financement			167.1	81.2	80.3	39.7			
Financement du FMI au titre de la FEC 1/			167.1	81.2	80.3	39.7			

Source : Estimations et projections des services du FMI.

1/ L'emprunt au FMI au titre de la FEC a décaissé 167,1 milliards de FCFA en 2017.

Tableau 8. Cameroun : besoins de financement bruts du budget, 2016–23

(milliards de FCFA)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
				Projections				
A. Déficit budgétaire global (base caisse, dons compris)	977	915	831	636	571	380	393	410
B. Autres besoins de financement	394	771	288	257	302	406	423	466
Amortissement (arriérés compris)	367	187	334	371	336	344	333	450
Extérieurs	131	151	232	309	306	317	307	424
dont amortissements (hors FMI)	113	135	217	295	306	317	307	395
dont remboursement crédit du FMI	18	17	15	14	0	0	0	29
Intérieurs	237	36	102	62	29	27	26	26
Système bancaire	27	584	-46	-114	-34	62	91	16
C=A+B Total besoins de financement	1372	1686	1119	893	873	786	816	876
D. Sources de financement identifiées	1313	1679	785	560	833	786	812	879
Extérieures	453	920	560	585	631	682	736	795
Tirages	453	920	560	585	631	682	736	795
dont financement de projets (ext.)	453	742	560	585	631	682	736	795
Intérieurs	860	759	225	-25	202	104	76	84
Secteur bancaire	655	760	100	-12	86	60	33	41
Avances statutaires de la BEAC	93	346	0	0	0	0	0	0
Depôts du gouvernement	475	352	2	2	2	2	0	0
Prêts bancaires	83	31	0	0	0	0	0	0
Autres financements bancaires	4	31	98	-14	83	58	33	41
Autres financements non bancaires	205	-1	125	-13	116	44	43	44
dont émission d'obligations	82	0	0	0	0	0	0	0
Recettes de privatisation	0	0	0	0	0	0	0	0
E=C-D Déficit de financement	59	7	334	333	40	0	4	-4
Erreurs et omissions	59	0	0	0	0	0	0	0
F. Financement extérieur exceptionnel		0	253	253	0	0	0	0
Multilatéral 1/		0	187	188	0	0	0	0
Bilatéral		0	66	66	0	0	0	0
E-F Besoins résiduels de financement								
FEC du FMI		0	81	80	40	0	0	0

Source : Estimations et projections des services du FMI.

1/ La Banque africaine de développement a décaissé 118 milliards de FCFA en janvier 2018.

Tableau 9. Cameroun : proposition d'échéancier de décaissements dans le cadre de l'accord au titre de la FEC, 2017-20

	Date de disponibilité	Montant (en millions de DTS)	En pourcentage de la quote-part 1/	Conditions du décaissement
1	26 juin 2017	124.2	45	Approbation de l'accord au titre de la FEC par le Conseil d'administration.
2	15 déc 2017	82.8	30	Observation des critères de réalisation continus et à fin juin 2017, et achèvement de la première revue.
3	30 juin 2018	55.2	20	Observation des critères de réalisation continus et à fin décembre 2017, et achèvement de la deuxième revue.
4	15 déc 2018	55.2	20	Observation des critères de réalisation continus et à fin juin 2018, et achèvement de la troisième revue.
5	15 juin 2019	55.2	20	Observation des critères de réalisation continus et à fin décembre 2018, et achèvement de la quatrième revue.
6	15 déc 2019	55.2	20	Observation des critères de réalisation continus et à fin juin 2019, et achèvement de la cinquième revue.
7	31 mai 2020	55.2	20	Observation des critères de réalisation continus et à fin décembre 2019, et achèvement de la sixième revue.
	Total	483.0	175	

Source : Calculs des services du FMI.

1/ La quote-part actuelle du Cameroun est de 276,0 millions de DTS, dont un encours de 235,654 millions au 31 mai 2018.

Annexe I. Mise en œuvre des avis précédents du FMI

L'efficacité des avis fournis de longue date par le FMI s'est nettement améliorée depuis le début du programme soutenu par la FEC, avec un bon avancement dans le rééquilibrage budgétaire et des réformes structurelles clés destinées à accroître les recettes non pétrolières, à optimiser la gestion des finances publiques et à améliorer le milieu des affaires. Compte tenu de la complexité du contexte sociopolitique, il convient d'accomplir des avancées supplémentaires dans certains domaines clés (ex. : réduction des dépenses fiscales, élargissement de l'impôt foncier, remplacement des subventions aux carburants par des prix à la pompe plus flexibles).

Avis du FMI	Avancement	Commentaire
Politique budgétaire et gestion des finances publiques		
Resserrer l'orientation de la politique budgétaire dans le but de porter le déficit primaire non pétrolier (DPNP) en-dessous des 4 % du PIB non pétrolier.	En cours	L'orientation de la politique budgétaire a été resserrée de 1,2 % du PIB en 2017 et les autorités visent à porter le DPNP à 4 % du PIB non pétrolier en 2018.
Élargir la base d'imposition (i) en éliminant progressivement les exonérations fiscales ou douanières ; (ii) en restaurant une taxation normale des produits combustibles ; et (iii) en réduisant l'éligibilité dans la loi d'incitation à l'investissement.	En cours. Mesures clés prévues pour 2019.	Les autorités ont atteint l'objectif pour les recettes non pétrolières en 2017. Elles ont révisé les dépenses fiscales 2016 et la loi d'incitation à l'investissement 2013, vont commencer à éliminer progressivement les exonérations et à élargir la taxe foncière en 2019.
Renforcer la perception de l'impôt en créant des centres des impôts décentralisés et en adoptant l'identification unique des contribuables en fusionnant les bases de données des administrations des douanes et des impôts.	En cours. Les mesures clés ont donné des résultats.	Les autorités ont mis en place des centres des impôts plus décentralisés et sont en train de fusionner les bases de données sur les contribuables. Le couplage du registre des contribuables avec l'application des taxes devrait être finalisé à la mi-2018.
Réformer les subventions aux combustibles et les politiques de fixation des prix en éliminant le programme de subventionnement des combustibles et en rétablissant la taxation normale des produits combustibles.	En cours, pas de mise en œuvre.	Les autorités ont commencé à publier tous les mois la structure des prix des combustibles mais elles n'ont pas prévu de plans dans l'immédiat pour des prix à la pompe plus flexibles.
Renforcer les contrôles budgétaires (i) en comptabilisant toutes les recettes et les dépenses sur une base brute ; (ii) en limitant la période complémentaire à un mois et en utilisant des <i>carry forwards</i> pour les allocations budgétaires non dépensées ; (iii) en compilant le total des paiements en attente (y compris envers la SONARA) et en apurant ces arriérés ; (iv) en mettant fin aux interventions directes auprès de la SNH en tant que mécanisme d'avance des dépenses hors budget et en ramenant l'ensemble des dépenses liées à la sécurité dans le budget ; en rationalisant et intégrant tous les investissements dans le budget ; et (vi) en réduisant progressivement les projets contractés mais non mis en œuvre.	En cours, avancée limitée en 2017 malgré des engagements forts a priori.	Les autorités ont (i) réduit la période complémentaire à deux mois pour 2017 ; (ii) vérifié l'encours des arriérés à la fin 2016 et préparé un plan d'apurement des arriérés ; (iii) reporté les interventions directes auprès de la SNH sur une base mensuelle et se sont engagées à les réduire progressivement ; (iv) émis une circulaire destinée à limiter l'utilisation des comptes de trésorerie extraordinaires pour les projets d'investissement ; (v) aligné les budgets annuels avec la loi de finances à moyen terme ; et (vi) identifié les projets non performants dans le stock existant d'emprunts signés mais non décaissés.
Améliorer la mise en œuvre des stratégies d'endettement à moyen terme en investissant le seul ministère des Finances de la capacité à contracter des dettes.	Partiellement mis en œuvre	Le Comité national de la dette publique est présidé par le ministère des Finances. Il examine les nouveaux emprunts proposés, mais le président peut toutefois octroyer à un ministère la possibilité de contracter de nouveaux emprunts.
Émettre des obligations régionales en devise locale dans des montants et à un rythme conformes à la capacité d'absorption du marché.	Pas encore pleinement mis en œuvre	Les autorités ont réduit l'émission des obligations régionales en 2017 et se sont principalement appuyées sur les dépôts pour les financements en raison des conditions de marché difficiles.
Renforcer le suivi des passifs conditionnels (i) en surveillant la performance des entreprises publiques, en particulier la SONARA ; (ii) en préparant un rapport annuel sur la santé financière de toutes les entreprises publiques et les banques détenues par l'État ; (iii) en apurant les arriérés de la SONARA, notamment les crédits fournisseurs en attente de paiement.	En cours, les passifs conditionnels à court terme restent à traiter.	Les autorités ont (i) établi une plateforme afin de surveiller les entreprises publiques et préparé un rapport financier dans le budget 2017 ; (ii) passé deux lois-cadres pour le suivi des entreprises publiques ; (iii) préparé un plan de restructuration pour la SONARA ; et (iv) apuré 15 milliards de FCFA envers des importateurs de pétrole en 2017.
Politiques appliquées au secteur financier		
Renforcer le secteur bancaire (i) en traitant les trois banques en difficulté et le problème de l'augmentation des prêts improductifs ; (ii) en améliorant la coopération avec l'organe de supervision local, la COBAC ; (iii) en revoyant le modèle économique de la banque publique des PME.	En cours, avec certains retards.	Les autorités ont (i) soumis à la COBAC un plan de résolution préliminaire pour deux banques en difficulté et commencé à revoir le plan ; (ii) révisé la valorisation des actifs dépréciés par la société de recouvrement des créances du Cameroun (SRC) ; (iii) préparé une stratégie pour les prêts improductifs et commencé à élaborer un plan d'action détaillé assorti d'échéances ; (iv) commencé à former des juges spécialisés dans les litiges bancaires ; et (v) commencé à réviser le modèle économique de la banque des PME.
Améliorer l'intermédiation financière (i) en mettant à jour le cadre juridique de la banque mobile ; (ii) en renforçant la supervision des institutions de microfinancement (IMF) ; (iii) en mettant en service la base de données centrale sur les banques et les institutions de microfinancement de grande taille.	En cours	Les autorités ont étendu la base de données des créanciers aux IMF et avancé dans l'informatisation du registre des sûretés mobilières.
Politiques structurelles		
Améliorer l'environnement des affaires (i) en réduisant les lourdeurs administratives, particulièrement pour le paiement des taxes et le commerce au sein de la CEMAC ; (ii) en accroissant les efforts de lutte contre la corruption ; (iii) en renforçant la mise en œuvre du cadre de lutte contre le blanchiment des capitaux ; et (iv) en renforçant la discipline de paiement dans le secteur privé.	En cours, bonnes avancées dans la simplification des procédures fiscales.	Les autorités ont : (i) établi des comptes-séquestres afin d'accélérer les remboursements de TVA ; (ii) mis en place les déclarations d'impôts et le paiement mobile des impôts pour les PME ; (iii) publié des rapports annuels de lutte contre la corruption ; (iv) numérisé les cartes du registre foncier et finalisé les réformes foncières afin de protéger les droits de propriété ; et (v) réduit les délais de traitement pour les factures à l'État.
Accélérer l'intégration régionale (i) en mettant à disposition les ressources humaines et financières pour la Commission de la CEMAC ; (ii) en fixant un droit de douane extérieur commun pour l'union douanière de la CEMAC ; (iii) en harmonisant les normes économiques et techniques ; et (iv) en traitant le problème des barrières non tarifaires.	En cours	Les autorités se sont jointes aux efforts régionaux destinés à libéraliser les flux de marchandises et de personnes, et à regrouper les deux bourses des valeurs à Douala, et elles ont révisé le cadre législatif régissant les droits de douane conformément aux exigences régionales.

Annexe II. Impact de la politique de finances publiques sur la croissance

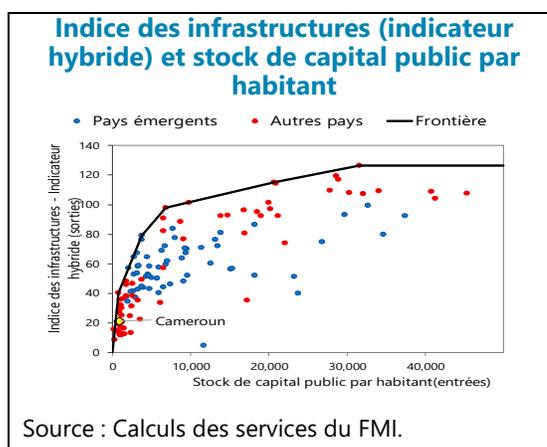
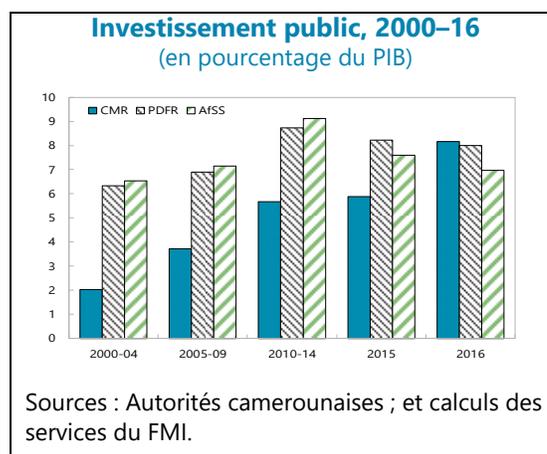
1. Les récentes analyses arrivent toutes à la conclusion que, bien que les dépenses publiques totales du Cameroun restent basses par rapport à ses pairs, il reste encore une marge considérable pour améliorer leur efficacité.¹

En 2015, les coûts administratifs représentaient respectivement 16 et 29 % du total des dépenses courantes et des dépenses en capital, en raison du grand nombre de ministères et de comités, ainsi que du manque de maturité des projets d'investissement et de l'inefficacité des processus de marchés publics.

2. L'investissement public a augmenté rapidement ces dernières années, atteignant 8,7 % du PIB fin 2016. Entre 2008 et 2015, les

investissements publics ont atteint 5,5 % du PIB en moyenne, soit deux fois plus que son niveau durant la période 2000–07, et ont rattrapé le niveau des pairs du Cameroun en 2016. Toutefois, la croissance de l'économie réelle a été en moyenne de 4,3 % par an contre 4,2 % pour la période précédente, signe peut-être d'une transmission limitée à l'économie réelle.

3. Les inefficacités du processus d'investissement pourraient limiter son impact sur la croissance. Une analyse détaillée de la composition des investissements publics sur la période 2015–16 a montré qu'une part significative (environ 1/3 du total des investissements, soit environ 3 % du PIB sur la période 2015–16) n'engendre pas de formation de capital fixe. L'efficacité des investissements publics est également entravée par le processus d'investissement, comme souligné par le l'EGIP de 2016. L'écart d'efficacité, estimé à 51 %, est relativement élevé et représente près du double de l'écart d'efficacité moyen (27 %) des autres pays émergents à faible revenu.



Multiplicateurs budgétaires

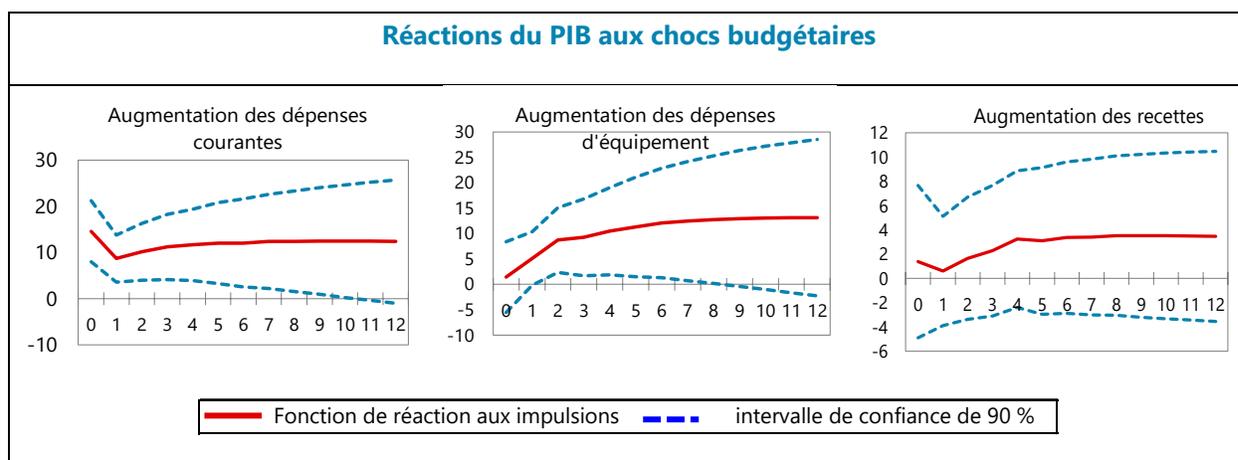
	Impact	Après 2 ans	PIC	PER [†]
Dépenses courantes	0.8	1.6	0.8	0.5
Investissement	0.1	0.8	0.1	0.7
Recettes	0.0	0.2	0.0	-

Source : Calculs des services du FMI.

†Les Perspectives économiques régionales pour l'Afrique subsaharienne (octobre 2017) utilisent la méthode de projections locales (Jordà, 2005) pour estimer l'effet de la politique budgétaire sur la croissance. Les multiplicateurs reportés sont la réaction du PIB 3 ans après le choc budgétaire. Le multiplicateur des recettes est statistiquement insignifiant.

¹ Rapport d'assistance technique du FMI *Assessing the efficiency and Equity of Public Expenditures: Key Issues and Reform Considerations* (avril 2018), et rapport 2018 de la Banque mondiale sur les dépenses publiques.

4. Une analyse empirique des multiplicateurs budgétaires du Cameroun laisse globalement apparaître un impact limité des dépenses sur la croissance, en ligne avec les estimations pour les pays à faible revenu dans la littérature. Un modèle à vecteur autorégressif structurel (SVAR) est estimé séparément pour les dépenses courantes, les investissements et les recettes. La balance commerciale, le taux de change effectif réel et le taux d'intérêt sont introduits comme variables exogènes dans le SVAR. Les services du FMI estiment que le PIB augmente significativement suite à une augmentation des dépenses courantes. Cet effet s'estompe 2 trimestres après le choc, avant de rebondir légèrement et de se stabiliser au bout de 7 trimestres en-dessous du niveau observé à l'impact. L'augmentation des dépenses d'investissement stimule également le PIB, mais l'effet n'est pas immédiat. Un choc au niveau des recettes, bien que statistiquement non significatif, entraîne une variation plus légère du PIB. Les multiplicateurs estimés sont globalement faibles, le multiplicateur sur les dépenses courante étant le plus important. Le fait que le multiplicateur des recettes soit non significatif s'explique par une assiette fiscale étroite et par les inefficacités dans le recouvrement de l'impôt.

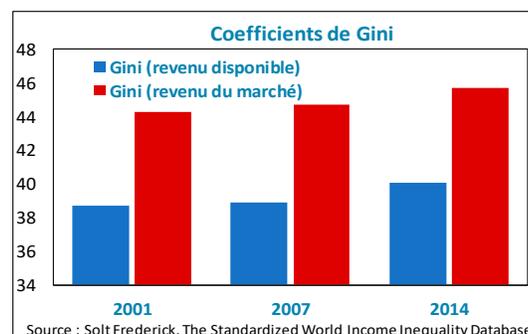
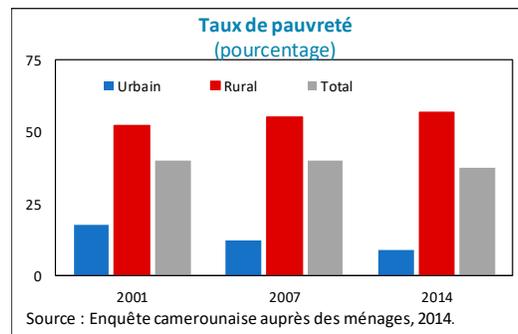


5. Ces estimations suggèrent qu'une consolidation budgétaire favorable à la croissance est possible. Les coupes sur les dépenses, notamment des investissements, et des augmentations des recettes, n'auront qu'un impact limité sur la croissance économique. Les faibles multiplicateurs sont conformes aux résultats dans la littérature, selon lesquels les multiplicateurs budgétaires des PFR sont inférieurs à 1, les multiplicateurs des investissements et des dépenses de consommation ayant tendance à être supérieurs à ceux liés aux recettes. Toutefois, ces résultats soulignent également l'importance d'améliorer la qualité des dépenses, en particulier des investissements publics, et de déployer des efforts agressifs visant à élargir l'assiette fiscale afin de rapprocher les recettes de leur potentiel.

Annexe III. Impact distributionnel de la politique de finances publiques

1. Malgré une croissance impressionnante ces dernières années, le Cameroun présente un niveau élevé de pauvreté et d'inégalité.

La croissance annuelle du PIB réel a atteint 5,3 % pour la période 2013–16, dépassant la moyenne de ses pairs d'Afrique subsaharienne (AfSS), et des pays émergents et en développement. Néanmoins, contrairement à la plupart des pays africains, qui sont parvenus à conjuguer expansion économique avec réduction de la pauvreté et des inégalités, le taux de pauvreté n'a diminué que de 40,2 à 37,5 % entre 2001 et 2014, tandis que l'indice des inégalités a augmenté de 42,2 à 46,6. Dans le même temps, la disparité des taux de pauvreté entre les zones rurales et les zones urbaines, et entre les différentes zones géographiques a augmenté, les trois régions du Nord et la région du Nord-Ouest concentrant 74 % des pauvres. La détérioration de la situation sécuritaire depuis 2014 pourrait avoir aggravé la pauvreté dans la zone de l'Extrême-Nord, avec un afflux croissant de réfugiés et de personnes déplacées internes.



2. La politique de finances publiques a été le

principal outil de réduction de la pauvreté et des inégalités, mais elle n'a pas encore atteint son plein potentiel en termes de redistribution. Les principaux instruments de la politique fiscale

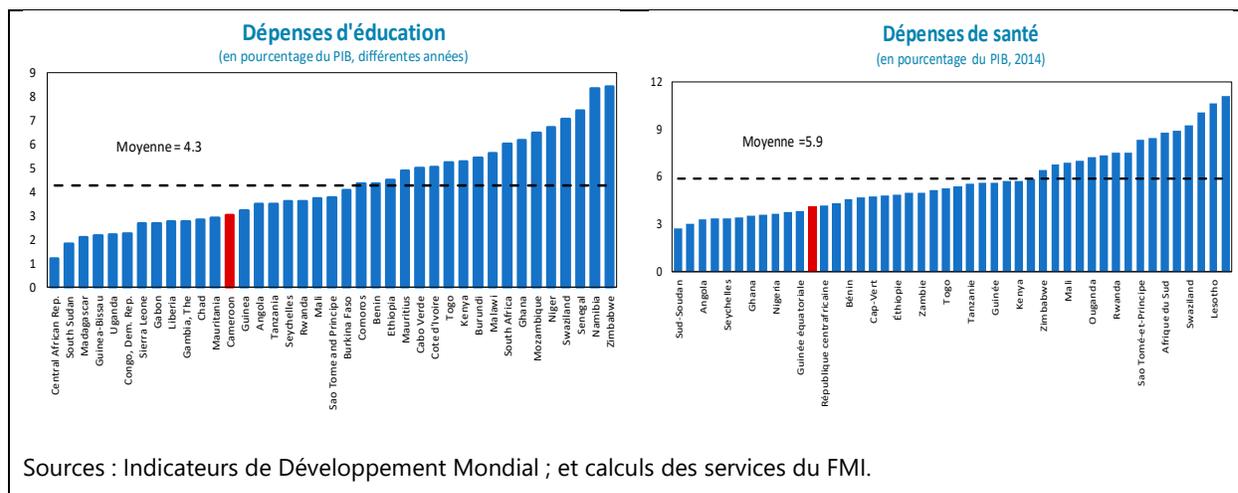
sont un système d'impôt sur le revenu progressif, la TVA, les droits d'accise et de douane avec certaines exonérations, et d'autres taxes telles que la taxe spéciale sur les prix du carburant. Les impôts directs représentent 25 % du total des recettes non-pétrolières, tandis que la TVA compte pour environ 40 %. Les principaux outils de la politique des dépenses comprennent les subventions et les transferts tels que les programmes de transferts monétaires ou quasi-monétaires, les retraites et les subventions aux carburants, et les transferts en nature tels que les services publics gratuits ou subventionnés dans l'éducation et la santé. Dans ce domaine, les dépenses consacrées à l'assistance sociale figurent parmi les plus faibles de la région subsaharienne, à moins de 0,1 % du PIB, tandis que les retraites, l'assistance sociale (90 % liée à la santé) et les subventions représentent l'essentiel de la protection sociale, les programmes consacrés au marché du travail étant de petite ampleur. Les principaux instruments politiques sont les transferts en nature (70 %) et les exonérations de frais (20 %).

3. Les dépenses sociales sont relativement faibles par rapport à celles des autres pays

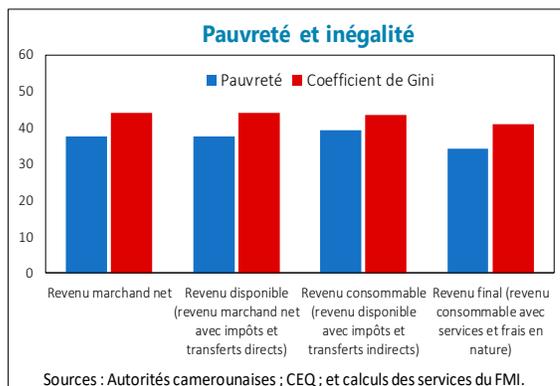
d'AfSS. Bien que plus de 80 % des dépenses sociales soient consacrées à l'éducation, la santé et la protection sociale correspondant au reste, le total des dépenses sociales consacrées à l'éducation et à la santé se situe en-dessous de la moyenne des pays d'AfSS en pourcentage du PIB, ce qui fait porter un fardeau supplémentaire aux ménages, et participe à l'inégalité des résultats en termes

d'éducation et de santé. Environ 70 % du budget de la santé est affecté au niveau central, avec une contribution significative de financements extérieurs et des dépenses individuelles non couvertes élevées. Les dépenses consacrées à l'éducation sont plus élevées par rapport aux autres pays, mais elles sont concentrées sur le niveau secondaire (moitié du budget consacré à l'éducation).

4. L'impact des transferts monétaires et indirects en termes de redistribution est relativement faible, alors que les transferts en nature exercent un impact plus fort sur la réduction de la pauvreté et des inégalités. Sur la base de l'Enquête camerounaise auprès des ménages de 2014, et des données de 2014 en matière de recettes et de dépenses fiscales, une analyse de l'impact budgétaire reposant sur la méthodologie du *Commitment to Equity Institute* montre que les programmes de transferts monétaires et quasi-monétaires n'ont pratiquement aucun impact sur la pauvreté et l'inégalité, en raison principalement de leur faible ampleur. L'impact des transferts indirects (dépenses fiscales et subventions à l'énergie) est également limité. Toutefois, les transferts en nature ciblés dans les domaines de l'éducation et de la santé ont un impact visible sur la réduction de la pauvreté et des inégalités.

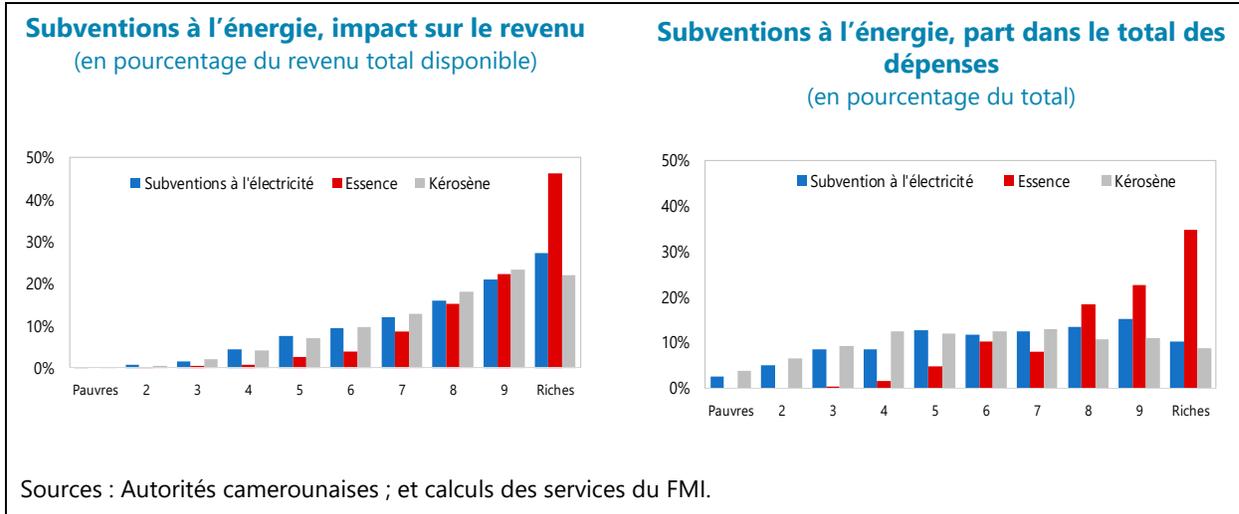


5. Les transferts indirects bénéficient surtout aux ménages les plus aisés. Une analyse de l'impact des grands programmes de transferts indirects tels que les subventions à l'énergie sur les différentes tranches de revenus montre que même si les gains pour les ménages les plus pauvres représentent une part plus importante de leur revenu disponible total, l'essentiel de ces subventions ont surtout bénéficié aux ménages les plus aisés, qui consomment davantage d'énergie. En 2014, par exemple, les trois premières tranches de revenus ont reçu plus de 50 %



des subventions à l'électricité et plus de 80 % des subventions au carburant. Une analyse par simulation montre que le remplacement des subventions à l'énergie par des transferts plus importants en faveur des ménages les plus pauvres peut réduire la pauvreté et les inégalités. On

retrouve des résultats similaires pour les dépenses fiscales, notamment certaines exonérations de TVA et de droits d'accise, dont la suppression permettrait d'accroître les recettes et de réduire les inégalités en les remplaçant par des transferts en faveur des ménages pauvres.



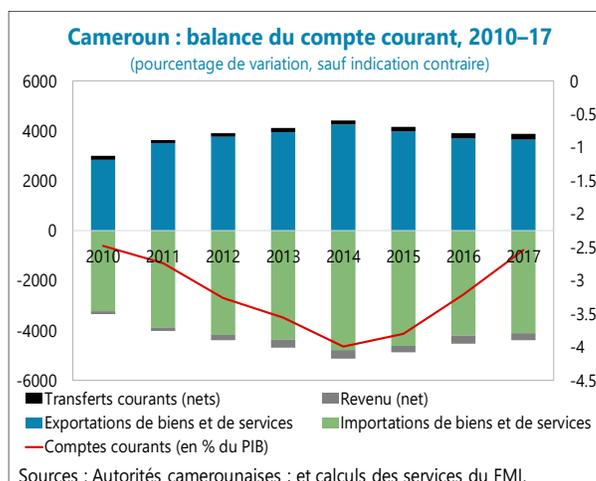
Annexe IV. Cameroun : évaluation de la stabilité extérieure

La position extérieure du Cameroun en 2017 était globalement conforme aux fondamentaux. Le compte courant s'est nettement amélioré, sous l'effet d'une contraction des importations, et d'une amélioration des soldes des services et des revenus. Toutefois, la position extérieure reste vulnérable aux pressions budgétaires liées aux menaces sécuritaires et à l'accroissement des investissements publics. La poursuite de la consolidation budgétaire, la mise en œuvre rapide des réformes structurelles et l'amélioration de la gouvernance permettraient de maintenir le compte courant à des niveaux soutenables, malgré la remontée des importations sous l'effet des prévisions de reprise de l'économie.

Contexte

1. Le compte courant s'est nettement amélioré en 2017, malgré une détérioration des termes de l'échange.

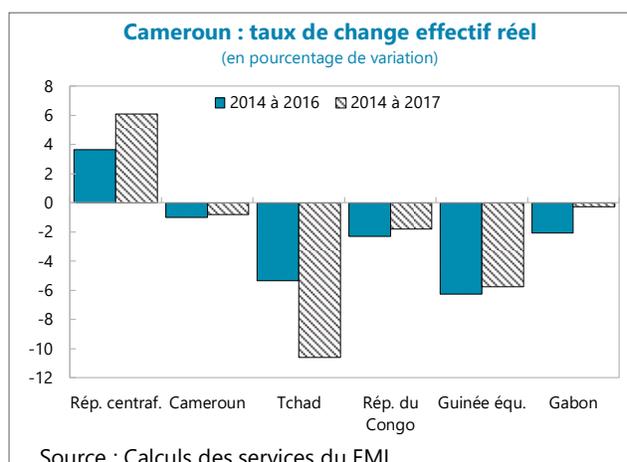
Le déficit est passé de 3,2 % du PIB en 2016 à 2,7 % du PIB, pour une moyenne de 3,6 % du PIB au cours des cinq dernières années. Les importations ont diminué dans l'ensemble des secteurs, à l'exception de l'agriculture et des minéraux, des produits chimiques et pétrochimiques. Ces derniers sont bondi de plus de 40 % par la nécessité d'importer plus de produits pétroliers raffinés suite à la fermeture de la raffinerie nationale pour maintenance. Les exportations ont aussi légèrement baissé, tirées par les produits agricoles (qui ont peut-être ressenti l'impact de la crise dans les régions anglophones), mais la forte chute du volume des exportations de pétrole a plus que compensé l'augmentation des prix internationaux du pétrole. Le bilan énergétique a également été affecté par le glissement des importations vers les carburants raffinés. Ces phénomènes ont contribué à une détérioration modérée des termes de l'échange en 2017. Les données préliminaires laissent apparaître que le solde commercial des services et le compte de revenus se sont légèrement améliorés. À l'avenir, le compte courant devrait rester globalement stable, car les importations progressent au même rythme que l'économie et les exportations non-pétrolières accélèrent.



2. Le compte des opérations financières s'est amélioré en 2017. Les entrées liées aux appuis budgétaires (en partie catalysées par le programme) et aux projets d'investissement publics financés sur ressources extérieures ont atteint 3,6 % du PIB, contre 2,4 % en 2016. Les flux privés nets ont également connu une amélioration, grâce notamment à une baisse significative des sorties de capitaux à court terme, qui avaient contribué à la détérioration de la position extérieure en 2016.

3. Par conséquent, la couverture des réserves s'est améliorée de façon notable. Le stock des réserves imputées ont atteint 3,2 milliards de dollars, soit 9 % du PIB et 4,9 mois d'importations, à fin 2017, contre 2,3 milliards (ou 7,4 % du PIB ; 3,9 mois d'importations) à fin 2016.

4. Les taux de change effectifs du Cameroun sont restés stables en 2017. Le taux de change effectif nominal s'est déprécié d'environ 2,5 %, tandis que le taux de change effectif réel est resté conforme à celui de l'année précédente, ce qui reflète l'importante consolidation budgétaire et l'arrimage à l'euro (l'Europe étant également le principal partenaire commercial du Cameroun). Sur un horizon à 5 ans, le taux de change effectif nominal s'est déprécié d'environ 7 % et le taux de change effectif réel environ 5 %.



5. La position extérieure globale (PEG) nette du Cameroun a baissé à -28,6 % du PIB à fin 2016¹.

Cette baisse s'inscrit dans une tendance observée depuis 2010, car l'accumulation des IDE et de la dette extérieures ont réduit l'accumulation des réserves du côté des actifs. Les passifs bruts s'élevaient à 48,5 % du PIB, dont près de 30 % du PIB sous forme de dette publique. Le profil de la dette bénéficie des échéances relativement longues et d'une forte proportion de financement concessionnel, mais les vulnérabilités liées à l'endettement demeurent importantes (voir l'AVD).

Évaluation

6. Les trois méthodologies de l'évaluation simplifiée de la position extérieure (EBA-Lite) indiquent que le taux de change effectif réel (TCER) est globalement cohérent avec les fondamentaux. Les estimations vont d'une sous-évaluation de 2 % (approche de l'indice TCER) à une surévaluation de 2,8 % (approche du compte courant).

Cameroun : évaluation de la stabilité extérieure					
	Compte courant (CC)		change effectif réel (ITCER)	extérieure, PIIN cible (ES)	
Norme compte courant (% du PIB)	-1.6	TCER log - norme (pourcentage)	4.63	Norme du compte courant (pourcentage du PIB)	-1.5
Compte courant sous-jacent (% du PIB)	-3.0	TCER log - réel (pourcentage)	4.61	PEG nette cible	-23.2
Norme compte courant corrigé des variations cycliques (% du PIB)	-1.8				
Déficit du compte courant	-1.2				
Elasticité du compte courant	-0.34			Nombre d'années cible	20
Écart estimé du TCER	3.2	Écart estimé du TCER	-2.0	Écart estimé du TCER	0.6

Source : Calculs des services du FMI.

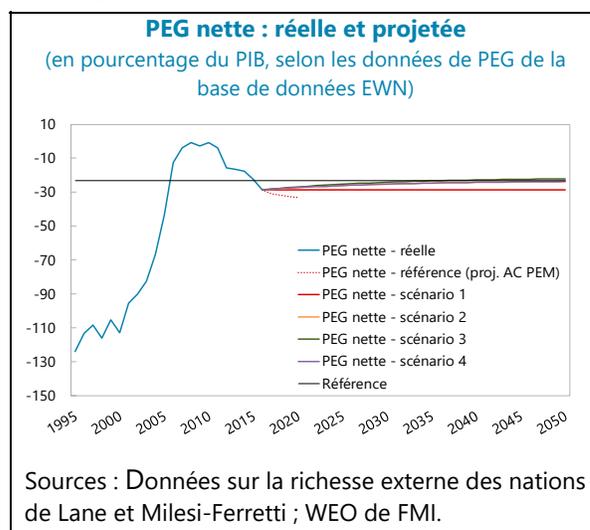
¹ Les données sur les bilans et la méthodologie EBA-Lite sur la stabilité extérieure employée ci-dessous sont basées sur les données de fin 2016, du fait de l'absence de données plus récentes.

7. Les approches basées sur le compte courant et le TCER laissent toutes deux apparaître que la position extérieure du Cameroun est cohérente avec les fondamentaux.

Les méthodologies EBA-Lite adoptées ici étendent la méthodologie EBA aux pays émergents à faible revenu. Les approches basées sur des régressions de panel, notamment l'approche basée sur le compte courant (CC) et l'approche basée sur le taux de change effectif réel (TCER) indexé laissent apparaître un écart dû aux politiques économiques de -0,7 %, tiré par une politique budgétaire laxiste (-0,5 %) et une accumulation de réserves encore relativement faible (-0,5 %), atténué par une pénétration du crédit faible par rapport aux pairs du Cameroun (+0,3 %). Avec l'approche basée sur le CC, le TCER est surévalué de 2,8 %, alors qu'il est sous-évalué de 2,0 % avec l'approche basée sur le ITCER. Dans les deux approches, les niveaux souhaitables des autres variables politiques clés correspondent à leurs niveaux projetés à la fin du programme (2020), avec une élasticité du commerce extérieur de -0,34, conformément aux estimations de Tokarick (2010) pour le Cameroun. L'évaluation est robuste aux scénarios alternatifs ; une augmentation combinée, par rapport aux niveaux de 2020, de l'accumulation des réserves (de 2 % du PIB) et de l'effort budgétaire (d'1 % du PIB) entraînerait une surévaluation du TCER de 7,3 % (approche basée sur le CC) et de 0 % (approche basée sur le ITCER).

8. L'approche basée sur la viabilité extérieure ne signale aucune déviation du TCER par rapport aux fondamentaux.

Le scénario de référence suppose que la position extérieure globale nette se stabilise à son niveau de 2016 et estime une sous-évaluation de 0,9. Un scénario alternatif plus restrictif postule que la position extérieure globale nette s'améliore pour atteindre -23,2 % du PIB en l'espace de 20 ans et conclut à une surévaluation de 0,6 % du TCER. Une autre simulation qui estime une position extérieure globale nette correspondant à la norme de compte courant de -1,8 % du PIB (valeur dérivée de l'approche basée sur le CC décrite ci-dessous) conclut à une surévaluation de 0,2 %.



S'attaquer aux coûts élevés des échanges commerciaux et à la faiblesse de la gouvernance afin de stimuler la compétitivité

9. Bien que l'évaluation ci-dessous de la compétitivité du Cameroun soit plutôt clémente, les coûts des échanges commerciaux et les délais requis sont plus élevés que dans les pays pairs. Même s'ils ont quelque peu baissé depuis 2000, les coûts des échanges estimés au Cameroun restent élevés, à plus de 200 % en équivalence ad valorem.² L'enquête Doing Business de la Banque

² Les coûts des échanges commerciaux sont issus de la base de données CESAP de la Banque mondiale et sont calculées à l'aide du « modèle de la gravité inverse » développé par Novy (2009). La mesure des coûts des échanges qui en résulte englobe tous les coûts directs et indirects à la charge des deux pays lorsqu'ils procèdent à des échanges commerciaux entre eux, y compris les frais de transport et de logistique, les droits de douanes, la lourdeur des procédures liées aux importations et aux exportations, etc.

mondiale sur les coûts monétaires et les délais de mise en conformité aux frontières indiquent une performance en-dessous de la moyenne de l'AfSS et de la CEMAC. Les indicateurs de facilitation du commerce reflètent également la complexité des procédures et le manque de transparence (ONU, OCDE, graphique 1 de l'annexe). Par conséquent, la réduction des barrières non tarifaires améliorerait considérablement la compétitivité du Cameroun et stimulerait l'intégration régionale. La longue durée d'immobilisation des marchandises à la plateforme nationale et régionale de Douala constitue une grande partie du problème, sachant que 95 % du total des échanges commerciaux du Cameroun transitent par le port.

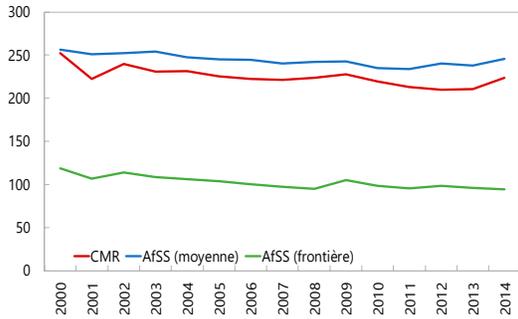
10. Malgré les grandes réformes opérées au cours des deux dernières décennies, il s'impose de procéder à des améliorations en termes de transparence, mais aussi de simplification et d'automatisation des formalités commerciales. Les réformes se sont déjà traduites par l'élimination de réglementations discriminatoires, l'accélération des déclarations d'importations, le scanning des conteneurs, le recoupement automatisé des données, l'introduction de contrats de performance dans les deux plus grands bureaux de douanes et un relèvement des coûts de stockage au port en 2017, ceci afin de dissuader les importateurs d'utiliser le port comme une infrastructure d'entreposage. Malgré tout, les durées de dédouanement au port de Douala restent élevées, à cause de plusieurs facteurs, notamment la lenteur à améliorer l'automatisation des procédures, le niveau encore relativement bas des coûts d'entreposage, mais aussi la complexité excessive des procédures de douanes et des réglementations, ainsi que l'inefficacité de l'administration et de la gestion du port.

11. Une faible gouvernance et la corruption dans le secteur du commerce extérieur ont un impact significatif sur le commerce, la croissance et la diversification.³ L'Enquête sur les entreprises de la Banque mondiale pour le Cameroun a relevé qu'en 2016, 24 % des entreprises interrogées devaient fournir un cadeau informel ou un paiement pour obtenir un certificat d'importation en baisse par rapport à 26 % en 2009, mais toujours supérieur à la moyenne de l'AfSS (17 %). De la même manière, l'enquête d'opinion auprès des dirigeants réalisée par le Forum économique mondial a montré que les personnes interrogées ont donné un score moyen de 2,8 au Cameroun à la question : « Dans votre pays, est-il fréquent que les entreprises paient des dessous-de-table ou des pots-de-vin liés aux importations et aux exportations ? », avec une échelle allant de 1 (très courant) à 7 (cela n'arrive jamais). Le rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun 2016 a également recensé des cas individuels d'enrichissement illicite à la douane. La direction générale des douanes a déjà introduit un code de conduite, une *hotline* pour signaler des cas de corruption et un comité indépendant de gouvernance et d'éthique pour réduire la corruption. Le nouveau code pénal appliqué en 2016 comporte également différentes mesures consacrées à la corruption. Toutefois, les discussions avec le secteur privé et la société civile laissent apparaître que la perception de la corruption reste importante.

³ La littérature a conclu que la gouvernance et l'impartialité de l'administration des frontières ont un impact significatif sur les délais de douanes (Hillberry et Zhang, 2015) et sur les coûts des échanges commerciaux (Moisé et Sorescu, 2013). Par conséquent, plus les délais sont longs et plus les coûts des échanges sont élevés, plus les échanges commerciaux diminuent (Martincus et al., 2015 et références citées) et moins les exportations sont diversifiées (Dennis et Shepherd, 2011), ce qui entrave la croissance et pèse sur la stabilité (FMI, 2014).

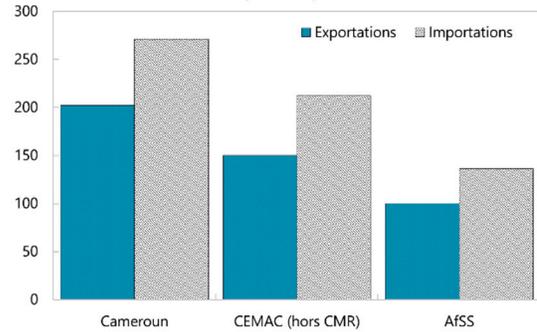
Graphique 1 de l'annexe. Coûts des échanges et gouvernance – principaux indicateurs

Coût moyen du commerce avec les 5 plus grand importateurs
(en pourcentage à valeur équivalente)

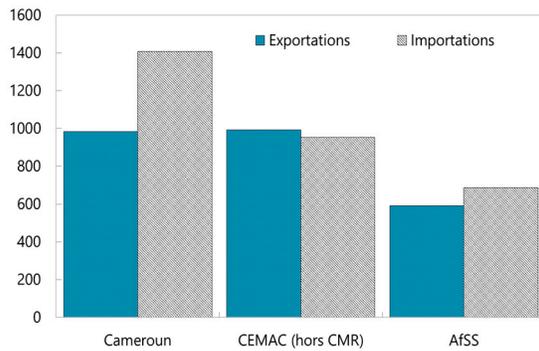


Note : Les pays importateurs sont les Etats-Unis, la Chine, l'Allemagne, le Royaume-Uni et le Japon.

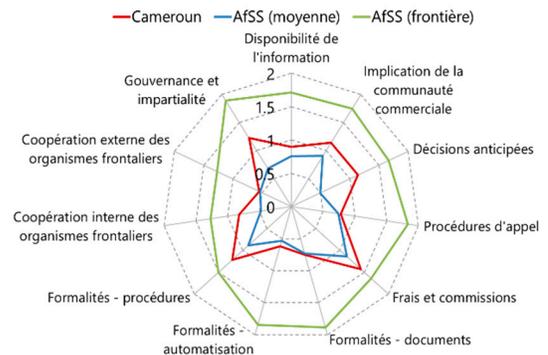
Cameroun : durée de mise en conformité à la frontière, 2018
(en heures)



Cameroun : coût de la mise en conformité à la frontière, 2018
(en dollars)

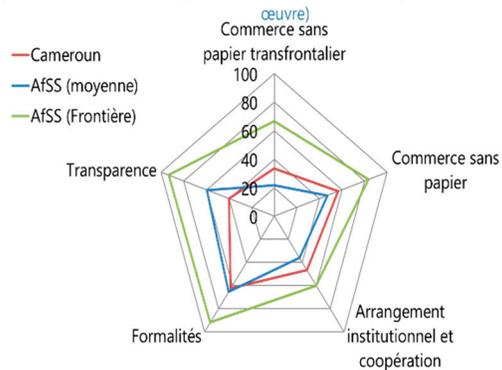


Indicateurs de facilitation du commerce
(2 = meilleure performance pouvant être réalisée, 2017)



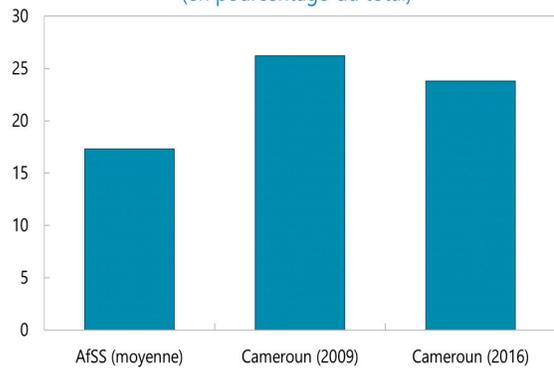
Facilitation du commerce and mise en œuvre du commerce sans papier

(100=toutes mesures sont pleinement mises en œuvre ; 0=pas de mesures mises en œuvre)



Les entreprises devant donner des cadeaux pour obtenir une licence d'importation

(en pourcentage du total)



Sources : Autorités camerounaise ; OCDE ; Nations Unies ; Banque Mondiale ; et calculs des services du FMI.

Annexe V. Cameroun : stratégie de renforcement des capacités 2018–20

Cette note est une mise à jour de la stratégie de renforcement des capacités préparée au moment de la demande de programme de la FEC, en juin 2017 (rapport pays du FMI n° 17/185) afin de refléter les priorités récentes, notamment celles présentées dans le document de stratégie-pays de janvier 2018. La note de 2017 présentait les conclusions des services du FMI et des autorités du Cameroun sur la stratégie de renforcement des capacités, les objectifs attendus et l'assistance technique pouvant soutenir les priorités du pays en matière de politique macroéconomique.

Assistances techniques récentes et perspectives

Les activités de renforcement des capacités (RC) par le biais de l'assistance technique (AT) du siège du FMI et du centre d'assistance technique de l'Afrique centrale (AFRITAC Centre) au Cameroun continuent d'être fréquentes. En 2017–18, les missions ont été principalement consacrées à l'efficacité et l'équité des dépenses publiques, via une meilleure fiabilité des données budgétaires et des systèmes d'information financière, une amélioration des statistiques du secteur extérieur et un renforcement des capacités d'évaluation des prêts improductifs pour la résolution des banques en difficulté (voir la liste des AT dans l'annexe d'information). À l'avenir, les priorités (synthétisées dans le tableau 1) seront consacrées à la mobilisation des recettes non pétrolières, au renforcement de la gestion des finances publiques (contrôle budgétaire et gestion de la trésorerie en particulier), à l'amélioration de la gestion de la dette, à la mise en place de dispositifs de résolution bancaire et de réduction des créances en souffrance, et à l'amélioration de la communication et la compilation des données.

Il conviendra de continuer à améliorer la qualité et la cohérence des données budgétaires à travers les différentes sources d'information. Tandis que les autorités sont en train de mettre en œuvre des mesures de court terme qui devraient améliorer considérablement la situation actuelle, un appui à long terme en RC de la part du siège du FMI et d'AFRITAC, sera fourni dans le cadre de la transition vers la présentation des comptes publics conformément au MSFP 2014, et de la mise en œuvre des directives sur la gestion des finances publiques de la CEMAC relative à la nomenclature budgétaire et au tableau des opérations financières de l'État.

Avis des autorités

Les autorités attachent une grande importance au dialogue avec le FMI, notamment par le biais des missions d'AT régulières dans différents domaines, et la réactivité et la disponibilité du FMI à fournir une AT de grande qualité à la demande. Elles sont convaincues que ce dialogue a contribué à la prise de conscience dans les domaines où les réformes sont menées à bien. Elles ont exprimé le souhait de participer davantage à la préparation des termes de références des missions afin de garantir une meilleure intégration de leurs priorités. Par ailleurs, elles ont apprécié le niveau de coordination entre les bailleurs de fonds mais ont recommandé qu'il soit encore amélioré, dans l'esprit de la Déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide.

Tableau 1. Cameroun : priorités de l'assistance technique

Priorités	Objectifs
1. Politique fiscale.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Élargir la base d'imposition non-pétrolière 2. Rationnaliser les exonérations et éliminer les programmes d'incitation fiscale inefficaces 3. Renforcer la taxation et la prise en compte des industries extractives
2. Gestion des finances publiques	<ol style="list-style-type: none"> 1. Veiller à la cohérence entre les lois de finances pluriannuelles et le budget annuel 2. Renforcer l'information financière 3. Renforcer la gestion de la trésorerie 4. Renforcer le contrôle des dépenses 5. Améliorer la surveillance des risques budgétaires 6. Améliorer la gestion de la masse salariale
3. Administration des recettes	<ol style="list-style-type: none"> 1. Améliorer l'administration des impôts et des douanes 2. Réviser et maîtriser les prélèvements parafiscaux
4. Politiques de dépenses	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rationnaliser les dépenses 2. Améliorer l'efficacité des dépenses, en particulier les dépenses d'investissement
5. Politique de la dette	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer les évaluations de la viabilité de la dette en améliorant la qualité des projections macroéconomiques et les analyses de sensibilité/des scénarios 2. Améliorer la reporting et la gestion de la dette extérieure 3. Préparer des stratégies d'endettement à moyen terme robustes
6. Supervision et réglementation financière	<ol style="list-style-type: none"> 1. Finaliser les éléments juridiques pour la stratégie de résolution des prêts improductifs ; 2. Mettre en place un registre des garanties
7. Compilation et diffusion des statistiques	<ol style="list-style-type: none"> 1. Utiliser la page des données nationales récapitulatives en tant que principal portail de diffusion des statistiques macroéconomiques 2. Améliorer les statistiques financières de l'État 3. Réaliser la transition vers le <i>Manuel de la balance des paiements, sixième édition</i> 4. Améliorer les statistiques sur la dette extérieure 5. Augmenter la fréquence du recueil des données : trimestrielle pour la balance des paiements et annuelle pour la position extérieure globale (PEG).

Appendice I. Lettre d'intention

Madame Christine Lagarde
Directrice Générale
Fonds monétaire international
700 19th Street N.W.
Washington, D.C. 20431
Etats Unis d'Amérique

Madame la Directrice Générale,

Le gouvernement du Cameroun poursuit la mise en œuvre des mesures énumérées dans son programme économique et financier appuyé par l'accord triennal de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) du Fonds Monétaire International (FMI) pour la période 2017–2020, dans un contexte sécuritaire difficile qui continue de peser lourdement sur la situation économique du pays. La consolidation budgétaire s'est poursuivie. Toutefois, elle a été moins importante que prévu dans le programme suite à l'accélération des dépenses en fin d'année, malgré la bonne performance des recettes non-pétrolières. Les principaux dépassements sont dus entre autres à des dépenses urgentes de sécurité et à une exécution plus rapide que prévu de projets d'infrastructures prioritaires. La maîtrise du déficit budgétaire global a également été rendue difficile du fait de l'encadrement encore insuffisant des procédures dérogatoires de dépense et de l'absence de rapprochements réguliers entre les structures en charge de l'exécution du budget. En conséquence, le déficit global s'est établi à 5 % du PIB comparé à un objectif du programme de 3.1 % du PIB, et trois critères de réalisation quantitatifs à fin décembre 2017 n'ont pas pu être atteints. Néanmoins, tous les repères indicatifs, sauf un, et le plafond sur le financement intérieur net du gouvernement (critère de réalisation) ont été respectés, et 10 repères structurels sur 14 ont été mis en œuvre dans les délais prévus.

Le gouvernement s'engage à assurer la bonne exécution du programme pour le reste de l'année en cours. A cet effet, des mesures fortes sont mises en œuvre afin de corriger les écarts observés en 2017, à la fois au niveau des objectifs quantitatifs du programme mais également au niveau des réformes structurelles visant à renforcer la discipline budgétaire. Au vu des résultats de l'exécution du budget en 2017, un collectif budgétaire visant à réviser les objectifs de la loi de finances 2018 en vue d'une meilleure prise en compte des priorités actuelles du gouvernement a été préparé et soumis au parlement pour ratification. Une circulaire accompagnant le collectif budgétaire encadre et limite strictement le recours aux procédures dérogatoires, tout en améliorant l'enregistrement et la réconciliation des informations du circuit de la dépense. Afin de respecter les engagements du programme ainsi que les critères de convergence de la CEMAC, les arriérés domestiques accumulés en 2017 seront apurés à fin juin 2018, dont un montant de 262 milliards de FCFA apuré entre mars et mai 2018. Le gouvernement s'engage également à accélérer la transposition dans le corpus juridique national et mise en œuvre des Directives CEMAC afin d'ancrer les meilleures pratiques en matière de gestion des finances publiques. Dans cette optique, le projet de loi sur le Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun et celui portant Régime

financier de l'Etat et des autres entités publiques ont été soumis au parlement en juin 2018, en vue de leur mise en œuvre dès 2019.

Le mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) joint à la présente lettre d'intention décrit la situation économique et financière en 2017, fait l'exposé des politiques économiques et financières que le gouvernement entend mettre en œuvre pour l'année en cours, et établit les critères quantitatifs, repères et réformes jusqu'à fin décembre 2018, ainsi que les cibles indicatives jusqu'à fin juin 2019.

Sur la base des mesures correctives envisagées et détaillées dans le MPEF, le gouvernement sollicite une dérogation pour le non-respect des critères quantitatifs de décembre 2017 portant sur le déficit primaire hors-pétrole, le plafond sur le financement net du gouvernement par la banque centrale excluant les décaissements du Fonds monétaire international (FMI), et le plafond sur les décaissements au titre de l'endettement extérieur non-concessionnel. Le gouvernement sollicite également la modification des critères quantitatifs de juin 2018 concernant le plafond sur le financement net du gouvernement par la banque centrale excluant les décaissements du FMI, le plafond sur le financement intérieur net du gouvernement excluant les décaissements du FMI, ainsi que du critère quantitatif sur les décaissements au titre de l'endettement extérieur non-concessionnel. Le gouvernement propose d'établir une nouvelle cible indicative sur les dépenses effectuées par procédures dérogatoires.

Tenant compte des réalisations au titre du programme à date, ainsi que des engagements présentés dans le MPEF, le gouvernement sollicite la conclusion de la seconde revue de l'accord au titre de la FEC, et le décaissement d'un montant de 55.2 millions de DTS.

Le gouvernement est convaincu que les politiques et mesures exposées dans le MPEF permettront d'atteindre les objectifs du programme. Il s'engage à prendre toutes les mesures complémentaires à cette fin. Les Autorités Camerounaises consulteront le FMI sur les mesures complémentaires éventuelles avant de procéder à toute révision de celles énoncées dans le MPEF, conformément à la politique du FMI pour ces consultations. Pour faciliter le suivi et l'évaluation du programme, le gouvernement s'engage à communiquer régulièrement aux services du FMI toutes les informations requises dans les délais prescrits et conformément au Protocole d'Accord Technique (PAT) ci-joint.

Enfin, le Gouvernement marque son accord quant à la publication de la présente Lettre, du MPEF, du Protocole d'accord Technique (PAT) et du rapport des services du FMI sur ce Programme.

Veuillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de ma considération distinguée.

Philemon Yang
Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Pièces jointes : -Supplément au mémorandum de politiques économiques et financières
- Protocole d'accord technique

Pièce jointe I. Supplément au Mémoire de politiques économiques et financières, 2017–19

Juin 2018

I. INTRODUCTION

1. Le Gouvernement du Cameroun poursuit la mise en œuvre de son programme économique et financier appuyé par le Fonds Monétaire International (FMI) à travers la Facilité Elargie de Crédit (FEC) sur la période 2017–19 dans un contexte socio-économique difficile. A fin-décembre 2017, tous les repères indicatifs, sauf un, et le plafond sur le financement intérieur net du gouvernement (critère de réalisation) ont été respectés et, à fin mai, 10 repères structurels sur 14 ont été mis en œuvre selon les délais prescrits. Toutefois, trois critères de réalisation quantitatifs n'ont pas été respectés. Le contexte sécuritaire difficile que traverse le Cameroun continue de peser lourdement sur la situation économique du pays. Cependant, le gouvernement s'engage fermement à assurer la bonne exécution du programme pour le reste de l'année en cours et à prendre les mesures nécessaires pour garantir le respect de ses engagements.

II. EVOLUTION RECENTE DE L'ECONOMIE

2. La croissance économique a été moins soutenue que prévu, en raison principalement de la forte contraction de la production pétrolière. Les secteurs primaires et secondaires ont également connu des performances contrastées, en raison de la persistance des risques sécuritaires dans certaines régions. Ainsi, la croissance pourrait s'établir à 3,2 % environ en 2017, en retrait de ½ point par rapport aux projections du programme. Toutefois, l'activité non-pétrolière est restée dynamique, marquée par une offre conséquente de l'énergie électrique, et des activités de construction en expansion. Cette évolution favorable devrait se poursuivre avec notamment l'achèvement et la mise en service des projets de première génération dans les secteurs routiers et énergétiques. L'inflation reste faible, s'établissant en moyenne à 0,6 % en 2017 et à 0,8 % à fin mars 2018.

3. La consolidation budgétaire se poursuit, néanmoins à un rythme plus lent que prévu. Le déficit budgétaire incluant les dons, a été révisé à la hausse pour 2017 et devrait atteindre 5 % du PIB soit un dépassement de 1,9 % du PIB par rapport à la cible du programme. Les recettes non-pétrolières ont dépassé les projections de 0,7 % du PIB grâce à une bonne tenue des recettes de TVA et de celles du commerce extérieur.

4. Le déficit du compte courant a été réduit à 2,7 % du PIB en 2017 contre 3,2 % l'année précédente du fait de l'importante compression des importations. La reconstitution des réserves de change se poursuit.

5. Le resserrement des conditions monétaires ainsi que le ralentissement économique ont entraîné une baisse de la croissance du crédit à l'économie. La croissance de la masse

monétaire était de 5.9 % et celle des dépôts de 5.3 % pour cent à fin 2017. La croissance du crédit au secteur privé a fortement ralenti pour atteindre 2,3 % en 2017 et 2 % à fin mars 2018, contre 7,2 % en 2016 (en glissement annuel). Les banques octroient également plus de crédits à court terme et moins de crédits à moyen terme, reflétant les difficultés de trésorerie des entreprises et le ralentissement des projets d'investissement. En parallèle, le volume de créances en souffrance a augmenté de 13 % à 15 % entre décembre 2017 et mars 2018 dû en partie aux difficultés de certaines grandes entreprises.

6. La dette publique reste soutenable. Le stock de la dette publique est estimé à environ 32 % du PIB à fin décembre 2017, contre 28.4 % à fin-2016, soit une augmentation d'environ 4 points du PIB, principalement dû à l'accélération des décaissements sur les projets sous financement extérieur et à la conversion des avances statutaires de la BEAC en dette à long terme. Cette estimation inclut la dette de la SONARA envers les fournisseurs de pétrole brut, soit 0.3 % du PIB.¹

III. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ECONOMIQUE ET FINANCIER

7. Trois sur quatre critères quantitatifs de réalisation du programme pour fin-décembre 2017 ont été manqués.

- *Le solde primaire non pétrolier s'est situé à -1203 milliards de FCFA contre un niveau plancher de -974 milliards (soit plus de 1 point du PIB) à cause de l'accélération des dépenses en capital en fin d'année, malgré la bonne performance des recettes non-pétrolières. Les principaux dépassements au niveau des dépenses sont dus aux interventions de sécurité (72 milliards de FCFA), à l'accélération des préparatifs de la CAN (20 milliards de FCFA), et à l'apurement d'arriérés de la compagnie d'électricité (ENEO) (36 milliards de FCFA).*
- *Les décaissements au titre des prêts non-concessionnels contractés avant la date d'approbation du programme ont été de l'ordre de 625 milliards de FCFA contre un plafond de 540 milliards. Ce dépassement s'explique par le décaissement effectif de projets de développement importants. En effet, suite à certains dysfonctionnements de communication avec certains partenaires financiers, les tirages effectifs auprès de certains bailleurs parviennent au Gouvernement avec retard. Des dispositions sont prises pour désormais anticiper sur la comptabilisation de ces décaissements à partir d'une amélioration de la planification des décaissements et de leur meilleur suivi.*
- *Le plafond sur l'endettement du gouvernement auprès de la banque centrale, fixé à -253 milliards de FCFA (ajusté à -133 milliards de FCFA du fait des moins-values sur les appuis budgétaire) a été dépassé de 70 milliards de FCFA Ceci est dû à la faible accumulation des dépôts du gouvernement auprès de la banque centrale notamment due aux émissions de bons du trésor moindre que prévu ainsi qu'au non-décaissement d'une partie de l'appui budgétaire. En*

¹ Dans son cadrage macroéconomique et dans l'analyse de viabilité de la dette, le FMI ajoute à ces encours le solde des instances de paiement au niveau du trésor et les autres dettes de la SONARA, ce qui porte l'encours de la dette publique et publiquement garantie à 38.2 % du PIB à fin-2017.

décembre, le gouvernement a procédé au remboursement des excédents de tirages des avances statutaires effectués au dernier trimestre et à la signature de la convention de consolidation du stock des avances statutaires de 577 milliards de FCFA en une dette de 14 ans, avec les tirages en sus-de la limite du programme (300 milliards de FCFA) déposés dans un compte spécial à la BEAC.

- *Le plafond sur le financement intérieur net du gouvernement, ainsi que le critère continu sur l'accumulation d'arriérés de paiement extérieurs ont été respectés.* Il n'y a également pas eu de signature de nouveaux prêts non-concessionnels entre la conclusion de la première revue de la FEC et la fin de l'année 2017.

8. Tous les repères indicatifs ont été respectés, sauf le plafond sur les interventions directes de la SNH, qui a été dépassé de façon marginale.

En particulier, les recettes non-pétrolières ont été supérieures au plancher du programme d'environ 0,7 % du PIB. Ainsi, au niveau de la fiscalité interne, les versements spontanés des impôts et taxes ont connu une croissance de 3,2 % par rapport à 2016, malgré la crise sociale dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, l'insécurité dans la région de l'Extrême-Nord, la dépréciation abrupte du Naira et, d'une façon générale, le ralentissement de l'activité économique qui ont eu un impact sur les secteurs brassicole, de la téléphonie mobile et bancaire. En outre, grâce au renforcement des mesures d'administration, la Direction Générale des Impôts a amélioré, au cours de l'exercice 2017, le recouvrement des arriérés fiscaux des entreprises publiques et privées, notamment en matière de TVA qui affiche un taux de réalisation de l'objectif de 120 %. Les résultats du contrôle fiscal ont connu une progression grâce à une meilleure collaboration avec la Direction Générale des Douanes. De même, le meilleur suivi de la fiscalité sur le budget de l'Etat et des entités publiques a contribué à améliorer les recettes fiscales intérieures. L'ensemble de ces actions ont permis à la DGI de collecter FCFA 1 790 milliards pour un objectif initial de FCFA 1 719 milliards au titre des impôts et taxes non pétroliers en 2017 ; soit un taux de réalisation de 104,2 %. En matière douanière, la bonne tenue du recouvrement des arriérés, l'impact positif des mesures nouvelles de la loi de finances 2017, le contrôle de l'exécution de service, le renforcement des contrôles dans le cadre de la police du rayon (HALCOMI) et des interventions conjointes DGD-DGI (FUSION) sont les facteurs explicatifs de la performance de la Direction Générale des Douanes. Le plancher des dépenses sociales et celui de la non-accumulation d'arriérés intérieurs ont été également respectés.

9. De bons progrès ont été enregistrés pour les repères structurels du programme à fin-mars 2018 dont 10 sur 14 ont été respectés. Il s'agit de :

- *Indiquer le montant total des recettes pétrolières de la SNH et des interventions directes dans le Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE).* Les interventions directes de la Société nationale des hydrocarbures (SNH) permettent de répondre à des urgences essentiellement sécuritaires de manière rapide et flexible. En 2017 ces interventions se montaient à 53 pour cent du total de la redevance pétrolière conformément aux engagements du gouvernement (le montant final a dépassé le plafond d'environ 1 milliard de FCFA). Le Gouvernement entend maintenir les interventions directes de la SNH à un niveau compatible avec les défis sécuritaires auxquels le pays fait face et ainsi, dans le but d'éviter un déplacement conséquent de dépenses

prévues dans les budgets annuels, le niveau de ces interventions est limité à 45 pour cent du montant de la redevance de la SNH pour 2018 (Tableau 1). Le Gouvernement s'engage à réduire ces interventions directes progressivement dans le futur. La totalité des recettes pétrolières ainsi que le montant des interventions directes sont désormais indiqués pour mémoire dans le tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE), en sus du montant de la redevance.

- *Publier mensuellement la structure des prix des produits pétroliers.* Depuis juin 2017, la publication régulière tous les mois de la structure des prix des produits pétroliers permet d'informer le public sur le coût de la subvention.
- *Renforcer les échanges d'information entre la DGI et la DGD.* Celles-ci prépareront de façon conjointe des rapports trimestriels identifiant entre autres les résultats en termes d'identification de fraudes et recouvrement additionnels. Les échanges d'informations et la collaboration entre la Direction générale des douanes (DGD) et la Direction générale des impôts (DGI) ont été renforcés. Des rapports trimestriels conjoints DGI-DGD sont désormais produits régulièrement ce qui permet de recouper les informations en termes d'identification de fraudes et recouvrements additionnels produits par cet échange d'informations adossé sur le système FUSION.
- *Préparer une stratégie visant à assurer la viabilité de la structure des prix des produits pétroliers ainsi que la viabilité financière de la Société nationale de raffinage (SONARA).* La stratégie a été préparée dans les délais cependant elle a été révisée afin de prendre en compte les observations et commentaires des services du FMI.
- *Préparer un rapport (i) évaluant l'efficacité du nouveau mécanisme d'approvisionnement du compte-séquestre TVA et (ii) proposant, en coopération avec la Direction générale du Trésor, un plan d'apurement du stock des crédits constatés au 31 décembre 2016.* En vue de contribuer à l'amélioration du climat des affaires, les autorités ont procédé à une réforme du système régissant le fonctionnement du compte spécial TVA en janvier 2017. Cette réforme garantit une dotation mensuelle irrévocable de 6 milliards de FCFA au profit du compte séquestre TVA à travers un mécanisme de prélèvement automatique dans le compte unique du Trésor. De plus, un approvisionnement supplémentaire a été accordée au mois d'août 2017 afin de diminuer le stock des encours. Ce nouveau mécanisme a assuré en 2017 l'apurement d'une partie du stock des crédits antérieurs tout en continuant à restituer la TVA due au titre des nouvelles demandes enregistrées. Le rapport a été transmis aux services du FMI.
- *Elaborer une stratégie (ou politique) nationale de protection sociale qui devra être mise en œuvre à compter de la loi de finances 2018.* Nous avons soumis un rapport sur notre stratégie qui a bénéficié des commentaires du FMI et de la Banque mondiale.
- *Interdire tout nouvel approvisionnement des comptes de correspondants 450 à partir des crédits budgétaires et des comptes 420 ne disposant pas d'un comptable principal, en soumettant tous les projets d'investissement aux procédures budgétaires ordinaires.* Le Ministre des finances a émis une circulaire établissant cette interdiction.
- *Généraliser l'accès aux bases de données sur les créanciers à l'ensemble des institutions de crédit et de microfinance.* A ce jour tous les établissements de crédit ont été connectés à la plateforme

CIP-FIBANE-CASEMF, de même que les EMF de 2^{ème}, 3^{ème} catégories et ceux de la première catégorie présentant des systèmes d'informations compatibles avec ladite plateforme. En outre, la généralisation se poursuit auprès des EMF de première catégorie au fur et à mesure de la mise à jour de leur système d'information étant donné qu'il s'agit des structures de petites tailles dont le bilan total est inférieur à 50 millions de FCFA pour la plupart.

10. De plus, les deux repères structurels de septembre 2017 qui avaient été reprogrammés pour mars 2018 ont été respectés. Ces repères sont :

- *vérifier le stock d'arriérés intérieurs à fin 2016 au travers d'un audit externe.* Comme indiqué aux services du Fonds, le gouvernement a choisi de faire appel à un cabinet extérieur indépendant plutôt que d'effectuer lui-même l'audit (recensement et validation) des restes à payer et montants dus par le gouvernement central pour les exercices budgétaires antérieurs afin de donner à ce travail d'avantage de légitimité. Ceci a causé un retard par rapport à l'échéance initiale. Toutefois, la nouvelle échéance a été observée et l'auditeur a produit un rapport qui a été transmis aux services du Fonds.
- *adopter un plan d'apurement progressif des arriérés intérieurs au titre des exercices budgétaires antérieurs.* Un plan d'apurement a été préparé et proposé à la validation du Ministre des finances. Par ailleurs nous allons préparer des rapports trimestriels de suivi faisant le point sur le solde des restes à payer et autres montants dus à partir de juillet 2018.

11. Quatre repères structurels ont été retardés. En effet le rapport d'exécution budgétaire à fin 2017 a été retardé par les opérations de clôture des comptes pour l'année budgétaire durant la période complémentaire ; la période complémentaire a été maintenue à deux mois comme prévu mais le tableau final des opérations financières de l'Etat n'a été produit qu'en mai 2018. La circulaire implémentant le guide de maturation des projets a été préparée mais n'a pas encore été signée. L'informatisation du registre des sûretés mobilières a pris du retard mais devrait être effective en décembre avec l'appui de la Banque mondiale et couvrant un éventail d'actifs mobiliers plus large.

IV. PROGRAMME ÉCONOMIQUE ET FINANCIER EN 2018–19 ET À MOYEN TERME

A. Objectifs du programme

12. Nonobstant les difficultés rencontrées en 2017, le Gouvernement réitère sa ferme détermination à atteindre les objectifs du programme. Il s'agira de poursuivre les réformes budgétaires structurelles pour élargir la base des recettes non pétrolières, améliorer l'efficacité de l'investissement public et la qualité des dispositifs budgétaires, et atténuer les risques de passifs conditionnels sur le budget. Aussi, afin de continuer la consolidation budgétaire visant à augmenter les marges de manœuvre budgétaire et extérieure, tout en sauvegardant les dépenses sociales et les dispositifs de protection sociale, nous avons introduit des mesures correctrices fortes et redoubler d'efforts pour corriger les écarts observés en 2017, à la fois au niveau des objectifs

quantitatifs du programme mais également au niveau des réformes structurelles visant à renforcer la discipline budgétaire.

B. Cadre Macroéconomique

13. Les perspectives de croissance économique restent positives. En 2018, la croissance devrait notamment s'améliorer et atteindre au moins 4 %. Les projections de croissance ont été légèrement revues à la baisse du fait du retard dans le démarrage de la production du gaz naturel (prévu pour la fin du premier trimestre 2018 au lieu du début de l'année). Toutefois, les travaux de construction liés aux préparatifs de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) 2019 ainsi que l'amélioration sensible de l'offre d'électricité grâce à la mise en service de certains barrages hydroélectriques devraient bénéficier aux industries manufacturières et agricoles. Dans le moyen terme, la croissance continuera d'augmenter progressivement pour se stabiliser à environ 5–5,5 % tirée par l'achèvement des grands projets d'infrastructure (tels que le port en eaux profondes de Kribi, les projets routiers et ceux de production énergétique).

14. Le respect des objectifs budgétaires révisés en 2018 est essentiel pour rétablir les grands équilibres macroéconomiques au niveau du Cameroun et de la sous-région. En effet, la consolidation budgétaire ainsi que la politique monétaire régionale plus restrictive continueront de sous-tendre l'amélioration du déficit du compte courant et la reconstitution des réserves de change. Le déficit du compte courant devrait se stabiliser à environ 2½ % du PIB dans le moyen terme et les réserves imputées à environ 5 mois d'importation. Ces efforts sont également essentiels pour contenir l'évolution de la dette publique, qui a augmenté plus rapidement que prévu en 2017 vu l'accélération des décaissements sous financement extérieur. Tout dérapage pourrait entraîner une trajectoire explosive de la dette publique, au lieu de la stabilisation et réduction progressive après 2019 envisagées dans le programme. Cela est dû à une accumulation rapide du stock de dette non-concessionnelle, ainsi qu'à une base d'exportations qui reste insuffisamment solide et diversifiée.

15. Les risques associés au scénario de base sont relativement inchangés par rapport à la première revue. Les progrès enregistrés au niveau de la stabilisation économique de la CEMAC ainsi que l'augmentation des cours du pétrole pourraient accélérer la croissance économique et la mobilisation des recettes. Cependant, la persistance de la situation sécuritaire dans les régions du nord-ouest et sud-ouest affecte certains secteurs de l'économie, pose des risques budgétaires, et pourrait avoir un impact sur les investissements et la croissance.

C. Politique budgétaire

Objectifs de politique budgétaire pour le restant de l'année 2018

16. Au vu des résultats de l'exécution du budget de l'exercice 2017, les objectifs de la loi de finances 2018 ont été révisés, en vue d'une meilleure prise en compte des priorités actuelles du Gouvernement. La loi de finances 2018 est globalement en phase avec les objectifs du programme, car elle prévoit un déficit de 2.6 % du PIB, mais n'est néanmoins plus adaptée aux

réalisations de 2017 et aux risques budgétaires déjà identifiés. C'est pourquoi le gouvernement propose de reprofiler la consolidation budgétaire pour tenir compte du potentiel déjà prévu d'accroissement réel des recettes non-pétrolières mais aussi pour faire face aux dépenses imprévues causées entre autres par les menaces sécuritaires, qui pourraient se monter à 24 milliards de FCFA, et à la subvention des prix à la pompe des hydrocarbures, estimée à au moins 72 milliards de FCFA.

17. Sur cette base, nous avons préparé un collectif budgétaire qui a été soumis à la ratification du parlement en juin 2018 (mesure préalable). Ce collectif vise à (i) accroître les objectifs de recettes non-pétrolières d'au moins 0,4 % du PIB par rapport à l'objectif de la LF 2018, (ii) contenir l'enveloppe des dépenses courantes existantes tout en tenant compte de 0,7 % du PIB en dépenses non-budgétisées de sécurité et subventions, et (iii) limiter les dépenses d'investissement sur la base des engagements déjà pris dans le cadre de la loi de finances 2018 à 6,2 % du PIB au total, pour atteindre un objectif de déficit global (base prise en charge par le trésor, dons inclus) révisé de 2,6 % du PIB. Le déficit global (base caisse, dons inclus) se monterait à 4 % du PIB, afin de permettre de réduire le stock de restes à payer accumulés en 2017 (se montant à 1.6 % du PIB), de continuer à mettre en œuvre le plan d'apurement des arriérés domestiques et de réduire le solde des comptes de correspondants.

18. En ce qui concerne la Direction Générale des Impôts, l'amélioration additionnelle des recettes s'appuiera sur : le lancement effectif depuis février 2018 de 07 (sept) nouveaux centres des impôts des moyennes entreprises (CIME) qui contribueront à renforcer davantage la gestion de la TVA ; le renforcement du suivi de la fiscalité sur l'exécution du budget de l'Etat et celle issue des opérations de dettes croisées ; la mise en œuvre des recommandations des missions d'assistance technique du FMI en matière d'exploitation de certaines informations douanières et les contrôles spécifiques auprès de certaines grandes et moyennes entreprises ; le renforcement du recouvrement des arriérés fiscaux auprès des entreprises privées grâce à la mise en œuvre des mesures de solidarité de paiement et de l'avis à tiers détenteur, la poursuite de la sécurisation des recettes grâce à l'extension de la dématérialisation des moyens de paiement.

19. S'agissant de la Direction Générale des Douanes, des mesures administratives d'optimisation des recettes telles que l'extension géographique du Programme CIVIC et l'interfaçage avec le Ministère des Transports dans le cadre de la lutte contre l'immatriculation frauduleuse des véhicules, l'octroi du « circuit vert » aux opérateurs grands pourvoyeurs de recettes sous contrat de performance et bénéficiant déjà d'un taux de circuit bleu de 80 %, et les contrôles conjoints DGD-DGI (FUSION).

20. La rationalisation des dépenses pourrait générer une épargne supplémentaire tout en protégeant les dépenses sociales. Cette rationalisation est également nécessaire pour faire face aux nombreux risques qui pèsent sur l'exécution du budget 2018. Les mesures suivantes sont envisagées :

- l'assainissement du fichier solde va se poursuivre en 2018 et permettra de combattre le phénomène des fonctionnaires fictifs avec pour objectif la réalisation d'économies budgétaires d'environ 0,1 % du PIB sur la composante masse salariale.
- nous allons continuer nos efforts résolus pour réduire le train de vie de l'état, sur la base de la circulaire du Premier Ministre. La réduction des frais de mission, des commissions et l'application stricte de la mercuriale des prix amènera à une épargne supplémentaire d'environ 0,5 % du PIB. Au niveau de la gestion des dépenses, des efforts seront déployés dans l'optique de maintenir le blocage de précaution effectué en début d'exercice pour un plancher de 30 milliards de FCFA afin de consolider notre profil de réduction du déficit du solde primaire.
- la priorisation des dépenses en capital sur financement domestique ainsi que le renforcement du suivi de l'exécution budgétaire vont contribuer à réduire les dépenses de capital d'environ 1,7 % du PIB.
- au niveau des investissements sur financements extérieurs, nous allons strictement renforcer la programmation et le suivi des décaissements, particulièrement au titre des projets sur financement non-concessionnels, afin de contrôler l'objectif de déficit global et limiter la croissance de l'endettement. Nous préparerons des plans de décaissement trimestriels pour tous les projets d'investissement, en coopération avec les partenaires financiers, qui serviront de base aux demandes d'appels de fonds. Nous effectuerons également un suivi mensuel des appels de fonds et décaissements effectifs à partir de fin juillet 2018 (nouveau repère structurel). Le gouvernement s'engage à effectuer les arbitrages nécessaires afin de maintenir les dépenses exécutées dans la limite de l'enveloppe totale des crédits budgétaires.

21. Les dépassements des objectifs de dépense en 2017 ont conduit à une augmentation significative des arriérés de paiement qui atteignent 529.8 milliards de FCFA à fin mars 2018.

Le Gouvernement s'engage à réduire ce stock durant 2018 afin d'éviter une augmentation d'arriérés intérieurs. Ainsi pour atteindre l'objectif quantitatif du programme à fin juin 2018 en matière de non accumulation nette des arriérés domestiques, le gouvernement a procédé au règlement de 262 milliards de FCFA (1.3 % du PIB) d'ici mai 2018.

22. Le besoin de financement correspondant sera couvert par une combinaison d'emprunts sur le marché domestique et régional et extérieurs.

Le plan de financement au titre des émissions de bons et obligations du trésor sera révisé en fonction des nouveaux objectifs, de la disponibilité des appuis budgétaires et des financements de projet extérieurs prévus. Etant donné la baisse de l'appétit des banques pour les obligations de maturité longue, le gouvernement devrait privilégier l'émission des bons du trésor assimilables (BTAs) pour satisfaire ses besoins de trésorerie tout en travaillant à l'élargissement des souscriptions aux obligations au-delà des banques et à éliminer le recours aux financements directs.

23. Le respect des objectifs révisés pour 2018 passe par l'adoption de mesures urgentes pour renforcer le contrôle de l'exécution budgétaire :

- le recours à des procédures exceptionnelles de dépenses impliquant des prises en charge par le trésor avant engagement et comprenant notamment les engagements provisionnels, les avances de trésorerie et les caisses d'avances, a contribué à entraver un suivi continu et efficace de l'exécution du budget. Ceci a donné lieu à une accumulation de dépenses à régulariser en fin de période complémentaire et à des différences entre les engagements de crédits budgétaires, les prises en charge par le trésor et les paiements. Afin de renforcer le contrôle des dépenses, une circulaire complémentaire à la circulaire N°001/C/MINFI du 06 janvier 2018 sur l'exécution du Budget de l'Etat portant sur la mise en œuvre du collectif budgétaire de juin 2018 permet de mieux encadrer ces procédures exceptionnelles. Cette circulaire devra en outre définir les nouvelles modalités budgétaires et comptables de : (i) régularisation mensuelle des dépenses pour éviter l'accumulation de soldes importants de dépenses à régulariser en fin d'année ; (ii) préparation d'extraits comptables et budgétaires mensuels annexés au TABORD indiquant le montant des avances de trésorerie, d'engagements provisionnels et de caisses d'avance dès juin 2018 ; (iii) limitation du volume total des dépenses par procédures exceptionnelles à 10 pour cent de l'enveloppe totale des dépenses financées sur ressources propres (excluant le service de la dette) en 2018 et à 5 pour cent en 2019 (nouveau repère indicatif) ; (iv) mise en conformité de la procédure des caisses d'avance avec le règlement général de la comptabilité publique à partir de l'exercice budgétaire 2019 ; et (v) l'interdiction de nouveaux engagements provisionnels et avances de trésorerie à dater de la publication de la circulaire pour le reste de l'exercice budgétaire 2018.
- le projet de loi sur le Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun et celui portant Régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ont été soumis au parlement en juin 2018, afin que leur mise en œuvre débute avec l'exercice budgétaire 2019.
- il sera également important de continuer de réduire le recours aux comptes de correspondants ou fonds de contrepartie pour sauvegarder des crédits budgétaires. Tous les comptes d'entités publiques non-génératrices de recettes seront fermés, les transferts de nouveau crédits budgétaires sur ces comptes continueront d'être interdits (nouveau repère structurel, août 2018), et les balances existantes continueront d'être réduites. A fin mars 2018 un tiers du stock de 2017 avait déjà été éliminé.
- le suivi de l'exécution budgétaire sera renforcé, au travers de la réconciliation mensuelle et validation des données du TABORD par les entités concernées (DGI, DGD, DGTCFM, DGB, CAA et DN BEAC), ainsi que de la préparation de rapports mensuels portant validation du TABORD et de la balance des comptes sur la base d'un pointage contradictoire des différentes administrations concernées pour assurer l'intégrité des données des sources. A ce titre, un rapport signé par l'ensemble des acteurs participant à la production du TABORD et de l'exécution budgétaire sera préparé.

Objectifs de politique budgétaire de moyen terme

24. Le gouvernement entend prendre des mesures courageuses pour augmenter la mobilisation des recettes non pétrolières. Pour 2019, les mesures suivantes sont envisagées :

- à partir de la loi de finances 2019, le recouvrement de la taxe foncière sera adossé à la facture d'électricité. Dès à présent, toutes les factures d'électricité doivent inclure les formulaires de taxe foncière pré-remplis.
- le plan d'action visant à la réduction progressive des dépenses fiscales en 2019 et 2020, notamment les exonérations discrétionnaires, sera mis en œuvre dès la loi de finances 2019, et visera à dégager au moins 0,4 % du PIB en recettes additionnelles.
- à partir de 2018, nous allons prendre des dispositions pour la conclusion toutes taxes comprises des conventions de financement extérieur des projets d'investissement.

25. Nous allons continuer à rationaliser les dépenses tout en protégeant les dépenses sociales prioritaires. Pour 2018–20, dans le cadre de sa stratégie intérimaire pour la croissance et l'emploi, le gouvernement va entreprendre des actions résolues pour continuer à réduire la pauvreté et les inégalités. En particulier, la mise en œuvre de la stratégie nationale de protection sociale envisage dès 2019 une mise à l'échelle du programme de filets sociaux, avec des ressources dédiées à ce projet important d'un montant d'au moins 4,5 milliards de FCFA budgétisées et mises à disposition des responsables de projet. Nous allons également continuer à accroître les dépenses dédiées à la santé et à l'éducation et améliorer leur qualité, notamment en assurant la mise à disposition de ressources suffisantes pour le programme de gestion des dépenses de santé basé sur la performance, soit au moins 15 % du budget 2018 du ministère de la santé. Le plancher sur les dépenses sociales pour 2019–20 sera graduellement relevé pour atteindre 3,5 % du PIB en 2019.

D. Réformes structurelles des finances publiques

26. En matière de gestion budgétaire le gouvernement entend continuer les réformes de moyen terme visant à améliorer la qualité des dépenses, telles que définies dans notre programme de réformes des finances publiques. Les principaux axes de ces réformes sont les suivants :

- a. l'accélération de la transposition et mise en œuvre des directives de la CEMAC, comme indiqué précédemment. Les projets de décrets pour la transposition des 4 autres directives seront finalisés d'ici à fin décembre 2018.
- b. les réformes de la gestion de la trésorerie vont se poursuivre et être approfondies. En particulier nous allons continuer à étendre le champ du compte unique du trésor, en fermant tous les comptes bancaires dormants et en rapatriant leur solde, tout en évitant l'ouverture de nouveaux comptes. Par ailleurs, nous allons établir d'ici juillet 2018 un calendrier de fermeture et rapatriement des comptes bancaires des Etablissements publics administratifs et de certains comptes de la CAA (y inclus les « ressources oisives ») dans le

strict respect des textes en vigueur, en particulier la loi portant sur le régime financier de l'Etat (nouveau repère structurel). Le gouvernement envisage également d'examiner avec les partenaires techniques et financiers la possibilité de centraliser tous les fonds de contrepartie pour les nouveaux projets conjoints dans un compte unique ouvert auprès de la BEAC. La gestion des comptes déjà ouverts pour les anciens projets se poursuivra jusqu'à la finalisation des études y afférentes (gestion des fonds de contrepartie) en tenant compte des exigibilités des différents bailleurs.

- c. Le renforcement du système de reporting financier de l'Etat afin de rendre l'information budgétaire et comptable exhaustive, sincère, fiable, et disponible dans les délais. En particulier, à partir de septembre 2018, le TOFE sera produit sur la base de liens automatiques avec les balances des comptes et sera disponible un maximum de 20 jours suivant la fin de chaque mois.
- d. En vue d'améliorer l'efficacité et la qualité des dépenses d'investissement, un décret du Premier Ministre rendra obligatoires les anticipations nécessaires à la bonne exécution des projets, allant de la préparation jusqu'aux aspects devant favoriser le succès du projet dans ses phases d'exploitation et de maintenance, conformément au Guide méthodologique actualisé de maturation des projets. En outre, le Ministère en charge des investissements publics devra procéder, conformément aux recommandations de l'étude PEFA, à une contre-expertise des éléments de maturité des projets d'envergure présentant une certaine complexité ou des enjeux stratégiques. Par ailleurs, l'exercice mené en 2017 sur les dépenses de fonctionnement sous-jacentes des dépenses d'investissement financées sur ressources internes sera étendu aux dépenses d'investissement financées sur ressources externes à l'effet de ne retenir dans le BIP que des projets qui concourent réellement à la formation brute de capital fixe. Parallèlement, un mécanisme de suivi des projets potentiellement générateurs des ressources oisives logées dans les banques commerciales sera mis en place (repère structurel de janvier retardé).
- e. La poursuite de l'amélioration du suivi des passifs contingents et l'assainissement de la situation financière des principales entreprises publiques déficitaires, afin de limiter les risques budgétaires. En particulier, nous allons accélérer l'adoption et la mise en œuvre de la stratégie de réforme des entreprises et établissements publics découlant des lois de 2017 sur les entreprises et établissements publics. Le gouvernement envisage également de modifier la loi sur les PPPs afin d'améliorer la transparence des projets financés, et d'éviter les projets ne répondant pas à ses priorités. Le CNDP examinera systématiquement toutes les propositions de projets en PPP.

27. La DGI et la DGD vont poursuivre les efforts entamés pour améliorer le recouvrement des recettes, lutter contre la fraude et l'évasion et assurer l'intégrité des fichiers des contribuables et des systèmes informatiques. Les travaux conjoints de la DGI et de la DGD sur la base des données de l'application « FUSION » vont se poursuivre et devraient permettre d'améliorer la collecte et le partage d'informations entre les deux administrations. Notamment, le Ministre des Finances publiera un communiqué conditionnant les opérations de dédouanement des marchandises à l'existence des contribuables professionnels dans le fichier actif de la DGI

(repère structurel de juillet 2018). Les autres actions porteront sur : (i) l'assainissement du fichier des contribuables à travers l'exploitation des résultats des croisements des fichiers Douanes-Impôts, (ii) l'harmonisation et la simplification des procédures, (iii) l'encadrement des régimes dérogatoires notamment la loi d'avril 2013 sur les incitations fiscales et l'évaluation de la dépense fiscale, ceci notamment au travers du toilettage des listes des marchandises et équipements à importer et le recours aux experts pour la validation des types et quantités d'équipements et autres marchandises dans les listes à agréer, et l'accélération des contrôles des entreprises ayant bénéficié d'exonérations dans le cadre des contrôles conjoints DGI-DGD, (iv) le renforcement des échanges d'informations entre la DGD et la DGI, notamment le transfert des déclarations statistiques et fiscales des entreprises relevant de la Direction des grandes entreprises et des CIMEs dans la plateforme FUSION ; et la mise à disposition des informations complètes sur les achats des vignettes pour permettre les croisements efficaces lors des contrôles, ainsi que (v) l'organisation des enquêtes et contrôles conjoints plus efficaces avec à terme d'importantes recettes.

- **En ce qui concerne la DGI, nous allons mettre notamment l'accent sur :**

- a. le renforcement du contrôle fiscal en intensifiant la collaboration avec la DGD ainsi que le recours à l'inspecteur des impôts sans frontière ;
- b. l'amélioration du rendement de la TVA grâce à l'entrée en fonctionnement des nouveaux CIME et au recouvrement des arriérés de TVA dus par les entreprises publiques ;
- c. la finalisation des travaux visant à l'opérationnalisation de l'interface entre la base de données des contribuables actifs assainie (FISCALIS) et l'application « MESURE » (repère structurel pour juillet 2018). A date, l'interface des données du fichier actif et MESURE est achevée. Les travaux de développement du module de mise à jour automatique du fichier (transferts, cessation, fusion, suspension, création) dans MESURE, ainsi que sa migration vers une version web seront achevés à fin juillet 2018.
- d. les mesures de simplification et automatisation des procédures à travers l'extension progressive à tout le territoire national et à toutes les opérations des mesures de dématérialisation déjà mises en œuvre pour la DGE, les CIME et les centres spécialisés.

- **En ce qui concerne la DGD, nous allons poursuivre les mesures suivantes :**

- a. sécuriser les recettes douanières à travers la réconciliation trimestrielle des déclarations d'importation et images scanner validées par la SGS et les valeurs liquidées en douane (nouveau repère structurel de septembre). La réconciliation visera au moins 30 % du total des opérations d'importation sur la base du risque, dont notamment (i) opérations sujettes à exonérations ; (ii) opérateur ou provenance à risque, et sera effectuée par une équipe conjointe SGS/MINFI ;
- b. procéder à des réconciliations mensuelles entre les recettes perçues en Douanes et les recettes versées au Trésor (dans le cadre du Comité TABORD dont l'Equipe Opérationnelle réunit les Régies Financières autour de la DAE) pour évaluer et valider les résultats mensuels du MINFI ;
- c. éliminer les exonérations discrétionnaires non prévues par la loi ;

- d. le lancement des contrôles spécifiques dans le cadre de l'opération HALCOMI (produits soumis à vignette, véhicules et autres) ;
- e. la protection du système d'information à travers la sécurisation des profils des utilisateurs et de l'interconnexion avec les autres partenaires à travers la technologie PKI, et le renforcement et la sécurisation de SYDONIA ++.

E. Politique d'endettement et gestion des passifs contingents

28. Notre politique d'endettement continue d'être centrée sur le besoin d'éviter les risques de surendettement et de placer la dette publique sur une trajectoire soutenable.

Nous entendons continuer à limiter l'endettement non-concessionnel selon les limites déclinées dans le programme et qui sont conformes aux résultats de l'analyse de viabilité de notre dette publique. Pour 2018–19 les plafonds d'endettement non-concessionnel seront fixés en adéquation avec : (i) les taux d'exécution des trois années précédentes, (ii) le volume des projets considérés comme matures, et (iii) les décaissements envisagés au titre des soldes engagés non-décaissés (SENDS).

29. Le gouvernement s'engage fermement à respecter les plafonds d'endettement définis dans le programme.

En ce qui concerne l'endettement non-concessionnel, le gouvernement a toutefois révisé le plan d'endettement après consultation des partenaires techniques et financiers sur la base des priorités de développement de moyen terme, de manière également à privilégier les projets sous financement le moins onéreux possible à financement moins onéreux. Etant donné que l'endettement concessionnel en 2017 est resté en deçà des prévisions, le gouvernement souhaite accroître d'un montant similaire, jusqu'à hauteur de 245 milliards de FCFA, la limite de 2018 afin d'accommoder des projets concessionnels à un état très avancé de préparation et dont nombre d'entre eux sont déjà approuvés par les Conseils d'Administration de certains partenaires (tableau du texte 1). En ce qui concerne 2019, un plafond positif sur l'endettement non-concessionnel sera proposé pour accommoder des projets essentiels au programme de développement du gouvernement et pour lesquels des sources de financement concessionnel ne sont pas disponibles.

Tableau du Texte 1. Cameroun : plan d'endettement, 2018

Projet	Créancier	Montant		Etat	
		(milliards de FCFA)	Concessionnalité		
1	Projet de réhabilitation du stade Rounde-adjia, construction de son stade annexe et d'un hôtel 4 étoiles à Garoua	BMCE Bank international	19.7	Non concessionnel	Signé (03/19/2018)
2	Projet d'extension au plan national du système intelligent de vidéosurveillance urbaine (phase I, 1500 caméras)	BANK OF CHINA	23.0	Non concessionnel	Signé (02/28/2018)
3	Importations de Pétrole brut de la SONARA	ITFC/BID	44.6	Non concessionnel	Signé (02/19/2018)
4	Projet de construction des lignes de transport Ebolowa-Kribi (225 KV) et Mbalmayo-Mekin (90 KV) et leurs ouvrages connexes	BANK OF CHINA	33.3	Non concessionnel	Projet en cours d'instruction au CNDP
5	Projet de construction d'un pont sur le fleuve Logone et ses aménagements connexes	BAD	21.9	Concessionnel	Signé (05/24/2018)
6	Projet de construction d'un pont sur le fleuve Logone et ses aménagements connexes	FAD	7.8	Concessionnel	Signé (05/24/2018)
7	Projet d'acquisition du matériel roulant de CAMRAIL (Phase 1)	Standard Chartered Bank	8.0	Non concessionnel	Avis du CNDP attendu
8	Projet d'électrification rurale par le Fonds de l'OPEP pour le Développement International	OFID	7.8	Concessionnel	Signé (05/25/2018)
9	Ligne de crédit pour le financement d'une opération d'importation d'engrais au profit de la SODECOTON	BADEA	15.6	Non concessionnel	Rapport de conformité signé (04/2018)
10	Projet de stabilisation et de renforcement des réseaux électriques de la ville de Douala	SG Paris	108.7	Non concessionnel	Signé (03/07/2018)
11	Projet d'alimentation en eau potable de neuf villes phase II: Dschang, Garoua-boulai, Garoua, Maroua et Yabassi	Eximbank China	53.5	Non concessionnel	Signé (03/22/2018)
12	Projet de réhabilitation de la CRTV	Eximbank China	38.7	Non concessionnel	Projet hautement prioritaire et en cours d'exécution depuis 2016
13	Etudes de faisabilité et de conception du Projet d'approvisionnement en eau potable de villes de Buea, Tiko et Mutengue	SG Paris	3.0	Non concessionnel	Décret d'habilitation signé (01/29/2018)
14	Projet d'assistance technique au secteur minier au Cameroun	BM	16.6	Concessionnel	Décret d'habilitation signé (02/02/2018)
15	Étude de faisabilité de la route chemin de fer Ngaoundéré-Djamena	BAD	1.6	Concessionnel	Rapport de conformité signé (01/2018)
16	Projet d'interconnexion des réseaux électriques du Cameroun et du Tchad, Etude	FAD	4.8	Concessionnel	Rapport de conformité en examen
17	Projet d'accroissement des capacités des usines de la SODECOTON	BADEA	5.3	Non concessionnel	Rapport de conformité signé (2017), Avis du CNDP attendu
18	Etude relative au programme eau potable et assainissement en milieu Rural	BAD	3.4	Concessionnel	Rapport de conformité non encore sollicité
19	Projet régional de réinsertion socioéconomique des jeunes	BAD	6.2	Non concessionnel	Rapport de conformité non encore sollicité
20	Projet de renforcement de l'efficacité du secteur public et de la capacité statistique	BM	17.4	Concessionnel	Décret d'habilitation sollicité
21	Projet de construction du Centre de formation professionnelle de Nanga Eboko	Raiffeisen Bank	3.3	Concessionnel	Rapport de conformité signé (2018)
22	Programme de développement communautaire en réponse aux déplacements forcés	BM	4.5	Concessionnel	Rapport de conformité en examen
23	Projet de renforcement de la performance du système de santé - Financement additionnel	BM	3.3	Concessionnel	Rapport de conformité en examen
24	Projet filets sociaux pour réponse à la crise	BM	19.9	Concessionnel	Rapport de conformité en examen
25	Projet d'assistance technique pour le développement de l'hydroélectricité sur le fleuve Sanaga	BM	17.7	Concessionnel	Rapport de conformité en examen
26	Projet d'appui à la réforme de l'éducation	BM	55.0	Concessionnel	Rapport de conformité en examen
27	Projet d'appui à l'élimination de la transmission du VIH de la mère à l'enfant au Cameroun	BID	12.4	Concessionnel	Rapport de conformité signé (2017)
28	Projet d'infrastructures agricoles et de développement des chaînes des valeurs au Cameroun (RUMPI 2)	BID	34.7	Concessionnel	Avis favorable du CNDP attendu
29	Opération d'importation d'intrants agricoles pour la campagne cotonnière 2017, 2018	ITFC	64.3	Non concessionnel	En cours de préparation, rapport de conformité non encore sollicité
30	Projet de modernisation de la DGI	KFW	9.83	Concessionnel	Rapport de conformité en examen
Total			665.5		
dont: concessionnel			241.8		
non concessionnel			423.7		

30. Le traitement des SENDs sera accéléré afin de clarifier l'enveloppe de prêts déjà signés qui correspondront véritablement à des décaissements sur les prochaines années. Le Gouvernement a entrepris une étude sur les SENDs et a préparé un plan pour la réduction de ceux qui sont liés à des projets n'étant pas matures. Ce plan sera adopté par le MINFI et le MINEPAT d'ici à fin juillet 2018 (nouveau repère structurel), et prévoira entre autres des mesures pour réduire le stock des SENDs (non performants) d'au moins un tiers d'ici fin 2018, avec des premiers progrès enregistrés dès septembre 2018. L'absorption des SENDs correspondant à des projets en cours d'exécution sera effectuée dans le respect des objectifs de politique budgétaire.

31. Par ailleurs, le gouvernement entend progressivement élargir la collecte et l'analyse des informations sur la dette aux entreprises publiques et établissements publics, y compris les dettes croisées. En ce qui concerne le cas particulier des entreprises de service public (ENEO, CAMWATER, CAMTEL, SONARA), le trésor public procédera au paiement trimestriel sur la base des dotations budgétaires annuelles afin de limiter le recours aux dettes croisées avec ces entités, à

rapprocher avec les consommations effectives en fin d'année. Un extrait comptable du montant de ces paiements sera produit pour l'information des différents acteurs impliqués dans ces opérations à compter de septembre 2018 pour les paiements escomptés à fin juin 2018 (repère structurel).

32. La stratégie pour assurer la viabilité financière de la SONARA a été révisée. Elle prévoit à court terme les mesures ci-après :

- 1 - la finalisation le processus de recapitalisation de la SONARA au plus tard le 31 juillet 2018 ;
- 2 - la signature de la convention de dettes croisées Etat/SONARA au 31 décembre 2015 ;
- 3 - la signature des procès-verbaux portant constatation de l'apurement du manque à gagner/trop perçu au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2017 ;
- 4 - la révision de la structure des prix des produits pétroliers en ajustant :
 - la péréquation transport,
 - les postes libéralisés (frais généraux, coulage)
- 5 - la révision de la structure des prix du gaz en vue de la maîtrise des dépenses liées au manque à gagner observé sur le GPL et celui issu de la production SONARA. Aussi, une optimisation du contrat d'approvisionnement du GPL est à envisager à travers l'appel à concurrence.
- 6 - Le rachat des titres SONARA (OTZ) par l'Etat afin de résorber la dette des fournisseurs des pétroles bruts de 2013 dont la conséquence serait la réduction des frais financiers et le rétablissement de la confiance.
- 7 - L'apurement du manque à gagner mensuellement à partir de juillet 2018, et le règlement des montants dus avec un délai maximum de 90 jours.

33. Nous veillerons à ce que les réformes proposées sur le marché de l'électricité n'entraînent pas de tensions financières supplémentaires pour l'Etat. Nous avons créé un comité de pilotage pour clarifier dans les meilleurs délais les rôles et responsabilités des acteurs. Nous veillerons également à ce que la SONATREL gère le réseau de transport en suivant les meilleures pratiques et en facilitant sa modernisation, ce qui sera essentiel pour promouvoir une croissance inclusive à moyen terme.

F. Politique monétaire régionale et stabilité du secteur financier

34. Le gouvernement s'engage à mettre en œuvre des politiques cohérentes avec le maintien de la stabilité de l'arrangement monétaire, qui passe par la stabilisation et le redressement des réserves de la BEAC. En particulier, l'objectif d'accumulation nette de dépôts du gouvernement à la BEAC de fin juin 2018 sera revu afin de tenir compte du niveau effectif de 2017, des objectifs de reconstitution des réserves au titre du programme régional ainsi que de l'élimination des avances statutaires et la constitution du compte de dépôt spécial du gouvernement à la BEAC en décembre 2017. Dans le respect des engagements initiaux au titre du programme et pour soutenir l'objectif régional de renforcement des réserves de changes, le gouvernement s'engage également à continuer à limiter strictement les tirages sur le compte

spécial à un maximum de 50 milliards de FCFA par trimestre à des fins de gestion de liquidité de court terme, et à respecter les objectifs trimestriels de solde du compte spécial définis dans le tableau 1. Le gouvernement entend également continuer de promouvoir le développement et l'élargissement du marché domestique et régional des bons et obligations du trésor, et de s'abstenir du recours aux emprunts directs à l'exception des engagements déjà pris dans le cadre du PLANUT et de la CAN.

35. Le gouvernement finalisera d'ici août 2018 avec l'appui des partenaires techniques et financiers (repère structurel) l'évaluation (coût et faisabilité) des options de résolution des banques en difficulté. Cette évaluation couvrira plusieurs options (incluant la liquidation, la poursuite des activités, et des solutions hybrides). Avec l'assistance technique du FMI, la méthodologie de la SRC pour l'évaluation des prix de transfert des actifs improductifs a été mise à jour, menant à une réduction significative des prix de transfert en vue de protéger l'état de pertes financières. Les transferts d'actifs éventuels vers la SRC se feront selon cette nouvelle méthodologie validée par les différentes parties. Le contrat de performance avec la direction générale de la banque à capital public finalisé en juin 2018 sera signé d'ici juillet 2018 (repère structurel) et spécifiera les principaux objectifs à atteindre par la banque.

36. Le gouvernement prépare également un plan d'action spécifique pour réduire les prêts non-performants. Le plan prévoit notamment le renforcement des capacités, de manière générale en droit des affaires, des magistrats, greffiers, avocats et huissiers de justice pour un meilleur suivi des procédures judiciaires et de l'exécution des décisions judiciaires devenues définitives. A court terme, ce renforcement des capacités vise, entre autres, (i) la formation sur les conflits bancaires et la concentration des dossiers judiciaires bancaires sur un nombre approprié d'acteurs judiciaires (dont 30 juges au moins) d'ici décembre 2018, notamment dans les principaux centres d'activités judiciaires et (ii) l'institution d'un juge de la mise en état de dossiers en matière civile et commerciale d'ici août 2019. De plus, d'ici à décembre 2018, le Conseil National du Crédit validera un projet de loi sur la pénalisation du non-remboursement du crédit, qui servira de base de réflexion pour la finalisation d'un texte sur cette matière au niveau du Gouvernement. Le projet de mise en place du registre des sûretés mobilières, développé avec le soutien de la Banque mondiale avec une couverture plus large, a été repoussé à décembre 2018 (repère structurel retardé), incluant en particulier l'adoption d'une réglementation spécifique (qui sera transmise au Ministère de la Justice d'ici fin juin 2018) et la mise en place opérationnelle.

G. Compétitivité et développement du secteur privé

37. Le gouvernement s'engage à accélérer la mise en œuvre de mesures permettant de soutenir le développement du secteur privé et la diversification de l'économie. Les principaux obstacles à une plus forte compétitivité de l'économie sont, outre le manque d'infrastructures, le climat des affaires défavorable, et le faible accès du secteur privé aux services financiers. Plusieurs réformes, y compris en coordination avec les autorités régionales, sont en cours pour renforcer la compétitivité et l'attractivité de l'économie camerounaise pour les investissements directs étrangers et le commerce. En particulier, les coûts et délais liés au commerce extérieur restent très

élevés et supérieurs à ceux observés dans la région, et nous avons entrepris des actions résolues pour réduire l'engorgement du port de Douala et faciliter le commerce. Il s'agit de :

- a. la modernisation du cadre législatif par la révision du Code des Douanes de la CEMAC et la mise en œuvre du tarif des douanes de la CEMAC selon la version 2017 du Système Harmonisé, prévues dans le cadre des projets de réformes engagés dans le contexte du programme régional.
- b. La poursuite de l'extension géographique de la plateforme de paiement électronique ;
- c. L'octroi de la facilité dite « circuit vert » aux opérateurs à fort potentiel de recettes ;
- d. La poursuite de la dématérialisation et la simplification des procédures ;
- e. La mise en œuvre de l'entrepôt des véhicules d'occasion de moins de dix (10) ans d'âge.
- f. Le respect des conventions de concession signées par l'Etat et l'amélioration du dialogue public-privé

38. Le gouvernement va également continuer à mettre en œuvre les mesures visant à la simplification des procédures de recouvrement d'impôts et à la réduction des délais de paiement des factures de l'état, notamment :

- a. La mise en place d'un système interactif de suivi en ligne des dossiers de remboursement de crédits de TVA ;
- b. L'amélioration du régime d'imposition des micro-et petites entreprises ;
- c. la mise en place des points de paiements électroniques dans les centres divisionnaires des impôts ;
- d. la réduction des délais de traitement des factures de l'Etat entre l'engagement et la prise en charge par le trésor à deux mois (repère structurel de juin).

39. Le gouvernement entend prendre des mesures pour élargir l'accès de la population et des PME aux services financiers. Sur la base d'une étude « FINSCOPE », le gouvernement est en train de mettre à jour sa stratégie d'inclusion financière. En particulier, nous allons mettre l'accent sur la mise en œuvre des mesures visant à (i) améliorer l'information sur la clientèle : la plate-forme CIP-FIBANE-CASEMF est maintenant accessible à tous les établissements de crédit (14 banques et 08 établissements financiers dont la CAMPOST), et à 76 établissement de microfinance dont 39 EMF de 2^{ème} catégorie, 03 EMF de 3^{ème} catégorie, 28 EMF de 1^{ère} catégorie indépendants et 06 EMF de 1^{ère} catégorie en réseau et la cérémonie de lancement de centrale des risques des EMF également déjà alimentés par les CIP-FIBANE-CASEMF et consultables par une dizaine d'EMF est en cours d'organisation, (ii) à faciliter l'accès aux sûretés mobilières et immobilières avec, d'une part, la digitalisation des registres des sûretés mobilières (en cours et prévu pour décembre 2018), et, d'autre part, l'informatisation du registre du commerce et la finalisation en 2017 du plan cadastral numérisé des villes de Douala, Yaoundé, Garoua, Maroua ainsi que national). La réglementation du « mobile banking » nécessitant d'être actualisée au regard de l'évolution

actuelle est en cours de révision à la BEAC et des initiatives nationales ont été entamées par la consultation des principaux acteurs dont les observations et avis sur les principales réformes sont en cours d'exploitation et seront transmises à la COBAC et BEAC pour soutenir cette révision.

40. Le modèle économique de la banque des PME est en cours de révision. Les concertations avec la Banque Mondiale et la BAD ont été entamées et le nouveau modèle économique sera décidé d'ici août 2018, (repère structurel). Il s'appuiera sur le financement indirect auprès des banques commerciales (garanties, lignes de financement) et le cofinancement avec les banques commerciales et prévoira un abandon progressif du financement direct des PME au guichet de la banque. Ce nouveau modèle permettra notamment de s'appuyer sur l'expertise des banques commerciales en termes de gestion des risques et aura un effet multiplicateur en incitant les banques commerciales à octroyer plus de crédits à des PME.

V. MODALITÉS DU PROGRAMME

41. Le gouvernement prendra toutes les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs et les critères, tels que présentés dans les tableaux 1 et 2 du présent mémorandum. Le programme sera sujet à des revues semi-annuelles et des critères de performance, cibles indicatives et repères structurels tels que définis dans les tableaux 1 et 2 du présent mémorandum et dans le protocole d'accord technique en pièce-jointe (qui définit également les exigences en matière de communication des données aux services du FMI). La troisième revue du programme sera basée sur les cibles et objectifs de fin-juin 2018 et devrait être complétée le 15 décembre 2018 ou après, et la quatrième revue sera basée sur les cibles et objectifs de décembre 2018 et devrait être complétée le 15 juin 2019 ou après.

Tableau 1. Cameroun : critères de réalisation quantitatifs et repères indicatifs (décembre 2017–juin 2019)

(milliards de FCFA, base cumulative pour chaque année fiscale)

	2017				2018				2019									
	Fin-décembre				Fin-mars				Fin-juin		Fin-septembre		Fin-décembre		Fin-mars		Fin-juin	
	CR	CR-ajusté	Prel.	Statut	RI	RI-ajusté	Prel.	Statut	CR	CR-ajusté	Proj.	RI	Proj.	CR	RI	Proj.		
A. Critères de réalisation et cibles indicatives 1/																		
Plancher sur le solde budgétaire primaire non pétrolier (base engagement)	-974	-974	-1,203	Non Respecté	-53	-53	90	Respecté	-320		-519	-477	-777	-872	-46	-278		
Plafond sur le financement intérieur net du gouvernement excluant le financement net du FMI 2/	-200	-80	-119	Respecté	-43	-161	-127	Non respecté	-153	-25	-76	-96	5	-8	-13	-26		
Plafond sur l'endettement du gouvernement central auprès de la banque centrale, excluant le financement net du FMI (stock) 2/	-253	-133	-63	Non Respecté	-304	-422	-78	Non respecté	-403	-47	-316	-46	-376	-15	0	48		
Plafond sur les décaissements de dettes extérieures non-concessionnelles 8/	540	540	625	Non Respecté	350	350	108	Respecté	350		596	596	596	596	324	324		
B. Critères de réalisation suivis sur une base continue 3/																		
Plafond sur les accumulations des nouveaux arriérés de paiements extérieurs	0	0	0	Respecté	0	0	0	Respecté	0		0	0	0	0	0	0		
Plafond sur les nouvelles dettes extérieures non-concessionnelles contractées ou garanties par le gouvernement 4/ 5/ 6/	100	278	343	Non-Respecté	436	554	367	Respecté	436		436	436	436	436	500	500		
C. Cibles indicatives																		
Plancher sur les recettes non-pétrolières	2,457	2,457	2,589	Respecté	689	689	619	Non respecté	1,331		1,958	1,968	2,616	2,680	746	1,442		
Plafond sur les accumulations nettes d'arriérés de paiements intérieurs	-57	-57	-213	Respecté	0	0	248	Non respecté	0		0	0	-146	-94	0	0		
Plancher sur les dépenses sociales	624	624	636	Respecté	144	144	143	Non respecté	288		460	460	657	657	156	312		
Plafond sur les interventions directes de la SNH	168	168	169	Respecté	156	156	55	Respecté	156		156	156	156	156	152	152		
Part des dépenses exécutées par des procédures exceptionnelles sur le total des dépenses hors dette ordonnées (ordre de paiement) 9/												10		10	5	5		
Pour mémoire :																		
1. Appuis budgétaires extérieurs hors financement du FMI	337	337	198		0	0	118		131	151	131	167	261	253	0	151		
2. Plafond sur les nouvelles dettes ou garanties extérieures concessionnelles du gouvernement 7/	100	100	19		152	152	0		152		152	245	152	245	150	150		
3. Solde du compte spécial pour les avances statutaires non décaissées										247		247		227	227	227		

Sources : Autorités du Cameroun ; et estimations et projections des services du FMI.

Note : les termes utilisés dans ce tableau sont définis dans le PAT.

1/ Les indicateurs du programme sous A et B sont des critères de réalisation (CR) à fin juin et à fin décembre ; repères indicatifs (RI) autrement.

2/ Ce plafond fera l'objet d'ajustements si les décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure excluant le financement du FMI, sont inférieurs/supérieurs aux prévisions du programme. Dans ce cas, le plafond sera ajusté pro-tanto à la hausse/à la baisse jusqu'à un maximum de 120 milliards de FCFA à la fin de chaque trimestre de 2017 et 2018.

3/ Les critères sont fixés à partir de la date d'approbation du programme.

4/ Excepté les crédits imports ordinaires et l'allègement de la dette obtenu sous forme de restructuration ou de rééchelonnement.

5/ Ce critère s'applique à partir de la date d'approbation du programme pour 2017 et à partir du début de chaque année civile pour les années suivantes.

6/ Le plafond sera ajusté à la hausse par le montant de l'aide budgétaire non concessionnelle hors financement du FMI pour des motifs de gestion de dette, jusqu'à hauteur des montants indiqués pour mémoire au numéro 1 ci-dessous.

7/ Sur la base des conventions signées au titre des projets conformément à la politique de maîtrise de l'endettement du FMI <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/111414.pdf>.

8/ Ce critère sur le décaissement de la dette extérieure non concessionnelle contractée à la date d'approbation du programme est modifié à compter de septembre 2018 pour inclure tous les prêts projets non-concessionnels.

9/ Il s'agit du paiement effectué par le Trésor sans autorisation préalable (émission de l'ordre de paiement), à l'exception des paiements sur le service de la dette et des dépenses liées aux exonérations fiscales.

Tableau 2. Cameroun : mesures préalables et repères structurels, 2017–18

	Calendrier	Indicateur	Stade d'avancement
Mesures préalables			
1		Lettre de transmission de la Présidence au parlement	
2		Lettre de transmission de la Présidence au parlement	
3		Circulaire publiée en ligne et dans les journaux	
4		Extrait comptable envoyé aux services du FMI	
Politique budgétaire et mobilisation des recettes			
1	À compter de juin 2017	TOFE mensuel	Observé
2	À compter de juin 2017	Publication en ligne et dans les journaux	Observé
3	À compter du deuxième trimestre 2017	Publication en ligne et dans les journaux	Non observé
4	À compter du deuxième trimestre 2017	Rapport présenté aux services du FMI	Observé
5	Décembre 2017	Document de stratégie présenté aux services du FMI	Observé
6	Décembre 2017	Rapport présenté aux services du FMI	Observé
7	Décembre 2017	Rapport du consultant	Observé
8	Juin 2018	Rapport transmis aux services du FMI	<i>Non observé, reformulé et proposé pour juillet 2018</i>
9	Décembre 2018	Loi de finances 2019	En cours
Gestion des finances publiques et de la dette			
10	Annuel, à compter d'octobre 2017	Annexé à la loi de finances	Observé
11	Décembre 2017	Circulaire signée par le Premier ministre	Non observé
12	Janvier 2018	Circulaire du Ministre des Finances	Observé
13	Mars 2018	Rapport d'audit présenté aux services du FMI	Observé
14	Mars 2018	Plan présenté aux services du FMI	Observé
15	Avril 2018	TOFE final 2017	Non observé
16	Trimestriel, à compter de juillet 2018	Rapport présenté aux services du FMI	En cours

Tableau 2. Cameroun : mesures préalables et repères structurels, 2017–18 (suite)

	Calendrier	Indicateur	Stade d'avancement	
Stabilité du secteur financier et croissance tirée par le secteur privé				
16	Généraliser l'accès aux bases de données sur les créanciers à l'ensemble des institutions de crédit et de microfinancement.	Mars 2018	Base de données disponible	Observé
17	Informatiser le registre des sûretés mobilières.	Mars 2018	Registre disponible en ligne	Non observé, proposé pour reprogrammation à décembre 2018
18	Réviser le plan pour traiter les banques en difficulté	Juin 2018	Plan finalisée en consultation avec les services du FMI	Non observé, reformulé et proposé pour août 2018
19	Ramener à deux mois les délais de traitement des factures entre la date d'engagement et la prise en charge par le Trésor.	Juin 2018	Rapport de la Direction générale du budget et de la Direction générale du trésor	En cours
20	Former à la résolution des conflits bancaires des juges exerçant dans les chambres commerciales des principaux centres d'affaires	Décembre 2018	Au moins 10 juges formés et en exercice	En cours
Nouveaux repères structurels				
1	Rapport de suivi mensuel des appels de fonds et décaissements effectifs à partir de fin juin 2018	Mensuel, dès juillet 2018	Rapport envoyé aux services du FMI	
2	Publier un communiqué conditionnant les opérations de dédouanement des marchandises à l'existence des contribuables professionnels dans le fichier actif de la DGI.	Juillet 2018	Communiqué publié dans la presse et en ligne	
3	Signer un contrat de performance avec la direction générale de la banque à capital public	Juillet 2018	Contrat signé transmis aux services du FMI	
4	Procéder à l'opérationnalisation de l'interface entre la base de données des contribuables actifs (FISCALIS) avec l'application de gestion des impôts et taxes (MESURE)	Juillet 2018	Rapport transmis aux services du FMI (Repère structurel reprogrammé)	
5	Adoption par le MINFI et le MINEPAT d'un plan de réduction des SENDs relative à des projets n'étant pas matures, et qui prévoit des mesures pour réduire le stock des SENDs (non-performants) d'au moins un tiers d'ici fin 2018.	Juillet 2018	Plan envoyé aux services du FMI	
6	Dans le cadre de la stratégie d'expansion du compte unique du Trésor, établir un calendrier de fermeture et rapatriement des comptes bancaires des Etablissements publics administratifs et de certains comptes de la Caisse autonome d'amortissements	Juillet 2018	Calendrier de fermeture des comptes identifiant les différents comptes envoyé aux services du FMI	
7	Décider du modèle économique de la banque des PME	Août 2018	Plan d'affaires révisé envoyé aux services du FMI	
8	Fermer tous les comptes pour les entités non génératrices de recettes (principalement les administrations publiques telles que les ministères sectoriels et les agences publiques), les transferts de nouveaux crédits budgétaires sur ces comptes continueront d'être interdits.	Août 2018	Extrait comptable confirmant la clôture des comptes.	
9	Evaluer (coût et faisabilité) les options de résolution des banques en difficulté	Août 2018	Rapport d'évaluation finalisée en consultation avec les services du FMI	
10	Préparer des rapports de réconciliation trimestriels entre les valeurs de la déclaration d'importation et images scanner certifiées par la SGS et les valeurs liquidées en douane.	Trimestriel, dès septembre 2018	Rapports de vérification trimestriels envoyés aux services du FMI.	
11	Payer trimestriellement les factures des services publics (ENEO, CAMWATER, CAMTEL, SONARA) sur la base des dotations budgétaires annuelles	Trimestriel, dès septembre 2018	Extrait budgétaire et comptable indiquant les paiements sera envoyé aux services du FMI.	
12	Informatiser le registre des sûretés mobilières.	Décembre 2018	Registre disponible en ligne	

Pièce jointe II. Protocole d'accord technique

Dispositions de la facilité élargie de crédit, 2017–20

1. Ce protocole d'accord technique (PAT) définit les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs qui seront utilisés pour évaluer la performance dans le cadre du programme du Cameroun appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) adopté en juin 2017. Le PAT établit le cadre et les délais maximums de communication des données qui permettront aux services du FMI d'évaluer la mise en œuvre du programme.

Conditionnalité

2. Les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs pour fin juin et fin décembre 2018 sont établis dans le tableau 1 du Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) joint à la lettre d'intention. Les repères structurels définis dans le programme sont détaillés dans le tableau 2 du MPEF.

Définitions

3. Le gouvernement sauf indication contraire, on entend par « gouvernement » l'administration centrale de la République du Cameroun qui comprend tous les organes d'exécution, institutions et toute structure bénéficiant de fonds publics spéciaux dont les compétences sont incluses dans la définition de l'administration centrale du Manuel de statistiques de finances publiques de 2001 (MSFP 2001 ; paragraphes 2.48–50). Cela n'inclut pas les administrations locales, la banque centrale et toute autre entité publique ou entité appartenant à l'État dont le statut juridique est autonome et dont les opérations ne sont pas incluses dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

4. Une entreprise publique non financière est une unité commerciale ou industrielle, détenue en partie ou en totalité par l'État ou ses démembrements, qui vend des biens et services au public à une grande échelle. A partir de juin 2017, toutes les opérations entre l'État et ces entreprises publiques devraient faire l'objet de traitement brut dans le TOFE en faisant la part des opérations de recettes de celles liées aux dépenses. Les dettes croisées entre l'État et ces entreprises publiques seront définies à fin juin 2017 et un plan d'apurement graduel des soldes éventuels sera défini.

Revenus

5. Le total des ressources du gouvernement est constitué des recettes budgétaires fiscales et non fiscales (telles que définies dans le Chapitre 5 du MSFP 2001) et des dons. Les recettes sont comptabilisées sur une base caisse. Le produit de vente d'actifs et les recettes de privatisations (définies au paragraphe 8) ne sont pas considérés comme des recettes du gouvernement.

6. Les recettes pétrolières sont définies comme la somme du solde transférable de la SNH et de l'impôt sur les revenus des sociétés pétrolières et de celles qui exploitent le gaz. Les Autorités avertiront les services du FMI si des modifications des régimes fiscaux donnent lieu à des changements dans les flux de recettes. Les recettes pétrolières sont comptabilisées sur une base caisse.

7. Les recettes non pétrolières comprennent toutes les recettes (fiscales et non fiscales) du gouvernement, à l'exception des recettes pétrolières définies au paragraphe 6. La TVA est enregistrée sur une base nette des remboursements de TVA. Les droits de pipeline payés par la *Cameroon Oil Transportation Company* (COTCO) sont enregistrés dans la rubrique des recettes non fiscales.

8. Les recettes de privatisation comprennent tous les fonds versés au gouvernement dans le cadre de la vente ou du transfert de la gérance d'une entreprise (« concession »), d'un organisme ou d'une installation publique à une (des) entreprise(s) privée(s) (y compris les entreprises entièrement contrôlées par un (des) État(s) étranger(s)), un (des) organisme(s) privé(s) ou une (des) personne(s) physique(s). Le produit des privatisations comprend en outre tous les fonds provenant de la vente d'actions détenues par le gouvernement dans des sociétés privées ou des entreprises publiques. Toutes les recettes de privatisation doivent être présentées en chiffres bruts ; si la vente ou la concession entraîne des coûts, ceux-ci doivent être comptabilisés séparément dans les dépenses.

Dépenses

9. Le total des dépenses du gouvernement et les « prêts nets » sont l'ensemble des dépenses de salaires et traitements des employés publics, de biens et services, de transferts (y compris les subventions, les dons, les prestations sociales et autres charges), de paiements d'intérêts, des dépenses d'investissement, toutes comptabilisées sur une base ordonnancement, sauf indication contraire, et les prêts nets (définis dans le MSFP de 2001). Le total des dépenses du gouvernement inclut également les dépenses effectuées sans ordonnancement préalable qui n'ont pas été régularisées.

10. Les interventions directes de la SNH (Société nationale des hydrocarbures) font partie des dépenses du gouvernement. Il s'agit de paiements d'urgence effectués par la SNH pour le compte du gouvernement essentiellement pour faire face à des dépenses exceptionnelles de souveraineté et de sécurité.

11. Les dépenses sociales comprennent des dépenses publiques inscrites dans le budget de l'Etat portant sur des programmes prioritaires pour accélérer la réalisation des objectifs de développement social du gouvernement. Elles incluent : (i) pour le secteur de l'éducation, les dépenses totales (courantes et en capital) des Ministères de l'éducation de base, des enseignements secondaires, et de l'emploi et de la formation professionnelle ; (ii) pour le secteur de la santé, les dépenses courantes du Ministère de la santé publique ; et (iii) pour les autres secteurs sociaux, les dépenses courantes des Ministères du travail et de la sécurité sociale, de la jeunesse et de l'éducation civique, des affaires sociales, et de la promotion de la femme et de la famille.

Solde et financement

12. Solde budgétaire primaire : le solde budgétaire primaire est défini comme étant la différence entre le total des recettes du gouvernement (défini au paragraphe 5) et le total des dépenses du gouvernement et prêts nets (défini au paragraphe 9) hors paiements d'intérêts au titre de la dette extérieure et intérieure.

13. Dette : le terme « dette » correspond à la définition qui figure au paragraphe 8(a) des Directives relatives aux limites d'endettement public dans les programmes appuyés par le FMI attaché à la décision No. 15688-(14/107) du Conseil d'Administration adoptée le 5 décembre 2014, mais également aux engagements contractés ou garantis pour lesquels les valeurs n'ont pas été reçues. Pour les besoins de cette directive, la « **dette** » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel, prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé ; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en terme de principal ou d'intérêts. Conformément à la définition de la dette qui précède, toute pénalité, dommages et intérêts accordés par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette.

14. La dette extérieure, pour les besoins d'évaluation des critères y relatifs, est définie comme tout emprunt ou service de la dette dans une monnaie autre que le FCFA. Cette définition s'applique également à la dette entre les pays de la CEMAC. Les critères de réalisation y afférents s'appliquent à la dette extérieure de l'État, des entreprises publiques qui reçoivent des transferts de l'Etat et des autres entités publiques dont le gouvernement détient plus de 50 % du capital ou à toute autre dette privée pour laquelle l'État aurait offert une garantie qui constituerait un passif conditionnel. La **dette garantie** fait référence à toute obligation juridique explicite incombant à l'Etat de rembourser une dette en cas de défaut de paiement par le débiteur (que les paiements soient à effectuer en numéraire ou en nature).

15. La dette extérieure concessionnelle : une dette extérieure est réputée concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 35 %.¹ L'élément don est la différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actuelle, exprimée en pourcentage de la valeur nominale. On calcule la valeur actuelle de la dette à la date à laquelle elle est contractée en actualisant les paiements du service de la dette à la date où cette dette est contractée.² Le taux d'actualisation utilisé à cet effet est de 5 %.

16. La dette intérieure est définie comme étant l'ensemble des dettes et obligations du gouvernement en FCFA. Elles incluent les soldes non remboursés, les avances de la BEAC, les bons et

¹ La référence au site Web du FMI ci-après renvoie à un instrument qui permet le calcul de l'élément don pour une large gamme de montages financiers : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator>.

² Le calcul de la concessionnalité tient compte de tous les aspects du contrat de prêt, y compris l'échéance, le différé de remboursement, l'échéancier, les commissions d'engagement et les frais de gestion. Le calcul de la concessionnalité des prêts de la BID tiendra compte de l'accord existant entre la BID et le FMI.

obligations du Trésor, la *dette structurée*, la *dette non structurée*, les arriérés de paiements intérieurs et la dette fournisseur de la SONARA

- La **dette structurée** est définie comme étant la dette qui a fait l'objet de traitement par convention ou par titrisation. Dans le cadre du programme, la dette structurée bancaire est incluse dans le crédit net bancaire et la dette structurée non bancaire est retracée dans le financement non bancaire.
- i. La **dette structurée bancaire** est définie comme étant l'ensemble des créances des banques locales sur le gouvernement à l'exception des bons et obligations du trésor. Il s'agit de la dette bancaire titrisée dont l'encours à fin 2016 était de 86.36 milliards de FCFA et des accords d'avances directes.
- ii. La **dette structurée non bancaire** est définie comme étant l'ensemble des restes à payer de l'Etat à l'égard des particuliers ou des institutions non-bancaires locales ou de la CEMAC ayant fait l'objet d'une titrisation ou d'une convention de remboursement suivant un échéancier bien défini.
 - La **dette non structurée** est définie comme étant l'ensemble des restes à payer transférés à la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) qui n'ont pas fait l'objet de convention de remboursement ou de titrisation. L'encours de la dette non structurée était de 113.96 milliards de FCFA à fin 2016. Dans le cadre du programme, le stock de la dette non structurée fait partie du stock des arriérés de paiements intérieurs. Ainsi, tout paiement au titre de la dette non structurée viendra en réduction du stock des arriérés de paiements intérieurs et aura donc un impact sur le solde budgétaire primaire sur base caisse.

17. Le financement intérieur net du gouvernement : est défini comme étant la somme (i) du crédit bancaire net au gouvernement ; et (ii) du financement non bancaire net.

- Le crédit bancaire net au gouvernement est égal à la variation du solde entre les engagements et les avoirs du gouvernement envers le système bancaire national. Ces avoirs incluent : (i) les encaisses du Trésor ; (ii) les dépôts du Trésor auprès de la Banque Centrale, à l'exclusion du compte PPTTE et du compte au titre du C2D ; et (iii) du solde créditeur des comptes de la CAA auprès des banques commerciales destinés au remboursement des obligations du gouvernement au titre de la dette. Les engagements du gouvernement incluent : (i) les concours de la Banque Centrale notamment les avances statutaires, le financement net du FMI (décaissements nets des remboursements), le refinancement des obligations cautionnées, et les titres du Trésor détenus par la Banque Centrale ; et (ii) les concours des banques commerciales notamment les prêts et avances directs, les titres, bons et obligations du Trésor détenus par les banques locales. Le crédit bancaire net au gouvernement est calculé sur la base des données fournies par la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC). Ces données devront faire l'objet de réconciliations mensuelles entre le Trésor et la BEAC.
- Le financement non-bancaire net du gouvernement inclut : (i) la variation de l'encours des titres d'États (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier régional non détenus par le système bancaire local ; (ii) la variation de l'encours de la dette intérieure structurée

non-bancaire (définie au paragraphe 16) ; (iii) les recettes de privatisation (définies au paragraphe 8) ; (iv) la variation du solde des comptes de correspondants (y compris le compte 42) et des comptes de consignation ; et (v) la variation de l'encours des créances sur le gouvernement abandonnées par le secteur privé. Le financement non-bancaire net du gouvernement est calculé par le Trésor public.

18. Les arriérés de paiements intérieurs sont la somme (i) des *arriérés de paiement sur les dépenses* ; et (ii) des *arriérés de paiement sur la dette intérieure* :

- **Les arriérés de paiement sur les dépenses** sont définis comme étant les « restes à payer » dont le délai de paiement dépasse le délai réglementaire de 90 jours. Les **restes à payer** correspondent aux obligations impayées de l'Etat. Ils sont définis comme étant les dépenses qui ont suivi la procédure normale d'exécution de la dépense (engagement, liquidation et ordonnancement) jusqu'à la prise en charge au Trésor public mais non encore payées. Ces obligations comprennent aussi les factures exigibles et non réglées aux entreprises publiques et privées, mais elles excluent le service de la dette financière intérieure (principal et intérêts). Les restes à payer de moins de 90 jours représentent **les instances de paiement**. Les informations qui concourent à la détermination du montant des restes à payer se trouvent dans le tableau No 3 du TABORD. Le Trésor fera un suivi mensuel pour identifier les arriérés de dépenses dans le stock des restes à payer.
- **Les arriérés de paiement sur la dette intérieure** sont définis comme la différence entre le montant dû en vertu d'une convention de dette intérieure (définie au paragraphe 11) ou du remboursement des titres, bons ou obligations du Trésor échus et le montant effectivement payé après la date limite de paiement indiquée dans la convention ou après la date d'échéance des titres, bons ou obligations du Trésor.

19. Les arriérés de paiements extérieurs sont définis comme la différence entre le montant dû en vertu d'une convention de dette extérieure ou du remboursement des *Euro-bonds* et le montant effectivement payé après la date limite de paiement, y compris toute période de grâce, indiquée dans le contrat de dette, ou après la date d'échéance des *Euro-bonds*.

I. OBJECTIFS QUANTITATIFS DU PROGRAMME

20. Les objectifs quantitatifs (OQs) qui figurent dans la liste qui suit sont ceux qui sont spécifiés dans le tableau 1 du MPEF. Sauf indication contraire, tous les OQs seront évalués sur une base cumulée à partir du début de l'année calendaire pour laquelle les OQs s'appliquent. On trouvera ci-après les OQs et les détails relatifs à leur évaluation :

A. Solde budgétaire primaire non pétrolier

Critère de réalisation

21. Un plancher sur le solde budgétaire primaire non pétrolier (base engagement) est défini comme OQ dans le tableau 1 du MPEF. Le solde budgétaire primaire non pétrolier est défini comme

étant la différence entre le solde budgétaire primaire défini au paragraphe 12 et les recettes pétrolières définies au paragraphe 6.

22. Pour s'assurer de la cohérence des données, issues de différentes sources, utilisées pour l'élaboration du TOFE notamment entre les données sur les opérations budgétaires communiquées par le Trésor et les données sur les financements communiquées par la BEAC, la CAA et le Trésor, le niveau cumulatif des dépenses diverses non classées ailleurs (qui incluent les erreurs et omissions du TOFE) pour un mois donné, ne devrait pas dépasser, en valeur absolue, 5 % des dépenses cumulées de ce mois. En cas de dépassement, un exercice approfondi de réconciliation de l'ensemble des données sources du TOFE sera lancé en consultation avec les services du FMI.

Dates butoirs pour la communication des informations

23. Les données détaillées sur les opérations financières de l'État indiquant le solde budgétaire primaire, les recettes pétrolières et le niveau des dépenses diverses non classées ailleurs seront transmises sur une base mensuelle dans les six semaines à compter de la fin du mois.

B. Financement intérieur net du gouvernement excluant le financement net du FMI

Critère de réalisation

24. Un plafond sur le financement intérieur net du gouvernement excluant le financement net du FMI est défini comme OQ au tableau 1 du MPEF. Pour le besoin du programme, le financement intérieur net du gouvernement excluant le financement net du FMI sera le financement intérieur net du gouvernement, défini au paragraphe 17, hors financement net du FMI.

Ajustement

25. Le plafond de financement bancaire net du gouvernement excluant le financement net du FMI fera l'objet d'un ajustement si les décaissements au titre des appuis budgétaires extérieurs nets du service de la dette extérieure et du paiement des arriérés extérieurs, sont inférieurs aux prévisions du programme.

26. Si, à la fin de chaque trimestre, les décaissements des appuis budgétaires extérieurs sont inférieurs (supérieurs) aux montants programmés, les plafonds trimestriels correspondants seront ajustés à la hausse (à la baisse) pro-tanto dans la limite de 120 milliards de FCFA à partir de quatrième trimestre de 2017. Ce plafond pourra être revu en fonction du rythme des décaissements des aides budgétaires durant l'année.

Dates butoirs pour la communication des informations

27. Les données détaillées sur le financement intérieur net (bancaire et non bancaire) du gouvernement ainsi que la situation des décaissements au titres des appuis budgétaires, le

remboursement du service de la dette extérieures et la situation des arriérés extérieurs seront transmises sur une base mensuelle dans les six semaines à compter de la fin du mois.

C. Décaissement des prêts extérieurs non-concessionnels

Critère de réalisation

28. Un plafond des décaissements des prêts extérieurs non-concessionnels, est défini comme OQ au tableau 1 du MPEF. Ce critère de réalisation s'applique à la dette contractée dans le cadre du financement des projets. Ce critère de réalisation s'applique à la dette extérieure telle que définie au paragraphe 14 et utilise le concept de concessionnalité tel que défini au paragraphe 15 du présent protocole.

Dates butoirs pour la communication des informations

29. Les détails des décaissements sur les prêts extérieurs contractés par l'État doivent être communiqués dans les six semaines suivant la fin du mois, en indiquant la date de signature des prêts et en distinguant les prêts concessionnels de ceux qui ne le sont pas.

D. Créances nettes de la Banque centrale sur le gouvernement central

Critère de réalisation

30. Un plafond sur les créances nettes de la Banque centrale sur le gouvernement est défini comme OQ dans le tableau 1 du MPEF. Ce critère est défini comme étant la différence entre d'une part les créances de la Banque Centrale sur le gouvernement hors financement du FMI—notamment : les soldes non remboursés des avances statutaires consolidées, du refinancement des obligations cautionnées, et des titres du Trésor détenus par la Banque Centrale—et d'autres part les encaisses et le total des dépôts du Trésor auprès de la Banque Centrale incluant le solde du compte spécial des avances statutaires non-décaissées. Le solde du compte spécial fera l'objet d'un suivi régulier de manière à maintenir les objectifs définis au tableau 1 du MPEF.

31. Le plafond des créances nettes de la Banque centrale sur le gouvernement fera l'objet d'un ajustement si les décaissements au titre des appuis budgétaires extérieurs, sont inférieurs aux prévisions du programme.

32. Si, à la fin de chaque trimestre, les décaissements des appuis budgétaires extérieurs sont inférieurs (supérieurs) aux montants programmés, les plafonds trimestriels correspondants seront ajustés à la hausse (à la baisse) pro-tanto dans la limite de 120 milliards de FCFA à partir du quatrième trimestre de 2017. Ce plafond pourra être revu en fonction du rythme des décaissements des aides budgétaires durant l'année.

Dates butoirs pour la communication des informations

33. Le détail sur tous les financements de la Banque Centrale au gouvernement ainsi que la situation du solde du compte spécial des avances statutaires non-décaissées doivent être communiqués dans les six semaines suivant la fin du mois par la BEAC.

E. Non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs

Critère de réalisation

34. **Un plafond nul d'accumulation d'arriérés de paiements extérieurs** est défini comme OQ continu au tableau 1 du MPEF. Ce critère de réalisation s'applique à l'accumulation d'arriérés extérieurs tels que définis au paragraphe 19 du présent protocole. Dans le cadre du programme, l'État accepte de ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs sur sa dette, à l'exception d'arriérés découlant d'obligations en cours de renégociation avec les créanciers extérieurs, y compris les créanciers bilatéraux qui ne font pas partie du Club de Paris. La non-accumulation d'arriérés extérieurs du gouvernement est un critère de réalisation à respecter de manière continue.

Dates butoirs pour la communication des informations

35. Les données relatives aux soldes, à l'accumulation et au remboursement des arriérés extérieurs seront communiquées dans les six semaines suivant la fin de chaque mois.

F. Prêts extérieurs non-concessionnels contractés ou garantis par le gouvernement

Critère de réalisation

36. **Un plafond sur les emprunts extérieurs non-concessionnels contractés ou garantis par le gouvernement** est défini comme OQ continu au tableau 1 du MPEF. Le gouvernement s'engage, de manière continue, à ne pas contracter et à ne pas garantir toute dette extérieure non concessionnelle au-delà du plafond indiqué au tableau 1 du MPEF. En outre, aucune entreprise publique et/ou démembrement de l'Etat ne devrait s'endetter sans l'autorisation préalable du CNDP. Ce critère de réalisation s'applique à la dette extérieure telle que définie au paragraphe 14 du présent protocole. Il utilise le concept de concessionnalité tel que défini au paragraphe 15 du présent protocole. Ce critère de réalisation s'applique également à toute dette garantie par l'État qui constitue une dette publique conditionnelle telle que définie dans les paragraphes 14 et 15 du présent protocole. En outre, ce critère s'applique aux entreprises publiques, défini au paragraphe 4, qui reçoivent des transferts de l'État, aux municipalités et autres entités du secteur public (y compris les organismes d'administration publique, professionnels, scientifiques et techniques). Pour autant, ce critère de réalisation ne s'appliquera pas aux emprunts contractés en FCFA, aux bons et aux obligations du Trésor émis en FCFA sur le marché régional du CEMAC, aux crédits normaux à court terme des fournisseurs, aux crédits ordinaires pour les importations, aux crédits au titre des appuis budgétaires, ni aux prêts du FMI. Cet engagement constitue un critère de réalisation à respecter de manière continue. Le plafond sur les nouveaux emprunts extérieurs non-concessionnels défini au tableau 1 du MPEF s'applique à tout nouvel emprunt

contracté ou garanti par année calendaire et non sur une base cumulative à partir de la date d'approbation du programme. Le plafond pour 2017 s'applique à tout nouvel emprunt extérieur non-concessionnel contracté ou garanti dans la période entre l'approbation du programme et le 31 décembre 2018. Le plafond pour 2018 s'appliquera à tout nouvel emprunt extérieur contracté ou garanti durant 2018. Le plafond pour 2018 est fixé à 436 milliards de FCFA.

Ajustement

37. Le plafond sur les prêts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par le gouvernement sera ajusté à la hausse pour tenir compte des appuis budgétaires de la Banque mondiale, de la BAD et de la France à des fins de gestion de la dette, jusqu'à concurrence du montant indiqué au point 1 pour mémoire du Tableau 1 du MEFP.

Dates butoirs pour la communication des informations

38. **Les détails sur tout prêt (conditions et créanciers) contracté par l'État** doivent être communiqués dans les six semaines suivant la fin du mois. La même obligation s'applique aux garanties octroyées par l'État. Ce critère fait l'objet d'un suivi continu par les autorités et toute signature ou garantie de dette doit être immédiatement notifiée au FMI

II. AUTRES OBJECTIFS INDICATIFS QUANTITATIFS

A. Recettes non-pétrolières

39. Un plancher sur les recettes non pétrolières telles que définies au paragraphe 7 est défini comme objectif indicatif au tableau 1 du MPEF.

B. Accumulations d'arriérés de paiements intérieurs

40. Un plafond sur les accumulations nettes d'arriérés de paiements intérieurs est défini comme objectif indicatif au tableau 1 du MPEF. Les arriérés de paiement intérieurs sont définis au paragraphe 18.

C. Les dépenses sociales

41. **Un plancher sur les dépenses sociales telles que définies au paragraphe 11**, est défini comme objectif indicatif au tableau 1 du MPEF. Ces dépenses seront suivies régulièrement dans le cadre de la mise en œuvre du programme.

Dates butoirs pour la communication des informations

42. Les données sur la situation financière de l'État telle que présentée dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE), le détail des recettes en faisant ressortir les recettes pétrolières, les arriérés de paiements intérieurs et la situation de l'exécution des dépenses sociales doivent être communiqués dans les six semaines suivant la fin du mois.

D. Part des dépenses exceptionnelles sur le total des dépenses hors dette ordonnancées

43. Un plafond sur la part des dépenses exceptionnelles sur les dépenses hors dettes ordonnancées, est défini comme objectif indicatif au tableau 1 du MPEF. Ce critère sera calculé sur la base du ratio entre les dépenses exceptionnelles (dépenses hors service de la dette payées sans ordonnancement préalable, et incluant les avances de trésorerie, les engagements prévisionnels et les caisses d'avance) et le total des ordonnancements sur les dépenses financées sur ressources domestiques hors service de la dette. Les dépenses exceptionnelles seront suivies régulièrement dans le cadre de la mise en œuvre du programme.

Dates butoirs pour la communication des informations

44. Des extraits comptables mensuels indiquant les montant des avances de trésorerie, d'engagements prévisionnels et de caisses d'avance seront communiqués aux services du FMI dans les 3 semaines suivant la fin de chaque mois.

III. EXIGENCES SUR LA TRANSMISSION DES DONNÉES

45. Les données quantitatives relatives aux objectifs quantitatives et indicatifs du gouvernement seront communiquées aux services du FMI selon la périodicité décrite au tableau 1 ci-dessous. En outre, toutes les révisions de données seront rapidement communiquées aux services du FMI. Les autorités s'engagent à communiquer aux services du FMI toutes les informations ou données qui ne sont pas spécifiquement traitées dans le présent PAT mais qui sont nécessaires à la mise en œuvre du programme et informer les services du FMI sur la situation de l'atteinte des objectifs du programme.

Tableau 1. Résumé des Exigences sur la Transmission des Données

Information	Institution Responsable	Fréquence des Données	Délai de transmission
<i>Finances Publiques</i>			
Le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) et les tableaux annexes traditionnels ; (les données sur l'exécution des investissements financés sur dons et prêts extérieurs doivent être disponibles à temps pour permettre de déterminer les OQ du programme à bonne date, en cas de non disponibilité de l'exécution physique des projets sur financement extérieur, les informations sur les demandes de retrait de fonds auprès des bailleurs seront utilisées).	MINFI	Mensuelle	6 semaines
Le financement intérieur du budget (crédit bancaire net à l'État, stock des bons et obligations du Trésor non remboursés, la situation du remboursement de la dette intérieure, les recettes de privatisation et les abandons de créances).	MINFI/BEAC	Mensuelle	6 semaines
Situation de la mise en œuvre des dépenses sociales définies au paragraphe 11	MINEFIN	Mensuelle	6 semaines
Situation des restes à payer de l'exercice en cours (mandats non payés) en distinguant ceux qui ont fait plus de 90 jours de ceux qui ne le sont pas.	MINFI	Mensuelle	6 semaines
Situation sur le remboursement de la dette intérieure.	MINFI/BEAC	Mensuelle	6 semaines
Statistique de la dette extérieure contractée et garantie (service détaillé de la dette extérieure échu/payé, liste des nouveaux prêts en spécifiant les conditions financières, les prêts garanties et les arriérés extérieurs, liste des contrats en cours de négociation).	MINFI/CAA	Mensuelle	6 semaines La signature ou la garantie de dettes extérieures et la survenance d'arriérés de paiements extérieurs doivent être immédiatement notifiées au FMI
Un rapport trimestriel sur la cohérence (i) des statistiques monétaires concernant la position nette du Trésor avec les données du TOFE sur le financement intérieur net du système bancaire et (ii) des données de la dette extérieure produites par la CAA et le financement extérieur net du TOFE.	MINFI/BEAC	Trimestrielle	8 semaines

Tableau 1. Résumé des Exigences sur la Transmission des Données (Suite)

Information	Institution Responsable	Fréquence des Données	Délai de transmission
Des données sur la mise en œuvre du Programme d'investissement public, comprenant le détail des sources de financement.	MINFI/MINEPAT/C AA	Trimestrielle	6 semaines
Extraits comptables mensuels indiquant le montant des avances de trésorerie et de caisses d'avance, solde des engagements provisionnels.	MINFI	Mensuelle	3 semaines
Produire un rapport mensuel de validation du TABORD et de la balance des comptes sur la base d'un pointage contradictoire des différentes administrations	MINFI	Mensuelle	6 semaines
Les prix, la consommation, et la taxation des produits pétroliers, incluant : (i) la structure des prix en vigueur du mois concerné ; (ii) le calcul détaillé de la structure des prix, partant du prix f.à.b. (ou du prix sortie-SONARA)- pour aboutir au prix de détail ; (iii) les volumes achetés et distribués à la consommation par le distributeur de pétrole (SONARA) ; avec distinction entre vente au détail et vente aux industries ; et (iv) une ventilation des recettes fiscales sur les produits pétroliers — droits de douane, taxes spéciale sur les produits pétroliers (TSPP) et taxe sur la valeur ajoutée (TVA) — et les subventions impayées.	MINFI	Mensuelle	4 semaines
État mensuel des comptes correspondant (y compris compte 42) et dépôts de consignations auprès du Trésor, ventilé par grande catégories (services administratifs, entreprises publiques, entreprises d'administration publique, organismes internationaux, déposants privés et autres).	MINFI	Mensuelle	6 semaines
Fournir les prévisions des recettes de la DGI, DGD et DGTCFM, par type d'impôt sur base annuelle et sur une base mensuelle et les réalisations comparées aux prévisions	DGI, DGD, DGTCFM	Mensuelle	6 semaines
Solde de remboursement de la TVA (les demandes de remboursement, les paiements effectués, et la situation du compte de remboursement de TVA)	MINFI/DGI	Mensuelle	6 semaines
La situation de la SNH y compris les volumes exportés, les prix, les taux de changes, les couts d'opérations, les interventions directes, les engagements envers l'Etat, le solde transférable au Trésor.	MINFI	Mensuelle	6 semaines

Tableau 1. Résumé des Exigences sur la Transmission des Données (Suite)

Information	Institution Responsable	Fréquence des Données	Délai de transmission
Extrait comptable et budgétaire indiquant la situation de paiement des factures de l'État envers les entreprises de services publics (ENEO, CAMWATER, CAMTEL, SONARA)	MINFI	Trimestrielle	3 semaines
La situation des paiements des subventions éventuelles et les obligations fiscales des entreprises publiques.	MINFI	Trimestrielle	6 semaines
<i>Secteur Monétaire</i>			
Le bilan consolidé des institutions monétaires.	BEAC	Mensuelle	6 semaines
Les données provisoires sur la situation monétaire intégrée	BEAC	Mensuelle	6 semaines
Les données finales sur la situation monétaire intégrée	BEAC	Mensuelle	10 semaines
La position nette du gouvernement	BEAC	Mensuelle	6 semaines
La situation du solde du compte spécial des avances statutaires non-décaissées	BEAC	Mensuelle	6 semaines
Le taux directeur et les taux d'intérêts créditeur et débiteur	BEAC	Mensuelle	6 semaines
<i>Balance des Paiements</i>			
Les données annuelles préliminaires de la balance des paiements.	MINFI	Annuelle	9 mois
Les statistiques du commerce extérieur	MINFI/INS	Mensuelle	3 mois
Toute révision des données de la balance des paiements (y compris les services, les transferts privés, les transferts officiels, les transactions en capital).	BEAC/MINFI	Dès la révision	2 semaines
<i>Secteur Réel</i>			
Les comptes nationaux provisoires et toute révision des comptes nationaux	INS	Annuelle	6 semaines
Les comptes nationaux trimestriels	INS	Trimestrielle	8 semaines
Les indices des prix à la consommation désagrégés	INS	Mensuelle	2 semaines

Tableau 1. Résumé des Exigences sur la Transmission des Données (Suite et fin)			
Information	Institution Responsable	Fréquence des Données	Délai de transmission
<i>Réformes structurelles et autres données</i>			
Toute étude ou rapport officiel consacré à l'économie du Cameroun, à compter de sa date de publication ou de sa finalisation.	MINEPAT		2 semaines
Toute décision, arrêté, loi, décret, ordonnance ou circulaire ayant des implications économiques ou financières, à compter de sa date de publication ou de son entrée en vigueur.	MINFI/MINEPAT		2 semaines



CAMEROUN

22 juin 2018

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2018 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, ET SECONDE REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDES DE DÉROGATIONS POUR NON-OBSERVATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION – ANNEXE D'INFORMATION

Préparé par

Le Département Afrique

TABLE DES MATIÈRES

RELATIONS AVEC LE FMI	2
PROGRAMME DE TRAVAIL AVEC LES INSTITUTIONS PARTENAIRES	8
QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE	9

RELATIONS AVEC LE FMI

A. Relations financières

Au 31 mai 2018

Statut, date d'adhésion au FMI : 10 juillet 1963

Article VIII

Compte des ressources générales	Millions de DTS	% quote-part
<u>Quote-part</u>	276,00	100,00
<u>Avoirs du FMI en monnaie nationale</u>	274,94	99,61
<u>Position de réserve au FMI</u>	1,07	0,39
Département des DTS	Millions de DTS	% allocation
<u>Allocation cumulative nette</u>	177,27	100,00
<u>Avoirs</u>	15,26	8,61
Encours des achats et prêts	Millions de DTS	% quote-part
Prêt CAR-FCE	27,86	10,09
Accords FEC	207,80	75,29

Accords financiers les plus récents

<u>Type</u>	<u>Date de l'accord</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Montant approuvé (millions de DTS)</u>	<u>Montant tiré (millions de DTS)</u>
FEC	26 juin 2017	25 juin 2020	483,00	207,00
FEC ^{1/}	24 oct. 2005	31 jan. 2009	18,57	18,57
FEC ^{1/}	21 déc. 2000	20 déc. 2004	111,42	79,59

^{1/} A remplacé la FRPC.

Projection des obligations financières envers le FMI^{1/}

(millions de DTS sur la base du montant actuel des ressources utilisées et des avoirs en DTS) :

	<u>Échéances futures</u>		
	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
Principal	9,82	18,84	
Commissions/intérêts	<u>0,76</u>	<u>1,54</u>	<u>1,53</u>
Total	<u>10,58</u>	<u>20,38</u>	<u>1,53</u>

^{1/} Lorsqu'un pays membre a des arriérés au titre d'obligations financières de plus de trois mois, le montant de ces arriérés est indiqué dans la présente section.

Mise en œuvre de l'initiative PPTE

	Cadre <u>renforcé</u>
I. Engagement aide PPTE	
Date du point de décision	Octobre 2000
Aide engagée	
par tous les créanciers (millions de dollars EU) ^{1/}	1 267,00
dont : FMI (millions de dollars EU)	37,04
(équivalent en millions de DTS)	28,62
Date du point d'achèvement	Avril 2006
II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)	
Aide versée à l'État membre	28,62
Aide intérimaire	11,25
Solde au point d'achèvement	17,37
Décaissement additionnel au titre des revenus d'intérêts ^{2/}	5,05
Total des décaissements	33,67

^{1/} L'aide engagée dans le cadre de l'initiative initiale est exprimée en valeur actualisée nette (VAN) au point d'achèvement, et l'aide engagée dans le cadre de l'initiative renforcée, en VAN au point de décision. De ce fait, ces deux montants ne peuvent pas être additionnés.

^{2/} Dans le cadre de l'initiative renforcée, un décaissement additionnel est effectué au point d'achèvement. Il correspond aux revenus d'intérêts acquis sur le montant engagé au point de décision mais non décaissés pendant la période transitoire.

Mise en œuvre de l'initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) :

I. Dette admissible à l'IADM (millions de DTS) ^{1/}	173,26
Financé par : Compte de fiducie de l'IADM	149,17
Ressources initiative PPTE restantes	24,09
II. Allégement de la dette par facilité (millions de DTS)	

	Dette éligible			
<u>Date de décaissement</u>				
	<u>Date</u>	<u>CRG</u>	<u>PRGT</u>	<u>Total</u>
	Avril 2006	Sans objet	173,26	173,26

^{1/} L'IADM fournit aux pays membres admis à en bénéficier un allégement intégral de leur dette. L'aide sous forme de dons provenant du compte de fiducie de l'IADM et les ressources de l'initiative PPTE assurent un allégement portant sur le stock intégral de la dette envers le FMI à fin 2004 qui reste exigible à la date où le membre est admis à en bénéficier.

Point de décision - point auquel le FMI et la Banque mondiale déterminent si un pays est admissible à une aide au titre de l'initiative PPTTE et décident du montant d'aide à engager.

Aide intérimaire - montant décaissé en faveur d'un pays entre le point de décision et le point d'achèvement. Cette assistance peut atteindre 20 % du montant annuel et 60 % du montant total de l'aide engagée au point de décision (ou 25 % et 75 %, respectivement, dans des circonstances exceptionnelles).

Point d'achèvement - point auquel un pays reçoit le reliquat de l'aide engagée au point de décision, ainsi qu'un complément au titre des revenus d'intérêts, tel que défini à la note 2 ci-dessus. La date du point d'achèvement dépend de l'application de réformes structurelles clés préalablement convenues (c'est-à-dire point d'achèvement flottant).

Allègement de la dette après une catastrophe (ADAC) : sans objet

Évaluations des sauvegardes

La Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) est la banque centrale régionale de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Une évaluation complète des sauvegardes dans le cadre du cycle périodique de quatre ans pour les banques centrales régionales a été achevée en août 2017. L'évaluation relevait les mesures positives prises par la BEAC pour terminer les amendements à sa Charte en vue de renforcer les dispositions de gouvernance et les plans destinés à renforcer la transparence de la communication des informations financières par le biais de la transition complète aux normes de communication des informations financières (IFRS) à compter des états financiers de 2018. On insistera à présent sur la mise en œuvre des réformes dans la prise de décision au jour le jour et les instruments juridiques secondaires. Toutefois, l'évaluation a relevé qu'il était nécessaire que la BEAC renforce les capacités de ses fonctions comptables, d'audit interne et de gestion des risques et aligne les dispositifs de gouvernance en matière de gestion des réserves sur la nouvelle Charte de la BEAC.

B. Relations non financières

Régime de change

Comme les cinq autres pays membres de la CEMAC, le Cameroun est membre d'une union monétaire et ne dispose pas d'une monnaie officielle distincte. Sa monnaie est le FCFA, qui est rattaché à l'euro au taux fixe de 655 957 FCFA pour 1 euro. Au 31 décembre 2016 le DTS équivalait à 807,4 FCFA. Le 1er janvier 2007, le régime de change des pays membres de la CEMAC a été reclassé, passant de la catégorie « régime de changes sans monnaie officielle distincte » à la catégorie « régime conventionnel de parité fixe ». Ce nouveau classement est fondé sur le comportement de la monnaie commune, alors que le classement précédent reposait sur l'absence d'une monnaie officielle distincte. Il ne reflète donc qu'un changement de définition et ne signifie pas qu'une modification de fond ait été relevée dans le régime de change ou dans d'autres politiques de l'union monétaire ou de ses membres.

Le régime de change du Cameroun ne comporte pas de restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes, exception faite de celles qui sont appliquées pour des raisons de sécurité et ont été notifiées au FMI conformément à la décision du Conseil d'administration n° 144 152/51.

Consultations au titre de l'article IV

Le Conseil d'administration a conclu les dernières consultations au titre de l'article IV le 18 novembre 2015.

Participation au PESF et RONC

Une évaluation de la stabilité du secteur financier a été publiée en mai 2000. Une évaluation actualisée a été réalisée en février 2009 à partir du travail d'une mission conjointe du FMI et de la Banque mondiale qui s'est rendue au Cameroun dans le cadre du Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) en juin 2007 et qui s'est fondée sur le PESF régional de la CEMAC mené à bien en 2006.

Le premier rapport sur l'observation des normes et codes (RONC) concernant la transparence des finances publiques et des politiques monétaire et financière pour le Cameroun a été publié en juin 2000. Une mission de réévaluation pour le RONC finances publiques a séjourné à Yaoundé du 6 au 18 mai 2009. Son rapport a été publié en juin 2010.

Assistance technique

2018

Juin	Mission de FAD sur la communication des informations budgétaires et la comptabilité
Juin	Mission de STA sur les statistiques de la balance des paiements
Avril	Mission de FAD pour évaluer l'efficacité et l'équité des dépenses publiques
Avril	Mission de FAD sur le cadre budgétaire à moyen terme
Avril	Mission d'AFRITAC sur la gestion de la dette publique
Avril	Mission de MCM sur la valorisation du portefeuille des prêts non productifs
Mars	Mission d'AFRITAC sur l'identification des besoins macro-budgétaires
Mars	Mission de MCM sur la valorisation des actifs dévalorisés
Mars	Mission d'AFRITAC sur l'identification des besoins macro-budgétaires
Février	Mission de MCM sur la valorisation des actifs dévalorisés

2017

Novembre	Mission de FAD sur l'amélioration de l'exécution du budget moyennant la simplification des procédures dérogatoires
Novembre	Statistiques de finances publiques, AFRITAC
Septembre	Mission de FAD sur les progrès des réformes de l'administration fiscale
Juillet	Mission de STA sur les statistiques de la balance des paiements
Mai	AFRITAC-GFP
Avril	Mission TADAT

Avril	Mission FAD sur la GFP
Avril	formation d'AFRITAC sur la GFP
Avril	Mission FAD/AFC ; visite d'un STX sur l'administration fiscale
Avril	Mission d'AFRITAC Centre sur les statistiques financières des administrations
Mars	Mission d'expert à court terme FAD sur la gestion de la masse salariale
Février	Mission FAD financée par le JSA sur le renforcement de l'administration douanière
Février	Mission STA sur l'établissement de statistiques nationales trimestrielles
Février	Mission MCM sur la conception et la mise en œuvre de la politique monétaire
Janvier	Mission STA/AFC sur les comptes nationaux
Janvier	Mission MCM/AFC sur la gestion de la dette publique
Janvier	Séminaire FAD/AFW sur le PIB
Janvier	Mission et atelier d'AFRITAC Centre sur la GFP
Janvier	Atelier d'AFRITAC Ouest workshop sur la budgétisation des programmes

2016

Novembre	Mission STA financé par le JSA sur l'amélioration des statistiques du secteur extérieur
Novembre	Mission FAD/JSA pour renforcer l'administration douanière pour l'EPA
Novembre	Mission STA/AFC sur les statistiques financières des administrations
Novembre	Mission d'AFRITAC Centre sur l'administration des recettes
Octobre	Mission d'AFRITAC Centre sur le système des comptes nationaux
Octobre	Mission de suivi FAD sur l'imposition des ressources minières, pétrolières et gazières
Juillet	Mission FAD/AFC sur l'administration fiscale
Mai	Mission STA sur l'initiative OpenData de la BAD pour la collecte de données
Mai	Mission de formation d'AFRITAC Centre sur la GFP
Avril	Mission STA sur la SGDD-a
Avril	Mission FAD sur la préparation du budget
Mars	Mission STA/AFRITAC Centre sur les comptes nationaux
Mars	Mission STA sur la SGDD-a
Mars	Mission FAD sur le suivi de RA-GAP
Mars	Mission FAD de comptabilité sur la base des droits constatés
Février	Atelier STA sur les statistiques financières et monétaires
Février	Mission FAD sur l'exécution budgétaire
Février	Mission FAD/AFC sur la GFP
Janvier	Mission de suivi FAD sur la réforme de la GFP

2015

Décembre	Mission STA/AFC sur les comptes nationaux
Novembre	Mission FAD sur les industries extractives
Novembre	Mission FAD mission sur la formation pour l'exécution budgétaire
Novembre	Mission MCM/AFC sur la gestion des passifs
Novembre	Mission MCM/AFC sur la gestion de la dette publique
Octobre	Mission STA sur l'élaboration de la PNDR du SGDD
Septembre	Mission d'AFRITAC Centre sur les statistiques financières des administrations
Septembre	Mission FAD/AFC sur l'administration fiscale

Septembre	Mission FAD sur l'administration des douanes
Septembre	Mission MCM/AFC sur la gestion des passifs
Aout	Mission d'AFRITAC Centre sur les comptes nationaux
Juillet	Mission FAD/AFC sur la GFP
Juillet	Séminaire régional d'AFRITAC Centre et de la Commission CEMAC
Juillet	Mission de suivi de FAD sur l'imposition des ressources
Juillet	Mission STA/AFC sur les statistiques financières des administrations
Juin	Mission de diagnostic de FAD sur les ressources
Mai	Visite de suivi de FAD en administration douanière
Mai	Mission de FAD sur le ciblage des dépenses
Mai	Mission de suivi de MCM sur la stratégie de gestion à moyen terme
Mai	Mission de FAD pour accompagner les réformes de préparation du budget
Mai	Mission de STA sur l'initiative OpenData de la BAD
Avril	Mission de FAD sur l'administration des recettes
Mars	Mission de STA sur les statistiques des prix à la production
Mars	Mission de FAD sur la comptabilité budgétaire
Février	Mission de MCM sur la stratégie de gestion à moyen terme
Février	Visite de FAD sur l'exécution budgétaire et l'information budgétaire

Représentant résident

Le poste de Représentant résident du FMI à Yaoundé est occupé sans interruption depuis 1989. Le poste est occupé par M. Kadima Kalonji depuis le 1^{er} septembre 2015.

PROGRAMME DE TRAVAIL AVEC LES INSTITUTIONS PARTENAIRES

On pourra trouver le programme de travail de la Banque mondiale sur le site Web suivant :

<http://www.worldbank.org/en/country/cameroon>

On pourra trouver le programme de travail de la Banque africaine de développement sur le site Web

suivant : <http://www.afdb.org/eng/countries/central-africa/cameroon>

QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

I. Évaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance

Généralités : Les données communiquées présentent certaines lacunes mais sont globalement suffisantes pour assurer la surveillance. Des améliorations de la qualité, de la couverture et de la ponctualité de la plus grande partie des jeux de données macroéconomiques sont possibles.

Statistiques du secteur réel : L'Institut national de la statistique du Cameroun (INS) a mis en œuvre une nouvelle année de base, 2005, en juillet 2017. L'INS incorpore actuellement les données sources dans l'année de base 2015. L'INS établit également une série chronologique du PIB trimestriel et a bénéficié d'une assistance technique du FMI pour améliorer les ajustements saisonniers. L'INS publie un Indice des prix à la consommation (IPC) mensuel avec l'année de base 2011.

Statistiques des finances publiques : La qualité des données sur les finances publiques est globalement adéquate au regard de la surveillance, mais il existe des carences s'agissant de la couverture, la périodicité, l'actualité et l'accès des données. Des rapports mensuels sur l'exécution globale du budget et sur l'exécution du budget d'investissement sont produits de manière régulière. Malgré ces progrès, il est nécessaire de diffuser les données sur la base du *Manuel de statistiques des finances publiques de 2001/2014 (MSFP 2001/2014)*. Les faiblesses des données budgétaires comprennent : (i) l'établissement incomplet de données sur l'exécution du budget sur la base des engagements et, dans une certaine mesure, sur base caisse, (ii) le manque d'informations financières sur la situation financière des collectivités locales, (iii) le suivi insuffisant des engagements croisés du secteur public et de la dette des entreprises publiques, et (iv) le manque d'informations complètes et actuelles sur les entreprises publiques.

Les autorités entendent établir des comptes exhaustifs sur une base engagement et doter le budget d'une classification fonctionnelle, et elles s'efforceront de suivre les montants en instance (à savoir, l'écart entre soldes base caisse et base engagements). Les efforts pour accroître la transparence des opérations financières dans le secteur pétrolier devraient également contribuer à améliorer globalement la qualité de l'intervention budgétaire. Des efforts sont également consentis pour recueillir des données sur les opérations de toutes les entreprises publiques et le budget de 2018 incluait une annexe avec des informations financières détaillées sur les entreprises publiques (Livre vert).

Les autorités devraient insister sur la mise en œuvre de la Directive 5/11 de la CEMAC relative au TOFE et demander l'établissement et la publication d'un TOFE pour les administrations publiques (sur la base du MSFP 2011) d'ici au 1^{er} janvier 2024.

Statistiques monétaires et financières : La Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) communique au FMI les statistiques monétaires sur une base mensuelle, sous le format des formulaires de déclaration normalisés (SRF) avec un décalage pouvant atteindre deux mois. L'une des principales carences des statistiques monétaires et financières est le manque de données sur les taux d'intérêt offerts par les institutions financières aux entités non financières sur les dépôts et les prêts. En outre, la situation des institutions de dépôts ne contient pas de données des institutions de micro-crédit, lesquelles représentent un secteur en croissance dans le pays.

Surveillance du secteur financier : La Commission bancaire des États de l'Afrique centrale (COBAC) rend compte de tous les indicateurs de solidité financière fondamentaux, et de certains de ceux qui sont encouragés, au Département des statistiques pour le Cameroun.

Balance des paiements : Le Cameroun participe au projet JSA/AFR destiné à améliorer les statistiques du secteur extérieur (SSE) dans certains pays d'Afrique francophone. Le Cameroun a bénéficié d'une assistance technique dans le domaine des SSE dans le cadre du projet JSA/AFR depuis novembre 2016. Les données de la balance des paiements sont communiquées tous les ans. Depuis l'assistance technique fournie par le Département des statistiques en mars 2006, les autorités ont commencé à produire des données de balance des paiements de meilleure qualité mais avec d'importants retards, en partie à cause des retards dans la communication des données des comptes financiers et de capital de la BEAC. Les données annuelles de la PEG ont été soumises pour la première fois en décembre 2016 pour les années 2012–15.

Dettes extérieures : Les données de dette extérieure sont globalement adéquates aux fins de la surveillance, mais elles ne sont complètes que pour la dette contractée ou garantie explicitement par l'État. Les données sont recueillies par la Caisse Autonome d'Amortissements (CAA), qui est chargée du service des obligations de dette extérieure de l'État. La base de données de la CAA est relativement exhaustive et elle contient des données exactes de stock, et produit des projections de flux de service de la dette prêt par prêt. Cependant, les situations sur les décaissements et les positions ne sont pas régulièrement reçus de la part de certains créanciers étrangers, ce qui perturbe le suivi systématique et en temps réel.

II. Normes et qualité des données

Le Cameroun participe au Système général de diffusion des données (SGDD) depuis 2001. En juillet 2017, le Cameroun a commencé à publier des données macroéconomiques cruciales sur le site Web de l'Institut national de la statistique — la Page nationale récapitulative des données — marquant la mise en œuvre du Système général de diffusion des données renforcé (SGDD-a).

Pas de données RONC disponibles.

III. Communication de données au Département des statistiques (STA)

Le Cameroun ne communique pas de données aux fins de publication dans le *Government Finance Statistics Yearbook* du FMI, ni dans la section sur les statistiques de finances publiques d'*International Financial Statistics*. La communication de données aux fins des publications de données de balance des paiements du FMI accuse des retards.

Cameroun : tableau des indicateurs communément requis pour la surveillance

(Au 30 mai 2018)

	Date de la dernière observation	Date de réception	Fréquence des données ¹	Fréquence de communication ¹	Fréquence de publication ¹
Taux de change	Mai 2018	Juin 2018	M	M	M
Avoirs et engagements de réserves internationales des autorités monétaires ²	Avril 2018	Juin 2018	M	M	M
Monnaie centrale	Avril 2018	Juin 2018	M	M	M
Monnaie au sens large	Avril 2018	Juin 2018	M	M	M
Bilan de la banque centrale	Avril 2018	Juin 2018	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	Avril 2018	Juin 2018	M	M	M
Taux d'intérêt ³	Avril 2018	Juin 2018	M	M	M
Indice des prix à la consommation (principales villes)	Avril 2018	Juin 2018	M	M	M
Indice des prix à la consommation (national)	Avril 2018	Juin 2018	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ⁴ – Administrations publiques ⁵	ND	ND	ND	ND	ND
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ⁴ – Administration centrale	Mars 2018	Mai 2018	M	M	Données partielles mensuelles
Stock de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale ⁶	Mars 2018	Mai 2018	M	M	M
Solde des transactions courantes	Déc. 2017	Mars 2018	A	A	ND
Exportations et importations de biens et services ⁷	Mars 2018	Mai 2018	M	M	ND
PIB/PNB	Déc. 2017	Mars 2018	T	T	T
Dette extérieure brute	Mars 2018	Mai 2018	T	T	T
Position extérieure globale	ND	ND	ND	ND	ND

¹ Mensuel (M), Trimestriel (T), Annuel (A), et Non disponible (ND).

² Des autorités monétaires. Comprend les avoirs donnés en garantie ou autrement grevés, ainsi que les positions nettes sur dérivés.

³ Taux du Marché et taux réglementés, y compris les taux d'escompte, ceux du Marché monétaire et ceux des bons, obligations et titres du Trésor.

⁴ Financement bancaire extérieur et intérieur et financement intérieur non bancaire.

⁵ Le secteur des administrations publiques comprend l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale) et les administrations locales et d'État.

⁶ Y compris la composition par monnaie et par échéance.

⁷ Biens seulement, les données sur le commerce des services n'étant pas disponibles.



CAMEROUN

22 juin 2018

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2018 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, ET SECONDE REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDES DE DÉROGATIONS POUR NON-OBSERVATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION — ANALYSE DE LA VIABILITÉ DE LA DETTE

Approuvé par
David Owen (FMI) et
Paloma Anos Casero (IDA)

L'analyse de la viabilité de la dette a été préparée conjointement par les services du FMI et de l'Association Internationale de Développement.

Le risque de surendettement extérieur du Cameroun reste élevé. La consolidation budgétaire et les réformes envisagées appuyées par le FMI, ainsi que la part croissante des nouveaux emprunts concessionnels, pourraient améliorer, à terme, le profil de la dette. Toutefois, la dette extérieure du Cameroun reste pour l'instant fortement vulnérable aux chocs exogènes : les seuils de référence pour le ratio valeur actualisée de la dette/exportations et le ratio service de la dette/exportations sont dépassés dans le scénario de référence du programme ainsi que dans les tests de résistance standards. La diminution des risques pesant sur la dette publique nécessite donc un certain nombre de mesures notamment : (i) une consolidation budgétaire ferme et efficace ; (ii) une réorientation des nouveaux emprunts vers des emprunts concessionnels ; (iii) un renforcement des contrôles sur les projets d'investissement financés sur ressources extérieures à tous les niveaux de l'État ; (iv) la mise en œuvre de politiques destinées à stimuler la croissance et les exportations non-pétrolières ; et (iv) un renforcement de la gestion de la dette publique.

CONTEXTE

1. La dette publique a atteint 38,2 % du PIB en 2017, soit 5 % de plus que ce qui avait été indiqué lors de la 1^{ère} revue au titre de la FEC (tableau 1 du texte, graphique 1 du texte).

Cette augmentation peut s'expliquer par deux facteurs : (i) un élargissement de la définition de la dette publique afin d'inclure toutes les dettes de la SONARA envers des tiers (1,8 %) ; et (ii) un déficit budgétaire à fin 2017 plus important que prévu, financé par une augmentation des décaissements et des restes à payer plus élevés. Par conséquent, la dette totale contractée et garantie par l'État (extérieure et intérieure) est passée de 33,3 % du PIB en 2016 à 38,2 % en 2017.¹

2. Le stock de la dette contractée mais non décaissée a également augmenté. Une

étude réalisée en 2017 par le comité national de la dette publique (CNDP) a conclu que l'important stock de dette non décaissée tient à plusieurs facteurs : (i) délais normaux dans l'exécution de projets; (ii) retards dans les grands projets d'infrastructures ; (iii) projets non performants avec des décaissements très faibles voire nuls, en raison du manque de maturation ou de fonds de contrepartie disponibles. Ce stock a atteint 4,5 mille milliards de FCFA, soit 23 % du PIB, par rapport à 20 % du PIB fin 2016. La part de la Chine dans les emprunts non décaissés reste toujours la plus importante, mais elle a baissé de 36 % fin 2016 à 28 % fin 2017, car les nouveaux emprunts ont été signés essentiellement avec des créanciers multilatéraux, qui représentent désormais plus de 40 % de la dette non décaissée. Les prêts commerciaux représentent 15,6 % du montant non décaissé.

3. La part de la dette extérieure concessionnelle et semi-concessionnelle a augmenté, conformément aux objectifs du programme appuyé par la FEC. La dette multilatérale et envers le Club de Paris représentait près de la moitié de la dette totale. La dette bilatérale hors Club de

Tableau 1 du texte. Dette contractée et garantie par l'État, 2016–17
(en pourcentage du PIB)

	2016	2016	2017
	Première revue	Périmètre révisé	Est.
Dette contractée par l'État et décaissée	27.9	27.4	31.6
Dette extérieure	20.7	20.7	23.4
Dette intérieure	5.6	5.1	8.0
Avances statutaires de la BEAC	1.2	1.2	...
Dette garantie par l'État	0.4	0.4	0.3
Dette de la SONARA	0.4	2.8	3.0
dont extérieure	...	1.5	1.9
Restes à payer	3.2	3.1	3.6
Dette CGE totale	31.5	33.3	38.2
Intérieure	10.4	10.7	12.6
Extérieure	21.1	22.7	25.6
Pour mémoire :			
<i>Stock de la dette contractée mais non décaissée</i>	<i>20.1</i>	<i>20.1</i>	<i>21.9</i>
Intérieure	1.3	1.3	0.9
Extérieure	18.8	18.8	21.0

Sources : Autorités Camerounaises ; et calculs des services du FMI.

Tableau 2 du texte. Cameroun : composition de la dette extérieure par créancier, 2016–17
(en pourcentage du PIB)

	2016	2017
Multilatérale	6.0	7.3
Bilatérale CP	3.2	3.7
Bilatérale hors CP	7.2	7.9
Commerciale	5.9	6.4
dont SONARA	1.5	1.9
n/a (garantie)	0.4	0.3
Total	22.7	25.6

Sources : Autorités Camerounaises ; et calculs des services du FMI.

¹ Comme dans la précédente AVD, les chiffres publiés dans l'AVD actuelle sont supérieurs à ceux communiqués par les autorités (et communiqués dans la note de politique générale qui l'accompagne), en raison de la dette de la SONARA (voir paragraphe 6).

Paris est dominée par la Chine, tandis que la dette commerciale reflète principalement une émission d'eurobonds de 750 millions de dollars en 2015 (tableau 2 du texte).

4. La dette bancaire intérieure² reste faible, à 8 % du PIB en 2017. La composition de la dette bancaire reste orientée vers le long terme, les bons du Trésor ne représentant que 20 % de la dette intérieure.

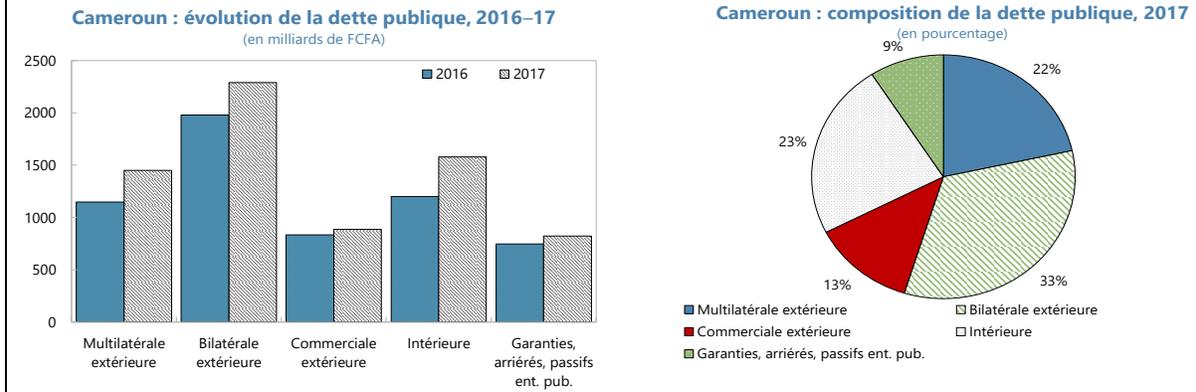
5. La couverture de la dette publique pour les besoins de cette AVD a été étendue par rapport à l'AVD de 2016. Plus spécifiquement, l'intégralité de la dette de la SONARA envers le secteur privé, estimée à 3,0 % du PIB, a été incluse. Comme dans l'AVD précédente, les autres passifs liés aux autres entreprises publiques sont peu importants et limités à leur dette extérieure (0,1 % du PIB).

6. Toutefois, la dette des entreprises publiques non encore couverte par l'AVD reste importante. Un récent rapport des autorités indique que la dette des entreprises publiques s'élevait à 12,5 % du PIB à fin 2016 (voir encadré 1). Pour la plupart des entreprises publiques, les données de 2017 ne sont pas disponibles et il convient d'approfondir les travaux afin d'éclaircir la nature de certains passifs. Les services du FMI ont convenu avec les autorités de ne pas inclure les entreprises publiques hors SONARA dans la définition de la dette, mais de travailler à son extension future pour englober toutes les entreprises publiques non-financières. Sachant que la dette de la SONARA (4,0 % du PIB) est déjà incluse dans l'AVD, qu'il existe d'importantes dettes croisées entre les entreprises publiques et l'État, et entre les entreprises publiques, l'encours existant de la dette des entreprises publiques non comprise dans l'AVD (environ 8,5 % du PIB) pourrait donner lieu à des passifs contingents beaucoup plus faibles.

7. La capacité de suivi et de gestion de la dette publique du Cameroun, au titre de la politique de la limite d'endettement du FMI, est adéquate et s'améliore, toutefois des améliorations supplémentaires sont nécessaires. Des écarts sur les données communiquées persistent entre le ministère des finances et l'agence de la dette. Bien que des progrès ont été réalisés pour faire de l'approbation du Comité national de la dette publique (CNDP) un prérequis pour tous les projets financés par des ressources extérieures, certaines propositions de financement progressent encore à des stades relativement avancés sans autorisation préalable du CNDP. Le suivi des décaissements des prêts liés à certain projets reste inadéquat, conduisant souvent à d'importantes révisions ex post des données de la dette extérieure. Des actions rapides et concrètes visant à réduire les SENDs, en particulier ceux liés aux emprunts signés il y a de cela plus de quatre ans et dont les taux de décaissement sont très faibles ou nuls, sont nécessaires pour donner une idée plus précise du poids de la dette et de l'espace disponible pour de nouveaux prêts. Par ailleurs, des progrès ont été réalisés dans le suivi de la dette des entreprises publique et d'autres passifs contingents (voir l'encadré 1).

² Les dettes intérieure et extérieure sont définies sur une base de la monnaie de dénomination. Les données préliminaires communiquées par les autorités montrent qu'une modification de la définition pour la base de la résidence n'apporterait pas de changement majeur à la répartition entre dette intérieure et dette extérieure.

Graphique 1 du texte. Cameroun : dette publique



Sources : Autorités camerounaises ; et calculs des services du FMI.

Encadré 1. La dette publique et les entreprises publiques

Amélioration du suivi. Les autorités ont effectué un pas décisif dans l'amélioration du suivi des entreprises publiques en publiant, fin 2017, un « livre vert » dressant la liste de toutes les entreprises dans lesquelles l'État ou un organisme public est actionnaire, et de tous les établissements publics à caractère industriel ou commercial (EPIC), dont le statut juridique diffère de celui des entreprises publiques, mais qui impliquent le même mode de fonctionnement et un contrôle de l'État. Il est prévu que ce livre vert soit mis à jour et publié tous les ans.

Couverture. Cette analyse utilise les données des entreprises publiques avec une participation de l'État supérieure à 50 % et les EPIC pour lesquelles des données financières fiables sont disponibles. Les établissements financiers (tels que les banques publiques) sont exclus.

Tableau du texte. Un recensement des entreprises publiques

	Livre Vert	Données financières disponibles
Entreprises publiques	38	26
Sociétés en développement	2	1
EPIC	17	10
Total	57	37

La dette brute des entreprises publiques est assez

importante. La dette totale des entreprises publiques a atteint 12,5 % du PIB en 2016, par rapport à 11,7 % en 2014. Plus des deux tiers de l'encours de la dette des entreprises publiques est financière (banques, dette titrisée et autres emprunts) et due à des fournisseurs.

Tableau du texte : dette des entreprises publiques et des EPIC, 2014-16

	(en pourcentage du PIB)		
	2014	2015	2016
Dividendes	0.0	0.0	0.0
Subventions	0.7	1.0	1.2
Créances sur l'État	1.5	1.3	0.3
Dette financière	4.5	5.1	6.4
Fournisseurs	4.0	3.2	2.6
Dette fiscale	1.8	2.6	2.3
Dette sociale	0.2	0.2	0.3
Autre	1.3	1.2	0.9
Dette totale	11.7	12.4	12.5

Les dettes croisées avec l'administration centrale sont

significatives. Des évidences anecdotiques indiquent que les passifs des entreprises publiques sont significatifs. Une part substantielle de la dette brute des entreprises publiques, dépassant 2 % du PIB, est due à l'État. Parallèlement, les créances des entreprises publiques sur l'État ont baissé pour se porter à 0,3 % du PIB à fin 2016, (1,5 % en 2014).

La raffinerie publique, la SONARA, est une source d'inquiétude. Sa dette totale a atteint 5 % du PIB en 2014, avant de baisser progressivement jusqu'à 4 % du PIB fin 2017, la baisse des prix du pétrole ayant entraîné des bénéfices supérieurs aux prévisions. Toutefois, l'augmentation des cours internationaux a déjà commencé à peser à nouveau sur les finances de la SONARA en 2018. À fin 2017, la dette de l'État vis-à-vis de la raffinerie s'élevait à 0,5 % du PIB et la dette de la raffinerie envers l'État, principalement sous la forme d'arriérés de taxes et de droits de douanes, représentait 1,2 % du PIB.

DETTE DE LA SONARA	En pourcentage du PIB			
	2014	2015	2016	2017
Financière	0.6	0.6	0.6	0.8
Fournisseurs	3.1	2.1	1.6	1.7
Impôts	1.1	1.7	1.6	1.2
Sécurité sociale	0.0	0.0	0.0	...
Autre	0.2	0.2	0.4	0.3
Dette totale	5.0	4.5	4.2	4.0

HYPOTHÈSES

8. Le cadre macroéconomique reflète les évolutions économiques récentes et les politiques étayant le programme appuyé par la FEC.

Le scénario de référence est fondé sur une mise en œuvre intégrale de la consolidation et des réformes du programme, ainsi que sur l'achèvement des projets d'infrastructure en cours, qui devrait engendrer une augmentation des IDEs et des exportations. Par rapport à l'AVD de 2016, les prévisions de croissance sont inférieures pour 2017 et 2018 en raison d'une reprise plus lente que prévu et d'une baisse de la production pétrolière. L'activité économique devrait se redresser progressivement et la croissance s'établir à 4,4 % en moyenne en 2018–22. Les dépenses plus élevées que prévu ont affaibli la consolidation budgétaire en 2017. Les mesures correctives devraient entraîner un resserrement accru en 2018, mais les recettes devraient en moyenne être en retrait de 1 % du PIB par rapport à l'AVD de 2016 sur le long terme, en raison d'hypothèses plus prudentes sur la croissance des recettes intérieures. Les exportations non-pétrolières devraient rester dynamiques et soutenir le compte courant, malgré le fléchissement des exportations pétrolières (tableau 3 du texte).

Tableau 3 du texte. Cameroun : principales hypothèses macroéconomiques, 2016–38

	2016-17 ^{1/}	2018-22 ^{2/}	2023-38 ^{3/}
Croissance du PIB réel (en pourcentage)			
AVD 2017	3.8	4.4	5.1
AVD 2016	5.2	4.9	5.5
AVD 2015	5.9	5.2	4.8
Recettes totales dons exclus (en pourcentage du PIB)			
AVD 2017	15.0	16.0	17.2
AVD 2016	16.9	17.1	18.1
AVD 2015	17.7	16.6	15.6
Exportations de biens et de services (en pourcentage du PIB)			
AVD 2017	18.9	16.1	14.6
AVD 2016	22.5	22.3	21.9
AVD 2015	25.6	21.7	15.8
Prix du pétrole (en dollars/baril)			
AVD 2017	47.8	56.7	53.6
AVD 2016	46.8	54.6	55.2
AVD 2015	69.2	56.3	61.1

1/ L'AVD 2015 concernait 2014–15 et l'AVD 2016 2015–16.

2/ L'AVD 2015 concernait 2016–20 et l'AVD 2016 2017–21.

3/ L'AVD 2015 concernait 2021–35 et l'AVD 2016 2022–36.

9. Les hypothèses de financement ont été ajustées pour refléter une part de concessionnalité plus importante que dans l'AVD de 2016.

Le déficit de financement sur la période 2018–20 devrait être intégralement couvert par le financement du FMI et par les appuis budgétaires des bailleurs de fonds. Conformément aux décaissements de 2017 et à l'intention des autorités de faire basculer la composition des nouveaux emprunts projets vers des emprunts concessionnels, la nouvelle dette projetée sera orientée vers des créanciers multilatéraux et l'élément-don des nouveaux emprunts devrait rester relativement élevé sur la période de projection.

VIABILITÉ DE LA DETTE EXTÉRIEURE

10. L'Évaluation des politiques et des institutions nationales (CPIA) de la Banque mondiale situe le Cameroun parmi les pays à « performances faibles ». Avec un score CPIA moyen de 3,2 sur une échelle de 1 (faible) à 6 (élevé), le Cameroun entre dans la fourchette 1-3,25 des pays à faibles performances. Toutefois, son score est supérieur à la moyenne des pays de la CEMAC (2,9) et comparable à la moyenne de l'AfSS. Les seuils de références applicables à cette catégorie sont les suivants : (i) un ratio valeur actualisée (VA) de la dette/exportations de 100 % ; (ii) un ratio VA de la dette/recettes de 200 % ;

(iii) un ratio VA du service de la dette/exportations de 30 % ; (iv) un ratio service de la dette/exportations de 15 % ; et (v) un ratio service de la dette/recettes de 18 %.

11. Le ratio VA de la dette extérieure contractée et garantie par l'État/exportations dépasse son seuil sur une période prolongée dans le scénario de référence. Le ratio VA de la dette/exportations, qui est le plus critique pour le Cameroun, a atteint 103 % en 2017, dépassant son seuil de référence. Il resterait au-dessus de ce seuil jusqu'en 2035. L'écart moyen par rapport au seuil au cours de la période est d'environ 16 %. La trajectoire s'est détériorée par rapport à celle projetée dans l'AVD de 2016, reflétant les évolutions récentes des exportations et à des prévisions plus prudentes sur le moyen terme, bien que la trajectoire de référence repose sur l'hypothèse d'un accès continu à des financements hautement concessionnels et d'un recours limité aux emprunts non-concessionnels.³

12. D'autres indicateurs sur l'encours de la dette restent bien en-dessous de leurs seuils. La VA de la dette extérieure s'élevait à 19,8 % du PIB et à 132 % des recettes de l'État (hors dons) à fin 2017. Après avoir atteint leur niveau maximal en 2019, les ratios devraient baisser progressivement au cours de la période de projection. Le ratio VA de la dette/PIB a baissé d'environ 15 % par rapport à l'AVD de 2016, ce qui s'explique par le changement de l'année de base du PIB, opéré en juillet 2017. Ces ratios restent bien en-dessous de leurs seuils durant toute la période de projection dans le scénario de référence.

13. Le paiement du service de la dette augmente de façon conséquente sur la période 2023–25 et les ratios de liquidité doivent être surveillés attentivement. Le ratio service de la dette extérieure/exportations reste largement en-dessous du seuil sur l'horizon du programme, mais atteint 15,4 %, soit légèrement au-dessus de son seuil, sur la période 2023–25 en raison du remboursement (à raison de trois échéances par an) des 750 millions de dollars d'eurobonds émis en 2015. Il baisse ensuite rapidement après la dernière échéance de remboursement des eurobonds, en 2025. Malgré une hausse sur la période 2023–25, le ratio VA de la dette extérieure/recettes reste en-dessous de son seuil sur l'horizon de projection.

14. Les tests de résistance standard soulignent l'ampleur des risques pesant sur les perspectives d'endettement. Le ratio VA de la dette/exportations dépasse le seuil dans les huit tests de résistance normalisés, tandis que le ratio service de la dette/exportations le dépasse dans quatre des huit tests. Les plus graves de ces chocs sont ceux qui réduisent la croissance des exportations sur une courte période (graphique 1). Dans le scénario combiné, le ratio VA de la dette/PIB dépasse brièvement et légèrement son seuil, et le ratio VA de la dette/recettes l'approche (sans le dépasser) en 2020, avant de baisser. Le ratio service de la dette/recettes dépasse légèrement son seuil au cours de la période 2019-2025 dans le scénario d'une dépréciation nominale de 30 %.

VIABILITÉ DE LA DETTE DU SECTEUR PUBLIC

15. La dette publique devrait suivre une trajectoire descendante sur le moyen et long terme. La dette publique devrait atteindre son niveau maximum à 38,7 % en 2018, avant de diminuer

³ L'important résidu sur l'horizon de projection indiqué dans le tableau 1 s'explique par une amélioration progressive du compte courant, lequel passe en territoire positif sur le moyen terme, stimulé par le dynamisme des exportations non pétrolières.

progressivement pour passer en-dessous des 30 % du PIB à l'horizon 2030. L'incidence de la dette publique extérieure devrait augmenter de manière temporaire car les autorités s'appuient sur des financements extérieurs pour soutenir leurs grands projets d'infrastructure et d'aide aux pauvres. Dans le scénario de référence, la VA de la dette totale du secteur public devrait atteindre 33 % du PIB en 2018, à savoir proche du niveau de référence de 38 % du cadre de viabilité de la dette, mais elle devrait ensuite baisser progressivement au fil du temps pour atteindre 15 % du PIB sur le long terme. Renforcer la mobilisation des recettes permettrait également de réduire la VA de la dette publique totale exprimée en part des recettes, la faisant passer de 216 % en 2017 à 169 % en 2023, puis à 91 % sur le long terme.

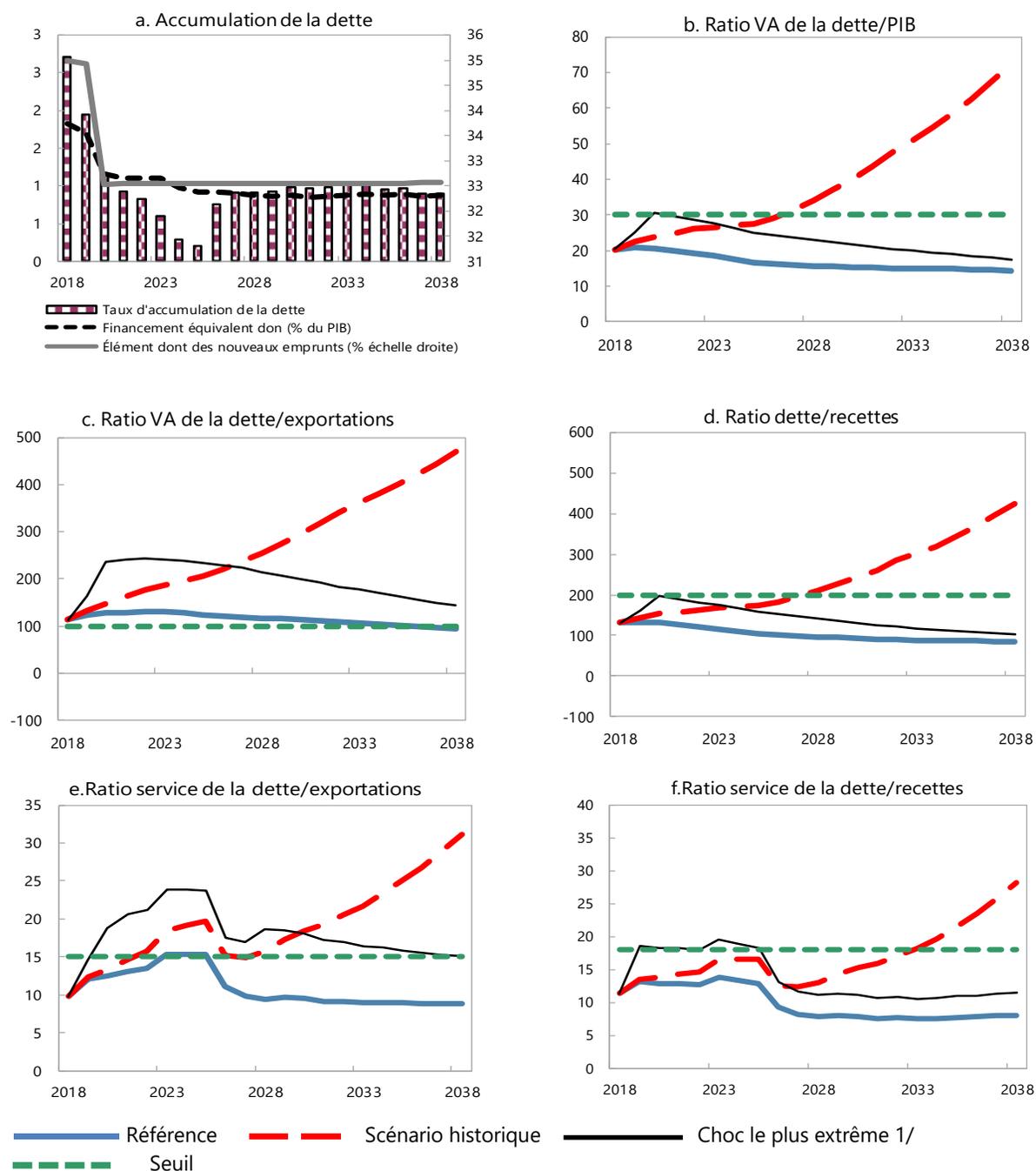
16. Le seuil du ratio VA de la dette/PIB serait dépassé dans les scénarios de dépréciation réelle et de matérialisation des passifs contingents. Une dépréciation réelle de 30 % porterait la VA de la dette publique à 40 % du PIB (le seuil recommandé) l'année prochaine, avant de la voir baisser progressivement. Les mêmes résultats sont obtenus avec un choc entraînant une matérialisation de 10 % des passifs contingents (toutefois ce choc est plus important que le stock total de la dette des entreprises publiques non inclus dans l'AVD plus la matérialisation des passifs contingents existants sur les partenariats public-privé).

CONCLUSION

17. Il ressort de l'évaluation des services que le risque de surendettement reste élevé. Le ratio valeur actualisée (VA) de la dette/exportations et le ratio service de la dette/exportations dépassent les seuils de référence sur plusieurs années. Par conséquent, le risque de surendettement est classé « élevé ». Il est capital de mettre rapidement en œuvre des réformes budgétaires et structurelles ambitieuses, appuyées par le programme du FMI afin d'atténuer les risques. La faiblesse affichée par tous les indicateurs du poids de la dette, exprimés en pourcentage des exportations, souligne la nécessité de mettre en œuvre réformes structurelles profondes pour améliorer la compétitivité et parvenir à une diversification de l'économie. Parallèlement, il reste capital de procéder à un rééquilibrage budgétaire et à mettre en place une politique d'endettement prudente privilégiant les emprunts concessionnels afin de maintenir la dynamique de la dette sur une trajectoire viable et de reconstituer les marges de manœuvres en vue des importants remboursements de dette qui se profilent.

18. Avis des autorités. Les autorités ont indiqué que les besoins importants d'infrastructure, notamment en vue de la prochaine Coupe d'Afrique des Nations (CAN), constituent un facteur exceptionnel qui contribue à la récente augmentation de la dette. Dans la mesure où plusieurs grands projets vont être achevés dans les mois à venir, la pression croissante sur la dette va commencer à s'estomper. Les autorités sont également convaincues que l'amélioration progressive des exportations non-pétrolières et le raffermissement de la croissance à moyen terme garantiront la viabilité extérieure sur l'horizon de projection. À l'avenir, les autorités prévoient également de continuer à prioriser les emprunts concessionnels et de ne contracter de nouveaux emprunts que pour des projets stratégiques avec un potentiel de croissance ou d'impact social avéré. Les autorités maintiennent également que seule une fraction de la dette de la SONARA au secteur privé (qui était en difficulté suite aux pertes de la raffinerie liées aux prix fixes à la pompe) devrait être incluse dans la définition de la dette publique.

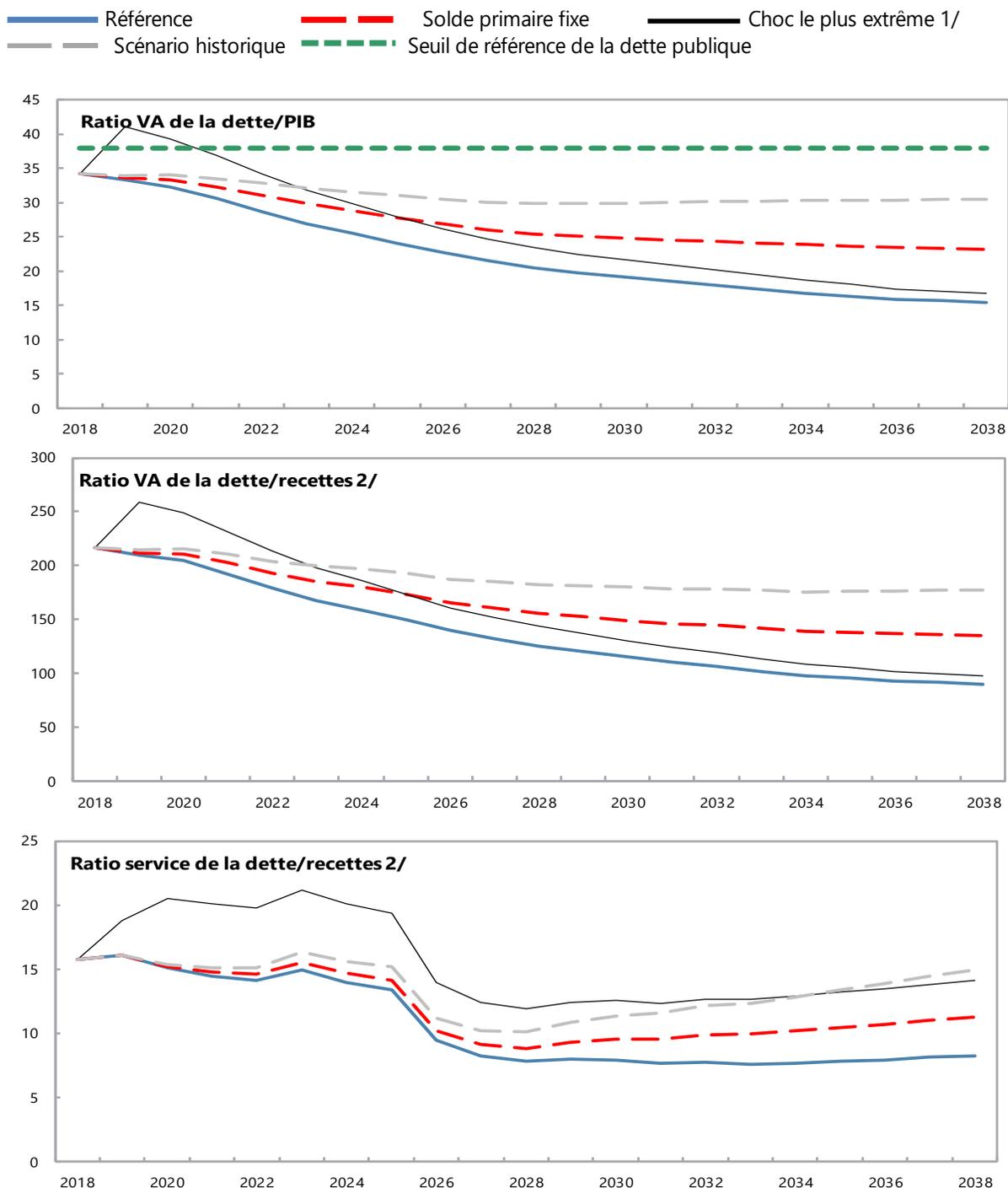
Graphique 1. Cameroun : indicateurs d'endettement extérieur contracté et garanti par l'État selon différents scénarios, 2018–38 ^{1/}



Sources : Autorités camerounaises ; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2028 ou avant. Au graphique b. cela correspond à un choc de type Combiné ; au c. à un choc de type Exportations ; au d. à un choc de type Combiné ; au e. à un choc de type Exportations ; et au f. à un choc de type Dépréciation ponctuelle.

Graphique 2. Cameroun : indicateurs de la dette publique selon différents scénarios, 2018–38 /¹



Sources : Autorités camerounaises ; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2028 ou avant.

2/ Les recettes tiennent compte des dons.

Tableau 1. Cameroun : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2015–38
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Moyenne ^{6/} historique	Écart ^{6/} type	Projections										
	2015	2016	2017			2018	2019	2020	2021	2022	2023	2018-23 Moyenne		2028	2038	2024-33 Moyenne
Dette extérieure (nominale) 1/	21.6	25.4	28.2			28.9	29.9	29.5	29.0	28.5	27.8			25.0	23.0	
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	19.9	22.6	25.6			26.3	27.3	27.0	26.4	25.9	25.2			22.4	20.4	
Variation de la dette extérieure	7.0	3.7	2.9			0.6	1.0	-0.4	-0.5	-0.5	-0.7			-0.2	-0.2	
Flux générateurs d'endettement net identifiés	3.8	-0.6	-4.9			-1.9	-1.8	-2.0	-2.1	-2.1	-1.9			-4.3	-9.4	
Déficit extérieur courant hors intérêts	3.5	2.5	2.0	2.6	0.8	2.0	2.0	1.9	1.9	1.9	2.0			-0.3	-7.1	-2.3
Déficit de la balance des biens et services	3.4	2.6	2.0			2.7	2.9	3.0	3.2	3.3	3.2			0.7	-6.3	
Exportations	21.8	19.4	19.2			18.0	17.0	16.1	15.4	14.8	14.3			13.4	15.4	
Importations	25.2	22.0	21.2			20.8	19.8	19.1	18.6	18.1	17.5			14.1	9.1	
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-1.0	-1.1	-1.2	-1.2	0.5	-1.3	-1.3	-1.3	-1.2	-1.2	-1.2			-1.1	-0.9	-1.0
<i>dont : officiels</i>	-0.2	-0.2	-0.3			-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3			0.0	-0.2	
Autres flux extérieurs courants (négatifs= entrées nettes)	1.1	1.0	1.2			0.5	0.4	0.1	-0.1	-0.1	0.1			0.2	0.1	
IDE nets (négatifs = entrées)	-1.9	-3.0	-6.3	-2.6	1.4	-3.9	-3.5	-3.5	-3.5	-3.6	-3.3			-3.4	-1.8	-2.7
Dynamique endogène de la dette 2/	2.2	-0.2	-0.6			0.0	-0.3	-0.3	-0.5	-0.5	-0.6			-0.6	-0.5	
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.3	0.7	0.8			1.0	0.9	1.0	0.9	0.9	0.8			0.7	0.7	
Contribution de la croissance du PIB réel	-0.9	-0.9	-0.8			-1.0	-1.2	-1.3	-1.4	-1.4	-1.4			-1.3	-1.2	
Contribution des variations de prix et de taux de change	2.9	0.1	-0.6			
Résiduel (3-4) 3/	3.2	4.3	7.8			2.6	2.8	1.6	1.5	1.7	1.2			4.0	9.2	
<i>dont : financement exceptionnel</i>	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	
PV of external debt 4/	22.5			22.9	23.4	23.0	22.5	21.8	21.0			18.2	16.9	
In percent of exports	117.5			127.3	137.7	143.1	145.6	147.5	147.1			136.0	109.6	
VA de la dette extérieure CGE	19.8			20.4	20.8	20.5	19.9	19.3	18.5			15.7	14.3	
En pourcentage des exportations	103.5			113.0	122.6	127.2	129.0	130.2	129.2			116.9	93.0	
En pourcentage des recettes publiques	132.0			131.4	133.3	131.5	126.6	121.5	116.3			96.9	84.2	
Ratio service de la dette/exportations (en pourcentage)	3.4	9.4	11.0			16.2	16.4	16.5	16.7	17.4	19.3			13.7	12.6	
Ratio service de la dette CGE/exportations (en pourcentage)	3.4	6.6	7.1			9.8	12.1	12.5	13.1	13.6	15.4			9.5	8.9	
Ratio service de la dette CGE/recettes (en pourcentage)	4.5	8.7	9.1			11.3	13.2	12.9	12.9	12.6	13.8			7.8	8.1	
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	0.7	0.4	-0.8			0.4	0.6	0.5	0.5	0.5	0.8			-1.5	-11.1	
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	-3.5	-1.2	-0.9			1.3	1.0	2.2	2.4	2.4	2.8			-0.1	-6.9	
Principales hypothèses macroéconomiques																
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	5.7	4.5	3.2	4.2	1.2	4.0	4.5	4.8	5.0	5.2	5.4	4.8	5.4	5.5	5.4	
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	-16.3	-0.2	2.4	0.4	8.3	10.3	2.4	2.7	2.2	2.3	2.1	3.7	1.7	1.8	1.8	
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 5/	1.8	3.4	3.4	2.9	0.5	4.0	3.3	3.5	3.4	3.5	3.1	3.5	2.9	3.1	3.0	
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	-21.7	-7.1	4.3	1.8	17.8	7.9	0.9	1.9	3.0	3.3	3.9	3.5	7.6	8.9	7.8	
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	-19.5	-9.1	2.0	3.1	17.0	12.4	2.2	3.8	4.6	4.6	3.8	5.2	3.1	2.3	2.7	
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	35.0	34.9	32.5	32.6	32.6	32.6	33.3	32.6	32.6	32.6	
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	16.4	14.7	15.0			15.5	15.6	15.6	15.7	15.9	15.9			16.2	17.0	
Flux d'aide (en milliards de dollars) 7/	1614.8	3.1	4.0			1.1	1.1	0.6	0.7	0.7	0.8			0.9	1.9	
<i>dont : dons</i>	0.0	0.1	0.1			0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1			0.1	0.2	
<i>dont : prêts concessionnels</i>	1614.7	3.0	3.9			0.9	1.0	0.5	0.6	0.6	0.7			0.8	1.6	
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 8/			1.8	1.7	1.2	1.1	1.1	1.1			0.9	0.9	
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 8/			39.4	38.4	37.4	37.4	37.1	36.9			37.1	36.5	
<i>Pour mémoire :</i>																
PIB nominal (milliards de dollars EU)	30.9	32.2	34.1			39.1	41.9	45.0	48.4	52.1	56.0			79.2	160.8	
Croissance du PIB nominal en dollars	-11.6	4.2	5.7			14.8	7.1	7.6	7.4	7.7	7.6	8.7	7.2	7.4	7.3	
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	7.1			8.0	8.8	9.2	9.7	10.1	10.4			12.4	23.1	
(Vat - Vat-1)/PIBt-1 (en pourcentage)			2.7	1.9	1.1	0.9	0.8	0.6	1.4	0.9	0.9	0.8	
Envois de fonds bruts des travailleurs (milliards de dollars EU)	0.5	0.5	0.6			0.7	0.7	0.8	0.8	0.8	0.9			1.1	1.8	
VA de la dette extérieure CGE (en pourcentage du PIB + envois de fonds)	19.5			20.0	20.5	20.1	19.6	19.0	18.2			15.5	14.2	
VA de la dette extérieure CGE (en pourcentage des exportations + envois de fo	95.1			102.8	111.2	115.1	116.6	117.4	116.3			105.7	86.5	
Service de la dette extérieure CGE (en pourcentage des exportations + envois c	6.6			8.9	11.0	11.3	11.9	12.2	13.8			8.5	8.3	

Sources : Autorités camerounaises ; et estimations et projections des services.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $[r - g - p(1+g)] / (1+g + p+g)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, et p = taux de croissance du déflateur du PIB en \$EU.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

5/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

7/ Il s'agit de dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

8/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

Tableau 2. Cameroun : analyse de sensibilité pour les indicateurs clés de la dette extérieure contractée et garantie par l'État, 2018–38
(en pourcentage)

	Projections							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2028	2038
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	20	21	20	20	19	18	16	14
A. Scénarios alternatifs								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2018–2038 1/	20	22	24	25	26	27	34	72
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2018–2038 2/	20	22	22	22	22	22	22	24
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2019–2020	20	21	21	21	20	19	16	15
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2019–2020 3/	20	23	26	25	25	24	20	15
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2019–2020	20	23	25	25	24	23	20	18
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2019–2020	20	23	24	24	23	22	19	15
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	20	25	31	30	29	28	23	17
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2019 5/	20	30	29	28	27	26	22	20
Ratio VA de la dette/exportations								
Scénario de référence	113	123	127	129	130	129	117	93
A. Scénarios alternatifs								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2018–2038 1/	113	132	148	161	176	186	254	469
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2018–2038 2/	113	129	138	144	150	154	161	154
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2019–2020	113	123	128	130	131	130	117	93
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2019–2020 3/	113	163	237	240	242	241	214	143
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2019–2020	113	123	128	130	131	130	117	93
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2019–2020 4/	113	135	152	154	156	155	138	96
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	113	150	195	198	200	199	177	117
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2019 5/	113	123	128	130	131	130	117	93
Ratio VA de la dette/recettes								
Scénario de référence	131	133	131	127	122	116	97	84
A. Scénarios alternatifs								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2018–2038 1/	131	143	153	158	164	167	211	425
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2018–2038 2/	131	140	142	142	140	139	134	140
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2019–2020	131	136	136	131	126	120	100	87
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2019–2020 3/	131	147	168	162	155	149	122	89
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2019–2020	131	149	164	158	151	145	121	105
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2019–2020 4/	131	147	157	152	145	139	114	87
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	131	161	196	189	181	174	142	103
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2019 5/	131	190	187	180	172	165	137	119

Tableau 2. Cameroun : analyse de sensibilité pour les indicateurs clés de la dette extérieure contractée et garantie par l'État, 2018–38 (Suite)
(en pourcentage)

Ratio service de la dette/exportations								
Scénario de référence	10	12	13	13	14	15	9	9
A. Scénarios alternatifs								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2018–2038 1/	10	12	13	15	16	18	16	31
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2018–2038 2/	10	12	12	13	13	15	12	13
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2019–2020	10	12	13	13	14	15	9	9
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2019–2020 3/	10	15	19	21	21	24	19	15
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2019–2020	10	12	13	13	14	15	9	9
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2019–2020	10	12	13	14	14	16	12	10
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	10	13	15	17	17	20	15	12
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2019 5/	10	12	13	13	14	15	9	9
Ratio service de la dette/recettes								
Scénario de référence	11	13	13	13	13	14	8	8
A. Scénarios alternatifs								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2018–2038 1/	11	13	14	14	15	17	13	28
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorable en 2018–2038 2/	11	13	12	12	12	13	10	11
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2019–2020	11	13	13	13	13	14	8	8
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2019–2020 3/	11	13	13	14	14	15	11	9
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2019–2020	11	15	16	16	16	17	10	10
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2019–2020 4/	11	13	13	14	13	14	10	9
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	11	14	15	16	16	17	12	11
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2019 5/	11	19	18	18	18	20	11	11
<i>Pour mémoire :</i>								
Élément don supposé du financement résiduel (c-à-d en sus du scénario de référence) 6/	28	28	28	28	28	28	28	28
Sources : Autorités camerounaises ; et estimations et projections des services du FMI.								
1/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.								
2/ On suppose que le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est de 2 points de pourcentage supérieur à celui retenu dans le scénario de référence, et que le différé d'amortissement et les échéances sont les mêmes que dans ce scénario.								
3/ Par hypothèse, la valeur des exportations reste en permanence au niveau plus faible, mais le solde extérieur courant, en pourcentage du PIB, retourne à son niveau de référence après le choc (ce qui laisse implicitement supposer un ajustement compensatoire du niveau des importations).								
4/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.								
5/ Par dépréciation, on entend une baisse en pourcentage du taux dollar/monnaie nationale qui ne dépasse jamais 100%.								
6/ S'applique à tous les tests de résistance sauf A2 (conditions moins favorables), où les conditions de tous les nouveaux financements sont celles qui sont précisées à la note 2.								

Tableau 3. Cameroun : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2015–38

(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Average ^{5/}	Écart type ^{5/}	Estimation			Projections					
	2015	2016	2017			2018	2019	2020	2021	2022	2023	2013-18 Moyenne		2019-38 Moyenne
Dette du secteur public 1/	32.0	33.3	38.2			38.7	38.6	37.9	36.6	35.1	33.6		27.3	21.6
<i>dont : libellée en devises</i>	19.9	22.6	25.6			26.3	27.3	27.0	26.4	25.9	25.2		22.4	20.4
Variation de la dette du secteur public	10.4	1.4	4.9			0.4	-0.1	-0.7	-1.4	-1.5	-1.5		-1.1	-0.3
Flux générateurs d'endettement identifiés	10.4	6.7	3.2			0.4	0.2	-0.5	0.0	-0.1	-0.1		-0.5	0.1
Déficit primaire	4.0	5.3	4.1	2.2	2.3	1.8	1.2	0.7	0.7	0.7	0.8	1.0	1.0	1.2
Recettes et dons	16.5	15.0	15.4			15.8	15.8	15.8	15.9	16.1	16.1		16.3	17.1
<i>dont : dons</i>	0.1	0.3	0.3			0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2		0.2	0.1
Dépenses primaires (hors intérêts)	20.5	20.3	19.5			17.6	17.0	16.5	16.7	16.8	16.9		17.4	18.4
Dynamique automatique de la dette	1.0	0.1	-2.6			-2.0	-1.5	-1.6	-1.7	-1.7	-1.8		-1.5	-1.1
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-1.3	-1.1	-0.6			-1.0	-1.3	-1.4	-1.6	-1.6	-1.7		-1.6	-1.1
<i>dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen</i>	-0.1	0.2	0.5			0.5	0.3	0.3	0.2	0.2	0.1		-0.1	0.0
<i>dont : contribution de la croissance du PIB réel</i>	-1.2	-1.4	-1.0			-1.5	-1.7	-1.8	-1.8	-1.8	-1.8		-1.5	-1.1
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	2.3	1.2	-2.0			-1.0	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	0.0	
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	5.4	1.3	1.7			0.5	0.5	0.4	0.9	0.9	0.8		0.0	0.0
Produit des privatisations (négatif)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	2.1	1.3	1.1			1.0	1.0	1.0	0.9	0.9	0.8		0.0	0.0
Allègement de la dette (Initiative PPTE et autres)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	3.3	0.0	0.6			-0.5	-0.5	-0.5	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Résiduel, y compris variations des actifs	0.0	-5.3	1.6			0.1	-0.3	-0.2	-1.3	-1.4	-1.4		-0.6	-0.4
Autres indicateurs de viabilité														
VA de la dette du secteur public	32.5			32.7	32.1	31.4	30.1	28.4	26.9		20.5	15.5
<i>dont : libellée en devises</i>	19.8			20.4	20.8	20.5	19.9	19.3	18.5		15.7	14.3
<i>dont : extérieure</i>	19.8			20.4	20.8	20.5	19.9	19.3	18.5		15.7	14.3
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)
Besoin de financement brut 2/	5.5	7.8	5.9			4.3	3.7	3.1	3.1	3.0	3.2		2.3	2.6
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes et dons (en %)	211.6			206.8	202.4	199.2	188.6	177.0	167.1		125.5	90.3
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes (en %)	216.2			210.9	205.5	202.1	191.1	179.2	169.1		126.7	91.1
<i>dont : extérieure 3/</i>	132.0			131.4	133.3	131.5	126.6	121.5	116.3		96.9	84.2
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 4/	8.7	17.2	11.3			15.7	16.1	15.1	14.5	14.2	15.0		7.8	8.3
Ratio service de la dette/recettes (en %) 4/	8.7	17.6	11.6			16.1	16.3	15.3	14.7	14.3	15.2		7.9	8.3
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB	-6.4	3.9	-0.8			1.4	1.2	1.3	2.1	2.2	2.3		2.1	1.5
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires														
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	5.7	4.5	3.2	4.2	1.2	4.0	4.5	4.8	5.0	5.2	5.4	4.8	5.4	5.5
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	1.8	3.6	3.4	3.0	0.5	2.4	2.5	2.4	2.4	2.4	2.1	2.4	1.7	1.8
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	1.3	1.1	2.8	-0.5	2.2	2.6	1.4	1.7	0.7	0.8	0.3	1.2	-1.5	4.7
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	16.8	6.4	-9.0	2.7	8.6	-4.0
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	0.2	0.0	0.4	2.0	1.9	0.5	1.3	1.5	1.5	1.6	1.6	1.3	1.7	1.8
Croissance des dépenses primaires réelles (corrignée du déflateur du PIB, en %)	6.4	3.1	-0.7	0.9	2.2	-6.0	0.9	1.4	6.5	5.8	6.2	2.5	5.7	4.8
Élément de don des nouveaux emprunts extérieurs (en pourcentage)	35.0	34.9	32.5	32.6	32.6	32.6	33.3	32.6	32.6

Sources : Autorités camerounaises ; et estimations et projections des services du FMI.

1/ La couverture inclut le gouvernement central et certaines entreprises publiques. La dette est brute.

2/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente.

3/ Les recettes excluent les dons.

4/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

5/ Les moyennes historiques et écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Tableau 4. Cameroun : analyse de sensibilité pour les indicateurs clés de la dette publique, 2018–38

	Projections							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2028	2038
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	33	32	31	30	28	27	21	15
A. Scénarios alternatifs								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	33	33	33	33	33	32	30	30
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	33	32	32	32	31	30	26	23
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	33	32	31	30	29	27	22	21
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014–15	33	33	33	32	30	29	24	21
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014–2015	33	34	36	35	33	31	24	18
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	33	34	35	34	32	31	25	20
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	33	40	38	37	34	32	24	17
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	33	39	38	37	35	33	26	18
Ratio VA de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	207	202	199	189	177	167	125	90
A. Scénarios alternatifs								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	207	207	211	207	203	200	183	178
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	207	205	206	199	192	186	156	135
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	207	202	199	189	179	170	135	123
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014–15	207	206	207	198	188	179	145	121
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014–2015	207	217	230	218	205	194	148	102
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	207	213	223	213	201	191	152	117
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	207	252	244	228	212	198	144	98
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	207	248	243	230	217	205	156	107
Ratio service de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	16	16	15	15	14	15	8	8
A. Scénarios alternatifs								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	16	16	15	15	15	16	10	15
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	16	16	15	15	15	16	9	11
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	16	16	15	15	14	15	8	10
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014–15	16	16	16	15	15	16	9	10
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014–2015	16	16	16	16	15	16	9	10
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	16	16	16	16	15	16	9	10
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	16	19	21	20	20	21	12	14
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	16	16	16	17	15	16	11	10

Sources : Autorités camerounaises ; et estimations et projections des services.

1/ Suppose que la croissance du PIB réel est à son niveau de référence moins un écart type, divisé par la racine carrée de la durée de la période de projection.

2/ Les recettes incluent les dons.

**Déclaration de M. Daouda Sembene, Mohamed-Lemine Raghani et
Regis N'Sonde sur le Cameroun
6 juillet 2018**

1. Nos autorités camerounaises apprécient le soutien continu du FMI à leurs efforts de réforme et à la stratégie de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) pour remédier aux déséquilibres intérieurs et extérieurs. Elles sont pleinement conscientes de l'importance de poursuivre cette stratégie et du rôle crucial du Cameroun, en tant que première économie de la Communauté.
2. Un certain nombre d'événements se sont produits depuis la première revue du programme appuyé par la FEC dans un environnement difficile, notamment en matière de sécurité et de tensions sociales. Des dépassements de dépenses ont eu lieu à la fin de l'année dernière et pendant la période complémentaire pour l'exécution du budget de 2017, notamment en raison des pressions de dépenses liées aux tensions sociopolitiques et aux menaces terroristes, à la préparation de la Coupe d'Afrique des Nations prévue pour 2019 au Cameroun, et à l'apurement des arriérés envers la compagnie d'électricité ENEO. Les autorités prennent des mesures correctives, tel qu'indiqué dans leur Mémoire de politiques économiques et financières (MEFP), afin de ramener la situation budgétaire en conformité avec les objectifs du programme. En outre, le gouvernement camerounais poursuit sa consolidation budgétaire, contribuant ainsi à la constitution de marges de manœuvre extérieures. Au niveau régional, ces interventions sont soutenues par la mise en œuvre d'une politique monétaire et d'une réglementation des changes rigoureuses.

I. ÉVOLUTION MACROÉCONOMIQUE RÉCENTE

3. La situation sécuritaire difficile dans les régions du Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du pays, associée à la forte baisse de la production pétrolière, a quelque peu contribué à freiner l'activité en deçà de la croissance projetée pour 2017 dans les secteurs primaire et secondaire. Néanmoins, le PIB réel a augmenté d'environ 3,2 % l'an dernier grâce au dynamisme des activités non-pétrolières; en effet, les investissements dans l'approvisionnement en électricité portent des fruits. La croissance devrait s'accélérer pour dépasser 4 % en 2018 grâce à l'achèvement de projets routiers et énergétiques, tandis que l'inflation devrait rester faible.
4. Les autorités poursuivent leurs initiatives d'assainissement budgétaire, malgré les dépassements de dépenses intervenus récemment à la suite du règlement des arriérés d'ENEO, d'importantes dépenses de sécurité et de dépenses en capital liées à l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations. Des efforts considérables pour collecter la TVA et augmenter les recettes d'exportation, ont permis aux recettes non-pétrolières de dépasser les projections de 0,7 % du PIB pour fin 2017, même si cette performance s'est quelque peu affaiblie au premier trimestre de 2018 en raison d'un ralentissement de la croissance et des échanges commerciaux. La dette publique reste viable même si le ratio dette publique-PIB a augmenté de 4 points de pourcentage en raison de décaissements plus élevés que prévu pour les projets financés sur ressources

extérieures, de la conversion des avances statutaires de la BEAC en une dette à long terme et de l'inclusion de la dette de la société de raffinage SONARA envers les marketeurs.

5. Le resserrement des conditions monétaires, combiné à la décélération de l'activité économique, a ralenti la croissance du crédit au secteur privé. Les difficultés de trésorerie du secteur privé se sont traduites par un financement à plus court terme des entreprises ainsi que par une augmentation des prêts non performants au début de 2018. Sur le plan extérieur, les exportations de matières premières et de produits manufacturés ont donné de bons résultats, tandis que les importations ont sensiblement diminué à la suite de la consolidation budgétaire entreprise par les autorités. L'amélioration du compte courant, conjuguée à une meilleure application de la réglementation des changes et à une diminution des sorties de capitaux privés, a contribué au recouvrement des avoirs extérieurs nets et à la reconstitution des réserves de change.

II. PERFORMANCE AU TITRE DU PROGRAMME

6. La mise en œuvre du programme a été en-deçà des attentes initiales, notamment sur le plan quantitatif. Les dépassements de dépenses ont entraîné le non-respect du critère de réalisation pour le solde primaire non-pétrolier. Fin 2017, deux autres critères de réalisation pour les décaissements de prêts non concessionnels et les financements nets de la BEAC n'ont pas été respectés, en partie dû à la structuration d'importants projets de développement. L'objectif indicatif pour les interventions directes de la compagnie pétrolière nationale SNH a été manqué d'une petite marge. L'émission d'obligations moins élevée que prévu et le non-décaissement d'une partie de l'aide budgétaire provenant des bailleurs de fonds ont également contribué aux résultats défavorables du programme.

7. Cela dit, aucun nouveau prêt non concessionnel n'a été conclu entre l'achèvement de la première revue et la date de cette deuxième revue. En outre, les critères de réalisation relatifs au financement intérieur net de l'État et à l'accumulation des arriérés de paiements extérieurs, ainsi qu'à tous les objectifs indicatifs sauf un, ont été respectés. Afin d'éviter un dépassement des objectifs de décaissements à l'avenir, les autorités prennent des mesures destinées à améliorer la planification et le suivi des projets.

8. La mise en œuvre des mesures structurelles a été robuste, la plupart des repères structurels ayant été respectés. Il s'agit notamment de mesures visant à renforcer la politique budgétaire, la transparence et la mobilisation des recettes, et à améliorer la gestion des finances publiques et de la dette en remédiant notamment aux passifs contingents, en limitant les comptes de correspondants et les comptes sans compte principal, en effectuant un audit externe des arriérés intérieurs fin 2016 et en élaborant un plan pour leur apurement progressif. Dans le but de promouvoir la stabilité financière, les autorités ont étendu l'accès de tous les établissements de crédit et de microfinance aux bases de données des créanciers. Les autres repères structurels, notamment le rapport sur l'exécution du budget de 2017, la circulaire sur l'application du guide de maturation des projets et l'informatisation du registre des garanties de propriétés, ont été respectés avec un certain retard ou sont en cours de mise en œuvre.

III. POLITIQUES ET RÉFORMES EN 2018 ET AU-DELÀ

9. Les autorités camerounaises restent déterminées à atteindre les objectifs du programme pour le reste de 2018 et jusqu'à la fin de l'accord. Elles prendront des mesures pour prévenir la répétition des dépassements budgétaires tout en protégeant les dépenses sociales, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la protection sociale et de l'égalité des genres. Les perspectives économiques favorables permettront aux autorités de faire progresser les réformes budgétaires et structurelles afin d'accroître l'assiette des recettes non-pétrolières, d'améliorer l'efficacité des investissements publics, de renforcer le processus budgétaire et de maîtriser la dette publique. Pour accélérer la croissance, les autorités ont l'intention de continuer à améliorer l'approvisionnement en énergie et les infrastructures de transport essentielles, et de renforcer la compétitivité de l'économie.

Poursuivre un assainissement budgétaire favorable à la croissance

10. L'analyse des services du FMI indique que les multiplicateurs de recettes et de dépenses en biens d'équipement au Cameroun sont faibles et semblables à ceux de pays comparables, comme le montre le document de la série des Questions générales. Cela laisse supposer qu'un ajustement budgétaire efficace et favorable à la croissance exigera de mettre davantage l'accent sur la mobilisation des recettes au fil du temps. Dans ce contexte, la poursuite du soutien technique du FMI au programme de mobilisation des recettes reste particulièrement importante.

11. Les objectifs du budget de 2018 ont été révisés conformément aux priorités du gouvernement et aux objectifs du programme. Ils visent à optimiser les recettes non-pétrolières, à limiter les dépenses en biens d'équipement et à intégrer des dépenses non budgétisées pour la sécurité et les subventions. En ce qui concerne les recettes, le principal moyen d'action consistera à élargir l'assiette fiscale et à améliorer le recouvrement des recettes. En 2018, le gouvernement s'efforcera d'augmenter les recettes de l'administration fiscale par une meilleure gestion de la TVA, un renforcement de la surveillance, des audits des grandes et moyennes entreprises, un meilleur recouvrement des arriérés d'impôts et une utilisation accrue des outils électroniques pour le paiement des impôts. En outre, les autorités envisagent des options pour améliorer l'efficacité de la TVA. Des mesures d'accroissement des recettes sont également prévues par l'administration douanière, y compris de nouvelles mesures administratives destinées à optimiser les recettes, notamment par des audits conjoints DGI-DGD, et des interfaces avec les ministères sectoriels pour lutter contre les fraudes.

12. En ce qui concerne les dépenses, elles seront réduites tout en préservant les dépenses sociales. À cet égard, les mesures comprennent principalement le nettoyage continu du fichier des salaires afin de réduire le nombre de fonctionnaires fictifs, des réductions supplémentaires des dépenses en biens et services conformément à la circulaire du premier ministre, la hiérarchisation des dépenses en biens d'équipement financées sur ressources intérieures, un meilleur suivi de l'exécution du budget et un renforcement de la programmation et du suivi des décaissements. Toutes ces mesures devraient permettre de réaliser des économies budgétaires équivalentes à 2,3 % du PIB au moins. Le gouvernement s'engage à prévenir toute augmentation des arriérés intérieurs

et à apurer ceux qui ont été validés par un audit. Fin mai 2018, le gouvernement avait déjà apuré l'équivalent de 1,3 % du PIB en arriérés intérieurs.

13. À moyen terme, les autorités prévoient des mesures audacieuses pour stimuler encore la mobilisation des recettes non-pétrolières en percevant l'impôt foncier à travers la facture d'électricité; un plan d'action pour réduire progressivement les dépenses fiscales, notamment les exonérations discrétionnaires; et des mécanismes de financement extérieur pour les investissements incorporant des taxes pertinentes. Elles prennent déjà des mesures urgentes pour mieux maîtriser l'exécution du budget et renforcer la discipline budgétaire, comme indiqué dans leur MPEF.

14. Les autorités camerounaises ont également l'intention de poursuivre leurs réformes de la gestion des finances publiques – avec l'assistance technique du FMI et d'autres partenaires – afin d'améliorer la qualité des dépenses et leurs données, de procéder à la transposition en droit national des directives de la CEMAC pour lesquelles des projets de décrets sont soit prêts ou seront finalisés d'ici la fin de l'année, de poursuivre et d'amplifier les réformes de la gestion des flux de trésorerie, de renforcer le système d'information financière de l'État, d'améliorer l'efficacité et la qualité des dépenses en capital et de renforcer la gestion des entreprises publiques. En même temps, la DGD et la DGI comptent davantage améliorer le recouvrement des recettes, renforcer la base de données des contribuables et les systèmes d'information, et lutter contre la fraude et l'évasion fiscale.

Préserver la viabilité de la dette

15. Les autorités poursuivront une stratégie et une gestion prudentes de la dette, notamment en surveillant de près les passifs contingents en vue d'éviter un déclassement de la cote de risque de l'AVD du pays au niveau « surendetté », et préserver la viabilité de la dette. Leur plan d'emprunt a été révisé en consultation avec les partenaires du pays, afin d'intégrer les priorités de développement à moyen terme et de privilégier les projets avec un financement moins coûteux. Les autorités continueront de privilégier les emprunts concessionnels par rapport aux financements non concessionnels, tant que les premiers sont disponibles.

16. Des interventions sont envisagées sur différents fronts pour réduire l'encours de la dette publique. Premièrement, les autorités s'engagent à réduire le solde de la dette contractée mais non décaissée (SEND) au moyen d'un plan conjoint des ministères des finances et de la planification. En outre, elles étendront aux entreprises et établissements publics le recouvrement des dettes croisées. Elles sont également déterminées à améliorer la situation financière des entreprises publiques, notamment la trésorerie et la viabilité financière de la SONARA et de la société de transport d'électricité SONATREL, par la mise en œuvre des meilleures pratiques de gestion. La solidité de cette dernière est essentielle à la promotion d'une croissance inclusive.

Remédier aux vulnérabilités macrofinancières

17. Comme l'indique clairement le chapitre 4 de la série des. Questions générales, en ce qui concerne le secteur bancaire au Cameroun, les risques souverains sont proéminents. Par conséquent, la consolidation budgétaire et le traitement des passifs contingents devraient

contribuer à réduire les risques pour les banques. Les autorités sont également engagées à terminer une évaluation du coût et de la faisabilité des options de résolution des banques en difficulté, en coordination avec les autorités régionales et avec le soutien des partenaires au développement. En outre, un plan d'action pour s'attaquer aux prêts improductifs est en cours d'élaboration. Ce plan prévoit le renforcement des capacités dans le domaine du droit des affaires, afin d'assurer un règlement adéquat des différends. Des spécialistes judiciaires, dont au moins 30 juges, seront formés à la résolution des litiges bancaires dans les principaux centres d'affaires. Les autorités s'appuieront sur des normes prudentielles renforcées pour préserver la stabilité du secteur financier, en coordination avec le superviseur régional COBAC.

18. Les autorités camerounaises prennent note de la recommandation des services du FMI visant à identifier les mesures à prendre pour remédier aux faiblesses du cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, et attendent avec intérêt l'assistance technique du FMI dans ce domaine. Elles continuent également d'accorder une grande priorité à la lutte contre l'évasion fiscale et les flux financiers illicites.

Favoriser la compétitivité et le développement du secteur privé

19. Le développement du secteur privé et une diversification économique accrue restent au centre du programme de transformation élaboré par les autorités. Elles s'efforceront de combler les lacunes en matière d'infrastructure, de promouvoir une plus grande compétitivité et d'améliorer l'accès du secteur privé aux services financiers. Les autorités envisagent des mesures destinées à réduire les coûts et les retards associés au commerce extérieur et à la congestion du port de Douala, qui entravent la compétitivité. Elles conviennent que pour améliorer le climat des affaires, il faudra simplifier le recouvrement des impôts et réduire les retards de paiement des factures du gouvernement.

20. Les autorités prennent déjà des mesures destinées à améliorer l'accès au crédit pour les PME et le public, notamment par la mise à jour en cours de la stratégie d'inclusion financière. Enfin, elles consultent les partenaires au développement, notamment la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, afin de réviser le modèle d'affaires de la banque des PME tout en encourageant les banques commerciales à prêter davantage aux PME.

IV. CONCLUSION

21. Les autorités camerounaises sont convaincues que les politiques et les réformes définies dans leur mémorandum de politiques économiques et financières permettront au pays d'atteindre les objectifs de leur programme appuyé par la FEC. Elles sont disposées à prendre toutes les mesures supplémentaires jugées nécessaires à cette fin. Compte tenu de ce qui précède, les autorités seraient reconnaissantes aux administrateurs du FMI d'achever la deuxième revue de l'accord au titre de la FEC. Elles sollicitent également des dérogations pour le non-respect de critères de réalisation ainsi qu'une modification de critères de réalisation.